

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES,
DU COMMERCE EXTERIEUR, DE LA COOPERATION,
DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA DEFENSE

Rapport d'activité 2003

Mars 2004

TABLE DES MATIERES

pages

<u>I. LE LUXEMBOURG DANS LES ORGANISATIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES</u>	1
1. L'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL)	1
2. La Grande Région	2
3. Le Benelux	3
4. L'Union européenne	5
A. Faits marquants au cours de l'année 2003	5
B. Le processus d'élargissement	7
C. La Convention sur l'avenir de l'Europe et la Conférence intergouvernementale	8
D. Le processus d'association et de stabilisation en faveur des pays de l'Europe du Sud-Est	13
E. Programmes et instruments d'assistance	15
F. La politique étrangère et de sécurité commune (PESC)	17
G. La politique européenne de sécurité et de défense (PESD)	13
H. La politique commerciale	24
I. Le Marché Intérieur et le Conseil de Compétitivité	27
J. Transposition des directives communautaires	30
K. La Cour de Justice des Communautés européennes (CJCE)	31
5. L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)	31
6. Le Conseil de l'Europe	33
7. Les organismes de sécurité	36
A. L'OTAN	36
B. L'OSCE	42
8. Les Nations Unies	44
A. Les travaux à New York	44
B. Les travaux à Genève	51
C. Les travaux à Vienne	53

II. LE LUXEMBOURG ET LES PRINCIPALES REGIONS
DU MONDE

1. Les pays d'Europe centrale et orientale	57
A. Développements politiques	57
B. Situation économique	63
C. Echanges commerciaux bilatéraux	66
D. Coopération économique, technique, administrative et humanitaire	67
2. Les Balkans occidentaux	67
A. Situation politique	67
B. Situation économique	73
3. La Fédération de Russie et les pays de la CEI	76
4. La Méditerranée et le Moyen-Orient	81
A. Le partenariat euro-méditerranéen	81
B. Chypre, Malte et la Turquie	83
C. Le Maghreb	85
D. Le processus de paix au Proche-Orient	85
E. Les pays du Moyen-Orient et du Golfe persique	88
5. L'Amérique du Nord	91
A. Les Etats-Unis	91
B. Le Canada	93
6. L'Amérique Latine	94
7. L'Afrique	99
8. L'Asie	104

III. LE LUXEMBOURG ET LES GRANDS DOSSIERS
HORIZONTALAUX

	110
1. Les droits de l'homme	110
A. L'Union européenne	110
B. Les Nations Unies	111
C. Le Conseil de l'Europe	112
2. La coopération au développement et l'action humanitaire	114
3. La défense	122
A. Volet international	123
B. Volet national	124
4. Les relations culturelles internationales	129
A. Relations culturelles bilatérales	129
B. Relations culturelles multilatérales	130
5. La promotion commerciale et économique	131
A. La situation économique internationale	131
B. La promotion du commerce extérieur luxembourgeois	132
C. L'image de marque	135
6. L'Office des Licences	137
A. Activités de l'Office en 2003	137
B. Textile et acier : aspects communautaires	138
C. Embargos et mesures de sanctions	139
D. Régimes de contrôles à l'exportation et de non prolifération	139
7. Protocole et Chancellerie	142
9. Au service des Luxembourgeois à l'étranger	142

	<u>pages</u>
<u>IV. ANNEXES</u>	144
1. Visites et manifestations à Luxembourg en 2003	144
2. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger de Madame le Ministre Lydie POLFER	148
3. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger de Monsieur le Ministre Charles GOERENS	151
4. Représentation consulaire luxembourgeoise à l'étranger	153
5. Relevé des Traités	155
6. Activités du service des passeports, visas et légalisations du 01.01.2003 au 31.12.2003	156

Remarque introductive

Le présent rapport fournira une description succincte des principales activités du Ministère des Affaires Étrangères, du Commerce Extérieur, de la Coopération, de l'Action Humanitaire et de la Défense pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003.

Lors de la déclaration de politique étrangère et à l'occasion du débat subséquent, Madame le Ministre Lydie Polfer a mis en évidence les aspects les plus importants de la politique étrangère et répondra aux questions qui lui seront posées dans ce contexte.

I. LE LUXEMBOURG DANS LES ORGANISATIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES

1. L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE (UEBL)

La nouvelle convention de l'UEBL, assortie de la déclaration solennelle des deux gouvernements quant à l'élargissement de leur coopération future, ayant été signée le 18 décembre 2002, les représentants du Luxembourg et de la Belgique n'ont pas voulu attendre une entrée en vigueur formelle de celle-ci pour étendre le spectre des nouveaux domaines de leur coopération. Passant d'une association monétaire et économique à une coopération politique plus large, l'UEBL permet dorénavant d'aborder ensemble des sujets d'intérêt et de préoccupation communs. Au niveau des groupes de travail des fonctionnaires, cette nouvelle dimension de la coopération entre les deux pays a permis de préparer et d'approfondir des dossiers qui jusque-là étaient rarement abordés à un tel niveau. A côté des sujets plus traditionnels, de nature plutôt économique et de commerce extérieur, des dossiers plus « politiques » ont ainsi été traités comme par exemple l'attitude commune des deux pays face à la Commission européenne dans l'épineux dossier des réseaux trans-européens.

Les deux gouvernements ont également voulu saisir les nouvelles opportunités offertes par la convention modifiée et la déclaration solennelle. Lors de la visite officielle en novembre 2003, du Premier Ministre de Belgique, M. Guy Verhofstadt, accompagné de plusieurs ministres, les deux gouvernements ont décidé d'utiliser le cadre de l'UEBL pour intensifier encore davantage la coopération entre nos deux pays, tant au niveau des administrations qu'au niveau des politiques et des relations internationales. Une priorité sera accordée aux concertations bilatérales en matière des questions européennes et internationales. Lors de cette importante réunion de novembre, il a également été décidé de la tenue semestrielle d'un sommet entre les deux gouvernements. Le premier de ces sommets est prévu pour la fin du mois d'avril 2004. Il coïncidera avec l'entrée en vigueur de la nouvelle convention.

Un inventaire généralisé de l'état actuel de nos coopérations bilatérales a depuis été réalisé en commun et il a permis de sélectionner une liste de mesures à prendre rapidement afin d'améliorer la vie quotidienne des citoyens dans le cadre de leurs démarches en Belgique ou au Luxembourg.

Une autre dimension de la coopération redéfinie concerne la future association des entités fédérées belges aux travaux de l'UEBL, reflétant en cela la nouvelle structure constitutionnelle de la Belgique. Cette association s'avère d'ailleurs indispensable si le Luxembourg souhaite développer tous les aspects de la coopération bilatérale dans la mesure où un nombre croissant de compétences fédérales ont été communautarisées ou régionalisées en Belgique.

2. LA GRANDE REGION

La Commission intergouvernementale Sarre-Lor-Lux, créée en vertu de l'Accord germano-franco-luxembourgeois du 16 octobre 1980 sur la coopération dans les régions frontalières et actuellement sous présidence luxembourgeoise, a tenu une réunion informelle en janvier 2003 à Luxembourg en présence des délégations allemande, belge et française en vue d'entériner l'adhésion du Royaume de Belgique avec la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone à l'Accord de 1980. Les consultations se sont poursuivies dans le courant de l'année pour finaliser le texte modifiant l'Accord de 1980 et un échange de notes entérinant l'adhésion de la Belgique devrait avoir lieu en 2004.

A. Commission mixte franco-luxembourgeoise de sécurité nucléaire

Mise en place par l'Accord sous forme d'échange de lettres entre les Gouvernements français et luxembourgeois le 29 mars 1994, la Commission mixte franco-luxembourgeoise de sécurité nucléaire a tenu sa première réunion à Luxembourg en 1996 et s'est par la suite réunie à Paris en 1997, à Schengen en 1998, à Paris en 2000 et à Luxembourg en 2001. La sixième réunion de la Commission mixte s'est tenue le 7 avril 2003 à Paris.

Les deux délégations ont eu des échanges de vues sur les problèmes de sécurité liés aux installations nucléaires et ont conclu deux accords sur les procédures de notification et d'information en cas d'accident ou d'incident, qui renforcent les procédures existantes.

La délégation française a informé la partie luxembourgeoise des dispositions de sécurité existantes à l'égard des sites sensibles, y compris les centrales nucléaires, en cas de menace extérieure.

La partie française a fait le point sur l'état d'avancement des travaux d'installation du laboratoire de recherche de Bure. Elle a fait part de sa disponibilité à procéder à un échange d'informations le plus large possible avec les autorités et les experts luxembourgeois.

L'échange de vues a également porté sur les anomalies constatées au niveau de la tranche 3 de la centrale électronucléaire de Cattenom en 2001. La partie française a donné des informations sur les moyens mis en œuvre pour éviter les vibrations à l'origine des anomalies.

Les délégations ont confirmé leur volonté de poursuivre leur échange de vues sur les plans particuliers d'urgence français et luxembourgeois afin d'en augmenter l'efficacité.

B. Cattenom - Demande de renouvellement des autorisations de prélèvements d'eau et de rejets

En juillet 2003, les autorités françaises ont transmis la demande de renouvellement des autorisations de prélèvements d'eau et de rejets, introduite par EDF, l'exploitant du Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Cattenom, aux autorités luxembourgeoises en application de la Directive 85/337/CEE du Conseil du 27 juin 1985 concernant l'évaluation des

incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, telle que modifiée par la Directive 97/11/CE du Conseil du 3 mars 1997.

Parallèlement, les autorités françaises ont diligenté une enquête publique prévue par la législation applicable à laquelle le Luxembourg a également transmis son avis. Ont fait l'objet de ce dossier l'autorisation de prélèvements d'eau et de rejets non radioactifs, limitée dans le temps, ainsi que l'autorisation de rejets radioactifs gazeux et liquides.

L'avis final – négatif – du Gouvernement luxembourgeois a été remis par la voie diplomatique aux autorités françaises le 8 octobre 2003. Il est basé sur les avis des experts des Ministères de la Santé, de l'Intérieur et de l'Environnement, les avis émis par les personnes intéressées dans le cadre de l'enquête publique luxembourgeoise, les discussions avec les Commissions parlementaires ainsi que les réponses écrites du CNPE de Cattenom. Le rapport de la commission d'enquête publique française sera rendu public au courant du début de 2004.

3. LE BENELUX

Le Luxembourg a exercé la Présidence du Benelux durant le premier semestre de l'année 2003. Cette période a correspondu avec le travail le plus intense de la Convention sur l'avenir de l'Union européenne et le Benelux a pu jouer un rôle essentiel dans la formulation de propositions constitutionnelles qui ont souvent permis de déboucher sur des positions de compromis acceptables pour toutes les parties. Ce rôle a été rendu possible grâce au crédit dont l'organisation jouit auprès des autres Etats membres de l'Union européenne mais aussi grâce à l'activité intense déployée par la diplomatie luxembourgeoise à tous les niveaux.

Sur le plan interne, la coopération entre pays du Benelux a aussi toujours cherché à s'adapter aux changements du contexte politique et social. La réalisation dynamique d'un ensemble de tâches axées sur des missions clés doit permettre de continuer à faire face en souplesse aux nouveaux développements dans nos sociétés. Ce faisant, la coopération Benelux continuera, tant dans sa coopération interne que dans le rôle joué au niveau européen, de générer une valeur ajoutée permanente à l'avenir.

Cette valeur ajoutée des multiples activités développées en commun entre les trois pays en 2003 se situe au niveau des thèmes prioritaires suivants:

Un premier domaine concerne le vaste champ de la **coopération à caractère territorial** qui porte sur une série de matières comme l'aménagement du territoire, les communications, les transports, la conservation de la nature et la mise en œuvre de la Convention Benelux sur la coopération transfrontalière. Cette coopération essentielle, où le Benelux joue un rôle clé, va de l'échelon politique le plus élevé au plus modeste niveau des activités sur le terrain. La nécessité d'établir une coopération structurée dans les régions frontalières extérieures du Benelux devient en outre de plus en plus évidente dans de nombreux domaines. Actuellement ce type d'activités se développe surtout

avec le partenaire allemand dans la région frontière mais aussi avec la France dans le Nord / Pas-de-Calais.

Dans le domaine des transports, Euro-Contrôle-route, qui prévoit toute une gamme de coopérations en matière de sécurité routière, continue à remporter un grand succès. Cette initiative qui a débuté entre les pays du Benelux s'est entre temps étendue à la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Irlande et l'Espagne. Le Danemark, la Pologne et la Norvège manifestent de l'intérêt pour la coopération ECR et assistent déjà aux concertations en qualité d'observateur.

En ce qui concerne la nature et l'environnement, on peut relever le plan de Base Ecologique et Paysager Transfrontalier, projet fonctionnant entre les communes situées de part et d'autre de la frontière belgo-luxembourgeoise. L'objectif en est de constituer un réseau écologique cohérent transfrontalier, s'inspirant de la stratégie paneuropéenne, notamment dans le cadre du Conseil de l'Europe, en matière de diversité biologique et de paysage. Après l'approbation du projet par le Comité de pilotage du programme européen "INTERREG III A – Wallonie / Lorraine / Luxembourg" celui-ci est entré dans sa première phase d'élaboration et bénéficie du cofinancement du Fonds Européen de Développement Régional.

Un autre axe de coopération concerne **le marché intérieur et la coopération économique** où l'on s'efforce de créer des conditions dans lesquelles les acteurs économiques des trois pays peuvent opérer de façon performante entre eux.

Les points prioritaires de cette coopération ont porté entre autres sur la protection de la propriété intellectuelle et industrielle et notamment la préparation d'une nouvelle Convention Benelux dans le domaine de la propriété intellectuelle. Une nouvelle impulsion a également été donnée à la concertation Benelux en matière de politique énergétique par l'établissement d'un programme de travail pour 2003 – 2004 dans lequel la mise en œuvre de la libéralisation du marché de l'électricité et de la consommation rationnelle d'énergie constituent deux objectifs majeurs.

Des concertations régulières au plus haut niveau ont eu pour objet la lutte contre la grande fraude fiscale portant sur les impôts indirects. Celles-ci ont permis d'enregistrer des résultats tangibles tels que la clarification de certaines pratiques de fraude et l'orientation vers les concertations multilatérales entre les pays du Benelux et d'autres Etats membres de l'Union européenne ainsi que des échanges ponctuels d'informations entre pays partenaires en fonction des domaines concernés.

Le Benelux continue également d'œuvrer pour la promotion des politiques en matière d'incubateurs, de pépinières d'entreprises et d'innovation.

Le troisième axe autour duquel s'articule la coopération entre les pays du Benelux concerne les **matières à caractère personnel** où des progrès appréciables ont pu être enregistrés dans les domaines des soins de santé urgents, de la lutte contre la drogue et la toxicomanie ainsi que de la coopération policière transfrontalière. Cette dernière évolution s'inscrit d'ailleurs parfaitement dans la volonté politique des trois Gouvernements de réactiver l'Accord de Senningen. Le Groupe de travail "Transport par ambulance" a proposé des solutions pragmatiques pour résoudre les

problèmes pratiques qui se posent lors des transports transfrontaliers par ambulance aux frontières internes, tandis que les activités du groupe de travail "Aide transfrontalière en cas d'accidents et de catastrophes" visent à résoudre les problèmes potentiels en terme de communication et à dresser des inventaires de personnels et de matériels disponibles en cas de besoins. A noter que les instances allemandes compétentes ont d'emblée été associées à ces travaux.

En matière de drogues, la coopération entre les trois pays s'est intensifiée suite au souhait exprimé par les Premiers Ministres et a abouti à l'élaboration d'un plan d'action en vue de la prévention et du traitement de la toxicomanie. Le volet de la lutte contre le trafic de drogue, tant au niveau du Benelux que de l'Union européenne, a également fait objet d'une concertation étroite.

4. L'UNION EUROPEENNE

A. Faits marquants au cours de l'année 2003

L'année 2003 marquera les annales historiques de l'intégration européenne à plusieurs égards. Force est de constater que l'ensemble des grands chantiers déterminants pour l'avenir de l'Union Européenne ont connu des avancées considérables au cours de l'année écoulée.

D'une part, avec la signature du traité d'adhésion le 16 avril 2003 à Athènes, le processus d'élargissement de l'Union Européenne à huit pays d'Europe centrale et orientale, Chypre et Malte a franchi une étape définitive.

Après la clôture des négociations d'adhésion lors du Conseil Européen de Copenhague (12 et 13 décembre 2002) et la signature du traité d'adhésion à Athènes (16 avril 2003), les efforts en vue de l'adhésion des dix nouveaux Etats membres sont allés croissants tout au long de l'année écoulée. Les rapports globaux de suivi, publiés par la Commission Européenne au cours du mois de novembre 2003 pour chacun des dix pays adhérents, témoignent des progrès accomplis par les pays adhérents en ce qui concerne la transposition et la mise en œuvre de l'acquis communautaire. Cependant, pour un nombre déterminé de domaines, la transposition et la mise en œuvre effective de l'acquis communautaire demandent des efforts supplémentaires de la part des pays adhérents.

Le présent élargissement de l'Union Européenne, en consacrant le processus de réunification du continent européen, formellement entamé sous Présidence luxembourgeoise en 1997, constitue sans doute l'un des événements-clés de la construction européenne d'après-guerre. C'est à ce titre qu'il convient de relever que la Bulgarie et la Roumanie font partie du même processus d'élargissement. Lors du Conseil Européen de Thessalonique, les 19 et 20 juin 2003, l'Union Européenne s'est ainsi donnée pour objectif d'accueillir la Bulgarie et la Roumanie en tant que nouveaux Etats membres en 2007.

Par ailleurs, le Conseil Européen de Thessalonique s'est félicité de l'engagement pris par le Gouvernement turc de poursuivre le processus de réforme en vue de l'achèvement des travaux législatifs jusqu'à la fin de l'année 2003. Le Conseil Européen a rappelé l'importance du partenariat

pour l'adhésion avec la Turquie, qui constitue la pierre angulaire des relations UE-Turquie, compte tenu en particulier de la décision que doit prendre le Conseil Européen de décembre 2004 quant au début des négociations avec Ankara.

D'autre part, le processus constitutionnel européen, sous l'impulsion de la Convention sur l'avenir de l'Europe, a débouché sur l'élaboration d'un projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe. La Convention Européenne ayant clôturée ses travaux le 10 juillet 2003, le projet de Traité constitutionnel a été formellement remis aux Chefs d'Etat et de Gouvernement lors du Conseil Européen de Thessalonique des 19 et 20 juin 2003. Conformément à l'article 48 du Traité sur l'Union Européenne, une Conférence intergouvernementale (CIG) chargée d'examiner et d'approuver le projet de Traité est convoquée. Celle-ci a entamé ses travaux le 4 octobre 2003 sous Présidence italienne.

Après dix-sept mois de travaux, la Convention Européenne a ainsi exécuté le mandat qui lui avait été confié par le Conseil Européen de Laeken (14 et 15 décembre 2001). Le résultat de la Convention Européenne est présenté sous forme d'un document unique adopté, selon la formule désormais consacrée, par les membres de la Convention par voie de consensus.

Présenté quelques mois après l'entrée en vigueur du Traité de Nice, le 1^{er} février 2003, le projet de Traité élaboré par la Convention Européenne est notamment appelé à remplacer, par un seul Traité constitutionnel, les différents traités accumulés depuis 1958.

Le projet de Traité constitutionnel vise en particulier à répondre à deux demandes formulées par le Conseil Européen de Laeken: la clarification et la simplification du système européen et la mise en place de nouveaux instruments pour aller vers plus d'Europe, tel que l'avait demandé le Conseil Européen de Séville (21 et 22 juin 2002), pour répondre aux besoins notamment dans les domaines de la Justice et les Affaires intérieures et de la Politique étrangère et de sécurité commune.

Après plusieurs réunions des Ministres des Affaires étrangères consacrées au projet de Traité constitutionnel, dont une réunion en Conclave à Naples les 28 et 29 novembre 2003, et deux réunions des Chefs d'Etat ou de Gouvernement, la Présidence italienne a dû constater, lors du Conseil Européen des 12 et 13 décembre 2003, qu'il ne lui était pas donné de conclure les négociations sous son régime. Les travaux de la CIG se poursuivent en 2004.

Parmi les autres faits marquants de l'année 2003, il convient notamment de relever le lancement d'une initiative de croissance en faveur de la relance de l'économie européenne lors du Conseil Européen de Bruxelles des 16 et 17 octobre 2003. L'initiative de croissance, qui constitue sans doute l'un des succès majeurs de la Présidence italienne, s'inscrit dans le cadre de la réalisation du programme de réforme structurelle agréé à Lisbonne en 2000 et comprend en particulier un certain nombre de projets-clés. Lors de sa Présidence au cours du premier semestre 2005, le Luxembourg sera en charge de la finalisation de la révision à mi-parcours de l'agenda de Lisbonne.

L'année 2003 a également vu d'importants progrès dans le renforcement de l'espace de liberté, de sécurité et de justice. Ainsi, le Conseil Européen de Thessalonique des 19 et 20 juin 2003 a obtenu

des avancées importantes quant à l'élaboration d'une politique commune en ce qui concerne l'immigration clandestine, les frontières extérieures, le retour des migrants clandestins et la coopération avec les pays tiers, qui sera complétée par le développement au niveau européen d'une politique relative à l'intégration des ressortissants de pays tiers se trouvant en séjour régulier sur le territoire de l'Union Européenne.

Finalement, après un accord politique au sein du Conseil Economie et Finances en date du 21 janvier 2003, le Conseil a adopté à l'unanimité, le 3 juin 2003, le paquet fiscal dit "de Feira", dont une directive sur fiscalité de l'épargne.

B. Le processus d'élargissement

Conformément au traité d'adhésion du 16 avril 2003, la République tchèque, la République d'Estonie, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, la République de Hongrie, la République de Malte, la République de Pologne, la République de Slovaquie et la République de Slovaquie adhéreront à l'Union Européenne le 1^{er} mai 2004.

Le traité d'adhésion, qui consacre l'élargissement de l'Union Européenne à dix nouveaux Etats membres, met un terme à un cycle de négociations commencé dès 1998 avec la République tchèque, la République d'Estonie, la République de Chypre, la République de Hongrie, la République de Pologne et la République de Slovaquie. La République de Lituanie, la République de Lettonie, la République de Slovaquie et la République de Malte ont entamé leurs négociations suite aux décisions du Conseil Européen de Helsinki des 10 et 11 décembre 1999. Cet élargissement représente un accroissement de 30% de la population de l'Union et partagera des frontières communes avec, par exemple, la Russie et l'Ukraine, tandis que son Produit intérieur brut (PIB) s'accroîtra de 5%. Au vu de ces quelques paramètres historiques, démographiques, géographiques, économiques, force est de constater que le présent élargissement constitue un événement historique de par sa nature, son ampleur et sa complexité.

Ainsi, les chefs d'Etat et de gouvernement présents à Athènes ont statué dans une déclaration dite déclaration d'Athènes qu'avec la signature de ce traité "*l'accomplissement est unique*": "*l'Union reflète notre détermination commune de mettre une fin à des siècles de conflits et de surmonter les divisions passées de notre continent. Cette Union représente notre volonté de nous impliquer dans un nouvel avenir basé sur la coopération, le respect de la diversité et la compréhension mutuelle.*"

La cérémonie de signature du traité d'adhésion, qui a eu lieu à l'occasion d'un Conseil Européen extraordinaire, s'est déroulée dans le cadre symbolique de l'Agora, le portique d'Attale au pied de l'Acropole. Quelques jours auparavant, le 9 avril 2003, le Parlement Européen avait accordé ses avis conformes, obligatoires, à l'adhésion des dix nouveaux Etats membres à l'Union Européenne. La signature du traité d'adhésion a été suivie, le 17 avril 2003, par une réunion de la Conférence européenne avec les chefs d'Etat ou de Gouvernement et les ministres des Affaires étrangères de 40 pays. Le thème principal de cette réunion a porté sur les relations entre l'Union européenne élargie et son voisinage.

Conformément à leurs dispositions constitutionnelles respectives, l'ensemble des Etats adhérents, à l'exception de Chypre, ont organisé des référendums populaires, qui se sont tous soldés par un résultat positif. Au Luxembourg, le projet de loi portant approbation du traité d'adhésion a été approuvé par le Conseil de Gouvernement du 18 juillet 2003.

A la suite de la signature du traité d'adhésion, l'année 2003 a été caractérisée par un monitoring étroit effectué par la Commission en ce qui concerne la transposition sur le terrain de la législation communautaire dans tous les domaines concernés par les trente chapitres de négociation. En effet, le Conseil Européen de Copenhague (12 et 13 décembre 2002) avait consacré le principe du monitoring jusqu'au moment de l'adhésion, des engagements pris par le pays candidats lors de la clôture des chapitres de négociation.

Ainsi, le bilan du monitoring jusqu'au 31 octobre 2003, qui est à la base des dix rapports globaux de suivi, est encourageant, alors que sur un "screening" de 1.400 secteurs, seuls 27% des cas présentent des questions (de détail) restant à régler. Toutefois, il convient de relever que 3% des cas constituent des questions ouvertes de nature critique.

En ce qui concerne les négociations d'adhésion avec la Bulgarie et de la Roumanie, les Conférences ministérielles d'adhésion du 9 décembre 2003 ont abouti à la clôture d'un certain nombre de chapitres supplémentaires.

Ainsi, la Bulgarie a notamment pu clôturer les chapitres "Environnement" et "Justice et Affaires intérieures", portant le nombre de chapitres clôturés à vingt-six. Les chapitres restant à clôturer au titre des négociations d'adhésion avec la Bulgarie concernent la politique régionale et les instruments structurels, la concurrence, l'agriculture et les dispositions financières et budgétaires. Quant à la Roumanie, elle a pu clôturer les chapitres "Transports", "Contrôle financier" et "Libre circulation des personnes". A la date du 9 décembre, la Roumanie avait ainsi clôturé vingt-deux chapitres de négociation.

Il convient de rappeler que le Conseil Européen de Thessalonique avait affirmé que *"l'Union se donne pour objectif d'accueillir la Bulgarie et la Roumanie en tant que nouveaux États membres de l'Union européenne en 2007"*. Cet objectif implique que la signature du traité d'adhésion pour ces deux pays pourrait avoir lieu sous Présidence luxembourgeoise au cours du premier semestre 2005.

C. La Convention sur l'avenir de l'Europe et la Conférence intergouvernementale

La Convention sur l'avenir de l'Europe

La Convention sur l'avenir de l'Europe a clôturé ses travaux le 10 juillet 2003. Au cours de ses dix-sept mois de travaux, la Convention s'est réunie à vingt-six reprises en session plénière et a entendu plus de 1.800 interventions.

Le Gouvernement luxembourgeois était représenté à la Convention par M. Jacques Santer, Ministre d'Etat honoraire. M. Nicolas Schmit, Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'Union

Européenne, a été nommé en tant que suppléant. La Chambre des Députés avait désigné MM. Ben Fayot et Paul Helminger comme représentants titulaires. M. Gast Gibéryen et Mme Renée Wagner ont été nommés suppléants.

Les travaux de la Convention étaient présidés par l'ancien Président de la République française M. Valéry Giscard d'Estaing, ainsi que par deux Vice-Présidents, l'ancien Premier Ministre belge Jean-Luc Dehaene et l'ancien Président du Conseil de la République italienne Giuliano Amato, désignés par le Conseil Européen de Laeken. A également été institué un Présidium de douze membres choisis par le Président de la Convention parmi les Conventionnels. D'autre part, la Convention a mis en place onze groupes de travail et trois cercles de discussion dotées de mandats précis.

La discussion des propositions institutionnelles constitue sans doute un des moments-clé dans les travaux de la Convention. Les questions institutionnelles avaient par ailleurs déjà fait l'objet de consultations diplomatiques intenses entre Etats membres en amont des discussions au sein de la Convention. Ainsi, le Benelux avait-il publié en décembre 2002 un mémorandum présentant les vues des trois Gouvernements en matière de réforme institutionnelle.

Dès avant la publication des propositions institutionnelles du Présidium, la présidence luxembourgeoise du Benelux (1^{er} semestre 2003) avait notamment cherché à intensifier la coopération parmi les trois pays du Benelux en vue de renforcer la visibilité de leur ligne de conduite commune. A cette fin, la présidence luxembourgeoise avait également intensifié les contacts avec les pays dits "*like-minded*", en vue de sonder les possibilités pour d'éventuelles prises de position commune.

Ainsi, le 1er avril 2003, s'est tenue à Luxembourg une réunion informelle de sept Etats membres de l'Union européenne qui partagent globalement la même conception de l'Europe, basée notamment sur un renforcement de la méthode communautaire, un équilibre entre les institutions européennes ainsi que sur l'égalité entre tous les Etats membres. Lors de cette réunion informelle les Premier Ministres et Ministres des Affaires étrangères des trois pays membres du Benelux, de l'Autriche, de la Finlande, de l'Irlande et du Portugal ont discuté des réformes institutionnelles qui ont fait l'objet des travaux de la Convention sur l'avenir de l'Union.

Les propositions institutionnelles élaborées par le Président et le Présidium de la Convention ont été présentées à la Plénière le 23 avril 2003. Elles prévoient notamment (i) un renforcement substantiel du rôle de co-législateur du Parlement Européen, par le biais d'une quasi-généralisation de la procédure de co-décision, (ii) l'institutionnalisation du Conseil Européen, la création de la fonction de Président permanent pour le Conseil Européen élu à l'extérieur de celui-ci et l'abolition du système de présidence semestrielle pour les formations du Conseil, (iii) la création d'une nouvelle fonction de Ministre des Affaires étrangères de l'Union à "double chapeau", Vice-Président de la Commission et présidant le nouveau Conseil des Affaires étrangères, (iv) la réduction du nombre de Commissaires disposant du droit de vote par l'institution d'un système de rotation égalitaire entre Etats membres et (v) une nouvelle définition de la majorité qualifiée selon une double clé prenant en compte à la fois la souveraineté des Etats membres et leur poids démographique respectif, ainsi que l'extension du champ d'application de la majorité qualifiée.

Les positions du Gouvernement quant aux questions évoquées dans le cadre des travaux de la Convention ont été élaborées en étroite collaboration avec les Conventionnels luxembourgeois. Force est de constater que les Conventionnels luxembourgeois ont joué un rôle de premier plan dans la formation du consensus au sein de la Convention. Ainsi, les positions communes élaborées au sein du Benelux ont été relayées au sein de la Convention par les Conventionnels luxembourgeois, belges et néerlandais. A titre d'exemple, il convient de citer la réponse commune des trois représentants du Benelux aux propositions institutionnelles du Présidium en date du 5 mai 2003.

Les débats au sein de la Convention quant aux propositions institutionnelles du Présidium se sont concentrés sur trois questions: (i) la composition de la Commission, (ii) la double majorité et son champ d'application et (iii) le rôle du Conseil Européen et de son Président dans le processus décisionnel communautaire. Certains représentants se sont également exprimés contre l'institution d'un Ministre des Affaires étrangères de l'Union dit "*à double chapeau*".

Le projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe

Le projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe a été adopté par la Convention par consensus le 10 juillet 2003. Le projet de Traité constitutionnel se compose de quatre parties comprenant 465 articles. Il comprend également cinq protocoles et trois déclarations.

De l'aveu du Président de la Convention, le projet de Traité constitutionnel vise à répondre aux quatre questions évoquées dans la déclaration de Nice relative à l'avenir de l'Union, à savoir:

- (i) comment établir et maintenir ensuite une délimitation plus précise des compétences entre l'Union et les Etats membres, qui soit conforme au principe de subsidiarité;
- (ii) le statut de la Charte des droits fondamentaux de l'Union;
- (iii) simplifier les Traités afin qu'ils soient plus clairs et mieux compris;
- (iv) le rôle des parlements nationaux.

Ces quatre questions ont par la suite été développées dans le mandat établi par le Conseil Européen de Laeken.

En ce qui concerne la Partie I, d'une manière générale, il convient de relever que les résultats des travaux de la Convention fusionnent et réorganisent les Traités existants sous la forme d'un projet de Constitution. L'Union Européenne est dotée d'une personnalité juridique unique.

La Convention est également parvenue à s'entendre sur un renforcement du caractère démocratique de l'Union. Le projet de Traité constitutionnel propose ainsi une extension importante du rôle du Parlement Européen et multiplie par deux le nombre de domaines auxquels s'appliquent la procédure de co-décision, qui devient ainsi le mode législatif ordinaire de l'Union.

Les procédures législatives ont été simplifiées et le nombre des instruments réduits à six. De nouveaux mécanismes ont été conçus pour améliorer le flux d'informations en faveur des parlements nationaux et afin de les associer plus étroitement au processus décisionnel de l'Union.

Les compétences de l'Union ont été clarifiées et regroupées en cinq catégories, selon qu'il s'agit de compétences exclusives, de compétences partagées ou de compétences d'appui, de coordination ou de complément. En outre, les compétences de l'Union comprennent également la coordination des politiques économiques et de l'emploi et la Politique étrangère et de sécurité commune.

La Partie II intègre la Charte des droits fondamentaux, proclamée lors du Conseil Européen de Nice (7-9 décembre 2000). La Partie III du projet de Traité constitutionnel, s'étalant sur 342 articles, fusionne au sein d'une même partie les différentes dispositions relatives aux politiques et au fonctionnement de l'Union. Cette partie organise l'extension du champ d'application de la majorité qualifiée à de nouveaux domaines. La Partie IV contient les dispositions générales et finales.

Dans une "Déclaration de Rome", à l'occasion de la remise officielle du texte du projet de Traité constitutionnel à la Présidence italienne du Conseil Européen, le 18 juillet 2003, l'ancien Président de la Convention affirme: *"Avec cette constitution, l'Europe franchit définitivement le pas vers une union politique: l'union des citoyens et l'union des Etats membres. (...) Le projet de la Convention est un succès parce qu'il fixe les équilibres nécessaires entre les peuples, entre les Etats, nouveaux et anciens, entre les institutions, entre rêve et réalité."*

La Conférence intergouvernementale

Lors du Conseil Européen de Thessalonique, les 19 et 20 juin 2003 sous Présidence grecque, le Président de la Convention a remis le projet de Traité constitutionnel aux Chefs d'Etat ou de Gouvernement. A cette occasion, les Chefs d'Etat et de Gouvernement affirment que *"la Convention a prouvé son utilité en tant que forum de dialogue démocratique entre des représentants des Gouvernements, des parlements nationaux, du Parlement Européen, de la Commission Européenne et de la société civile"*.

En outre, le Conseil Européen déclare estimer que la présentation du projet de Traité constitutionnel marque l'achèvement des tâches de la Convention et la fin de ses travaux.

Par conséquent, le Conseil Européen de Thessalonique a décidé que le texte du projet de Traité constitutionnel était une *"bonne base de départ"* pour la Conférence intergouvernementale (CIG) et a invité la Présidence italienne à lancer la procédure de révision des Traités conformément à l'article 48 du Traité sur l'Union Européenne en vue d'une convocation de la CIG en octobre 2003. Le Conseil Européen décide que les Etats adhérents participeront pleinement à la CIG et sur un pied d'égalité avec les Etats membres actuels.

Il a également été décidé à Thessalonique que la CIG se déroulera sous la conduite des Chefs d'Etat ou de Gouvernement, qui seront assistés des membres du Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures. Le représentant de la Commission participera aux travaux de la CIG.

L'ouverture des négociations entre les gouvernements des Etats membres actuels et futurs a eu lieu le 4 octobre 2003, lors d'une cérémonie à Rome, à laquelle ont été invités tous les Chefs d'Etat ou de Gouvernement de l'Europe élargie et leurs Ministres des Affaires étrangères.

Le calendrier établi par la Présidence italienne prévoyait de limiter les négociations aux points qualifiés "*restés ouverts*", qui n'ont pu faire l'objet d'un consensus lors de la Convention.

Ainsi, les discussions sur les questions institutionnelles dites "*lourdes*", tels que la composition du Parlement Européen, la définition de la double majorité et le Conseil Européen et son Président, ont été réservées aux Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Les autres questions ont été traitées par les Ministres des Affaires étrangères, à savoir:

- la question de l'institution d'une formation du Conseil dite "*législative*" appelée à centraliser l'adoption des lois et lois-cadres européennes (règlements et directives);
- le système de rotation des Présidences;
- le Ministre des Affaires étrangères de l'Union;
- la composition de la Commission Européenne;
- le champ d'application de la majorité qualifiée;
- les questions non-institutionnelles;
- la défense.

Les Ministres des Affaires étrangères se sont réunis à cinq reprises au sujet de la Conférence intergouvernementale, dont une réunion en Conclave à Naples (28 et 29 novembre 2003). Lors de la réunion de Naples, la Présidence s'est employée à constater un accord sur un certain nombre de points:

- le retrait de la proposition visant à instituer un Conseil législatif;
- l'institution d'un système de rotation de la Présidence du Conseil selon des groupes prédéterminés de trois Etats membre sur une période de douze mois;
- l'institution d'un Ministre des Affaires étrangères de l'Union à "*double chapeau*";
- la possibilité pour un nombre restreint d'Etats membres de s'engager dans une coopération renforcée dite "*structurée*" dans les domaines couverts par la Politique de sécurité et de défense commune.

La coopération *ad hoc* au sein du Benelux mise en place au cours de la Convention s'est poursuivie, sous présidence néerlandaise, tout au long des travaux de la CIG. Ainsi, les trois pays du Benelux ont introduit des réponses communes aux questionnaires de la Présidence. Outre les points soulevés à titre commun, le Luxembourg a également soulevé un certain nombre de points spécifiques, dont:

- le maintien du seuil minimal de Députés au Parlement Européen au nombre de six;
- la sécurité sociale;
- la fiscalité;
- la coopération structurée en matière de Politique de sécurité et de défense.

Au-delà du Benelux, les questions institutionnelles discutées au sein de la CIG ont également fait l'objet de consultations diplomatiques étroites entre le Luxembourg et ses partenaires au sein de l'Union Européenne. L'année 2003 ayant été marquée par un nombre exceptionnellement élevé de visites bilatérales effectuées aussi bien à Luxembourg qu'à l'étranger, il convient de relever que la Convention et la CIG ont figuré parmi les éléments centraux de l'ordre jour des entretiens.

Conformément aux décisions du Conseil Européen de Thessalonique, stipulant que la Conférence intergouvernementale devait *"achever ses travaux et approuver le traité constitutionnel dans les meilleurs délais et à temps pour que les citoyens européens en aient connaissance avant les élections du Parlement Européen de juin 2004"*, la Présidence italienne a choisi de soumettre aux Chefs d'Etat et de Gouvernement, en vue du Conseil Européen de Bruxelles des 12 et 13 décembre, un document d'ensemble reprenant l'état des négociations.

Force est de constater que la Présidence italienne n'a pu constater d'accord à Bruxelles en décembre. Parmi les points litigieux qui n'ont pu aboutir à un accord, il convient notamment de relever la définition de la majorité qualifiée et la composition de la Commission Européenne. Les conclusions de la Présidence italienne relatives à la CIG se limitent à souligner qu'il revient dès lors à la Présidence irlandaise de poursuivre les consultations.

D. Le processus d'association et de stabilisation en faveur des pays de l'Europe du Sud-Est

Pour appuyer l'évolution politique et économique ainsi que la progression des pays bénéficiaires vers une éventuelle future candidature d'adhésion à l'Union européenne, cette dernière a lancé, lors du sommet de Zagreb (24/11/2000), le Processus de Stabilisation et d'Association (PSA). Ce processus s'adresse à cinq Etats des Balkans occidentaux, l'Albanie, la Macédoine, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, et la République fédérale de Yougoslavie (devenue au début du mois de février 2003 l'Etat de Serbie-Monténégro). Il se traduit par la négociation et la conclusion d'Accords de Stabilisation et d'Association (ASA) et est accompagné d'un nouvel instrument communautaire, le programme CARDS (doté pour la période 2000-2006 de 4,65 Mds d'Euros), qui

doit permettre d'accompagner et de conforter le processus de réformes. Ils bénéficient également de préférences commerciales asymétriques exceptionnelles.

Les pays des Balkans qui rejoignent le PSA s'engagent à respecter les conditionnalités politiques et économiques de l'Union européenne. Celles-ci recouvrent des conditions générales, applicables aux cinq Etats, concernant les réformes démocratiques (séparation des pouvoirs, indépendance des juges et des médias, loi électorale), le respect des droits de l'homme et des minorités, le retour des réfugiés et les réformes économiques. Elles recouvrent également des conditions particulières comme la coopération avec le TPIY et le respect des accords de paix. Les pays de la région s'engagent également à coopérer entre eux par le biais de conventions de coopération régionales prévoyant un dialogue politique, une zone régionale de libre-échange ainsi qu'une coopération étroite dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

Les pays intéressés par les Accords de Stabilisation et d'Association aspirent à accéder au statut de pays associé. Dans ce sens, ces accords de stabilisation et d'association constituent pour les cinq pays concernés un premier pas vers l'adhésion éventuelle à part entière à l'UE.

Un premier accord de stabilisation et d'association a été signé avec l'Ancienne République yougoslave de Macédoine à Luxembourg le 9 avril 2001. La procédure de ratification se heurte pour l'instant aux réticences de certains Etats membres à ratifier ces accords tant que l'ARYM n'aura pas démontré un plus grand engagement dans la collaboration avec le Tribunal Pénal International pour la Yougoslavie (TPIY). Le Parlement du Luxembourg a, pour sa part, ratifié cet accord en mai 2003. Un deuxième accord a été signé avec la République de Croatie à Luxembourg le 29 octobre 2001. Cet accord a également été soumis pour approbation au Parlement au mois de mai 2003.

Mandatée par le Conseil, la Commission doit évaluer les capacités de l'Albanie à transposer les réformes nécessaires pour restructurer le pays et réformer les secteurs politiques, économiques et sociaux avant de conclure un ASA dans le cadre du Processus de Stabilisation et d'Association. Cependant, des difficultés structurelles et l'inertie des autorités albanaïses dans la mise en œuvre de réformes préconisées par l'UE et les institutions financières internationales ne permettent pas de prévoir une conclusion prochaine d'un tel ASA.

Engagée dans des réformes constitutionnelles depuis 2002, la Bosnie-Herzégovine a maintes fois exprimé sa volonté de déposer sa candidature à une adhésion prochaine à l'Union Européenne, ainsi que cela a d'ailleurs été souvent rappelé lors de la visite du Premier Ministre Jean-Claude Juncker à Sarajevo en novembre 2003. Des obstacles économiques freinent la mise en œuvre des réformes préconisées par l'UE qui sont un préalable au début des négociations en vue de l'acceptation de toute candidature d'adhésion. L'étude de faisabilité, conclue en octobre 2003 pour la Bosnie-Herzégovine, étape primordiale avant la conclusion d'un tel accord de stabilisation et d'association, bien que relativement critique, a été accueillie avec satisfaction par la Bosnie. Alors que la Commission Européenne avait identifié onze points où des efforts devaient être entrepris avant le début des négociations, les autorités bosniaques se montrent confiantes et s'attendent à un résultat positif au printemps 2004 avant de lancer les négociations pour la conclusion d'un ASA.

Alors que les perspectives se présentaient de manière relativement positive en Serbie et Monténégro au début de l'année 2003, les signes d'instabilité politique découlant de l'assassinat du Premier Ministre Djindjic et la percée des nationalistes aux élections de décembre 2003, risquent de remettre en cause les avancées et les efforts de ce pays en vue d'une conclusion d'un Accord de Stabilisation et d'Association. La Commission a lancé en 2003 une étude de faisabilité à l'image de ce qui avait été entrepris pour la Bosnie-Herzégovine. Les résultats de cette étude devraient être rendus publics au cours du premier semestre 2004.

E. Programmes et instruments d'assistance

a) Pays de l'Europe centrale et orientale

Au cours de la période 2000-2006, l'assistance financière des Communautés européennes aux pays candidats d'Europe centrale et orientale est fournie principalement par l'intermédiaire de trois instruments : les programmes Phare, l'ISPA et la SAPARD.

Le programme Phare

Le programme PHARE est actuellement le principal instrument de la coopération financière et technique de l'Union européenne avec les pays candidats d'Europe centrale et orientale (PECO). Il a été créé en 1989 pour soutenir le processus de réforme et la transition économique et politique en Pologne et Hongrie.

A la suite du Conseil européen d'Essen en décembre 1994, PHARE est devenu l'instrument financier de la stratégie de pré-adhésion ayant pour objectif l'adhésion finale des dix pays associés d'Europe centrale à l'Union européenne. Ces pays sont : la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie.

Aux premières étapes de la transition, l'assistance était centrée sur l'apport de savoir-faire ou d'assistance technique et, en cas de nécessité, sur l'aide humanitaire. Avec les progrès réalisés, la demande d'assistance technique a relativement diminué et les besoins d'aide à l'investissement, notamment dans des secteurs tels que les infrastructures ou la protection de l'environnement, ont considérablement augmenté.

Suite à la publication de l'Agenda 2000 et à l'intensification du processus d'élargissement qui a suivi, PHARE a été réorienté vers la préparation des pays candidats à l'adhésion. Les activités de PHARE se concentrent désormais sur deux priorités :

- aide aux administrations des pays candidats pour acquérir les capacités nécessaires afin de mettre en œuvre l'acquis communautaire. PHARE assiste également les administrations nationales et régionales et les organes de réglementation et de contrôle des pays candidats pour se familiariser avec les objectifs et procédures communautaires ;
- alignement de l'industrie et des infrastructures de base sur les normes communautaires en mobilisant les investissements nécessaires. Cet effort est principalement consacré aux

domaines tels que l'environnement, les transports, l'industrie, la qualité des produits, les conditions de travail, etc., où les normes communautaires sont de plus en plus strictes.

Au titre de la période 2000-2006, PHARE a affecté quelque 11 milliards d'euros au cofinancement d'actions visant au renforcement de la capacité institutionnelle par le biais du "jumelage" et de l'assistance technique. PHARE a également soutenu l'investissement destiné à soutenir les efforts que les pays candidats consacrent à la consolidation de leurs administrations et institutions publiques afin qu'elles fonctionnent efficacement au sein de l'Union, à la promotion de la convergence avec la législation de grande ampleur de la Communauté européenne et à l'amélioration de la cohésion économique et sociale.

Les programmes ISPA et SAPARD

ISPA (Instrument structurel de pré-adhésion) finance d'importantes infrastructures environnementales et de transport dans les pays candidats. Cette aide structurelle représente près **de 1 milliard d'euros par an pour la période 2000-2006** et concerne principalement l'alignement des normes appliquées dans les pays candidats en matière d'infrastructures sur les normes communautaires.

SAPARD (Programme spécial d'adhésion pour l'agriculture et le développement rural) est destiné à aider les pays candidats à résoudre les problèmes d'ajustement structurel existant dans les secteurs agricole et rural ainsi qu'à appliquer l'acquis communautaire relatif à la PAC (Politique agricole commune) et la législation qui s'y rapporte. SAPARD, qui est inscrit au budget jusqu'à la fin de 2006, dispose d'un budget annuel de 520 millions d'euros.

b) Les Balkans

L'UE est de loin le plus grand contributeur financier aux programmes d'aide et assistance de la communauté internationale dans cette région du monde. Ainsi, depuis 1991, la contribution financière de l'UE s'est élevée à plus de 6 milliards EUR.

Le programme CARDS

Le programme CARDS se substitue aux programmes d'assistance communautaire à l'Europe du Sud-Est (OBNOVA pour la reconstruction et PHARE pour les pays non candidats) dans le but de contribuer au processus de stabilisation et d'association de la région, d'y développer un cadre institutionnel, législatif, économique et social orienté vers les valeurs et les modèles de l'UE, et d'y promouvoir l'économie de marché.

L'UE attribue des aides financières non remboursables aux pays bénéficiaires du programme CARDS en vertu du règlement (CE) 2666/2000 pour soutenir le développement du cadre institutionnel, législatif, économique et social. Ce programme permet le financement de projets d'investissement et *d'institution building*, notamment dans le cadre du pacte de Stabilité. Le strict

respect des critères économiques est une condition préalable pour bénéficier d'une assistance dans le cadre du programme CARDS.

Le programme CARDS prévoit une enveloppe budgétaire de 4,65 milliards EUR pour la période 2000 à 2006, dont un montant de 197 millions EUR est consacré à des projets dans le domaine de la coopération régionale. Mis à part ce volet régional, des programmes spécifiques adaptés aux besoins des différents pays sont mis en place dans le cadre de ce programme, que ce soit pour une période annuelle ou pluriannuelle.

L'Agence Européenne de Reconstruction

L'Agence européenne pour la reconstruction (AER) est chargée de gérer les principaux programmes d'aide de l'UE en Serbie et Monténégro (République de Serbie, Kosovo et République du Monténégro) et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Le rôle de l'Agence est primordial dans les pays où l'UE ne dispose pas d'une représentation suffisante pour mettre en œuvre et contrôler les fonds débloqués au titre du programme CARDS

L'AER a été créée en février 2000 et son siège se trouve à Thessalonique en Grèce. Des centres opérationnels ont été établis à Pristina, Belgrade, Podgorica et Skopje. Cette agence indépendante de l'Union européenne est responsable devant le Conseil et le Parlement européens. Supervisée et gérée par un conseil d'administration où siègent la Commission européenne et les 15 États membres de l'Union européenne, l'AER contrôle désormais un portefeuille total de plus de 2,0 milliards d'euros réparti entre ses quatre centres opérationnels. Les objectifs des programmes financés par l'UE et gérés par l'agence sont les suivants:

- promouvoir la bonne administration, le renforcement des institutions et l'État de droit;
- continuer à assurer le soutien du développement d'une économie de marché et poursuivre les investissements dans les infrastructures physiques vitales ainsi que les actions pour l'environnement;
- soutenir le développement social et renforcer la société civile.

L'Agence joue également un rôle dans le contexte d'un engagement plus large de l'Union européenne en faveur de la Serbie et Monténégro et de l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Les actions conduites à ce titre s'inscrivent dans le cadre du "Processus de Stabilisation et d'Association" de l'Union européenne avec les cinq pays d'Europe du Sud-Est, en ce compris également l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Croatie.

F. La politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

L'année écoulée aura été nettement moins dynamique pour la politique étrangère et de sécurité commune que pour le volet sécurité-défense de l'action extérieure de l'Union. En effet, l'année 2003 a débuté sous le signe de la division marquée entre partenaires adeptes et adversaires de la politique des Etats-Unis vis-à-vis de l'Irak. La crise irakienne n'est évidemment pas à considérer comme la cause de tous les différends qui existent entre les Etats membres sur certaines questions

fondamentales de politique étrangère. Cette division a néanmoins laissé des traces profondes, débordant régulièrement sur de nombreuses questions traitées dans le cadre de la PESC et rendant très difficile la conception et la conduite de grands projets diplomatiques cohérents.

Il est, dès lors, difficile, lorsqu'on fait le bilan de la PESC, d'échapper à la constatation que la diplomatie européenne est restée timorée, comparée au volet sécurité/défense, se limitant à ce que l'on pourrait qualifier de « figures imposées », découlant des obligations existantes en matière de dialogue politique ou encore des contacts maintenus par l'Union dans le cadre du processus de paix au Proche et au Moyen-Orient.

Il convient toutefois d'observer que ce contexte difficile n'a pas empêché la réalisation de certaines avancées, comme l'adoption, en décembre, de la stratégie européenne de sécurité (Cf. Infra).

Relevé des principaux actes juridiques PESC en 2003

Afghanistan

Modification et prorogations du mandat du représentant spécial de l'UE

Balkans Occidentaux

Conclusion de l'accord relatif aux activités de surveillance de l'UE (EUMM) en Albanie

Mise en oeuvre effective du mandat du TPIY

Modification et prorogations du mandat du représentant spécial de l'UE en ARYM

Birmanie

Maintien de mesures restrictives

Caucase du Sud

Nomination d'un représentant spécial de l'UE

Contribution de l'UE au processus de règlement du conflit en Géorgie/Ossétie du Sud

Irak

Abrogation des positions communes relatives aux mesures restrictives à l'encontre de l'Irak

Liberia

Modification de la position commune

Lutte contre le terrorisme

Modification de la position commune

Moldova

Mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de la région de Transnistrie

Non-prolifération

Mise en oeuvre de l'action commune

Processus de paix au Moyen-Orient

Nomination d'un Représentant Spécial de l'UE

Accueil temporaire de certains palestiniens par des Etats membres de l'UE

Région des Grands Lacs

Prorogation du mandat du Représentant Spécial de l'UE

Russie

Programme de coopération en faveur de la non-prolifération et du désarmement

Ukraine

Modification de la stratégie commune

Zimbabwe

Modification et prorogation de la position commune.

G. La politique européenne de sécurité et de défense (PESD)

L'année écoulée aura été nettement plus dynamique pour le volet sécurité-défense que pour celui de la politique étrangère. 2003 a vu le déploiement des premières missions militaires de l'UE – dans les Balkans et en Afrique – précédé par la conclusion d'un modus operandi regroupant, sous le sigle Berlin+, une série de dispositions autorisant le recours de l'UE aux moyens militaires de l'OTAN, la définition d'une Stratégie européenne de Sécurité, la création d'une Agence européenne de la défense (dénomination finale restant à déterminer) qui, à brève et moyenne échéance, devrait permettre une certaine standardisation des moyens militaires nationaux, des procédures d'acquisition d'équipements militaires voire de réaliser d'autres objectifs vers une plus

grande harmonisation des défenses nationales et, enfin, la décision prise lors du CE de Bruxelles, en décembre, de doter le Comité militaire de l'UE d'une cellule de planification et de gestion de crises à composantes civile et militaire.

Le Luxembourg, fidèle à sa politique de longue date en matière d'intégration européenne, s'est retrouvé aux avant-postes des protagonistes d'une PESD renforcée et développée par le biais de sa participation au Sommet des Quatre (France, Allemagne, Belgique, Luxembourg) à Bruxelles le 29 avril 2003.

Opérations de gestion de crises menées par l'UE en 2003

2003 sera une année de référence dans les annales de la PESC/PESD puisque pour la première fois de son histoire l'UE aura utilisé ses nouveaux moyens d'intervention militaire et civile, conduisant quatre opérations de gestion de crises (deux militaires et deux civiles). Le Conseil européen de Bruxelles du 12 décembre a par ailleurs confirmé que l'UE était prête à prendre la relève de la SFOR en Bosnie-Herzégovine en 2005.

1) Opérations militaires

- La première opération militaire de l'UE, dénommée 'CONCORDIA', a été lancée dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM) avec recours aux moyens et capacités de l'OTAN, en application, donc, des dispositions des arrangements dits de Berlin +. Concordia a ainsi été le fruit d'une coopération entre l'UE et l'OTAN. Du 31 mars au 15 décembre, quelque deux à trois cent cadres militaires, issus d'une dizaine de pays, membres et non-membres de l'UE, ont quadrillé le Nord-Ouest de l'ARYM, par unités de reconnaissance, pour sauvegarder et pérenniser l'apaisement instauré par l'accord d'Ohrid. La contribution du Luxembourg sur le terrain s'est faite à travers la mise à disposition d'un officier de l'Etat-Major. Le bilan dressé à la suite de cette première opération militaire a été globalement positif, à quelques nuances près. La présence CONCORDIA dans cette zone à risques, a, sans conteste, contribué à y réinstaurer un climat de paix et de stabilité, objectif principal de la mission. La succession de deux commandements opérationnels, le premier assuré par la « nation-cadre » France, le second par l'Eurofor, s'est effectuée sans heurts ni complications, autre point positif de l'opération. Au niveau des rapports OTAN-UE, cette première mission a montré que des efforts supplémentaires seront nécessaires afin d'assurer une efficacité optimale des modalités de coopération.
- La seconde opération militaire de l'UE en 2003 aura été la première à caractère autonome. 'ARTEMIS', comportant un contingent de 1800 militaires environ, a été lancée à Bunia, en République démocratique du Congo (RDC), à la demande de l'ONU. Elle a visé le rétablissement des conditions de sécurité et l'amélioration de la situation humanitaire à Bunia. L'ensemble des objectifs a été atteint, ce qui a permis à l'ONU de renforcer sa présence et de mettre en place une administration transitoire à Kinshasa, consolidant ainsi le processus de paix. Le Luxembourg a contribué financièrement à la mise en place de l'opération.

ARTEMIS aura valeur de référence pour l'avenir des opérations autonomes de l'UE : Premièrement, elle aura été l'illustration éloquent de l'efficacité du concept de « coopération renforcée, voire structurée » puisqu'il s'agissait d'une mission de l'UE, conduite par un quart de ses membres seulement, sous l'égide d'une « nation-cadre », en d'autres termes d'un partenaire qui est en charge de l'essentiel de la planification et de la conduite des opérations, en l'occurrence la France. En second lieu, pour la première fois de son histoire, l'UE aura conduit une opération militaire en dehors des structures de l'OTAN.

2) Opérations civiles

La mise en application du volet civil de la PESD s'est traduite, en 2003, par le lancement de deux missions de gestion civile des crises, répondant aux objectifs fixés lors des Conseils européens de Feira et de Göteborg, concernant le développement des capacités de l'UE dans les quatre domaines de la gestion civile des crises que sont la police, l'Etat de droit, la protection civile et l'administration civile.

- La Mission de police de l'UE en Bosnie-Herzégovine (MPUE), qui a débuté le 1^{er} janvier 2003, a pris la relève du groupe international de police des Nations Unies (GIP) mis en place suite aux accords de Dayton/Paris et constitue la première opération de gestion de crise de l'Union. Le mandat de la Mission consiste non seulement à mener des actions de suivi, d'encadrement et d'inspection de la police en Bosnie-Herzégovine, mais aussi à renforcer l'Etat de droit. Le Luxembourg a détaché deux policiers à la MPUE. Une conseillère juridique luxembourgeoise a été recrutée directement par la Mission. Tout au long de l'année, cette mission de police aura compté sur un effectif permanent de 400 policiers environ.
- Au terme de l'opération militaire 'CONCORDIA' en ARYM, le 15 décembre 2003, la question s'est posée de savoir si Skopje pouvait et voulait s'affranchir totalement de toute coopération dans le domaine de la sécurité intérieure avec ses partenaires européens. Les négociations entre l'ARYM et l'UE ont alors abouti à la solutions suivante : une présence militaire étrangère en ARYM ne serait plus nécessaire - souhait des autorités locales - et la continuation d'une coopération dans le domaine de la sécurité avec l'UE - répondant à la préoccupation de l'UE de rester présent en ARYM à ce stade. Cette coopération a pris la forme d'une mission de police avec un contingent de policiers de 200 unités environ, baptisée 'PROXIMA'. La mission consiste à soutenir les autorités locales dans leur effort visant à consolider l'ordre public, réformer la police et le Ministère de l'Intérieur, créer une police des frontières, aider la police locale, gagner la confiance de la population et coopérer avec les Etats voisins dans le domaine de la police. Proxima n'a pas encore atteint sa « vitesse de croisière », étant donné quelques difficultés dans le recrutement de policiers européens, suite à la multiplication de missions de police dans le monde.

Le Sommet des Quatre

L'objectif de ce Sommet fut, d'un côté, de relancer la discussion sur le développement de la PESD au sein de la Convention européenne, les quatre pays étant d'avis que les résultats produits jusque là ne correspondaient pas entièrement à leurs attentes. D'un autre côté, il s'agissait de proposer des initiatives concrètes destinées à servir de moteur pour le développement de la PESD au niveau des 25.

Presque une année plus tard, il faut constater que le Sommet des Quatre, fortement critiqué au début, a pu tenir ses promesses et même dépasser les attentes. Toutes les initiatives proposées ont ainsi été reprises par les instances de l'UE, ou d'autres instances européennes concernées, où elles sont actuellement discutées ou déjà en voie de réalisation. Citons à titre d'exemple l'idée de créer un système européen d'aide d'urgence EU-FAST, le développement d'un concept d'un Collège européen de sécurité et de défense et la décision du dernier Conseil européen de créer des structures de planification et de conduite d'opérations européennes de gestion des crises.

Développement des capacités de l'UE

Au niveau des capacités militaires, le Sommet européen de Helsinki, en décembre 1999, avait fixé un objectif global permettant à l'UE d'atteindre à partir de l'année 2003 une capacité de 60.000 hommes déployables en 60 jours, et ce pour une durée de 12 mois. Compte tenu des forces inscrites par les Etats membres au *Catalogue 2003 des forces d'Helsinki*, il ressort de l'évaluation actuelle des capacités militaires de l'UE que cette dernière dispose désormais d'une capacité opérationnelle couvrant tout le spectre des missions de Petersberg, avec certaines limitations et contraintes résultant des lacunes constatées, comme les délais de déploiement et les opérations de haute intensité.

De plus, a été lancée en 2003 au sein de l'UE une discussion dans la perspective d'élaborer un nouvel objectif global pour 2010. L'accent est mis, cette fois-ci, sur les aspects qualitatifs de cette force militaire européenne. Le nouvel objectif devra reposer sur les principes de l'interopérabilité des capacités (équipements, troupes et structures de commandement), de la déployabilité et de la capacité de soutien.

Au niveau civil, les objectifs chiffrés en matière de capacités par les Sommets européens de Feira et de Göteborg avaient déjà été atteints en 2002. Les travaux effectués en 2003 concernaient par conséquent surtout le développement de concepts de missions et l'organisation de formations.

En matière de protection civile, un accord entre le Conseil et la Commission permet dorénavant l'utilisation des moyens de protection civile de la Commission dans le cadre d'opérations de gestion civile des crises en dehors de l'UE. Des concepts ont aussi été développés pour d'éventuelles missions d'administration civile transitoires.

De même, il s'est avéré essentiel de disposer d'un pool d'experts civils, formés et disposés à être déployés en peu de temps afin de permettre à l'UE d'entreprendre une vaste série d'opérations de

prévention de conflits et de gestion de crises. Les efforts de consolidation des programmes de formation ont continué en 2003 à travers, notamment, un projet pilote de formation au 1^{er} semestre avec le "EU Group on Training" (EGT), composé d'un réseau d'instituts de formations à travers l'Union et subventionnés par la Commission. Ces programmes de formation englobent des cours généraux ainsi que des cours de spécialisation sur l'Etat de droit, les droits de l'Homme, la démocratisation, la bonne gouvernance, et l'organisation de l'administration civile. Le Luxembourg a envoyé 8 participants.

L'UE a, par ailleurs, entamé une réflexion sur l'extension des domaines d'intervention prioritaires existants aux missions de surveillance ("monitoring missions") et développé un concept pour ce nouveau domaine prioritaire.

La Stratégie européenne de sécurité

A l'instar de l'OTAN, suite aux attentats du 11 septembre, l'UE s'est à son tour dotée d'un véritable concept stratégique pour sa politique étrangère, de sécurité et de défense en 2003, par l'adoption d'une Stratégie européenne de sécurité par le Conseil européen de décembre.

Dans ce document, intitulé "*Une Europe sûre dans un monde meilleur*", l'UE établit les objectifs de politique étrangère que tous les Etats membres de l'UE partagent, examine les menaces auxquelles l'UE doit faire face dans le monde et identifie les instruments avec lesquels elle peut répondre à ces menaces. Parmi les menaces identifiées dans le document figurent tout particulièrement le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, les conflits qui sévissent dans les régions avoisinantes, les Etats échoués ("failed states") et la criminalité organisée. Pour combattre ces fléaux, l'UE dispose d'une panoplie de moyens allant des politiques commerciales et de développement jusqu'aux instruments civils et militaires de gestion des crises et de prévention des conflits. L'accent est également mis sur la coopération internationale au sein d'organisations multilatérales et par le biais de partenariats avec d'autres pays clés.

En adoptant cette Stratégie de sécurité, le Conseil européen de décembre 2003 a invité la prochaine Présidence de l'UE à entamer sa mise en œuvre à travers l'élaboration de plans d'action dans quatre domaines prioritaires : une politique cohérente en Bosnie-Herzégovine, la lutte contre le terrorisme, le multilatéralisme efficace et une stratégie cohérente pour le Moyen-Orient.

Coopération avec d'autres organisations internationales

En 2003, des progrès substantiels ont été réalisés dans les relations entre l'UE et l'OTAN dans le domaine de la PESD, particulièrement en matière d'arrangements militaires pour la gestion de crises. En effet, les arrangements 'Berlin plus' ont été conclus en mars 2003 après 7 ans de tractations difficiles. Ils offrent à l'UE un accès garanti aux moyens de l'OTAN et assurent une bonne coordination entre les missions des deux organisations. En vertu de ces arrangements, l'OTAN est en mesure d'apporter son soutien aux opérations dirigées par l'UE pour des crises dans lesquelles l'Alliance dans son ensemble n'est pas engagée militairement. Le respect mutuel de l'autonomie de décision des deux instances s'y trouve également dûment reflété. Les arrangements

Berlin Plus ont été essentiels pour permettre à l'UE de prendre la relève de la mission de l'OTAN dans l'ex-République yougoslave de Macédoine avec l'opération 'CONCORDIA'.

Le Conseil s'est engagé à développer les capacités militaires de l'OTAN et de l'UE lorsqu'il y a superposition des besoins. De même, afin de renforcer la capacité de réaction rapide de l'UE, des échanges d'informations entre l'UE et l'OTAN seront effectués sur leurs capacités de réaction rapide. La mise au point d'un dialogue renforcé OTAN-UE et une approche concertée dans le domaine de la sécurité et la stabilité dans les Balkans occidentaux a ouvert la voie à une coopération approfondie dans la région.

L'UE s'est engagée à développer et renforcer les relations avec les autres organisations internationales: une déclaration conjointe sur la coopération avec les **Nations Unies** dans la gestion des crises a été adoptée le 24 septembre 2003. Depuis, les contacts entre les experts des deux organisations se sont intensifiés. Le Conseil a, par ailleurs, adopté des conclusions portant sur la coopération avec l'**OSCE** dans la prévention des conflits, la gestion des crises ainsi que la réhabilitation post-crise.

H. La politique commerciale

La cinquième Conférence ministérielle de l'OMC

L'année 2003 était surtout marquée par la préparation et l'échec de la cinquième conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est déroulée à Cancun du 10 au 14 septembre 2003.

Cancun était une étape intermédiaire importante du Programme de Développement de Doha qui avait été lancé en 2001 et dont la conclusion est prévue pour fin 2004. Cette réunion aurait dû dresser un bilan de l'avancement des négociations depuis le lancement du cycle et donner une impulsion politique pour la suite des négociations.

La délégation luxembourgeoise à Cancun était composée de Madame le Ministre des Affaires Etrangères, de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de Messieurs les Députés Jean Huss et Laurent Mosar, de Mme l'Ambassadeur à Mexico et de fonctionnaires du Ministre des Affaires Etrangères et du Ministère de l'Agriculture.

Sur le plan national, le Programme de Développement de Doha et notamment cette conférence ministérielle ont donné lieu à des consultations avec la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre des Députés. Deux débats d'orientation ont également eu lieu, un premier sur le sujet des négociations services dans le cadre de l'AGCS (le 19 mars 2003) et un second sur le suivi de la conférence de Cancun (le 29 janvier 2004).

Des rencontres entre Madame le Ministre des Affaires Etrangère et des acteurs de la société civile ont également eu lieu la veille et au lendemain de Cancun.

Les négociations à Genève, au sein des différents groupes de négociations de l'OMC, n'avaient fait que très peu de progrès sur les questions importantes, de sorte qu'aucune ébauche de compromis n'existait avant que les Ministres des 146 membres de l'OMC de l'époque se soient déplacés au Mexique. Comme les membres de l'OMC n'avaient pas su se mettre d'accord sur un projet de déclaration ministérielle, le président du Conseil général Carlos Pérez del Castillo et le Directeur général Supachai Panitchpakdi ont élaboré un tel projet, le 31 août 2003, sous leur propre responsabilité, pour tenter de débloquer la situation.

Un point positif était l'adoption, le 30 août 2003 d'un accord sur la question des ADPIC (aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) et de la Santé publique. Après moult négociations, le Conseil général de l'OMC, dans sa dernière session pré-Cancun, réussissait à trouver un compromis sur le recours aux licences obligatoires par les Etats membres de l'OMC qui ne disposent pas de capacités de fabrication ou ont des capacités insuffisantes. Cet accord leur permet d'importer des médicaments génériques à bas prix fabriqués sous licences obligatoires pour lutter contre le SIDA et d'autres pandémies.

Le 10 septembre 2003, la conférence de Cancun a été solennellement ouverte par le Président du Mexique, M. Vicente Fox. Le même soir, une proposition africaine concernant le coton a été débattue sans résultat.

Les jours suivants, les 146 membres ne sont pas arrivés à faire réellement avancer les négociations notamment à cause du fait que la présidence avait décidé de les focaliser sur les sujets dits de Singapour (investissements, concurrence, transparence des marchés publics et facilitation des échanges).

Profitant de la tenue de la conférence ministérielle, l'OMC a formellement approuvé le protocole d'adhésion du Cambodge et du Népal qui sont devenus respectivement le 147^{ème} et 148^{ème} membre de l'organisation.

Le 14 septembre 2003 la conférence s'est terminée dans la confusion après que le président avait déclaré que, malgré de grandes avancées dans les consultations, les membres sont restés sur leurs positions irréconciliables et qu'il ne voyait plus de chance pour aboutir à un résultat.

Les raisons de l'échec sont multiples et varient bien évidemment selon l'appréciation des différents acteurs concernés. Les raisons les plus communément évoquées ne sont pas à rechercher, comme on aurait tendance à le penser *prima facie*, dans la préparation insuffisante de la conférence, mais avant tout dans un manque total de dynamique de négociation. Bien évidemment à cela s'ajoute la naissance du G-21 composé, entre autres, des grands pays en développement tels le Brésil, l'Inde et la Chine. Cette nouvelle coalition représente, du point de vue politique, la réponse du monde en développement à la domination du couple UE/US, et, du point de vue du commerce agricole, elle est l'expression de la fronde contre les pourvoyeurs du soutien agricole et ce même si, ironie du sort, aucune discussion n'avait eu lieu.

Après l'échec de Cancun, l'UE a décidé d'entamer une période de réflexion pour en tirer les leçons. Cet exercice a pris fin en novembre avec la communication de la Commission européenne sur la relance du processus de négociation du Programme du Développement de Doha. Cette communication a été entérinée par le CAGRE (Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures) du 9 décembre.

L'UE y affirme qu'elle reste fermement attachée au multilatéralisme en matière de négociations commerciales internationales. L'UE se déclare également prête à infléchir sa position sur les sujets de Singapour et à sortir un deux, trois ou quatre de ces sujets de l'engagement unique, en laissant ouverte aux autres membres de l'OMC la décision de participer ou non à la négociation de tels accords et d'y souscrire.

L'UE maintient également sa volonté de négocier sérieusement dans le domaine de l'agriculture – y compris la négociation d'une liste de produits d'intérêt particulier pour les pays en développement pour lesquels elle est disposée à éliminer les subventions à l'exportation. Elle favorise une solution ambitieuse pour la problématique du coton et continue de souhaiter un résultat ambitieux pour les négociations sur les produits industriels et les services.

Il semblerait que désormais tous les acteurs soient prêts à se rasseoir autour de la table de négociation. Le Commissaire Pascal Lamy, qui négocie au nom de l'UE, s'attend à ce que les négociations de fond recommencent vers la mi-février 2004 pour aboutir à l'adoption d'un accord sur les modalités (une sorte de Cancun light) vers mars-avril. Si ces négociations progressent très rapidement, il n'est pas exclu qu'elles aboutissent en 2004.

Lors de sa réunion du 21 octobre 2003, le Conseil général de l'OMC avait accepté l'offre de Hong Kong, Chine, d'accueillir la sixième conférence ministérielle, sans pour autant fixer une date pour cette conférence.

Règlement des différends

Comme l'année précédente, la majorité des plaintes déposées auprès de l'Organe de règlement des différends concernent surtout les mesures anti-dumping, les mesures compensatoires et de sauvegarde, les taxes sur les produits importés, les mesures sur les investissements liés au commerce, la protection de la propriété intellectuelle et l'accès au marché pour les fournisseurs de services étrangers. Ce sont les Etats-Unis et l'UE qui ont le plus recours au mécanisme de règlement des différends. Près d'un quart des plaintes introduites concernent les instruments de défense commerciale.

En 2003, 27 rapports ont été rendus par les groupes spéciaux et l'organe d'appel.

En 2003, l'UE était impliquée dans 33 différends devant l'OMC dont 16 avec les Etats-Unis (l'UE étant partie demanderesse dans 12 cas et partie défenderesse dans quatre (OGM, Bœuf aux hormones, Mesures de sauvegarde européennes sur l'acier et indications géographiques)). Les

autres litiges européens concernent l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, l'Inde, le Pérou et la Thaïlande.

Les affaires les plus importantes de l'année sont sans aucun doute celles des mesures de sauvegarde américaines sur les importations d'acier et de la loi américaine sur les *Foreign Sales Corporation* (FSC).

L'Organe d'appel a publié, le 10 novembre 2003, son rapport sur les plaintes déposées devant l'OMC par le Brésil, la Chine, l'UE, le Japon, la Corée, la Nouvelle Zélande, la Norvège et la Suisse contre les Etats-Unis dans l'affaire des « Mesures de sauvegarde définitives à l'importation de certains produits en acier ». Il a confirmé la plupart des conclusions du Groupe spécial selon lequel les mesures appliquées par les Etats-Unis étaient incompatibles avec l'Accord de l'OMC sur les mesures de sauvegarde et l'accord GATT de 1994, mais a rejeté certaines constatations concernant des produits étamés ou chromés et des fils en acier inoxydable (ce qui n'a finalement pas modifié le résultat global). Le 4 décembre 2003, le gouvernement américain a décidé de supprimer les mesures de sauvegarde sur l'acier.

Tout au long de ce litige, le Ministère des Affaires Etrangères est resté en contact étroit avec l'opérateur luxembourgeois concerné et Madame le Ministre a eu de nombreux contacts avec les autorités américaines à ce sujet.

Dans le litige de la loi FSC, le Conseil de l'UE a adopté, le 8 décembre 2003, la mise en place progressive, à partir du 1er mars 2004, de contre-mesures se situant initialement au niveau de 5 %, suivies d'augmentations mensuelles automatiques de 1% jusqu'à un plafond de 17 %, qui serait atteint en mars 2005, si le Congrès américain ne modifie pas la loi FSC d'ici là.

Assistance technique liée au commerce et contribution financière du Luxembourg

Conformément aux engagements souscrits à Doha et réitérés à Cancun, le Luxembourg a contribué cette année encore au Fonds de Doha pour le développement par une somme de 75.000 EUR, à laquelle s'ajoute une contribution de 25.000 EUR pour la participation des pays en développement à la conférence ministérielle de Cancun.

I. Le Marché Intérieur et le Conseil de Compétitivité

La réunion interministérielle de Nyborg en octobre 2002, avait décidé de l'association en un seul Conseil « Compétitivité » des domaines du Marché intérieur, de l'Industrie et de la Recherche en vue du développement d'une approche horizontale intégrée pour ces domaines et d'atteindre en 2010 les objectifs de Lisbonne (faire de l'économie européenne la plus compétitive au monde). Les différentes sessions du Conseil Compétitivité de 2003 ont permis de faire progresser un nombre important de dossiers. Une rapide présentation des principaux dossiers abordés lors des sessions du Conseil durant l'année 2003 permet de se rendre compte de la vaste palette des sujets traités.

La réunion du Conseil du 3 mars 2003 a permis un accord politique sur le règlement du brevet communautaire, mettant fin à trois années de négociations très difficiles entre les Quinze. La question est cependant restée à l'ordre du jour des réunions ministérielles aboutissant lors de la réunion de fin novembre à un quasi accord général sur ce sujet. A noter que c'est le Luxembourg qui abritera le siège de la juridiction qui traitera le contentieux du brevet communautaire.

Les Ministres ont également abordé en mars la questions de la promotion de la culture entrepreneuriale, ainsi que la contribution sur la compétitivité économique du Conseil au Conseil européen de Printemps. A cette occasion, le Conseil a été chargé d'évaluer systématiquement les conséquences sur la compétitivité de toutes les initiatives législatives communautaires qui ont un impact sur les entreprises - en particulier les PME - tout en assurant la cohérence et l'équilibre entre les trois piliers - économique, social et environnemental - du développement durable.

Les questions relatives à la recherche, à la biotechnologie et aux sciences du vivant ont été abordées lors du Conseil Compétitivité du 13 mai 2003. Les Ministres ont également procédé à un échange de vues sur le règlement sur les concentrations, sur la politique industrielle et de l'innovation, ainsi que sur le paquet législatif "produits chimiques", où la plupart des délégations se sont montrées concernées par l'impact de la législation proposée par la Commission sur la compétitivité de l'industrie chimique européenne.

Le Conseil Compétitivité du 19 mai 2003 a vu notamment la présentation de la stratégie pour le marché intérieur 2003-2006 de la Commission, suivi d'un débat. Les Ministres ont adopté leurs propres conclusions sur cette stratégie lors de leur réunion de septembre. Les directives "instruments de mesure", "précurseurs de drogues", "détergents" et "NP, NPE et ciment" ont été adoptées sans problème, tandis que le Conseil n'a pas réussi à se mettre d'accord sur les directives "OPA", "crédits aux consommateurs" et "promotions des ventes dans le marché intérieur". La directive "OPA" sera finalement adoptée fin novembre sur base d'une proposition de compromis de la présidence.

La réunion du Conseil du 22 septembre 2003 a permis de dégager un accord politique sur la liberté de circulation et de séjour pour les citoyens de l'Union et les membres de leur famille et d'adopter des conclusions relatives au gouvernement d'entreprise, à l'industrie pharmaceutique et à la biotechnologie. Les Ministres sont également parvenus à un accord politique sur la proposition de directive relative à la protection des piétons et autres usagers vulnérables de la route.

Le Conseil Compétitivité du 10 novembre a vu un débat d'orientation sur une proposition de directive relative aux pratiques commerciales déloyales dans le marché intérieur. Il a marqué son accord unanime sur une orientation générale concernant la proposition de directive relative au rapprochement des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique. Il a également pris acte de la proposition législative de la Commission relative à un règlement pour l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH) et adopté une résolution sur la profession et la carrière des chercheurs au sein de l'Espace européen de la recherche (EER).

Lors de la session du Conseil des 26 et 27 novembre, les Ministres sont arrivés à toute une série d'accords politiques dans les domaines suivants: règlement sur les concentrations; règlement "marque communautaire", ainsi que le règlement "responsabilité civile résultant de la circulation des véhicules automoteurs". A noter aussi la décision à l'unanimité du Conseil de modifier les directives de négociation de la Commission portant sur la création d'un cadre international concernant le réacteur thermonucléaire et expérimental (ITER), autorisant la Commission à proposer Cadarache (France) comme candidat européen pour le choix du site. Dans ce même contexte, le Conseil a décidé que l'Espagne hébergerait la future entité juridique européenne de l'ITER et que l'un des directeurs européens du projet serait espagnol.

Le Conseil Compétitivité du 3 décembre 2003 a examiné un projet de la présidence concernant les conditions du financement communautaire des projets de recherche impliquant l'utilisation d'embryons humains et de cellules souches embryonnaires humaines. A l'issue de la discussion, le président a conclu qu'un accord ne pouvait être dégagé, la Commission ne pouvant pas appuyer ce texte.

Parmi les autres développements dans le domaine du marché intérieur, il convient de souligner l'importance que la question de la libéralisation du marché des services et, en temps voulu, des services d'intérêt général, revêtira dans les années à venir.

Il importe aussi à noter l'amplification de la coopération entre la Commission et les Etats membres, de même qu'entre Etats membres, incluant les dix pays en voie d'accession pour une meilleure gestion du Marché intérieur tant au niveau communautaire qu'au niveau des administrations nationales. A côtés des thèmes sectoriels comme la libre circulation des marchandises, les services ou les industries de réseau, la Stratégie Marché intérieur 2003-2006 de la Commission consacre ainsi quelques chapitres à la nouvelle approche en matière d'application des règles du Marché intérieur, ainsi qu'à l'amélioration de la réglementation à tous les niveaux.

Un exemple modèle de cette nouvelle approche concernant la gestion du Marché intérieur est le réseau SOLVIT. Ce réseau a comme rôle la résolution informelle de problèmes relevant du marché intérieur via la médiation entre les administrations sans recours à la Cour Européenne de Justice. Ainsi, un(e) citoyen(ne) ou une entreprise d'un pays-membre pourra exposer ses problèmes relatifs au marché intérieur à son centre SOLVIT national. Celui-ci, après avoir constaté la légitimité de la doléance, interviendra auprès du centre SOLVIT de l'autre Etat membre concerné pour résoudre le problème. Le réseau SOLVIT est appuyée par une base de données électronique (fournie et gérée par la Commission) destinée à faciliter la communication entre les différents centres. Les responsables des centres SOLVIT se réunissent trois à quatre fois par an pour discuter des mises à jour du réseau ainsi que de questions horizontales, de cas spécifiques et de problèmes divers.

Un autre exemple d'une coopération renforcée entre la Commission et les Etats membres dans le domaine du Marché Intérieur sont les réunions « paquet » ; une telle réunion a eu lieu en juin 2003 au Ministère des Affaires Etrangères. L'objectif de cette réunion, qui était présidée par le Ministère des Affaires Etrangères et à laquelle ont participé des représentants de la Commission ainsi que des différentes administrations luxembourgeoises, était de faire le point sur la transposition des

directives « marché intérieur » et sur ce qui la Commission identifiait comme des problèmes d'application du droit communautaire au Luxembourg. La Commission a dorénavant l'intention de tenir de telles réunions chaque année avec tous les Etats membres.

J. Transposition des directives communautaires

Six ans après la publication du premier Tableau d’Affichage du Marché Intérieur, il se confirme que de bonnes performances en matière de transposition de directives communautaires ne peuvent être atteintes sans qu’une intense activité de coordination au niveau administratif ne bénéficie d’une attention politique soutenue.

Le Luxembourg, qui par le passé avait connu de sérieuses difficultés à mettre en œuvre au niveau national la législation communautaire, avait réussi à remonter la pente en 2000 et 2001 en réduisant progressivement son déficit de transposition de 119 directives en retard au 1er janvier 2000 à 33 directives en retard au 31 décembre 2001.

Il ressort toutefois du tableau reproduit ci-dessous que les efforts investis et réalisés depuis en matière de transpositions doivent encore être améliorés afin d’intégrer dans les délais dans la législation nationale le nombre sans cesse croissant de nouvelles directives qui sont annuellement adoptés par l’Union européenne.

Evolution en matière de transposition de directives communautaires :

	31/12/99	31/12/00	31/12/01	31/12/02	31/12/03	Variation 31/12/02 31/12/03
Directives en retard de transposition	119	55	33	42	56	+14
Dont directives « marché intérieur » en retard de transposition	94	44	25	36	43	+7
Directives parues au JO durant la période écoulée		91	87	106	123	+17
Directives transposées durant la période écoulée		162	82	90	96	+6
Directives restant à transposer	195	124	129	144	172	+28

Selon les statistiques régulièrement publiées par la Commission européenne, le Luxembourg figure à nouveau parmi les Etats membres dont les efforts en matière de transpositions de directives sont insuffisants pour mettre en œuvre la législation communautaire.

Ce constat a amené le gouvernement à accorder une nouvelle attention soutenue à ce problème et à rechercher des solutions nouvelles pour une transposition peut-être plus rapide, en prévision entre

autres de la Présidence du Conseil de l'Union européenne en 2005 qui est une période ne permettant pas de travail législatif approfondi.

K. La Cour de Justice des Communautés européennes (CJCE)

En 2003, la Commission européenne a introduit treize nouveaux recours en manquement contre le Luxembourg. Ce chiffre est en augmentation par rapport à l'année 2002, au cours de laquelle le nombre de recours en manquement s'élevait à onze.

Pendant l'année 2003, quinze affaires intéressant le Luxembourg ont pu être réglées. Dans sept cas, la Cour a constaté le manquement du Luxembourg. Un recours de la Commission a été rejeté. Dans 5 autres cas la Commission s'est désistée.

Le Luxembourg a présenté des observations dans le cadre de deux affaires préjudicielles.

Le Luxembourg a décidé d'intervenir au soutien des conclusions d'un Etat membre dans une affaire qui oppose celui-ci au Parlement européen et au Conseil.

Notons encore que les juridictions luxembourgeoises ont saisi la CJCE de quatre demandes de décision préjudicielle.

5. L'ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES (OCDE)

En 2003, l'OCDE et ses Etats membres ont poursuivi leurs travaux sur le processus de réforme de l'organisation. La question de la réforme sera un des thèmes principaux de la réunion du Conseil au niveau des ministres de mai 2004 qui devrait adopter un paquet de décisions importantes sur divers aspects de ce processus. Parmi ceux-ci figurent :

- la structure des comités et la multidisciplinarité ;
- l'identification des activités essentielles et non essentielles de l'organisation ;
- la définition d'une stratégie relative à l'élargissement et aux relations avec les pays non-membres ;
- le mode de prise de décision ;
- la révision du barème des contributions et la restructuration du budget ;
- la place de l'OCDE dans l'architecture internationale.

La réunion ministérielle annuelle de l'OCDE s'est déroulée les 29 et 30 avril 2003 à Paris. Présidée par le Premier ministre de Nouvelle-Zélande, Mme Helen Clark, elle a eu pour thème « le programme d'action en faveur de la croissance et du développement », permettant aux 30 Etats membres et à quelques Etats non-membres d'échanger leurs points de vues sur des sujets tels que le renforcement de la croissance économique, la promotion de l'investissement dans les pays en développement, les questions liées aux échanges commerciaux.

Forum 2003 s'est tenu les 28 et 29 avril en marge de la réunion ministérielle. Pour la quatrième année consécutive, des tables rondes thématiques ont été organisées auxquelles ont participé des personnalités politiques, des universitaires, des chefs d'entreprises, des syndicalistes, des représentants d'ONG ainsi que des journalistes. Placé sous le thème, « croissance, développement et prospérité », le forum a également été présidé par le Premier ministre de Nouvelle Zélande, Mme Helen Clark.

Le 22 avril 2003, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, M. Charles Goerens, a représenté le Luxembourg à la réunion ministérielle annuelle du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Les thèmes abordés lors de cette réunion ont eu trait à l'amélioration de l'efficacité de l'aide, ainsi qu'à l'harmonisation des procédures des donateurs ou encore aux moyens de collaboration accrue entre l'OCDE et diverses organisations régionales. La réunion s'est également penchée sur les liens existants entre croissance économique et réduction de la pauvreté en analysant les synergies possibles entre aide publique au développement, investissement privé et commerce.

Le 6 octobre 2003, le ministre de l'Economie M. Henri Grethen a participé au Château de Bourglinster, à la présentation du rapport OCDE sur la situation économique au Luxembourg. L'accent principal du rapport a été mis, outre les perspectives économiques, sur la viabilité de notre régime général d'assurance pension et la réforme du système scolaire luxembourgeois.

Depuis des années, la problématique de la lutte contre la corruption a été placée au centre des activités de l'OCDE. La Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales constitue le principal vecteur de cette approche. La Convention est entrée en vigueur le 15 février 1999, ratifiée en décembre 2000 par la Chambre des Députés. Le 21 mars 2001, l'OCDE a confirmé le dépôt de l'instrument de ratification du Luxembourg relative à cette Convention. Dans le cadre de la Convention, le Luxembourg a accepté de se faire examiner par ses pairs sur la situation de la corruption au Luxembourg. Cet examen a eu lieu du 17 au 20 novembre 2003 à Luxembourg et fera l'objet d'un rapport prévu pour avril 2004.

Notons encore que le Luxembourg a suivi de près tout au long de l'année 2003 l'évolution du dossier sur les pratiques fiscales dommageables ainsi que sur les suites du rapport de 2000 sur le secret bancaire. Alors que sur le premier dossier, les discussions du mois de janvier 2004 ont mené à un compromis entre toutes les délégations au Comité des Affaires fiscales, permettant ainsi au rapport d'étape 2004 d'être publié, le deuxième dossier n'a pas permis aux trente délégations de se mettre d'accord sur un projet de recommandation élaboré par la Direction des Affaires fiscales. Le Luxembourg - avec la Belgique, l'Autriche et la Suisse - a rappelé le récent pas important franchi au sein de l'UE grâce à l'accord relatif à la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne. Dès lors, vu l'absence d'un véritable dialogue sur le projet de recommandation de la Direction des Affaires fiscales, les membres de l'OCDE n'ont pu que noter l'absence de consensus sur ledit projet de recommandation.

6. LE CONSEIL DE L'EUROPE

L'année 2003 fut marquée non seulement par l'adhésion de la Serbie-Monténégro au Conseil de l'Europe (CdE), mais ce fut aussi l'année pendant laquelle l'Organisation a fait un bilan du suivi des engagements pris par les nouveaux Etats membres, dans le cadre de leur adhésion.

Ce n'est que le 3 avril 2003, après une attente de presque trois ans et suite à l'adoption de la Charte constitutionnelle par les Parlements des deux composantes de la Fédération, que la Serbie-Monténégro est devenue le 45^{ème} Etat membre du Conseil de l'Europe.

L'exécution des engagements pris par la S&M dans le contexte de son adhésion et la mise en œuvre du programme de coopération post-adhésion font l'objet d'un suivi par le Comité des Ministres sur la base de rapports trimestriels établis par le Secrétariat.

Le premier rapport trimestriel (avril-juin 2003), bien que relativement optimiste, soulignait que des lacunes demeurent dans la mise en œuvre de la Charte Constitutionnelle, que des actes de torture sont toujours répertoriés, que la confusion relative à la situation des médias persiste et que les progrès relatifs à la coopération avec le TPIY sont jugés lents et inégaux.

Le deuxième rapport couvrant la période de juillet à octobre 2003 a déploré le peu d'avancées réalisées par la S&M en 7 mois d'adhésion au CdE, alors que la plupart des engagements contractés doivent, en théorie, être accomplis dans le courant de la première année d'adhésion. Le CdE a regretté l'immobilisme dans la création de la Cour de l'Union et en matière de coopération avec le TPIY (en particulier dans des questions telles que l'arrestation d'inculpés, l'accès aux documents et aux archives et le processus de dérogation des témoins).

En 2003, les rapports de suivi des engagements post-adhésion sur la Bosnie-Herzégovine (BiH) soulignent que le pays devrait concentrer ses efforts et ses ressources sur le renforcement des institutions étatiques, en particulier la réforme du système judiciaire, sur le retard dans le traitement des dossiers par la Chambre des Droits de l'Homme et le transfert de sa compétence à la Cour Constitutionnelle, sur la coopération avec le TPIY et sur la mise en œuvre de la réforme de l'éducation.

Des programmes spécifiques de coopération juridique visant à renforcer l'Etat de droit en BiH sont actuellement poursuivis par le CdE. Plus de 60 activités ont été menées au cours de l'année 2003, dans des domaines comprenant la réforme du système pénal, des autorités locales, du système pénitentiaire, de la police, de l'éducation, de la liberté d'expression... De nouveaux projets d'assistance spécialisés ont également été mis en œuvre, notamment dans le cadre d'un important programme commun conclu avec la Commission Européenne en février 2003.

En 2003, le Comité des Ministres a également accordé une attention particulière à l'évolution de la situation dans les pays du Caucase du Sud, qui reste une zone de tension et de conflits non résolus. Les efforts considérables mis en œuvre dans cette région sont fondés sur une logique d'assistance aux réformes et de suivi du respect des engagements.

En ce qui concerne l'Arménie et l'Azerbaïdjan, ce suivi est effectué dans le cadre d'une procédure exceptionnelle qui n'a jamais existé auparavant et qui n'a pas été appliquée depuis. Un mécanisme de suivi, propre au Comité des Ministres, a été créé sous l'impulsion de l'Ambassadeur italien AGO, alors qu'il était président des Délégués des Ministres entre mai et novembre 2000.

L'admission simultanée des deux pays au CdE en 2001 avait pour objectif d'instaurer un climat de confiance et de réconciliation propice à la résolution du conflit dans le Nagorno Karabakh. Ainsi, sans chercher à s'immiscer dans le règlement du conflit qui reste la tâche du Groupe de Minsk de l'OSCE, le CdE suit la question du point de vue du respect des engagements.

Le CdE est également disposé à mettre à la disposition du groupe de Minsk, le moment venu, à la demande des parties intéressées, l'expertise de la Commission de Venise pour la définition de formules juridiques relatives au statut du Haut Karabakh.

Suite à une visite du Secrétariat et d'une délégation du Comité des Ministres, les Délégués des Ministres ont noté que d'importants efforts restent à faire en Géorgie sur l'élaboration du cadre législatif et institutionnel des élections législatives (en particulier, le fonctionnement de la Commission électorale centrale et la révision des listes électorales) ; le fonctionnement du pouvoir judiciaire et la réforme des services répressifs (notamment, le nouveau Code de procédure pénale) ; la lutte contre la corruption : la mise en œuvre des recommandations du GRECO (groupe d'Etats contre le terrorisme) et l'adhésion à toutes les conventions européennes pertinentes.

Nouveaux instruments du Conseil de l'Europe

Quant aux travaux thématiques, il convient de souligner ceux portant sur la lutte contre le terrorisme, qui ont abouti, le 15 mai 2003, à un Protocole portant amendement à la Convention européenne pour la répression du terrorisme, ouvert à la signature lors de la 112^{ème} Session ministérielle et signé par le Luxembourg le 11 juin 2003. Ce Protocole ouvre à des Etats non membres la possibilité d'adhérer à cet important instrument afin de renforcer la coopération internationale.

Par ailleurs, l'Assemblée parlementaire a préconisé l'élaboration d'une Convention européenne générale sur la lutte contre le terrorisme destinée à compléter les instruments et principes élaborés par l'ONU et l'OSCE. Cette Convention porterait notamment sur les techniques d'investigation spéciales et la protection des témoins et des « repentis » dans les cas d'actes de terrorisme, ainsi que sur la lutte contre les sources de financement du terrorisme. Les premières discussions au niveau du Comité d'experts laissent apparaître les réticences quant à l'utilité d'un tel instrument au regard du risque de double emploi qu'il entraînerait avec la Convention onusienne et le projet de l'UE sur le sujet.

Le Conseil de l'Europe a amorcé en septembre 2003 les travaux visant à l'élaboration d'une convention européenne sur la lutte contre la traite des êtres humains. Cet instrument juridique contraignant exigera des Etats qui ne l'ont pas encore fait d'ériger en crime dans leur législation nationale la traite des êtres humains. Tout en s'appuyant sur les réalisations de l'Organisation des

Nations Unies dans ce domaine, la Convention viserait à parvenir à un équilibre approprié entre les aspects relatifs aux poursuites pénales (incrimination de la traite et fixation des sanctions) et aux droits de l'homme (assistance, intégration sociale et compensation des victimes de la traite, ainsi que protection de leur vie privée). Dans ce cadre, et en réponse à l'invitation du gouvernement monténégrin, une équipe d'experts du CdE et de l'OSCE s'est rendue au Monténégro du 21 au 24 juillet 2003 afin d'examiner le traitement par les autorités locales d'un cas flagrant de traite des êtres humains signalé par une ressortissante moldave et mettant en cause l'adjoint du Procureur général du Monténégro. Un rapport des experts en date du 3 septembre 2003 a formulé un certain nombre de recommandations aux autorités monténégrines, visant notamment une réforme nécessaire du cadre légal et institutionnel applicable en matière de lutte contre la traite des êtres humains.

112^{ème} et 113^{ème} sessions ministérielles du Conseil de l'Europe

Le Comité des Ministres des Affaires étrangères des 45 Etats membres du Conseil de l'Europe s'est réuni à Strasbourg les 14 et 15 mai 2003, lors de sa 112^{ème} session.

A l'invitation du Secrétaire Général de l'Organisation, Walter Schwimmer, s'est tenue une réunion informelle consacrée à l'implication de la communauté internationale dans la réhabilitation post-conflit de l'Irak, avec la participation de Louise Fréchette, Vice-Secrétaire Générale des Nations Unies, Brunson Mc Kinley, Directeur Général de l'Organisation internationale pour les Migrations, participa également à ces discussions.

Le 15 mai, sous la présidence de Joe Borg, Ministre des Affaires étrangères de Malte, les Ministres débattirent du rôle futur du Conseil de l'Europe dans une Europe sans clivages, dans la perspective du Troisième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation. Par ailleurs, ils se prononcèrent sur les mesures proposées pour garantir l'efficacité de la Cour européenne des droits de l'homme, et examinèrent les actions futures possibles du Conseil de l'Europe dans la lutte contre la traite des êtres humains, la promotion de la libre-circulation des personnes dans la Grande Europe et la lutte contre le terrorisme.

Le Comité des Ministres a tenu sa 113^{ème} session le 6 novembre 2003 à Chisinau, en Moldavie. Cette session a marqué la fin de la Présidence moldave conduite de manière satisfaisante et sans problème majeur.

La réunion a été l'occasion pour les 30 Ministres et Secrétaire d'Etat présents de s'exprimer sur deux thèmes principaux : La Coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne et le troisième Sommet du Conseil de l'Europe. Ainsi, la plupart des pays se sont exprimés en faveur d'une coopération accrue entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, soulignant qu'il faudra cependant éviter les doubles emplois. Quant à la question de la tenue d'un troisième sommet en 2005 sous présidence polonaise, la majorité des représentants s'y est déclarée favorable. Cette réunion sera l'occasion de définir les nouvelles priorités du Conseil de l'Europe à un moment charnière de son histoire.

Les intervenants ont eu également l'opportunité d'aborder des sujets relatifs à la réforme de la Cour européenne des Droits de l'Homme, la lutte contre la traite des êtres humains, la contribution du Conseil de l'Europe à l'action internationale contre le terrorisme et la libre circulation des personnes dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Par ailleurs, les délégués luxembourgeois ont pu introduire, dans les conclusions de la Présidence, une référence aux travaux qui aboutiront peut-être à la mise en place d'un réseau pan-européen d'itinéraires culturels.

A l'issue de la session du Comité des Ministres, le 6 novembre 2003, les Pays-Bas ont pris la Présidence pour six mois de l'Exécutif du Conseil de l'Europe. Les Pays-Bas ont annoncé leur programme qui s'articulera sur 3 axes : la défense des droits de l'homme et l'efficacité des mécanismes de suivi, l'intégration et la cohésion sociale, la promotion de synergies entre le Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales.

Contributions volontaires

Pour ce qui est des contributions volontaires du Luxembourg en 2003, le Ministère des Affaires étrangères a continué à soutenir financièrement le projet de refuge de femmes en détresse de Mostar, comme il le fait depuis 2000.

Le subside a non seulement servi à financer une partie des travaux et des équipements, mais encore à assurer un début de formation du personnel d'encadrement, primordial pour le fonctionnement futur des infrastructures. Par ailleurs, deux éducatrices luxembourgeoises se sont rendues sur place, du 17 au 23 novembre, afin d'y former le personnel.

7. LES ORGANISMES DE SECURITE

A. L'OTAN

L'année 2003 a été marquée par plusieurs événements de taille en ce qui concerne l'OTAN : après un début difficile en raison des différences entre les Alliés vis-à-vis de la crise irakienne, l'OTAN a cependant pu se ressaisir en reprenant le commandement de l'ISAF en Afghanistan, en signant après plus de trois ans de retard les arrangements institutionnels avec l'UE en matière de gestion des crises, en signant les protocoles d'adhésion des sept nouveaux Etats membres, en poursuivant le processus de transformation de ses forces armées, et finalement en choisissant un nouveau Secrétaire général pour prendre la relève de Lord Robertson.

La crise irakienne

Le début de l'année 2003 fut marquée par de graves dissensions entre les Alliés au sujet de la gestion de la crise irakienne. Alors que la France et l'Allemagne avaient publiquement demandé

une solution diplomatique consistant essentiellement à laisser les inspecteurs de l'ONU continuer leur travail en Irak, les Etats-Unis et le Royaume-Uni misaient surtout sur la menace militaire.

Dans une lettre datée du 14 janvier 2004, la délégation américaine auprès de l'OTAN avait proposé que l'OTAN décide de se joindre à la coalition internationale en apportant un certain nombre d'appuis concrets, dont le déploiement en Turquie d'avions AWACS pour surveiller l'espace aérien et le territoire turcs, le déploiement de batteries de défense antimissile en Turquie et l'apport de moyens de défense contre des agents NBC.

Les Alliés n'ont pas soulevé de problèmes quant au fond de cette demande américaine en renouvelant leur totale solidarité à l'égard de la Turquie mais ils se sont interrogés sur le moment choisi pour entamer ces planifications et sur la perception qu'en aurait l'opinion publique. La France, l'Allemagne et la Belgique ont exprimé les plus grandes réticences. Le Luxembourg a renouvelé ses assurances de solidarité alliée envers la Turquie mais a exhorté à la plus grande prudence dans ce dossier en attendant que le chef des inspecteurs de l'UNMOVIC rende son premier avis formel le 27 janvier 2003, dans lequel l'on allait mieux pouvoir apprécier le degré de coopération de l'Irak.

Devant l'absence d'un consensus malgré des réunions innombrables et des pressions énormes, ce n'est finalement que le 10 février 2003 que la Turquie a officiellement demandé des consultations en vertu de l'article 4 du Traité de Washington, ce qui changeait fondamentalement la donne. Les demandes américaines ont été réduites et cinq jours plus tard, le 16 février 2004, le consensus était enfin trouvé. La Turquie a obtenu le déclenchement des mesures préventives strictement limitées à la sécurité de son territoire : patrouilles d'avions AWACS, défense anti-missile et protection contre des armes de destruction massive.

En conclusion, l'on ne peut éviter le constat que l'OTAN a été endommagée pour obtenir qu'elle s'engage politiquement en vue de justifier une guerre dont les motifs invoqués au début de l'année 2003 paraissent une année plus tard plus que douteux.

Les relations UE-OTAN

L'année 2003 a été une bonne année pour les relations UE-OTAN. Se basant sur la déclaration commune UE-OTAN du 16 décembre 2002 sur le partenariat stratégique entre les deux organisations, les deux secrétaires généraux ont procédé à un échange de lettres le 17 mars 2003 finalisant un accord-cadre qui comprend les documents suivants :

- ❑ Echange de lettres entre le SG OTAN et la présidence UE le 24 janvier 2001,
- ❑ Echange de lettres entre le SG OTAN et le HR/SG UE du 13 décembre 2002,
- ❑ Déclaration conjointe UE – OTAN sur la PESD du 16 décembre 2002,
- ❑ Accord de sécurité UE – OTAN,
- ❑ Accès garanti à la planification opérationnelle de l'OTAN au bénéfice de l'UE (*ce texte vise les opérations UE menées avec recours aux moyens OTAN*),

- ❑ Modalités pour la participation d'officiers de l'UE lors de la planification opérationnelle réalisée à l'OTAN,
- ❑ Présomption de disponibilité au profit de l'UE des moyens et capacités de l'OTAN,
- ❑ Calendrier des travaux pour organiser le transfert, le contrôle et le retour des capacités OTAN utilisées par l'UE,
- ❑ Rôle du DSACEUR (« Deputy Supreme Allied Commander Europe ») dans le contexte de la PESD,
- ❑ Principes et procédures pour le transfert, le contrôle et le retour des capacités OTAN utilisées par l'UE,
- ❑ Eléments de commandement extraits de la structure de commandement OTAN pour les besoins de l'UE,
- ❑ Modalités de consultations entre l'UE et l'OTAN en cas de crise internationale,
- ❑ Renforcement et révision des capacités militaires entre l'UE et l'OTAN,
- ❑ Accord OTAN pour les règles financières applicables aux capacités transférées vers l'UE.

L'initiative résultant du sommet des quatre chefs d'Etat et de gouvernement de France, d'Allemagne, de Belgique et du Luxembourg, le 29 avril 2003 à Bruxelles, a finalement été très productive pour avancer les relations entre les deux organisations. Elle a abouti en décembre 2003 à des décisions au Conseil européen qui sont de nature à renforcer les arrangements institutionnels qui lient les deux organisations depuis le 17 mars 2003. Non seulement l'UE créera-t-elle au sein de son Etat-major militaire une cellule de planification opérationnelle, mais en outre l'UE a accepté l'installation d'une cellule permanente à SHAPE ("Supreme Head Quarters Allied Powers Europe"). En retour, SHAPE aménagera une cellule de liaison permanente auprès de l'Etat-major militaire de l'UE. Ces décisions constituent un renforcement considérable des arrangements "Berlin plus" existants.

Mis à part ces avancées institutionnelles considérables, l'UE et l'OTAN ont également continué leur coopération étroite dans la stabilisation des Balkans, en Bosnie, au Kosovo et en ARYM. A cette fin, l'UE et l'OTAN ont adopté une stratégie commune.

L'engagement de l'OTAN en Afghanistan

L'année 2003 a vu un engagement direct de l'OTAN en Afghanistan. Ceci constitue la toute première mission hors de la zone euro-atlantique. Ce n'est pas une carte blanche pour l'OTAN d'intervenir partout dans le monde où bon lui semble, mais il s'agit de l'expression concrète d'une politique désormais acceptée de défense contre le terrorisme qui est devenu un phénomène global. Rappelons que la présence OTAN en Afghanistan se base sur un mandat clair et explicite de l'ONU, qui lui attribue un rôle de projecteur de sécurité à Kaboul dans le cadre de la stabilisation du pays tel que prévue par le processus onusien de Bonn.

L'OTAN était déjà présente en Afghanistan de manière indirecte et informelle à partir de novembre 2002 où elle avait apporté un soutien limité à l'ISAF (Force internationale d'assistance à la sécurité), ceci à la demande de l'Allemagne et des Pays-Bas, à la tête de l'ISAF 3. Se rendant compte des problèmes grandissants liés à la recherche tous les six mois de nouveaux pays pour

diriger la mission ISAF, l'OTAN a été sollicitée par l'Allemagne et les Pays-Bas en vue de renforcer le soutien collectif des Alliés. Le changement à la tête de l'ISAF tous les six mois constituait une contrainte considérable non seulement pour les pays qui dirigent la mission mais la direction de l'opération devait à chaque fois se familiariser avec une situation très complexe. Le 16 avril 2003, le Conseil de l'Atlantique Nord a par conséquent décidé de :

- ❑ Mettre en place un quartier général dans le théâtre d'opération pour assurer le commandement et la coordination de l'ISAF,
- ❑ Désigner un commandant de la force, sous les ordres du commandant opérationnel OTAN,
- ❑ Assurer via le SHAPE la coordination, le commandement et le contrôle stratégique de l'ISAF,
- ❑ Assurer via le Conseil de l'Atlantique Nord la direction et la coordination politiques de l'ISAF.

Parmi les quelque 6.000 militaires alliés et partenaires figure aussi un contingent luxembourgeois de 10 militaires qui aident à assurer dans le cadre d'un déploiement belgo-luxembourgeois la sécurité physique de l'aéroport de Kaboul.

Concrètement, la mission de sécurité et de projection de stabilité de l'OTAN au cœur de l'ISAF regroupe plusieurs éléments : patrouiller les rues de la capitale, collecter des renseignements, entretenir des relations avec la population locale, les pouvoirs locaux, aider à réformer le secteur de la sécurité et de la défense (*créations d'une police nationale, d'un corps de garde-frontières et d'une armée afghane intégrée*), contribuer au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des milices privées, vérifier les accès à la ville de Kaboul, assurer la sécurité des bâtiments officiels.

La transformation de l'OTAN

L'OTAN a continué son processus de transformation politico-militaire donnant suite aux décisions du Sommet de Prague en 2002. L'objectif général est de modifier la manière dont les militaires font la guerre, emploient leurs forces et gèrent le théâtre des opérations dans un conflit armé. L'objectif prioritaire de ce processus est d'établir une intégration totale entre les différentes composantes militaires (terre, air, mer) en profitant pleinement des nouvelles capacités technologiques transposées dans les armées d'aujourd'hui. L'on cherche un effet maximum de l'impact militaire. L'accent est mis moins sur le nombre de troupes et d'équipements déployés mais plutôt sur l'efficacité maximum obtenue en intégrant les moyens technologiques, renseignements, surveillance, armements modernes, soldats ultra-entraînés et très mobiles.

Cette approche s'est traduite surtout au niveau de la création d'une nouvelle structure de commandement intégré (NCS) et par la mise en place de la NRF (NATO Response Force). Les éléments principaux de la nouvelle NCS sont :

- ❑ au niveau stratégique, il n'existe désormais qu'un seul commandement responsable des opérations, à savoir SHAPE. Un nouveau commandement stratégique fonctionnel a été créé, l'ACT (« Allied Command Transformation »), désormais en charge de toutes les fonctions touchant à la transformation de l'OTAN et des armées nationales,

- au niveau régional, les QGs opérationnels régionaux ont été réduits de cinq à deux QGs, AFNORTH (Brunssum) et AFSOUTH (Naples).
- l'ACT, en charge de la transformation des forces militaires alliées, s'occupera de la formation, de l'entraînement, de l'élaboration de nouveaux concepts et doctrines OTAN, de la conduite d'exercice d'exploration et de la promotion de l'intégration et de l'interopérabilité. ACT comprendra un Centre pour le combat intégré (en Norvège), d'un Centre d'exercice interarmes (au Portugal) et d'un Centre pour l'étude des enseignements des opérations en cours ou d'autres exercices militaires (en Pologne).

La NRF quant à elle est opérationnelle depuis le 15 octobre 2003, encore qu'il ne s'agit que d'une formation prototype. La Force atteindra en principe une capacité opérationnelle initiale en octobre 2004 et sa pleine capacité opérationnelle en octobre 2006. En substance, l'on peut décrire de manière sommaire la NRF comme étant un paquet de forces militaires nationales, articulées autour des QGs multinationaux interarmes et s'appuyant sur la structure de commandement OTAN. Cette Force sera dotée de moyens technologiques avancés (devant être développées à travers les initiatives capacitaires OTAN), rapidement déployable, hautement mobile, capable de survivre à grande distance et militairement efficace. En temps de paix, la NRF ne sera pas permanente mais elle sera une force virtuelle à laquelle les alliés contribueront des forces à tour de rôle par rotation de six mois. La NRF intégrant les enseignements de la transformation, ceci bénéficiera directement aux armées alliées qui la composent. Les capacités militaires nécessaires pour assurer une efficacité maximale à la NRF induiront les Alliés à accélérer le développement ou l'acquisition de celles-ci, ce qui provoquera en même temps un renforcement des capacités des Alliés européens et/ou membres de l'UE. La NRF contribuera dès lors directement à la transformation et à la modernisation militaires de l'OTAN.

L'élargissement de l'OTAN

En mars 2003, les 19 Alliés ont signé les sept protocoles d'adhésion portant amendement de l'article 10 du Traité de Washington et ouvrant la voie à l'intégration des sept pays invités lors du sommet OTAN à Prague en 2002. Les procédures nationales de ratification de ces protocoles sont en cours et il est estimé qu'elles seront bouclées au début de l'année 2004 ce qui permettra d'accueillir les sept pays vers le mois de mars 2004. Le Luxembourg a ratifié les protocoles le 22 août 2003.

Depuis le mois de juin 2003, les pays invités participent à tous les comités OTAN et ont accès à toutes les informations. Ils participent également à la planification collective des forces OTAN. Par ailleurs, les pays invités, qui s'étaient engagés avant la signature des protocoles d'adhésion à poursuivre leurs réformes nationales, ont continué à les mettre en œuvre. A l'époque, ils s'étaient engagés sur des calendriers nationaux volontaires allant au-delà de la date d'intégration à l'OTAN et les Alliés ont poursuivi tout au long de 2003 leur examen des progrès réalisés dans le domaine politique, économique, financier, judiciaire, administratif, militaire, la lutte contre la corruption et le crime organisé, les relations avec les voisins, la promotion de la coopération régionale et l'établissement de l'Etat de droit.

La lutte contre le terrorisme

Dès le lendemain des effroyables attentats aux Etats-Unis, l'OTAN avait adopté une série de mesures, dans le cadre de l'article 5 et hors article 5, mesures qui ont été renforcées ou multipliées au cours des années 2002 et 2003.

En mer, dans le cadre de l'opération ACTIVE ENDEAVOUR, l'OTAN a continué d'exécuter sa mission de surveillance et d'escorte des navires marchands qui en ont fait la demande, dans la méditerranée et dans le détroit de Gibraltar. De janvier 2003 à décembre 2003, l'identité de plus de 37 500 navires a été vérifiée afin de s'assurer qu'ils ne participaient pas au transport de substances illicites ou qu'ils n'étaient pas au service de personnes impliquées dans le terrorisme.

Sous ce même chapeau de la lutte contre le terrorisme on peut inscrire le rôle de l'OTAN à la tête de l'ISAF, décrit plus haut.

Au QG OTAN, une cellule permanente du renseignement terroriste intégrée a été créée. Celle-ci centralisera les renseignements d'origine militaire et civile, les analysera et les diffusera à tous les Alliés. Ainsi, chaque allié disposera du même degré d'informations et pourra mieux coopérer avec d'autres pays.

Enfin, l'OTAN a renforcé sa coopération et ses échanges de vues avec d'autres partenaires ou organisations internationales. Tout au long de l'année écoulée, la lutte contre le terrorisme a été inscrite à l'ordre du jour des réunions avec la Russie, l'Ukraine, les réunions multilatérales du CPEA (Conseil du Partenariat Euro-atlantique), avec l'OSCE et l'ONU. La coopération avec l'UE a fait l'objet d'une priorité et d'une importance particulières.

La présence de l'OTAN dans les Balkans

En Bosnie-Herzégovine, les développements sont suffisamment encourageants et permettent à la SFOR de réduire sa présence à des effectifs totaux de 7000 soldats vers le mois de juin 2004. La SFOR adoptera alors un profil dissuasif et retirera tous ses équipements lourds en se limitant à patrouiller le pays dans le but de dissuader une reprise des actions violentes. Les progrès en Bosnie viennent surtout du côté militaire où des réformes substantielles ont été approuvées par le Parlement bosniaque. Sachant que les armées des entités ethniques se sont violemment combattues, il y a à peine dix ans, l'on mesure toute la signification de la loi votée en fin d'année 2003 prévoyant une unification du commandement militaire des entités (les unités restant séparées), un seul et unique ministère de la défense, une doctrine militaire unifiée et un concept stratégique national. Ces évolutions importantes permettent désormais à l'OTAN de concevoir un retrait militaire pur et simple de la Bosnie pour laisser sa place à une opération militaire de l'UE. Néanmoins, l'Alliance maintiendra une présence résiduelle sous la forme d'un QG militaire chargé de conseiller les autorités bosniaques dans le domaine des réformes militaires en vue d'une éventuelle adhésion au PPP (Partenariat pour la Paix).

Au Kosovo, la situation est moins satisfaisante et la présence de l'OTAN demeure plus robuste. Quelques 18 000 militaires, dont un peloton luxembourgeois, continuent d'y assurer leur mission. Avec un profil plus bas que la KFOR, la police de l'UNMIK a augmenté ses effectifs et fonctionne de manière plus efficace et dynamique. La KFOR concentre ses efforts sur la collecte de renseignements dans les milieux extrémistes de tous bords. Elle saisit régulièrement des caches d'armes et intervient immédiatement contre les nationalistes. La présence de la KFOR et son équipement militaire sophistiqué dissuade les extrémistes de reprendre les actions violentes.

Le contingent luxembourgeois a participé activement aux activités CIMIC (coopération civilo-militaire). Il a reconstruit de nombreuses infrastructures, réparé des maisons individuelles, organisé des jeux olympiques locaux, accompagné les personnes souffrantes à l'hôpital, organisé des marchés d'épiciers hebdomadaires, reconstruit des écoles, etc. Malheureusement, suite à des réductions dans le contingent belge, au sein duquel les militaires luxembourgeois sont intégrés, les projets CIMIC luxembourgeois ont dû être arrêtés.

Les activités du Conseil OTAN-Russie

Les Alliés et la Russie ont continué de donner un contenu concret à leur coopération qui a vu l'émergence de pas moins de 17 groupes de travail traitant d'un large éventail de domaines tels la réforme de la défense, la non-prolifération, le secours en mer, l'évaluation conjointe de menaces terroristes, etc. L'accent est dès lors mis sur l'interopérabilité des forces armées dans la perspective d'opérations futures de maintien de la paix.

Au cours de l'exercice 2003, les Alliés ont tenté d'approfondir le dialogue politique avec la Russie. Ils ont eu des échanges sur la situation interne dans les Balkans, en particulier sur la Serbie-Monténégro. Après de longues tractations, ils ont pu adopter une déclaration conjointe à l'adresse des autorités de la Bosnie-Herzégovine. Ils ont ainsi délivré un message commun encourageant Sarajevo à la création d'un ministère unifié de la défense. De même, les Alliés ont débattu avec la Russie de la situation en Afghanistan.

Le problème du financement des activités du Conseil OTAN-Russie se pose régulièrement. En l'absence d'un budget, les partenaires ont recours à des arrangements ad hoc. Pour marquer son attachement politique à la nouvelle qualité de la relation, le Luxembourg avait contribué au financement de 2 études de faisabilité. La première vise la protection de troupes de maintien de la paix. La deuxième analyse la possibilité d'une gestion intégrée de l'espace aérien.

B. L'OSCE

La 11^{ème} réunion du Conseil Ministériel de l'OSCE à Maastricht du 1^{er} au 2 décembre 2003 fut le couronnement d'une année laborieuse et fructueuse.

Malgré le fait qu'un consensus n'a pu être trouvé à Maastricht sur les questions épineuses du retrait de l'équipement et des troupes russes de Moldavie et de Géorgie (et donc d'une référence aux

engagements d'Istanbul et de Porto) et que par la suite une déclaration ministérielle n'a pas été possible, la réunion a été considérée de part et d'autre comme un succès.

Cette évaluation positive se justifie par le nombre et la qualité des documents adoptés à Maastricht, décisions et stratégies qui sont le résultat des nombreux chantiers mandatés par la réunion ministérielle de Porto de décembre 2003 et entrepris avec beaucoup de volonté et de vigueur par la Présidence néerlandaise, dont le programme était très ambitieux.

L'évaluation positive de la réunion de Maastricht s'est également vérifiée par une participation exceptionnelle au niveau ministériel : sur 55 États participants, 44 étaient représentés par un Ministre.

Parmi les documents adoptés à Maastricht, le plus important fut sans aucun doute celui portant sur la stratégie sur les menaces contre la sécurité et la stabilité au 21^{ème} siècle. Fruit de mois de discussions et de négociations au sein d'un groupe de travail informel mis en place par la Présidence, il constitue certainement l'un des principaux succès obtenus par l'OSCE au cours de l'année 2003.

Prenant pour base les points forts de l'organisation (l'alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion de crises et la reconstruction après conflit) cette stratégie les renforce et leur donne une orientation ciblée face aux nouvelles menaces identifiées pour le 21^{ème} siècle, de même qu'en vue du règlement des conflits qui persistent dans certaines parties de la région OSCE. La nouvelle stratégie constituera le cadre et servira de ligne directrice pour les activités de l'organisation et les missions dans les années à venir.

En juin 2003, une première Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité (CAES / ASRC) s'est tenue suite à une initiative américaine qui vise à renforcer le dialogue sécuritaire au niveau du Conseil permanent. L'utilité de cette conférence a été généralement reconnue. Cet événement annuel permettra dorénavant également l'examen de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie et de sa mise à jour si nécessaire.

Au cours de l'année 2003, la réforme de l'organisation a également connu certaines avancées, notamment dans le domaine de la gestion et du budget de l'organisation. Le rapport de la Présidence sur les questions de réforme donne un aperçu détaillé sur la mise en œuvre du « management reform agenda » rendu nécessaire par l'expansion des activités opérationnelles et les élargissements successifs de l'OSCE au cours des dix dernières années. La mise en place de nouvelles méthodes de budgétisation et de gestion des finances depuis 2000 se solde aujourd'hui par une stabilisation du budget et une utilisation plus efficace des ressources disponibles.

D'autres chantiers ne furent pas moins importants ; l'action de l'OSCE fut ainsi renforcée dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains, et la lutte contre le terrorisme a continué à figurer de manière éminente sur l'agenda de l'Organisation.

Quant aux questions régionales, s'il y a lieu de souligner certains progrès, réalisés notamment dans les pays de l'Europe du Sud-Est, dans l'instauration d'institutions démocratiques stables, d'autres questions, comme celles de la République tchétchène, de la Biélorussie ou bien encore du Turkménistan, pour n'en citer que quelques-unes, n'ont pas pu être résolues.

Comme de coutume, le Luxembourg a contribué à la réalisation des objectifs de l'OSCE en mettant à disposition aussi bien des moyens financiers que des ressources humaines. Ainsi quelque trente ressortissants luxembourgeois ont participé à des opérations d'assistance électorale ou de monitoring en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie et en Russie.

Les pays membres de l'OSCE peuvent, à côté de leur participation au budget pour les grandes missions et au budget ordinaire, dégager des contributions volontaires. En 2003, le pays a non seulement continué à soutenir, comme par le passé, le projet « Mobile Culture Container », initié par le Représentant pour la liberté des médias, M. Freimut Duve, mais a encore contribué au financement de l'Université d'Europe du Sud-Ouest, à celui de deux projets du BIDDH portant, respectivement, sur les ONG dans la fédération russe et la situation des femmes en Azerbaïdjan, ainsi qu'à celui d'un projet de centre de l'OSCE à Tachkent sur la participation des femmes en politique.

8. LES NATIONS UNIES

A. Les travaux à New York

L'année 2003 a été dominée par la question de l'Irak, aux Nations Unies comme sur la scène internationale en général.

Les deux premiers mois de l'année ont mis en lumière les différences de posture profondes entre, d'une part, les Etats-Unis, appuyés en particulier par leurs alliés britannique et espagnol, et, de l'autre, la France, l'Allemagne et la Russie épaulés par une majorité des membres élus du Conseil de Sécurité. Au terme d'une période de manœuvres diplomatiques fébriles, les Etats-Unis ont échoué dans leur tentative de réunir une majorité des membres du Conseil de Sécurité (sans parler de la communauté internationale dans son ensemble) autour de leurs thèses. En particulier, les arguments avancés quant à l'existence d'une menace internationale provenant de l'Irak en raison de sa possession supposée d'armes de destruction massive et de ses liens allégués avec Al-Qaida n'ont pas emporté les convictions de la communauté internationale au-delà des Etats engagés dans ce qui allait devenir la « coalition » engagée dans les opérations militaires contre l'Irak à partir du 19 mars 2003.

Ces événements, ainsi que les conséquences de la guerre et de l'effondrement du régime irakien, ont eu un effet profondément déstabilisant sur le multilatéralisme en général, et sur les Nations Unies en particulier. En effet, l'abandon de la démarche collective, le déclenchement de la guerre en dehors des conditions de l'article 51 de la Charte des Nations Unies, le refus initial des membres

de la coalition de permettre une implication significative des Nations Unies ont suscité une remise en cause fondamentale des fondements mêmes de la coopération multilatérale.

Refusant la tentation d'une posture purement défensive axée sur le maintien du statu quo, le Secrétaire général a proposé de relever de manière positive le défi et d'apporter la preuve que dans l'environnement modifié sur le plan politique, économique et sécuritaire du début du XXI^e siècle, un multilatéralisme efficace et rénové pouvait encore apporter des solutions pertinentes, légitimes aux yeux de la communauté internationale, aux nouveaux problèmes de l'ère. Le cadre politique de ce nouveau multilatéralisme pour le XXI^e siècle est fourni par la Déclaration du Millénaire (2000) qui définit les objectifs mondiaux pour les années à venir. Progressivement un certain nombre d'initiatives se sont mises en place pour donner un commencement d'exécution à cette ambition nouvelle:

- la réforme et l'élargissement du Conseil de Sécurité, projet quasiment bloqué depuis une quinzaine d'années ;
- la question de l'intervention humanitaire en cas de risque de génocide ou de violation grave des droits de l'homme ;
- la restructuration du Secrétariat et de diverses agences du système onusien ;
- la revitalisation de l'Assemblée générale et des autres organes de l'ONU (ECOSOC, Conseil de tutelle)
- et enfin la création d'un Groupe de Haut niveau, pour étudier les menaces en matière de paix et de sécurité.

L'Union européenne à l'ONU en 2003

La présidence grecque du 1^{er} semestre 2003 a été profondément marquée par les débats précédant et suivant l'intervention militaire en Irak. Les Chefs de mission européens seuls se sont réunis 45 fois au cours de ces premiers six mois de l'année. En tout la présidence grecque a organisé plus de 480 réunions de coordination européenne. Les représentants grecs ont prononcé 48 discours au nom de l'Union européenne dans les différentes enceintes de l'ONU à New York.

Le dossier du conflit israélo-palestinien a sans doute pesé le plus lourdement sur la présidence italienne du second semestre de l'année 2003. Pas moins de trois sessions spéciales d'urgence en six mois ont rendu nécessaire de nombreuses et difficiles séances de coordination UE (voir plus loin). Par la signature, le 24 septembre, d'une déclaration conjointe sur la coopération entre l'UE et l'ONU dans le domaine de la gestion civile des crises, la présidence italienne et le SG Kofi Annan ont contribué au rapprochement opérationnel des deux organisations. Des contacts subséquents au niveau des fonctionnaires s'en sont suivis.

Le Luxembourg à l'ONU

Au cours de l'année 2003, le Luxembourg a été représenté à 3 reprises au niveau ministériel lors de réunions et conférences à New York.

- du 21 au 24 janvier 2003 par Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Famille, à la présentation du quatrième Rapport national sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes aux experts du comité de suivi de la Convention ;
- du 28 au 30 avril 2003 par Monsieur Eugène Berger, Secrétaire d'Etat à l'Environnement, à la Commission du développement durable ;
- du 21 au 25 septembre 2003 par Madame Lydie Polfer, Ministre des Affaires étrangères, à l'occasion de la 58^e session de l'AG.

Autre fait marquant: pour la première fois, le Luxembourg, membre fondateur de l'ONU, a été élu comme un des 21 Vice-présidents de l'AG lors de l'ouverture de la 58^e session de l'AG.

En 2003, le Luxembourg était un membre effectif du Conseil d'administration de l'UNICEF, conformément au schéma de rotation du Groupe d'Etats d'Europe occidentale et autres (WEOG) négocié en 1996. La Représentation Permanente est intervenue activement dans les débats du Conseil d'administration.

Pour la quatrième année de suite, le président en exercice de l'Assemblée générale (AG) a désigné le Représentant permanent du Luxembourg comme Coordinateur des résolutions humanitaires à l'ordre du jour de la plénière de l'AG.

Pour la première fois le Luxembourg est membre de la Commission de la population et du développement (CPD) (2003-2006). Lors de la 36^e session de la Commission, début avril 2003, le Représentant permanent adjoint du Luxembourg a été élu vice-président, représentant du WEOG, au Bureau de la CPD.

Notons encore que, lors de la reprise de session de l'ECOSOC le 29 avril 2004, le Luxembourg a été élu membre de la Commission du développement durable (CDD) pour la période de 2004 à 2007.

Le Luxembourg a par ailleurs rejoint les "*Friends of the ICC*"» qui remplace désormais le "*Like-Minded Group*"» qui appuyait la mise en place de la Cour Pénale Internationale (CPI) et fut dissout en août 2003.

Le 25 janvier 2003 l'Académie internationale de paix (IPA) a organisé un séminaire sur "Le Conseil de sécurité dans l'ère de l'après-guerre froide" à la Maison du Luxembourg.

Assemblée générale

Sous la présidence de SE M. Julian Hunte de Ste. Lucie, élu président de la 58^{ème} AGNU, le Représentant permanent a été impliqué de manière directe et répétée dans les travaux du Bureau (*General Committee*) de l'AG au titre de notre Vice-Présidence de l'Assemblée générale.

Au titre de la vice-présidence de la 58^e session de l'AG, Madame le Ministre des Affaires étrangères a présidé un segment de la réunion plénière à haut niveau consacrée au grave problème du VIH/Sida.

Madame le Ministre des Affaires étrangères a par ailleurs dirigé la délégation luxembourgeoise lors du débat général de la 58^e session ordinaire de l'Assemblée générale. Les 77 Chefs d'Etat et de gouvernement et la centaine de ministres des Affaires étrangères présents ont plaidé pour une rénovation du multilatéralisme, incarné par les Nations Unies, pour l'intensification des réformes du système proposées par le Secrétaire général Kofi Annan et pour un renforcement du rôle de l'Organisation dans le relèvement de l'Irak et dans la réponse à apporter aux menaces "fortes" ("*hard threats*") et aux menaces "faibles" ("*soft threats*") auxquelles est confrontée la communauté internationale: terrorisme et prolifération des armes de destruction massive et des armes légères; éradication de la pauvreté; lutte contre la pandémie du VIH/sida; prévention et règlement des conflits armés; ou encore réalisation des objectifs de développement du Millénaire d'ici 2015.

Conseil de Sécurité

L'activité du Conseil de Sécurité en 2003 a été très largement dominée par la situation et la guerre en Irak.

Le suivi de la mise en œuvre de la résolution 1441 (2002) adoptée le 8 novembre 2002 et du régime d'inspection renforcé visant à forcer l'Irak à se conformer à ses obligations en matière de désarmement était pendant les trois premiers mois de l'année 2003 au centre des travaux du CS.

Le retrait en date du 17 mars par le Royaume Uni, les Etats Unis et l'Espagne d'un projet de résolution introduit le 24 février qui devait implicitement autoriser le recours à la force et auquel la France, l'Allemagne, la Fédération de Russie et la Chine s'opposaient, a été suivi le 20 mars, sous forme d'une lettre du Royaume Uni, des Etats Unis et de l'Australie informant le Président du CS qu'une action militaire contre l'Irak avait été lancée.

L'attentat tragique contre les bâtiments de l'ONU à Bagdad, le 19 août 2003, et la mort du RSSG Sergio Vieira de Mello et d'une vingtaine de ses collaborateurs a sérieusement ébranlé la détermination de l'ONU à jouer un rôle important pour l'avenir de l'Irak tant que la situation sécuritaire restait précaire, alors qu'à peine une semaine plus tôt – dans sa résolution 1500 (2003) – le CS avait pu saluer la mise en place du *Governing Council* et décider de l'établissement de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Irak.

Fin 2003, les perspectives pour un rôle accru de l'ONU dans le court terme et dans le cadre du processus politique restaient réduites alors que les principales étapes de la transition vers le rétablissement de la souveraineté de l'Irak étaient définies dans l'Accord du 15 novembre conclu entre la "Coalition Provisional Authority" (CPA) et le "Governing Council" irakien. Cet accord devrait aboutir en juin 2004 à un transfert de souveraineté de la CPA à une nouvelle administration transitoire en Irak.

Israël-Palestine

Plus de deux ans après l'adoption de la résolution 1397 consacrant la vision de deux Etats coexistant dans des frontières sûres et reconnues internationalement d'ici à 2005, il semble que la paix continue d'échapper aux Israéliens et aux Palestiniens. 2003 a pourtant été riche en initiatives importantes comme l'attestent la Feuille de route du Quatuor et l'"Accord de Genève".

Afghanistan

Hôte d'une Mission des Nations Unies (MANUA) créée le 28 mars 2002 par la résolution 1401, l'Afghanistan a gardé sa place au centre des préoccupations du Conseil de sécurité comme en atteste l'élargissement du mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en dehors de Kaboul.

L'année 2004 commence aussi sous les meilleurs auspices avec l'adoption, le 4 janvier, par la Loya Jirga (Grand Conseil), de la nouvelle Constitution prévoyant un régime présidentiel conformément aux vœux du Président de l'Autorité intérimaire afghane, M. Hamid Karzaï.

Kosovo

Malgré la persistance des problèmes interethniques au Kosovo, le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Harri Holkeri, a annoncé l'achèvement du transfert des 44 compétences "non réservées" à la MINUK aux institutions provisoires autonomes du Kosovo, à savoir la Présidence, le Gouvernement et l'Assemblée.

Géorgie - Abkhazie

Dans son rapport daté du 13 janvier 2003, le Secrétaire général conclut que la présence de la MONUG demeure un élément essentiel du maintien de la stabilité dans la zone de conflit et de la recherche d'un règlement politique. Le Conseil de sécurité suit son avis et proroge le mandat de la MONUG pour une nouvelle période de six mois aux termes de la résolution 1462 du 30 janvier. La veille de l'expiration de ce dernier mandat, le Conseil prend la même décision, par la résolution 1494 "sous réserve du réexamen nécessaire de ce mandat au cas où des changements interviendraient en ce qui concerne le mandat de la Force de la CEI". Le mandat de la Force a, en effet, expiré le 31 décembre 2002 et sa modification fait l'objet de négociations entre la Géorgie et la Fédération de Russie.

Chypre

Le 10 avril 2003, le Conseiller spécial du Secrétaire général, M. Alvaro de Soto, se livre, devant le Conseil, à un dernier plaidoyer en faveur du plan du SG proposant aux parties un système politique calqué sur celui de la Confédération helvétique et de ses cantons.

Au fait de la situation, le Conseil adopte le 14 avril la résolution 1475. Les termes sont clairs. "Le Conseil regrette que du fait de l'attitude négative du dirigeant chypriote turc, il n'ait pas été possible de parvenir à un accord prévoyant de soumettre le plan à deux référendums simultanés et donc que les Chypriotes aient été privés de la possibilité de se prononcer eux-mêmes sur un plan qui aurait permis la réunification de Chypre". Le Conseil engage toutes les parties concernées à négocier dans le cadre de mission de bons offices du Secrétaire général. Le 11 juin, dans la résolution 1486, il proroge pour une nouvelle période de six mois le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et fait de même, le 24 novembre par la résolution 1517.

Libye

Cette année a été pour la Libye celle de la levée des sanctions et de son retrait de l'ordre du jour du Conseil. Le 12 septembre le Conseil a levé les sanctions imposées à la Libye depuis 11 ans. La résolution 1506 adoptée, par 13 voix pour et les abstentions des Etats-Unis et de la France, rend caduques les interdictions sur les vols aériens, les achats d'armes, la représentation à l'étranger, les déplacements de certains ressortissants libyens et les avoirs financiers, imposées à la Libye par les résolutions 748 du 31 mars 1992 et 883 du 11 novembre 1993.

République démocratique du Congo (RDC)

Le 13 février 2003, le Conseil a constaté que malgré la signature en 2002 de l'"Accord global et inclusif pour une gestion consensuelle de la transition", la région de l'Ituri, dans l'est de la RDC, continue d'être secouée par des affrontements violents. Le nouveau Haut Commissaire aux droits de l'homme, M. Sergio Vieira de Mello, a dénoncé le recours des troupes du MLC et de ses alliés au pillage, aux assassinats et aux viols voire aux mutilations suivies de cannibalisme.

Le CS a adopté, le 20 mars, la résolution 1468 aux termes de laquelle il a demandé au Secrétaire général d'augmenter les effectifs de la composante droits de l'homme de la Mission des Nations Unies en République Démocratique du Congo (MONUC) et de lui soumettre des recommandations sur d'autres moyens d'aider le prochain gouvernement de la transition de la RDC à régler la question de l'impunité. Comme la situation s'est aggravée dans l'est du pays, le Conseil a envisagé l'envoi d'une force internationale. Le 16 mai, il a publié, en conséquence, une déclaration présidentielle exigeant que toutes les parties congolaises et les Etats membres impliqués dans le conflit s'abstiennent de toute action qui risquerait de compromettre le "déploiement éventuel" de la force. Le déploiement effectif a été autorisé, le 30 mai, par la résolution 1484. Coiffée du Chapitre VII de la Charte de l'ONU et dirigée par la France, la "Force multinationale intérimaire d'urgence à Bunia", dite "Opération Artémis", a été dotée d'un mandat de quatre mois, le temps, a précisé le Conseil, de permettre au Secrétaire général de renforcer la présence de la MONUC à Bunia.

Après l'évaluation du succès de l'Opération Artémis, le 18 juillet, en présence du Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, M. Javier Solana, le Conseil a confié un nouveau mandat renforcé à la MONUC jusqu'au 30 juillet 2004. Prorogée une première fois, le 26 juin, pour une période d'un mois, la MONUC s'est vu, le 28

juillet, dotée d'un mandat passant du Chapitre VI au Chapitre VII de la Charte. La résolution 1493 a prévu l'augmentation des effectifs militaires de 8 700 à 10 800 hommes et le déploiement d'une brigade en Ituri. Le 26 août, le Conseil a autorisé l'Opération Artémis à prêter main forte à la MONUC pour une période supplémentaire de 15 jours, soit jusqu'au 15 septembre.

Burundi

L'examen de la situation au Burundi s'est achevé, le 22 décembre, avec une déclaration présidentielle dans laquelle le Conseil a exprimé sa préoccupation devant la situation humanitaire "dramatique" de la population burundaise et a prié le Secrétaire général de procéder, aussitôt qu'il le jugera opportun, aux travaux préparatoires et d'évaluation appropriés sur la manière dont les Nations Unies pourraient apporter l'appui le plus efficace à la mise en œuvre complète de l'Accord de paix d'Arusha.

Cour pénale internationale

Le Conseil a adopté le 12 juin la résolution 1487 demandant à la Cour pénale internationale (CPI) de s'abstenir de poursuivre le personnel de maintien de la paix d'un Etat non partie à son statut, renouvelant ainsi les dispositions de la résolution 1422 du 12 juillet 2002.

En 2003 le CS a également traité les dossiers thématiques suivants :

- Lutte contre le terrorisme,
- Maintien et consolidation de la paix,
- Protection des civils dans les conflits armés,
- Les enfants dans les conflits armés,
- Protection des femmes en situation de conflit et de leur participation aux processus de paix,
- Sécurité du personnel humanitaire de l'ONU et du personnel associé,
- Processus de Kimberley,
- Lutte antimines.
- Somalie
- Soudan
- Sahara occidental

Le Conseil économique et social (ECOSOC)

La session de fond de l'ECOSOC s'est tenue du 30 juin au 25 juillet 2003 à Genève.

Le segment de haut niveau s'est penché sur le thème de la "Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable" et une déclaration ministérielle a été adoptée à cette occasion.

Lors du segment consacré aux activités opérationnelles, la discussion tournait autour du suivi financier des activités opérationnelles de développement des Nations Unies.

Lors du débat général du segment consacré aux affaires humanitaires, l'assistance humanitaire, le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence, la transition des secours d'urgence vers les activités de coopération au développement, la pandémie du VIH/sida, le financement et les besoins accrus en matière de sécurité du personnel humanitaire ont été au cœur des préoccupations des délégations.

Les sessions spéciales et les grandes conférences

Sessions spéciales d'urgence de l'AG

Suite à l'intention déclarée du cabinet israélien de vouloir expulser le Président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat et à la « non-action » du CS, le groupe arabe a demandé la reconvoque pour le 19.09. de la 10^e session spéciale d'urgence, dans le cadre du "*Partnership for peace*".

Le 21 octobre 2003 à 22h00 - après cinq heures de négociations intenses entre principalement l'UE et le groupe arabe/l'Observateur palestinien - l'AG a adopté un projet de résolution présenté par les 15 Etats membres de l'UE et les 10 pays candidats à l'adhésion. Le texte de la résolution déclare que le "mur de séparation" qu'Israël a commencé d'ériger autour et, en partie, dans les Territoires palestiniens, et surtout son tracé, est contraire aux dispositions pertinentes du droit international.

La dixième session spéciale d'urgence a été reconvoquée une troisième fois pour l'après-midi du mercredi 3 décembre. L'Assemblée générale, réunie le 8.12.03, a adopté la résolution saisissant la Cour Internationale de Justice du dossier dit du « mur ». Si le résultat était acquis d'avance (90 voix pour, 8 voix contre (Israël, E-U, Australie, Etats du Pacifique, Ethiopie) et 74 abstentions), le nombre d'abstentions au centre desquelles celles de l'UE et ses Etats amis (soit, depuis "l'élargissement" récent aux Etats SAP (Balkans), 36 voix) a surpris, ce vote ayant mis en lumière les doutes croissants quant à la tactique palestinienne au sein des Nations Unies (doutes qui existent également au sein même du groupe arabe) et la capacité d'entraînement de l'UE qui s'impose de manière de plus en plus crédible comme pôle de référence pour un grand nombre d'Etats tiers (à condition qu'elle reste unie bien évidemment).

B. Les travaux à Genève

Le départ de Gro Harlem Brundtland, qui occupait, depuis 1998, le poste de directeur général de l'OMS et la disparition de Sergio Vieira de Mello, ont privé l'Office des Nations Unies à Genève de deux de ses personnalités **les plus visibles en 2003**.

Le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme

La perte de Sergio Vieira de Mello a été lourdement ressentie. Au moment de son départ pour assumer le rôle de Représentant du SG de l'ONU en Iraq, le Commissariat a retrouvé à sa tête le Haut Commissaire adjoint.

Le Haut Commissariat fut en 2003 un des interlocuteurs les plus importants du Luxembourg à Genève en raison des examens auquel le Luxembourg s'est soumis. Le Grand-Duché a notamment rendu son troisième rapport périodique sur l'application à Luxembourg du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que le troisième rapport périodique sur les droits économiques, sociaux et culturels.

Comité International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CICR)

Pour le Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'année écoulée a été marquée par trois grands problèmes politiques qui ont également dominé la 28^{ème} Conférence du CICR du 2 au 6 décembre 2003 : la sécurité sur le terrain des représentants du CICR au vu des leçons d'Irak, Guantanamo Bay et le non-respect des Conventions internationales, ainsi que la question de l'emblème du CICR.

Organisation internationale pour les Migrations (OIM)

On se souvient que l'OIM a été chargé de recueillir et d'examiner les demandes dans le contexte du programme allemand de dédommagement des personnes contraintes au travail forcé sous le régime nazi. A cette fin, l'OIM entretenait une antenne à Luxembourg dans les locaux de notre Bureau des Passeports.

Au total l'OIM a reçu quelque 400.000 demandes dont 380.000 destinées au programme allemand de dédommagement du travail forcé et 25.000 destinées au programme relatif aux avoirs des victimes de l'holocauste (banques suisses). Sur les 380.000 demandes, 330.000 relèvent du travail forcé, 26.000 de la perte de propriété et 24.000 des préjudices corporels.

1295 demandes luxembourgeoises ont été enregistrées dont 924 ont été jugées recevable quant à la forme. La loi allemande d'août 2000 prévoit que seules sont recevables quant au fond les demandes de personnes pouvant justifier "*avoir été détenues dans des circonstances extrêmement dures*" ainsi que ceux qui ont dû céder leurs biens et immeubles. Il allait s'avérer que seuls 17 demandeurs luxembourgeois ou étrangers résidents au Luxembourg seront dédommagés. Les premiers paiements ont déjà eu lieu.

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Après le départ annoncé de longue date de Mme Brundtland, l'Organisation mondiale de la Santé s'est donnée, à l'été 2003, un nouveau Directeur général en la personne du Coréen Dr. Lee.

Préalablement, Mme Brundtland a pu terminer son mandat avec l'endiguement – à défaut de l'éradication – de la maladie du syndrome respiratoire (SARS), qui a dominé l'actualité au printemps 2003. Dans ce contexte ses relations ont été houleuses avec la Chine dont le système politique ne fut pas spontanément porté vers la transparence requise. A noter que la nécessaire coopération de l'OMS avec Taiwan a été saisie par cette dernière comme prétexte à une campagne de sensibilisation pour obtenir à l'OMS un statut similaire à son statut à l'OMC.

Dans une cérémonie de signature regroupant les 29 premiers signataires, le Luxembourg a signé le 16 juin 2003 au siège de l'OMS à Genève la Convention cadre pour la lutte anti-tabac.

La 53^{ème} session du Comité Régional pour l'Europe, qui s'est déroulée du 8 au 11 septembre 2003 à Vienne, a, en autres, été marquée par l'élection d'un Luxembourgeois, le Dr. Danielle Hansen-Koenig, à un poste au Conseil Exécutif, organe suprême comptant 7 membres issus des 52 pays membres.

Organisation Internationale du Travail (OIT)

Depuis l'été 2003 et pour une durée de trois ans, le Luxembourg fait partie du Conseil d'Administration du Bureau international du Travail.

Le 19 novembre 2003, le Luxembourg a déclaré, à la session du Conseil d'Administration du BIT, qu'il était disposé à donner un appui politique et financier à la candidature de la Hongrie pour la Conférence régionale de l'OIT pour l'Europe et l'Asie qui se tiendra en février 2005 à Budapest et dont les sujets seront incorporés dans le programme de Présidence luxembourgeoise de l'UE en 2005. Le Luxembourg contribuera à raison de quelque 160.000.- euros au financement de cette conférence.

Le 6 mars 2003, le Représentant permanent du Luxembourg à Genève a déposé entre les mains du Directeur exécutif du BIT l'instrument luxembourgeois de ratification de la Convention concernant les conditions de travail dans les hôtels, restaurants et établissements similaires.

Le 10 juin 2003, M. le Ministre du Travail a signé à Genève avec son homologue slovène un accord de coopération entre le Luxembourg et la Slovénie.

C. Les travaux à Vienne

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

La 47e Conférence Générale de l'AIEA s'est tenue à Vienne du 15 au 19 septembre 2003. Elle avait été préparée par cinq réunions ordinaires du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA. Deux réunions extraordinaires avaient également été tenues au début de 2003 relatives à la situation en République populaire démocratique de Corée (RPDC).

Sur le plan politique, les travaux des organes directeurs ont été dominés par les tensions politiques autour des programmes nucléaires nord-coréen et iranien, ainsi que par la crise au Proche Orient.

Sur le plan administratif, le Directeur Général de l'Agence, M. El Baradei, a réitéré sa requête en faveur d'une croissance budgétaire pour l'exercice bi-annuel 2004 - 2005. Lors de la session du Comité des Programmes et des Budgets de février 2003, le Directeur Général a défendu sa demande en indiquant que le mandat de l'Agence ne pouvait être assumé qu'au prix d'une telle croissance du budget.

Par le passé, afin de maintenir l'équilibre budgétaire entre, d'un côté, le système de garanties portant vérification des engagements découlant du TNP, et de l'autre, la fourniture de coopération technique, une partie importante des ressources destinées à la mise en œuvre des accords de garanties étaient financées par des contributions extrabudgétaires. Les principaux bailleurs de fonds de l'Agence, surtout l'Allemagne et le Japon, refusaient d'accroître la dotation budgétaire dédiée aux activités de vérification parce que cela aurait mené à un accroissement équivalent du budget de la coopération technique. Depuis une décennie, le budget de l'AIEA connaît une croissance zéro réelle. Des négociations informelles doivent être menées au début de l'année 2004 pour tenter de résoudre cette question.

L'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)

La 10^e session de la Conférence Générale de l'ONUDI s'est tenue du 1^{er} au 5 décembre 2003. Les travaux des autres organes directeurs (Comité des Programmes et des Budgets ; Conseil du Développement Industriel) étaient donc principalement voués à la préparation de cet événement qui se tient tous les deux ans.

Le thème principal traité à l'occasion de cette session de la Conférence Générale concernait les contributions du développement industriel à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Un nombre exceptionnel de hauts représentants ont participé à la Conférence, ce qui constitua un niveau de participation record pour une Organisation qui ne négocie ni accords commerciaux, ni déclarations internationales, ni fonds mondiaux. On a également pu noter la participation au débats du Professeur Jeffrey Sachs et du Directeur Général de la CNUCED, M. Rubens Ricupero.

En marge de la Conférence Générale, un Forum sur le Développement Industriel a été organisé sous forme de sept tables rondes : Pauvreté (rôle du développement industriel dans la réalisation des OMD), Commerce (comment assurer que les pauvres en bénéficient), Investissement (particulièrement en Afrique), technologies propres, réhabilitation post-conflit, pauvreté en Amérique Latine et évolution de la situation en Europe Centrale et de l'Est.

Commission des stupéfiants (CDS)

Dans le cadre de la 46^e session de la Commission des Stupéfiants qui s'est tenue du 8 au 14 avril 2003, suivie les 15 et 16 avril d'un segment ministériel, une révision des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la 20^e session extraordinaire de l'AGNU (1998) a été entreprise. L'objectif visé par les participants, dont 70 ministres, était de faire le point à mi-chemin de la réalisation du Plan d'action contre les drogues illicites (1998 – 2008) et d'obtenir une vue d'ensemble sur le chemin accompli dans la Déclaration politique adoptée par l'AGNU à sa 20^e session extraordinaire.

Au terme des travaux, les ministres et les délégués adoptèrent un document intitulé "Déclaration ministérielle commune et mesures complémentaires en vue de l'application des plans d'action issus de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée Générale".

En plus des sujets habituels de suivi des activités du PNUCID, l'attention du groupe des principaux donateurs MDG ("Major Donors Group") du Programme (18 pays dont le Luxembourg et la Commission UE) s'est portée sur l'évolution de la situation en Afghanistan.

Le Fonds luxembourgeois de lutte contre le trafic des stupéfiants a signé les conventions portant sur des contributions financières aux activités du PNUCID, à savoir, un programme de développement alternatif au Laos (300.000€); un centre de soins journaliers pour toxicomanes en Russie (230.000€); un projet de prévention contre les stupéfiants dans les prisons d'Afrique du Sud (100.000€) et un projet de mise en place des groupes d'aide mutuelle des Narcotiques Anonymes dans la région autonome d'Atlantique du sud (Nicaragua)(19.500€).

Finalement le gouvernement a alloué en 2003 une contribution volontaire d'un montant de 100.000€ au GPF (*General Purpose Fund*) du PNUCID.

Commission pour la prévention du crime et de la justice pénale (CPCJP)

La 12^e session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (CPCJP), s'est tenue du 13 au 22 mai 2003. Les travaux de la Commission se sont articulés autour du thème principal : "Traites des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants" et des sujets suivants : Terrorisme, Convention contre la criminalité transnationale organisée, Convention contre la corruption, Sécurité urbaine, Coopération technique en matière de prévention du crime.

Le Centre pour la prévention du crime, département spécialisé au sein de l'ODC, a mis en place une base de données permettant une coopération internationale plus efficace dans la domaine de la lutte contre la traite des êtres humains. Plusieurs événements, dont un séminaire auquel participèrent les représentants de cinq institutions régionales, ont été organisés dans le but d'analyser les développements dans ce domaine.

La Convention contre la criminalité transnationale organisée est entrée en vigueur le 29 septembre 2003, soit 90 jours après le dépôt du 40^e instrument de ratification. A ce jour, la Convention compte 147 signataires et 60 ratifications. Le Luxembourg a signé la Convention, le 13 décembre 2000.

Le Comité ad hoc, chargé de négocier la Convention contre la corruption, a conclu ses travaux en octobre, une Conférence diplomatique fut convoquée à Mérida (Mexique) du 9 au 11 décembre 2003. Le 10 décembre 2003 Mme l'Ambassadeur Conzémus a signé la Convention pour le compte du Luxembourg.

Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE)

L'événement principal en 2003 fut la tenue à Vienne, du 3 au 5 septembre 2003, de la 3^e session de la Conférence ayant pour objet de faciliter l'entrée en vigueur du TICE, appelée Conférence de l'Article XIV. La Présidence de la Conférence fut assumée par l'Ambassadeur Tom Grönberg, Représentant permanent de Finlande auprès des Organisations Internationales à Vienne.

La Déclaration Finale adoptée par la Conférence releva le fait que la cessation des essais nucléaires constituait une mesure efficace de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire. La Conférence réaffirma l'importance du TICE et de son entrée en vigueur.

A ce jour, sur 193 Etats, le TICE compte 170 signataires et 109 ratifications. Parmi les 44 Etats mentionnés à l'Annexe 2 du Traité, dont la ratification est indispensable à son entrée en vigueur, 32 l'ont ratifié. L'Inde, le Pakistan et la RPDC n'ont pas signé le TICE, et les neuf pays suivants l'ont certes signé, mais pas ratifié : Chine, Colombie, RD Congo, Egypte, Indonésie, Iran, Israël, USA, Vietnam.

II. LE LUXEMBOURG ET LES PRINCIPALES REGIONS DU MONDE

1. LES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Alors que l'année 2002 avait permis d'entériner définitivement le plus grand élargissement de l'histoire de l'Union européenne et d'y faire entrer huit pays d'Europe centrale et orientale, l'attention s'est déplacée en 2003 sur le terrain du monitoring des chapitres techniques clos avec la fin des négociations.

Ce monitoring continu a abouti aux recommandations formulées en octobre dans les rapports réguliers de la Commission, faisant le point sur les projets accomplis dans la transposition de l'acquis communautaire, tout comme sur les questions qui restaient en suspens et requéraient une attention particulière.

A côté des rapports réguliers, la Commission a publié deux rapports généralistes sur le monitoring, un pour les "Dix de Laeken" (dont les huit pays d'Europe centrale et orientale), l'autre pour la Roumanie et la Bulgarie (ainsi que la Turquie). Pour les dix, il est constaté que la croissance économique a été continue, en dépit d'une tendance plutôt préoccupante au creusement du déficit budgétaire. Malgré un tableau globalement satisfaisant, la Commission a constaté que "des améliorations supplémentaires sont nécessaires dans tous les pays".

Au-delà du monitoring des Dix de Laeken, les négociations ont continué avec la Bulgarie et la Roumanie, permettant de clôturer plusieurs chapitres techniques supplémentaires en vue de l'objectif confirmé au Conseil européen de Bruxelles (décembre 2003) d'une adhésion de ces deux pays le 1^{er} janvier 2007.

A. Développements politiques

La Bulgarie

Membre non-permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, la Bulgarie a soutenu l'option d'une intervention militaire menée par la coalition anglo-américaine en Irak, signé la déclaration du groupe de Vilnius – formé par les anciens Etats communistes aspirant à l'adhésion à l'OTAN – le 5 février 2003, mis ses facilités logistiques à la disposition des forces américaines et annoncé l'envoi d'une unité de 97 spécialistes en armes chimiques et biologiques auprès des troupes opérant en Irak le 4 avril 2003.

Si la majorité de la population a été hostile à la guerre, elle demeure surtout préoccupée par des enjeux nationaux. Si le pays a enregistré une croissance économique soutenue (4,8%) et le pouvoir d'achat des ménages a augmenté de 14% depuis 2001, il n'en demeure pas moins que près de 16,5% de la population active est au chômage et que les systèmes de santé et éducatifs continuent à se dégrader.

Dans ce contexte, le gouvernement conduit par Siméon de Saxe-Cobourg Gotha peine à rendre tangibles les fruits des réformes souvent douloureuses entreprises en vue de l'adhésion à l'UE à l'horizon 2007. C'est ainsi que le parti du Premier ministre n'a recueilli que 10% des suffrages lors des élections municipales du mois d'octobre, alors que le parti anciennement communiste du président de la République, Georgi Parvanov, en est sorti vainqueur.

Le Premier Ministre Juncker, accompagné du Ministre de la Défense et de la Coopération au développement, a effectué une visite de travail à Sofia au mois d'avril. Il y a eu des entretiens avec le Président Georgi Parvanov et le Premier Ministre Siméon de Saxe-Cobourg Gotha. Le Ministre Goerens a eu une entrevue séparée avec le Ministre de la Défense bulgare.

Le Ministre des Affaires étrangères bulgare, M. Solomon Passy, s'est rendu à Luxembourg le 17 juin dernier.

L'Estonie

Les élections législatives du mois de mars ont donné la victoire avec une infime majorité de voix au Parti du centre tandis que Res Publica a recueilli avec quelques voix de moins le même nombre de sièges. Ce jeune parti connut ainsi le point d'orgue de son ascension fulgurante. Fondé un an avant les élections et dirigé essentiellement par des personnes novices en politique, faisant une campagne largement populiste sur le thème de la lutte contre la criminalité et la corruption, il a réussi à placer son chef au poste de Premier Ministre. Agé de 36 ans, Juhan Parts, ancien Président de la Cour des comptes, prenait ainsi les rênes d'un gouvernement de centre-droit et préparait la campagne en vue du référendum d'adhésion à l'UE. Alors que le pays a généralement été considéré comme sceptique à cet égard, la consultation populaire du mois de septembre s'est soldée par un vote largement favorable (67% de oui) à l'entrée dans l'Union.

Si l'Europe est synonyme, dans l'esprit de nombre de gens, d'une amélioration rapide du niveau de vie, ce vote est sans doute autant à considérer comme la recherche d'une assurance supplémentaire à l'égard de Moscou, douze ans après l'indépendance de cette ex-République soviétique.

Si les indicateurs tels que le taux de chômage sont bons (4% de la population active en 2003), il n'en demeure pas moins que le revenu per capita est un des plus faibles des nouveaux membres de l'Union. S'y ajoutent des inégalités flagrantes au sein de la population, en défaveur essentiellement de l'est du pays, peuplé en très grande majorité de russophones.

La Hongrie

Le gouvernement de centre-gauche conduit par le Premier Ministre Peter Medgyessy se voit contraint de mener une politique de discipline budgétaire alors que le pays connaît une des inflations les plus élevées de la région et que le déficit des finances publiques reste élevé. Si le partenaire de coalition libéral a réussi à imposer son souhait de réduire la fiscalité directe, l'opposition – qui a retrouvé comme chef l'ancien Premier Ministre Viktor Orbán – se trouve pour sa part renforcée par cette austérité gouvernementale. Si le pays continue à se développer et à se moderniser et si le taux de chômage est relativement faible (6%), il n'en demeure pas moins qu'il

reste confronté à de vieux problèmes comme la forte disparité économique entre l'Ouest, dynamique et prospère, et le Nord-Est, où la population doit faire face à l'héritage de l'industrie lourde.

Il n'en demeure pas moins que Budapest abordera dans de bonnes conditions une adhésion une adhésion à l'UE que le peuple souverain a appuyée massivement lors du referendum du mois d'avril (83,76 de "oui").

La Hongrie a réussi à mettre un terme à la longue polémique sur la loi dite loi des statuts en trouvant un accord avec la Roumanie et la Slovaquie en ce qui concerne son application. La loi a subi quelques amendements (dont l'abolition de la mention d'une "nation hongroise unifiée" et le traitement préférentiel pour des Hongrois de souche d'autres nationalités pour ce qui est de l'entrée sur le territoire ou l'obtention de permis de travail) et ne couvre plus que le financement d'activités culturelles et de promotion de la langue hongroise

Le Premier Ministre hongrois a effectué une visite officielle à Luxembourg les 3 et 4 décembre 2003 et a à cette occasion inauguré les locaux de l'Ambassade de la République de Hongrie au Luxembourg.

La Lettonie

Le gouvernement de centre-droit mené par l'ancien gouverneur de la Banque centrale, M. Einars Repse, est composé pour l'essentiel d'hommes d'affaires, d'académiciens et de fonctionnaires et a cherché à limiter ses liens avec la classe politique établie qui est généralement considérée comme corrompue.

Le principal défi auquel le gouvernement a été confronté fut le referendum sur l'adhésion à l'UE. Alors que la Lettonie était considérée comme profondément sceptique à l'égard de l'UE, comparant volontiers cette dernière à feu l'Union soviétique, la consultation du mois de septembre s'est soldée par un vote largement favorable (67% des voix et taux de participation de 72%). Les Lettons, derniers à s'exprimer sur cette question, avaient-ils peur de se trouver marginalisés en cas de « non » ? La pédagogie gouvernementale sur les mérites d'une adhésion a-t-elle porté ses fruits ? Quoi qu'il en soit, ce vote a eu pour conséquence de relâcher la cohésion au sein de la coalition gouvernementale, les partis minoritaires reprochant au Premier ministre un manque de concertation. Cette critique ne cache cependant pas tout à fait les divergences de vues sur l'intensité et le rythme des réformes dans le secteur économique.

Mme Vaira Vike-Freiberga, personnage politique la plus populaire du pays, a été réélue chef de l'Etat par le Parlement au mois de juin pour un mandat de quatre ans.

Mme le Ministre Polfer s'est rendue à Riga le 30 juin dernier, sur invitation de son homologue lettone, Madame Sandra Kalniete. Cette visite s'inscrit pour l'essentiel dans le cadre de la campagne sur l'élargissement, le MAE letton souhaitant discuter des expériences du Luxembourg au sein de l'UE et des institutions qui l'ont précédée.

La Lituanie

L'année a débuté en Lituanie par la victoire inattendue de l'ancien Premier Ministre Rolandas Paksas contre le président sortant Valdas Adamkus. Alors que ce dernier représentait le symbole du retour réussi sur la scène internationale de la jeune république, M. Paksas, ancien acrobate de l'air, a su rallier les victimes de l'ouverture et de la modernisation du pays.

Si le vote favorable à l'adhésion à l'UE a été perçu de toutes parts comme un soulagement (Vilnius avait ainsi décidé de laisser les bureaux de vote ouverts pendant deux jours de peur de ne pas atteindre le seuil de 50% des inscrits) et si un accord a finalement été trouvé entre Vilnius et Moscou à propos du transit des citoyens russes à destination de Kaliningrad, c'est une toute autre affaire qui a fait se braquer sur la Lituanie les feux des projecteurs.

En novembre 2003, le département pour la sécurité intérieure a en effet choqué le pays en révélant que le conseiller pour la sécurité nationale du président Paksas entretenait des liens avec les milieux russes de la criminalité organisée. M. Borisov, financier de la campagne électorale du président, a quant à lui été accusé d'exercer du chantage à l'encontre du chef de l'Etat. Sur ce, une commission parlementaire a été chargée d'enquêter sur les soupçons quant à l'intégrité de Rolandas Paksas. Ce dernier a en tout cas refusé de suivre les appels à la démission et entend demeurer à son poste jusqu'au probable vote sur sa destitution au mois d'avril prochain.

La Pologne

La Pologne a connu une année 2003 difficile sur un grand nombre de points. Le départ du gouvernement d'un partenaire de coalition a obligé le Premier Ministre Leszek Miller à constituer un gouvernement sans majorité parlementaire. Les désaccords, portés sur la place publique, entre membres du gouvernement quant à la direction que doit prendre la politique économique persistent et le niveau de chômage est au plus haut (plus de 20%). En même temps, une commission parlementaire continue à enquêter sur les liens et arrangements supposés entre des personnes proches du parti du chef de gouvernement et un grand groupe de média (affaire Rywin). Il en résulte un gouvernement fragilisé sur le plan interne confronté à de grands défis à l'extérieur.

Varsovie a, dans le contexte de la guerre contre l'Irak, fait le choix de l'alignement sur les Etats-Unis ; elle administre toujours une des zones militaires du pays et a envoyé 2.500 soldats sur place. Ce positionnement a conduit à une dégradation des relations avec ses deux partenaires majeurs en Europe, la France et l'Allemagne. A cela s'ajoute l'attitude que la Pologne a affichée dans le débat sur le futur traité constitutionnel de l'Union européenne, refusant notamment le principe du vote à la double majorité au sein du Conseil; les discussions parfois houleuses qui ont conduit à l'échec du Conseil européen du mois de décembre laissent l'Europe en panne sans qu'aucune des parties concernées n'en tire de véritable bénéfice, que ce soit sur le plan externe ou interne.

Accompagné de la Ministre de l'Intégration européenne, Mme Danuta Hubner, le Premier Ministre Miller s'est rendu à Luxembourg le 6 octobre pour s'entretenir avec son homologue ainsi qu'avec Mme le Ministre des Affaires étrangères des sujets liés à la CIG.

La République tchèque

Dernier épisode de la succession d'élections pour le renouvellement des institutions de la République qui avait débuté avec les élections parlementaires en juin 2002, l'élection présidentielle du mois de janvier signifiait en même temps le terme du mandat du président sortant, Vaclav Havel. Pour la première fois depuis la révolution de velours, la classe politique tchèque a été appelée à choisir le chef de l'Etat dans des circonstances de « routine étatique ». Le Parlement tchèque a élu Vaclav Klaus au poste de Président de la République et sa prise de fonctions a eu lieu le 7 mars 2003.

Les Tchèques ont voté largement en faveur de l'adhésion à l'UE à 77%. La participation au premier referendum de l'histoire tchèque, plus forte que prévue (55% des inscrits), a été considérée comme un succès pour le gouvernement alors que le scepticisme de la population à l'égard de l'UE ne fait que croître. Tandis que de nombreuses personnalités de la vie culturelle et publique, dont l'ancien Président Havel, avaient pris position pour le « oui », l'actuel Président Klaus avait tout juste appelé ses concitoyens à se rendre aux urnes, refusant de s'identifier d'aucune manière avec la campagne du « oui ».

Les réactions tchèques à la suite de l'échec du Conseil européen de décembre furent mitigées et reflètent sans doute les divergences de vues en République tchèque. Alors que le gouvernement a affirmé qu'une Europe unique reste sa priorité, sans nécessairement se refuser à rejoindre un éventuel « noyau dur », le Président Klaus a quant à lui estimé que cet échec était une bonne nouvelle.

La Roumanie

Le gouvernement de centre-gauche conduit par Adrian Nastase continue de concentrer ses énergies sur la préparation du pays à l'adhésion à l'UE. C'est dans ce cadre de l'adaptation des structures roumaines aux normes européennes qu'a eu lieu un referendum constitutionnel au mois d'octobre. Le projet de Constitution fut approuvé par 89,7% de votes favorables et prévoit notamment une plus grande sécurité pour les droits de propriété. Il permet aux entreprises étrangères d'acquérir des terrains et améliore la protection des droits des minorités.

Dans son rapport paru au mois de novembre, la Commission exprime son satisfecit quant aux critères politiques que Bucarest continue à respecter, des progrès considérables ayant été réalisés dans des domaines tels que la protection des enfants. Malgré ses performances économiques – le pays affiche entre autres d'un taux de croissance de 4,3%, la Roumanie demeure le seul pays candidat auquel la Commission européenne n'a pas accordé le statut d'économie de marché fonctionnelle.

Le Conseil européen du mois de décembre a toutefois confirmé que son objectif demeure d'accueillir la Roumanie, avec la Bulgarie, comme membre de l'UE en janvier 2007, si les conditions pour ce faire sont réunies.

Lors de sa visite officielle en Roumanie du 13 au 15 avril, le Premier Ministre, accompagné du Ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, a été reçu par le Président de Roumanie, Monsieur Ion Iliescu, et a rencontré son homologue M. Adrian Nastase. Il a également eu une entrevue avec le Président du Parlement roumain, M. Valer Dorneanu.

Le 8 octobre, le Premier Ministre de Roumanie, Monsieur Adrian Nastase, s'est rendu à Luxembourg pour une visite officielle axée sur les questions bilatérales et européennes. Lors de sa visite, M. Nastase fut accompagné de M. Mihai Tanasescu, Ministre des Finances publiques et par M. Eugen Dijmarescu, Ministre délégué au Commerce. Une réunion de travail à laquelle ont participé Mme le Ministre des Affaires étrangères, Mme la Ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse et Mme la Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a eu lieu.

La Slovaquie

Le gouvernement de centre-droit conduit par le Premier Ministre Mikulas Dzurinda continue à progresser sur le chemin des réformes économiques ultra-libérales. Si pour l'heure cette politique ne trouve pas grâce au sein de l'opinion, confrontée à une baisse du pouvoir d'achat des salariés, ses défenseurs estiment qu'il s'agit là du seul moyen de faire baisser à terme un des taux de chômage les plus élevés des nouveaux membres de l'Union. Ainsi, le nombre des demandeurs d'emploi s'est-il réduit de quelque 100 000 personnes en un an.

Si la politique économique du gouvernement repose sur un consensus en son sein, des disputes ont vu le jour en ce qui concerne l'avortement et l'enseignement religieux dans les écoles et surtout l'épisode de la démission forcée du Ministre de la Défense, membre du parti du chef de gouvernement. Ce dernier avait en effet pris la défense du directeur de la Sécurité nationale alors que M. Dzurinda l'accusait d'activités subversives à l'encontre de l'agence nationale de renseignement. L'ancien Ministre a depuis quitté le parti pour fonder, ensemble avec six autres députés de sa formation, un nouveau parti.

Le référendum sur l'adhésion à l'UE s'est tenu les 16 et 17 mai et c'est avec une majorité écrasante (92%) que les Slovaques se sont prononcés en faveur de l'intégration (même si le taux de participation a été seulement de 52% des inscrits).

Le Ministre de la Défense Charles Goerens s'est rendu au mois de juillet en visite officielle à Bratislava sur invitation de son homologue Ivan Simko. M. Goerens y a eu des entretiens avec le Président Rudolf Schuster et le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères Ivan Korcok.

Le Premier Ministre Mikulas Dzurinda s'est rendu à Luxembourg au mois de septembre pour une visite officielle axée sur les questions européennes et bilatérales. Lors de sa visite, M. Dzurinda fut accompagné son Ministre de l'Intérieur Vladimir Palko qui a eu des entretiens séparés avec son homologue Michel Wolter, ainsi qu'avec le Ministre de la Justice Luc Frieden.

La Slovénie

L'ancien Ministre des Finances Anton Rop a pris les rênes du gouvernement depuis l'élection de son prédécesseur, M. Janesz Drnovsek, à la présidence de la République. Il lui revient ainsi de conduire son pays dans une Union européenne plébiscitée (89,6% de « oui » au referendum du mois de mars). Douze années après l'éclatement de la Yougoslavie, la Slovénie adhèrera au 1er mai 2004 comme le mieux préparé des dix candidats.

Autre referendum majeur, celui sur l'adhésion à l'OTAN, s'est également soldé par un vote positif, même si l'électorat s'est montré plus partagé (66% de votes favorables).

C'est sur invitation de son homologue slovène, M. Dimitrij Rupel, que Mme Polfer s'est rendue à Ljubljana au mois de mars pour soutenir le gouvernement dans sa campagne en faveur de l'adhésion du pays à l'UE et l'OTAN.

B. Situation économique

La Pologne, la Hongrie, la Slovénie, la République tchèque, la Slovaquie

En 2003, la baisse générale de la croissance en Europe et la conjoncture économique mondiale en régression n'ont pas épargné les pays d'Europe centrale et orientale (PECO). En 2003, après deux années médiocres, le taux de croissance en Pologne a cependant repris pour se situer aux alentours des 3,5%. La République tchèque devrait connaître une croissance de 2,6% tandis que la Hongrie, la Slovénie et la Slovaquie ont vu leur économie ralentir au cours de l'année 2003. Les taux de croissance pour l'année 2003 oscillent entre 2,3% pour la Slovénie et 4% pour la Slovaquie.

Malgré ces résultats satisfaisants engrangés sur le plan de la croissance, de nombreux déséquilibres se sont accentués et les conditions macroéconomiques d'un pays à l'autre restent mitigées.

Les effets de la conjoncture européenne se font cependant plus remarquer au niveau de l'emploi. La faible progression du taux de croissance n'a pas permis de résorber les effets négatifs sur le chômage des réformes structurelles et de l'augmentation de la productivité. En Slovaquie le chômage a sensiblement reculé début 2003, avant de reprendre au quatrième trimestre pour atteindre 15,6% en décembre 2003. A l'exception de la Slovaquie et de la Hongrie, où le niveau du chômage a stagné, la situation s'est aggravée pour la Pologne, la République tchèque et la Slovénie. La Slovénie a même vu son taux de chômage doubler en une année, passant de 5,8% à 11,2%. La Pologne enregistre toujours le taux de chômage le plus élevé, avec 20% de la population active. Les rigidités du marché de l'emploi, l'inadaptation des qualifications et, dans certains cas, la faiblesse du secteur privé, limitent la baisse du chômage, même dans les économies à forte croissance.

En 2003, la Pologne a bien maîtrisé son inflation à 1,7%. En décembre 2002, la République tchèque avait encore enregistré une inflation de 3%, depuis suite à une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée, les prix à la consommation ont bondi pour atteindre une moyenne de 8,6% en 2003. L'inflation en Slovaquie a connu une évolution comparable. Tombée au plus bas en 2002 avec un

taux de 3,4%, elle est remontée à 8,6% après la hausse des tarifs publics, de la TVA et des droits d'accise.

Les pays de l'Europe centrale et orientale ont entrepris des efforts extraordinaires pour maîtriser leurs déficits budgétaires. La Slovaquie, la Pologne et la République tchèque ont pu maintenir leurs déficits budgétaires à des niveaux se situant entre 4,2% et 4,9%. Seule la Slovénie a réussi à garder le déficit de ses finances publiques en dessous de la barre des 3% du PIB, taux maximum autorisé par le pacte de stabilité de l'UE. La Slovénie devrait d'ailleurs être un des premiers pays de l'Europe centrale et orientale à pouvoir entrer dans l'Union économique et monétaire. Le déficit des finances publiques de la Hongrie devrait rester le plus élevé de la région avec 5% en 2003.

Pour certains des pays d'Europe centrale et orientale, les investissements directs étrangers (IDE) n'ont pas continué d'être suffisamment élevés pour financer le déséquilibre extérieur. Les investisseurs restent très attirés par la Pologne et la République tchèque (USD 2,4 milliards en 2003). En 2001, la Pologne avait pu couvrir son déficit de la balance courante presque entièrement par les IDE, en 2002, les IDE avaient diminué de moitié à USD 3,8 milliards; tendance qui a continué en 2003. Les causes de la diminution générale des IDE observée dans les PECO est imputable à la faible conjoncture mondiale et celle des pays de l'UE d'une part et d'autre part à la fin des privatisations d'entreprises publiques dans les pays concernés.

La privatisation des entreprises manufacturières est effectivement quasiment terminée dans la plupart des pays. La République tchèque a cependant relancé son programme de privatisations touchant aux secteurs minier et pétrolier ainsi que celui des télécommunications. Les recettes des privatisations en Pologne devraient atteindre la moitié de l'objectif fixé pour 2003, soit EUR 1 milliard.

Au-delà de la demande intérieure, la croissance demeure fortement dépendante du commerce extérieur et plus particulièrement des exportations vers l'Union européenne. Globalement, le commerce des pays de l'Europe centrale et orientale avec l'Union européenne s'élève à 60 % de l'ensemble de leurs échanges commerciaux. Les échanges entre les pays candidats restent relativement faibles, même s'ils ont légèrement progressé pour plusieurs d'entre eux.

Les Pays baltes

Malgré l'économie morose de l'Union européenne, les trois Etats baltes ont connu une forte croissance économique. Le produit intérieur brut de la Lituanie a progressé de 8,7% en 2003 et celui de la Lettonie a augmenté de 6,5%. La croissance en Estonie, toutefois inférieure à celle de l'année précédente, devrait atteindre 4,5% en 2003 et elle devrait s'accélérer en 2004.

L'Estonie appartient à ce groupe de pays qui souhaite adopter l'euro le plus tôt possible. Malgré les déficits budgétaires encourus par les municipalités, le budget consolidé de l'Estonie avait clôturé en excédent en 2002. Les finances publiques devraient continuer sur cette bonne voie en 2004.

La forte croissance économique de la Lettonie est alimentée par les IDE, les exportations à destination de l'UE et, depuis peu, par une consommation intérieure soutenue. Le chômage se situe en dessous de 10% et, suite à la hausse des salaires, l'inflation a doublé pour arriver à 3%.

La réforme fiscale mise en œuvre par le gouvernement lituanien ainsi que la croissance économique de 2003 devraient garder le déficit budgétaire en dessous de la limite de 3% requise par le pacte de stabilité. L'emploi a également profité de la conjoncture et le chômage s'est légèrement réduit à 10,3% en 2003 contre encore 11,3% l'année précédente. La Lituanie a également su consolider son déficit de la balance courante qui reste toutefois élevé.

La Roumanie

L'évolution macroéconomique en 2003 a présenté des signes positifs et encourageants. Les efforts des autorités roumaines en faveur de la stabilité macroéconomique et les réformes économiques ont contribué à rassurer les investisseurs. La croissance de la productivité et la modération salariale ont préservé la compétitivité de l'économie roumaine en dépit d'un ralentissement dans l'appréciation positive de la devise roumaine, le *lei*.

La croissance du PNB a atteint 4,8% en 2003, ce qui constitue le taux le plus élevé en Europe centrale et orientale après ceux enregistrés dans les trois pays baltes. Le déficit budgétaire a atteint 2,8% en 2003, le déficit reste constant par rapport à 2002. Le gouvernement cible les 2,65% pour 2004.

Le déficit de la balance courante a atteint 2,5 milliards € en 2003, en augmentation de près de 22% par rapport à 2002 à cause de la hausse importante du déficit de la balance commerciale, équivalent à 4,9% du PIB. Malgré la croissance des exportations roumaines (+8%). La Roumanie a exporté des marchandises d'une valeur de \$13 milliards en 2002.

Il demeure que les perspectives et opportunités commerciales qui découleront de l'adhésion prochaine de la Roumanie à l'UE, sous condition qu'elle remplisse les critères d'adhésion, exercent un pouvoir attractif certain sur les investisseurs étrangers. Ainsi, les investissements directs étrangers (IDE) se sont accrus de 4 à 5%. La poursuite de la privatisation des entreprises publiques devrait faire perdurer cette hausse des IDE en Roumanie.

La Bulgarie

Une des préoccupations principales du gouvernement bulgare durant l'automne 2003 concernait la négociation d'un accord avec le FMI pour valider le déficit budgétaire pour l'année 2004. Le gouvernement a finalement présenté au Parlement un budget prévoyant un déficit de l'ordre de 0,7%, ce qui est supérieur à ce qui avait été prévu initialement et auquel s'ajouterait des dépenses extra-budgétaires. Il est probable que le budget en déficit de 0,7% du PIB sera effectivement accordé, mais que les dépenses extra-budgétaires seront revues à la baisse.

En prévision de la candidature à l'adhésion à l'UE, la Bulgarie s'emploie à respecter les engagements et les critères de pré-adhésion. Dans ce contexte, le processus de privatisation des plus importantes entreprises du pays connaît certaines difficultés dues en majeure partie aux manœuvres de l'opposition. Certaines compagnies internationales ont exprimé leur intérêt à voir les sept compagnies régionales de distribution d'électricité mises sur le marché.

Du point de vue fiscal, le budget consolidé de la Bulgarie a enregistré un surplus de 350 millions € pour l'année 2003. Néanmoins, les prévisions de voir le budget équilibré pour 2005 ont été révisées, et l'on parle désormais de 2006. Il sera important pour la Bulgarie de voir le déficit budgétaire être maintenu en deçà de 1% du PIB durant 2004 et 2005.

Grâce à une demande intérieure très forte, couplée à une augmentation significative de la consommation des ménages (7% pour les deux premiers trimestres 2003) ainsi que des investissements fixes, le PIB a enregistré une hausse de 4,1% durant la première moitié de 2003. Ce sont d'ailleurs les investissements fixes qui connaissent l'augmentation la plus importante, avec plus de 20% durant les deux premiers trimestres de 2003. Les dépenses en capital devraient se maintenir à un bon niveau durant les années 2003 et 2004, grâce aux prêts octroyés au secteur privé et les dépenses à effectuer pour la modernisation et le rééquipement des entreprises privatisées.

L'amélioration escomptée de la conjoncture économique dans l'UE devrait également permettre de soutenir la croissance de l'économie bulgare. Les prévisions pour 2003 font échos d'une augmentation du PIB de l'ordre de 4,7% et de 4,9% en 2004.

C. Echanges commerciaux bilatéraux

D'une façon générale, on peut dire que les échanges commerciaux avec les pays candidats sont mitigés. Les trois pays dont le volume des échanges est le plus important sont la République tchèque, la Pologne et la Hongrie. Il semble que ces pays pouvaient garder en 2003 le niveau atteint l'année précédente. En 2003, les échanges commerciaux avec la Slovénie et la Slovaquie ont enregistré une croissance, ces deux pays deviennent ainsi des partenaires de plus en plus intéressants pour les entreprises luxembourgeoises.

Le commerce du Luxembourg avec les Pays baltes continue également de progresser. Le premier partenaire commercial du Luxembourg est la Lituanie avec une balance commerciale qui penche en faveur du Luxembourg, même si la Lituanie a pu doubler le volume de ses exportations à destination du Luxembourg.

En conclusions, en 2003, la tendance générale vers la hausse des échanges commerciaux avec l'ensemble des futurs nouveaux Etats membres de l'Union européenne s'est une nouvelle fois vérifiée.

D. Coopération économique, technique, administrative et humanitaire

Le Ministère des Affaires Etrangères finance dans les pays de l'Europe centrale et orientale (PECO) un grand nombre de projets d'assistance économique, technique et de formation. Les bénéficiaires de cette coopération en 2003 ont été les dix pays en voie d'accession - la Roumanie, la Bulgarie, les pays des Balkans occidentaux, ainsi que les pays de la CEI.

L'adhésion à l'Union européenne, et en particulier l'adoption de l'acquis communautaire, nécessite de la part des pays-candidats d'une part un renforcement de leur capacité administrative et judiciaire (« institution building ») et, d'autre part, la mise aux normes communautaires de leurs secteurs économiques. Les pays des Balkans occidentaux et ceux de la CEI, quant à eux, nécessitent de l'aide structurelle et un transfert de technologies tant dans les domaines humanitaires, sociaux et médicaux que dans les secteurs économiques, financiers, administratifs et juridiques. Un exemple des activités soutenus par le Ministère des Affaires étrangères est le projet de coopération entre la bourse de Luxembourg et la Bourse de Belgrade qui a été exécuté avec grand succès durant l'année 2003.

Le Ministère des Affaires Etrangères a décidé de développer ses activités dans ces domaines, en s'associant avec des organismes comme l'Institut Européen d'Administration Publique (IEAP) ou l'Agence de Transfert de Technologies Financières (ATTF). Les conventions avec l'IEAP et l'ATTF ont été renouvelées début 2004.

Avec l'accession de dix nouveaux membres à l'Union Européenne le 1^{er} mai 2004, le MAE réorientera désormais sa coopération, vers des pays qui ne seront pas encore des Etats membres.

Outre l'assistance d'ordre technique, l'année 2003 a également vu la mise en œuvre de plusieurs projets dans le domaine de l'aide humanitaire. Citons à titre d'exemple la fourniture d'équipements médicaux pour la polyclinique de l'Université Nationale de Médecine de Kazakhstan, la fourniture de consommables de chirurgie cardiaque au Centre régional de chirurgie thoracique à Krasnodar (Russie), le soutien au projet d'assistance aux sans-abri de Moscou réalisé par Médecins sans Frontières, ou encore le financement de projets de déminage en Croatie. De même, on peut mentionner les contributions à des associations caritatives luxembourgeoises actives en Europe de l'Est et en particulier en Roumanie. Le domaine d'intervention est essentiellement celui de la réhabilitation des orphelinats et des écoles spéciales pour enfants handicapés.

2. LES BALKANS OCCIDENTAUX

A. Situation politique

L'Union européenne s'est dotée d'un cadre qui lui permet d'accompagner les pays de la région, selon leur situation et leurs capacités propres, sur la voie de la transition. Cette politique en faveur des cinq pays de la région (Albanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Bosnie et Herzégovine, Croatie et Union de Serbie et Monténégro), dénommée processus de stabilisation et

d'association (PSA), a été conçue pour aider ces pays à transformer leurs aspirations européennes en réalités et à établir un cadre stratégique pour leurs relations avec l'UE.

Le processus de stabilisation et d'association combine des relations contractuelles (les accords de stabilisation et d'association, ASA) avec un programme d'assistance (CARDS) qui doit aider chaque pays à progresser à son propre rythme vers les critères d'adhésion à l'UE. L'accord d'association s'inspire en large partie des accords européens qu'avaient conclus les pays candidats à l'élargissement. L'ASA requiert le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme et de la règle de droit, il prévoit l'établissement d'une zone de libre-échange avec l'UE et il énonce des droits et obligations dans des domaines tels que le droit de la concurrence, les aides d'Etat et la propriété intellectuelle, afin de permettre aux économies de la région de commencer leur intégration avec l'Union.

Le Conseil européen de Thessalonique (21 juin 2003) a adopté « l'Agenda de Thessalonique pour les Balkans occidentaux » qui vise à resserrer davantage les relations privilégiées entre l'UE et cette région, en se fondant notamment sur l'expérience acquise dans le cadre de l'élargissement. Le Conseil a cependant tenu à préciser que le PSA ainsi enrichi restera « le cadre du parcours européen des pays des Balkans jusqu'à leur future adhésion ».

En ce qui concerne la mise en œuvre des différents éléments de l'Agenda, la Commission a présenté une proposition de règlement horizontal permettant l'élaboration de partenariats individuels pour l'intégration européenne, qui seront alors présentés vers la fin du mois de mars 2004. Le but de ces partenariats sera « d'inventorier les réformes à entreprendre à court et à moyen terme par les pays concernés, sous forme d'une liste de mesures qui servira de référence pour mesurer les progrès réalisés et orientera l'assistance accordée dans le cadre du programme CARDS ».

Il convient encore de noter qu'à la suite de la Conférence de Londres contre la criminalité organisée de novembre 2002, la Commission a envoyé des missions d'établissement des faits dans les cinq pays de la région qui se sont basées sur les plans d'actions nationaux adoptés à Londres par les pays en question. Lors du Sommet de Thessalonique, les pays du PSA ont présenté des comptes rendus des réalisations en matière de lutte contre la criminalité organisée. Néanmoins, l'UE a à cette occasion appelé « instamment » les pays de la région à définir et à mettre en œuvre d'autres mesures spécifiques à ce sujet. Il convient aussi de noter qu'en novembre dernier a eu lieu une réunion ministérielle JAI entre l'UE et les cinq pays du PSA afin de faire de nouveau le point sur les réformes dans ce domaine important.

L'Albanie

Les progrès accomplis par l'Albanie au cours de l'année 2003 pour tenter de relever les nombreux défis qu'elle doit affronter sont limités. Après des retards imputables aux difficultés éprouvées par ce pays pour garantir la stabilité politique et entreprendre des réformes, les négociations en vue de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association (ASA) avec l'UE ont été officiellement lancées le 3 janvier 2003 à Tirana, en présence du Président de la Commission Prodi. Compte tenu

du rythme actuel des réformes, les négociations risquent toutefois d'être longues. A la demande de Tirana, les discussions relatives aux dispositions communes du futur ASA, ainsi que celles ayant trait à la conclusion d'un accord de réadmission, ont été reportées de quelques mois, ce qui a retardé le rythme global des négociations. L'Albanie n'a accompli que peu de progrès en ce qui concerne les recommandations formulées au cours des diverses réunions de la Task Force consultative avec l'UE et devra faire preuve d'une plus grande détermination si elle veut mener les négociations en vue de la conclusion d'un ASA à leur terme.

Dans le cadre du programme CARDS d'assistance communautaire aux pays des Balkans occidentaux, l'Albanie s'est vue attribuer €46,5 millions pour l'année 2003 afin de renforcer la lutte contre le crime organisé et de stimuler le développement économique du pays. Il convient aussi de mentionner qu'en novembre dernier, un accord de réadmission des clandestins a été finalisé entre l'UE et l'Albanie. Cet accord, qualifié comme une avancée majeure par la Commission, prévoit la réadmission par l'Albanie de ses ressortissants en situation irrégulière interceptés dans l'UE, mais aussi des clandestins d'une autre nationalité qui auraient transité par son territoire.

La Bosnie-et-Herzégovine (BiH)

Malgré les réformes qui ont été entreprises l'année passée en BiH, l'UE reste préoccupée par la faiblesse des institutions étatiques centrales et le soutien insuffisant qu'elles reçoivent de la part des entités. C'est ainsi que l'UE a engagé les membres du nouveau pouvoir central, qui est entré en fonction en janvier 2003, à œuvrer ensemble de manière rapide et efficace à la mise en œuvre de toutes les réformes qui s'imposent dans le cadre du PSA. A cette fin, l'UE a insisté sur le fait que la BiH doit s'employer à adopter rapidement les normes européennes en ce qui concerne l'Etat de droit, le fonctionnement des institutions de l'Etat et la lutte contre la criminalité organisée. Des problèmes importants subsistent aussi dans le domaine du retour durable des réfugiés et des personnes déplacées et en ce qui concerne la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

Suite à l'annonce faite par le Commissaire Patten avant les élections législatives d'octobre 2002 de considérer les 18 conditions contenues dans la Feuille de route de 2000 comme substantiellement accomplies, la Commission a procédé en avril 2003 à la rédaction d'une étude de faisabilité sur l'ouverture des négociations en vue de la conclusion d'un Accord de stabilisation et d'association (ASA) avec la BiH. Cette étude a montré que, malgré les progrès que la BiH a effectués dans le cadre de son rapprochement vers l'UE, des doutes subsistent quant à la capacité de ce pays à respecter les obligations qui découleraient d'un tel accord. Cependant, le résultat de cette étude n'est pas entièrement négatif dans la mesure où la Commission a identifié 16 réformes prioritaires que ce pays est invité à mettre en œuvre avant la fin de l'été 2004.

Il convient encore de noter que, suite au sommet de Thessalonique, l'UE a décidé d'institutionnaliser son dialogue politique avec la BiH par le biais de réunions annuelles en format de troïka ministérielle.

Lors de sa visite officielle à Sarajevo les 19 et 20 novembre 2003, le Premier Ministre Juncker, accompagné du Ministre de la Justice Frieden, a été reçu par la Présidence collégiale (MM. Covic, Tihic et Paravac) et a rencontré le Premier Ministre, M. Adnan Terzic. M. Juncker a également eu des entrevues avec le Ministre des Affaires étrangères, M. Ivanic, les Présidents des deux Chambres et le Haut Représentant Lord Ashdown. Enfin, le Premier Ministre a rencontré les chefs des missions EUPM (mission de police de l'UE) et EUMM (mission de surveillance de l'UE) lors d'un déjeuner.

La Croatie

Il est généralement admis que la Croatie est le meilleur élève des cinq pays des Balkans occidentaux et elle a, au cours de l'année passée, achevé toute une série de progrès importants. Cependant il y a eu aussi quelques épisodes moins harmonieux dans les relations avec l'UE. Outre le problème plus technique de l'importation frauduleuse de sucre en provenance de la Croatie, qui n'a pu être résolu qu'après l'application de la clause de sauvegarde par les Etats membres les plus concernés, c'est avant tout le manque de coopération des autorités de Zagreb avec le TPIY qui a porté atteinte à la réputation de ce pays.

L'ASA entre la CE et la Croatie a été signé le 29 octobre 2001 à Luxembourg, mais n'est pas encore entré en vigueur étant donné que le processus de ratification a été suspendu dans certains Etats membres de l'UE. En attendant l'entrée en vigueur de l'ASA, un accord intérimaire couvrant le commerce et les mesures d'accompagnement est entré en vigueur le 1^{er} mars 2002.

Le 20 février 2003, le Premier Ministre et le Président de la Croatie ont présenté conjointement la demande officielle d'adhésion de leur pays à l'UE. Le CAGRE du 14 avril a décidé d'appliquer la procédure prévue à l'article 49 TUE et a invité la Commission à remettre au Conseil un avis sur cette demande. La Commission a informé qu'elle présentera ce document avant la fin du mois d'avril 2004. Une première mission d'évaluation de la Commission au mois de mai a relevé que de sérieux progrès devraient encore être accomplis surtout en ce qui concerne les aspects politiques du PSA. Afin de préparer son avis, un dialogue régulier entre la Commission, la Présidence de l'UE et le gouvernement croate a été institué à Zagreb.

Le Ministre des Affaires étrangères de Croatie s'est rendu à Luxembourg au mois de janvier en vue de la préparation de la demande d'adhésion de la Croatie à l'UE.

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM)

L'ARYM a été le premier pays de la région avec lequel les négociations en vue de la conclusion d'un ASA ont été lancées et la signature dudit accord a eu lieu le 9 avril 2001 à Luxembourg.

L'ASA n'est pas encore entré en vigueur, mais le processus de ratification devrait être accompli au début de 2004 et l'ARYM sera alors le premier pays du PSA à disposer d'un Accord de Stabilisation et d'Association avec l'UE.

Le dernier Conseil de coopération s'est tenu en juillet 2003 à Bruxelles. Lors de cette réunion, l'UE a souligné l'importance qu'elle accorde à une mise en œuvre intégrale de l'accord-cadre d'Ohrid et à une intensification de la coopération régionale afin de garantir le développement économique du pays. L'UE s'est félicitée de l'adoption, par les autorités macédoniennes, d'un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations qui ont été formulées par la Commission dans son dernier rapport annuel de mars 2003, mais a aussi dû faire part de son regret concernant la signature par l'ARYM d'un accord bilatéral avec les Etats-Unis au sujet de la Cour Pénale Internationale, contrairement aux lignes directrices de l'UE y afférentes.

Notons encore que le 15 décembre dernier s'est terminée l'opération Concordia, la première opération de type militaire de l'UE dans le cadre de la PESC. Le même jour a été lancée à Skopje, en présence du HR/SG Solana, la mission de police européenne Proxima qui devra effectuer un travail de monitoring et de conseil en faveur de la police macédonienne.

Lors de sa visite de travail à Skopje le 18 novembre 2003, le Premier Ministre, accompagné du Ministre de la Justice, a été reçu par le Président, M. Boris Trajkovski, et a rencontré les membres du gouvernement suivant : le Premier Ministre, M. Branko Crvenkovski, le Vice-PM, M. Mousa Xhaferi, le Ministre des Affaires étrangères, Mme Ilinka Mitreva, la Ministre de l'Intégration européenne, Mme Radmila Sekerinska, ainsi que le Ministre de l'Intérieur, M. Hari Kostov. La délégation a également eu une entrevue séparée avec Ali Ahmeti, chef du parti politique DUI. La visite a commencé par une réunion avec le Représentant Spécial de l'UE, M. Alexis Brouhns, le Chef de la mission de Police EUPOL et le Major General Ferreira dos Santos, Commandant EUFOR.

L'Union de Serbie et Monténégro

L'Union de Serbie et Monténégro (USM) n'a pas fait, lors de l'année écoulée, le bond qualitatif qui lui aurait permis de récolter pleinement les fruits du PSA. Les échéances européennes et le cadre du PSA demeurent toutefois d'importants moteurs de la réforme.

Le Commissaire Patten a, en septembre dernier, annoncé le lancement de l'étude de faisabilité en vue de la négociation d'un ASA. En ce qui concerne le calendrier envisagé, la Commission a indiqué qu'elle aurait besoin d'environ 6 mois afin de compléter l'étude, et le résultat ne sera donc pas disponible avant la fin du mois de février 2004.

Le dialogue technique entre la Commission et les autorités serbo-monténégrines sur les réformes qui devront encore être accomplies afin de se rapprocher des standards européens va être poursuivi dans le cadre des réunions du « dialogue permanent renforcé » (EPD).

Tandis que le dialogue dans le cadre des réunions EPD a lieu au niveau des experts de la Commission et des ministères concernés, le Conseil européen de Thessalonique a décidé d'instituer un dialogue politique bilatéral au niveau ministériel entre l'UE et l'USM.

Concernant l'assistance financière, l'UE a décidé de prendre, à la suite de l'assassinat du Premier Ministre de Serbie Zoran Djindjic, une série de mesures afin de renforcer l'assistance déjà très substantielle accordée à la Serbie et Monténégro.

Le Ministre des Affaires étrangères de l'Union de Serbie et Monténégro (USM), M. Goran Svilanovic, a effectué une visite officielle à Luxembourg le 7 mai. Il a eu deux réunions de travail avec les Ministres Polfer et Goerens d'une part, le Ministre Frieden d'autre part, avant d'être reçu par le Premier Ministre et de procéder à un échange de vues avec les membres de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des Députés. Son Altesse Royale le Grand-Duc a accordé une audience au Ministre.

Lors de sa visite officielle à Belgrade le 27 octobre 2003, le Premier Ministre, accompagné du Ministre de la Justice, a été reçu par le Président de l'USM, M. Svetozar Marovic, et a rencontré le Vice-Président de l'Assemblée de l'USM, M. Milan Drljevic. M. Juncker a également eu des entrevues avec le Ministre de la Défense de l'USM, le Vice-Premier Ministre de la République de Monténégro, M. Branimir Gvozdenovic, le Vice-Premier Ministre de Serbie, M. Zarko Korac, ainsi que le Ministre des Finances de Serbie, M. Bozidar Djelic.

Le Kosovo

Conformément à la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies de juin 1999, la province du Kosovo se trouve toujours sous administration internationale de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

L'UE reste de loin le plus important donateur pour assister à la reconstruction et au développement économique de la province. L'assistance de l'UE se concentre principalement sur le pilier IV de la MINUK qui est chargé de la reconstruction et la relance de l'économie kosovare et qui est financé par l'UE (€22,5 mio en 2002).

A côté de son soutien à la MINUK, l'UE s'est aussi engagée à ce que la question ouverte du statut final n'empêche pas le Kosovo de se rapprocher de l'UE dans le cadre du PSA. C'est dans cette optique que fut notamment créé le mécanisme de guidage du PSA pour le Kosovo (STM) destiné à faire bénéficier le Kosovo pleinement des différents instruments du processus. Le mécanisme du STM est complémentaire à la politique des « normes avant statut » de la MINUK. Notons finalement que le Conseil des Ministres du mois de novembre a donné mandat au HR Solana de lui faire rapport sur les moyens par lesquels l'UE pourrait renforcer la contribution de l'Union à la mise en oeuvre de la résolution 1244, au moyen notamment du STM.

Une délégation kosovare, composée du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, M. Michael Steiner, du Président du Kosovo, M. Ibrahim Rugova, ainsi que du Coordinateur interministériel chargé des retours des réfugiés, M. Milorad Todorovic, s'est rendue à Luxembourg le 11 juin en vue de la préparation du Conseil européen de Thessalonique précité.

Le Premier Ministre Juncker s'est rendu à Pristina le 19 novembre pour y rencontrer le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies (RSSG), M. Harri Holkeri, le Président, M. Ibrahim Rugova, le Président du Parlement, M. Nexhat Daci, le Premier Ministre, M. Bajram Rexhepi et le Coordinateur interministériel chargé des retours, M. Milorad Todorovic ; le Ministre de la Justice s'est rendu à Mitrovica pour rencontrer le contingent national de la KFOR.

Depuis avril 2000, le Luxembourg participe en effet sans interruption à la mission KFOR de l'OTAN dans la province du Kosovo. Chaque contingent luxembourgeois se compose d'une vingtaine de militaires (gradés et soldats volontaires). Plus de 250 militaires ont participé à cette mission jusqu'au début de l'année 2004. Les soldats déployés dans le Nord du Kosovo sont intégrés dans un bataillon belge en tant que peloton de reconnaissance.

B. Situation économique

L'Albanie

Après les terribles inondations de 2002, dont les coûts avaient gravement affecté les finances de l'Etat, 2003 a été une année relativement positive pour l'économie albanaise, avec une croissance de 6%, semblable donc aux années précédentes. La hausse de 3,3% des prix à la consommation reste dans les limites prévues par la Banque centrale albanaise.

Cependant, le chômage et le niveau de pauvreté de larges pans de la société demeurent à des niveaux inquiétants et freinent la relance de l'économie de l'Albanie. La privatisation d'entreprises publiques et la mise sur le marché des participations de l'Etat dans certaines compagnies pétrolières n'ont eu finalement qu'un impact très limité sur l'augmentation de ressources disponibles pour la réforme des secteurs sociaux tels que le système de santé ou l'éducation.

La dépendance quasi totale de l'Albanie en matière d'approvisionnement en énergie fait l'objet d'initiatives spécifiques du programme d'assistance CARDS de l'UE. Ce programme soutient également la lutte contre la criminalité organisée et les trafics nombreux dans cette région. La stabilité et le recouvrement économique de l'Albanie dépendront largement de sa capacité de surmonter ces obstacles qui entravent sa progression vers les critères européens d'Etat de droit et d'économie de marché.

La Bosnie-Herzégovine

La politique de stabilisation de la monnaie conduite sous l'égide de l'Office du Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine ainsi que le maintien de l'inflation dans les limites imparties par les institutions financières internationales, bailleurs de fonds de ce pays, demeurent les conditions indispensables du redressement économique de la Bosnie.

Bien que les autorités bosniaques aient pris des mesures pour consolider le système fiscal, l'environnement économique et commercial demeure incertain pour les investisseurs étrangers. Les réticences des entreprises étrangères à investir en Bosnie s'expliquent également par un contexte

législatif et réglementaire hétérogène. La collaboration est quasi inexistante entre les différents organes responsables des questions économiques et fiscales. Le cadre législatif est flou et diffère d'un canton à l'autre au sein d'une même entité et à cela s'ajoute les différences en matière de droit civil, social, commercial entre la Republika Srpska et la Fédération de Bosnie-Herzégovine.

Ces différents facteurs expliquent la perte relative de productivité de la Bosnie-Herzégovine et les révisions à la baisse de la croissance du PIB, passant ainsi des prévisions initiales de près de 4% à 3,3%.

Du point de vue assistance bilatérale, la Bosnie-Herzégovine bénéficie des programmes du Ministère des Affaires étrangères en matière de formation technique conjointement avec l'Agence de Transfert des Technologies Financières (ATTF) ainsi que de l'Institut Européen d'Administration Publique (IEAP).

La Croatie

Considéré meilleur élève des pays de l'ex-Yougoslavie, la Croatie a pu déposer en février 2003 sa demande de candidature à l'adhésion à l'UE. Le développement économique de la Croatie - la croissance du PIB a atteint les 4,7% en 2003 - lui permet d'espérer à moyen terme une réponse positive de la Commission à sa demande de candidature.

La Croatie s'est engagée à des réformes lourdes et difficiles, avec entre autres la baisse de la TVA de 22% à 20%. Le manque à gagner considérable pour l'Etat risque d'entraîner des baisses importantes des subventions dans les secteurs sociaux. De plus, la politique de restriction des dépenses publiques prônée par la Banque Centrale de Croatie entraînera automatiquement une baisse de la demande intérieure. La baisse des revenus internes pourra probablement être partiellement compensée par le tourisme en plein développement en Croatie. Ainsi, ce secteur a contribué à hauteur de 6,4% au PIB.

L'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM)

Depuis les accords d'Ohrid qui ont permis de rétablir l'ordre entre les communautés albanophones et slavophones en ARYM, la situation économique a repris le chemin de la normalisation. En 2000, encore considérée meilleure élève des Balkans pour son développement économique, la dégradation du climat politique et les tensions qui ont précédé les affrontement inter-ethniques ont gravement atteint les facteurs de productivité et de croissance de l'ARYM. Cependant, en août 2003, une mission du FMI en ARYM a pu constater avec satisfaction que des progrès importants réalisés dans le cadre posé par des Accords d'Ohrid avec, par ailleurs, l'appui du FMI dans la transposition des dispositions contenues dans ces Accords. Un des effets positifs de l'implication du FMI dans ce cas est la possibilité offerte à terme de pouvoir inclure d'autres partenaires dans ce processus, notamment la Banque Mondiale ainsi que l'Union Européenne. La perspective pour l'ARYM de percevoir l'aide financière internationale à condition de respecter les Accords d'Ohrid, diminue grandement les risques d'enlisement du processus de réformes. Ces dernières ont pu être instaurées malgré les résistances des syndicats, peu organisés et faibles. Néanmoins, il ne faudra

pas sous-estimer le mécontentement de l'opinion publique à l'annonce des réformes nécessaires du système des pensions, du marché de l'emploi, ainsi que de la restructuration des entreprises. A l'instar des autres pays issus du bloc soviétique, l'ARYM ne pourra éviter le douloureux processus de privatisation des entreprises étatiques. Les annonces et offres de privatisations n'ont malheureusement pas encore eu l'effet escompté et peu d'investisseurs étrangers se sont montrés intéressés d'investir en ARYM.

La croissance n'a pas dépassé les 0,3% en 2002, et encore seulement grâce aux résultats positifs du secteur des services. En effet, les secteurs de l'industrie et de l'agriculture ont nettement diminué leur résultats. Pour 2003, la croissance devrait tourner autour des 2,2%. Il est cependant possible d'être optimiste pour 2004 si les tensions inter-ethniques restent contenues et la stabilité politique assurée. En effet, les exportations montrent des signes très encourageants, la confiance des investisseurs s'accroît avec les garanties de stabilité politique et les Investissements Directs Etrangers augmentent considérablement. Ces indicateurs positifs permettent de compenser la croissance très réduite de la productivité industrielle, seulement 3,5% de janvier à juin 2003. Les prévisions font état d'une croissance de 4% en 2004 et en 2005.

La Serbie et le Monténégro

La Serbie et Monténégro est entrée dans une phase politique instable depuis l'assassinat du Premier Ministre Djindjic, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'évolution de la croissance et du développement économique. Les résultats des élections de décembre 2003, en donnant la victoire à l'extrême-droite, ont clairement exprimé le mécontentement et la déception de larges franges de la population à l'encontre du gouvernement de coalition centre-gauche.

Malgré tout, la Serbie et Monténégro a connu une croissance de 4% de son PIB pour l'année 2002, en tête de la croissance économique des pays des Balkans. Ce résultat aurait permis d'accroître la confiance des bailleurs de fonds étrangers à investir dans cette région s'il n'y avait eu l'assassinat de Djindjic et la victoire des nationalistes en décembre 2003.

L'économie, avec un PIB de 25,5 milliards USD, reste cependant fragile dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture, qui représentent respectivement 36% et 26% du PIB, et demeure largement dépendante de la conjoncture internationale, ainsi que des échanges commerciaux avec l'UE. La crise irakienne, la menace d'une hausse du prix du pétrole et le ralentissement général de l'économie mondiale laissent présager un recul de la croissance dans certains secteurs de l'économie de Serbie et Monténégro, avec de larges variations selon les régions. Moins 21,1% en janvier 2003 dans la production industrielle au Monténégro par rapport à décembre 2002, moins 4,9% sur l'exercice annuel 2002, alors que la production industrielle a augmenté de 1,7% dans l'ensemble. Les prévisions de croissance du PIB demeuraient optimiste autour des 4% à 5% grâce à une augmentation significative des investissements. Les conséquences de l'instabilité politique introduite par l'assassinat de Djindjic risquent de remettre en question ces prévisions.

Après l'assassinat du Premier Ministre, le gouvernement a déclaré vouloir continuer les réformes et le processus de privatisation des entreprises d'Etat. Depuis le début du processus, plus de 250

entreprises ont ainsi été privatisées grâce à un mécanisme accéléré sur le millier d'entreprises prévues d'ici la fin de l'année 2003. Une grande prudence reste de mise quant à l'origine des fonds privés qui seront investis, ainsi que de la moralité des investisseurs, afin d'éviter que ces entreprises ne tombent dans les mains des réseaux mafieux qui polluent l'espace économique de la région des Balkans.

3. LA FEDERATION DE RUSSIE ET LES PAYS DE LA CEI

La Fédération de Russie

En Russie, l'année 2003 s'est inscrite sous le signe de la campagne électorale (législatives le 7 décembre 2003 et présidentielles le 14 mars 2004). La reconduction du Président Poutine en mars 2004 ne fait, fin 2003, pratiquement pas de doute, alors que la cote de popularité du Président culmine à 70%, et la victoire éclatante du parti pro-Kremlin « Russie Unie » (224 sièges sur les 450 de la Douma) en décembre a consolidé davantage son pouvoir. La grande surprise créée par ce scrutin était la défaite éclatante du parti communiste, dont le nombre de voix a été réduit de moitié, en comparaison avec le scrutin de 1999.

L'assassinat en avril du dirigeant du Parti libéral, Sergueï Youchenkov, a attesté du fait que la liste des assassinats politiques s'allonge et que la « dictature de la loi », prônée par M. Poutine, ne se traduit que peu dans les faits, même si le concept semble faire recette auprès de la population. Avec le remaniement ministériel d'avril 2003, le poids des forces de sécurité a été considérablement renforcé au sein de l'appareil d'Etat. Dans le cadre de la politique d'intensification de la « verticale du pouvoir », thème cher à M. Poutine, le pouvoir fiscal des régions a été limité par le Kremlin.

Dans la république indépendantiste tchéchène, malgré la poursuite de la guerre, le pouvoir a cherché à mettre en œuvre une certaine normalisation politique. Un référendum sur l'adoption d'un nouveau statut de la République en mars a connu un taux officiel de participation de 85%, avec 95% de votes favorables, dans un contexte politique qui a donné lieu à de nombreuses critiques par les observateurs internationaux.

L'année économique russe a été fortement marquée par l'affaire Youkos. Alors que le pays recueillait un nombre d'investissements étrangers inégalé, l'arrestation, le 25 octobre, de Mikhaïl Khodorkovskii, le patron de la firme pétrolière Youkos (assurant un tiers de l'extraction du brut en Russie), accusé d'escroquerie et d'évasion fiscale, ainsi que le gel par le parquet russe de 42% des actions de sa société, ont porté un coup au climat des affaires. Suite à cette affaire, la fuite des capitaux a repris de plus belle. Cette affaire a mis en exergue la détermination de l'Etat de prévaloir sur les « oligarques ».

Sur la scène internationale, la Russie et les USA ont tenté d'endiguer les dommages créés dans leurs relations par la guerre en Iraq et ses suites, ce qu'ils ont partiellement réussi à faire grâce à l'amitié personnelle liant les Présidents Bush et Poutine. Cependant, des différends substantiels persistent entre les deux puissances dans des domaines comme l'élargissement de l'OTAN, la

doctrine américaine de frappe préventive, l'approche adoptée à l'égard de la non-prolifération nucléaire, la présence américaine en Asie Centrale et dans le Caucase, etc.

Les relations entre la Russie et l'UE se sont concentrées en 2003 sur les exportations russes de gaz, le régime des visas entre les pays de l'UE et la Russie, les négociations d'adhésion de la Russie à l'OMC, la ratification du protocole de Kyoto, le conflit tchétchène et la situation linguistique et culturelle des minorités russes dans les pays baltes. L'extension de l'Accord de Partenariat et de Coopération entre l'UE et la Russie aux nouveaux pays-membres de l'UE n'a pas encore été entérinée par Moscou. Les relations UE-Russie ont été marquées par une innovation notable en 2003, avec l'instauration d'un Conseil de Partenariat Permanent et la définition de quatre espaces de politiques communes : l'Espace Economique Européen Commun (déjà annoncé en 2001), l'espace commun de liberté, sécurité et de justice, l'espace commun de sécurité extérieure et finalement, l'espace commun de recherche, d'éducation et de culture.

Les relations bilatérales entre le Luxembourg et la Russie ont été jalonnées en 2003 par plusieurs visites, la participation d'un contingent luxembourgeois à la mission d'observation des élections législatives, et le retour des archives de la Grande Loge.

En marge du Conseil des Affaires générales et Relations extérieures le 15 avril à Luxembourg, le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer a eu une entrevue bilatérale avec son homologue russe Igor Ivanov. Les relations bilatérales, la situation en Irak et au Moyen-Orient, l'état des relations entre l'Union européenne et la Russie, la discussion actuellement menée sur l'avenir de l'Europe dans le cadre de la Convention et la situation en Tchétchénie figuraient à l'ordre du jour de la consultation entre les deux ministres.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé du 30 au 31 mai 2003 au Sommet UE-Russie qui a eu lieu à Saint-Pétersbourg – c'était d'ailleurs M. Juncker qui avait été à l'origine de l'idée de se réunir dans la ville de Pierre le Grand. En marge du Sommet, le chef du gouvernement luxembourgeois a assisté aussi aux cérémonies marquant le 300^e anniversaire de l'ancienne capitale impériale.

Une délégation parlementaire menée par le Président du Parlement, M. Jean Spautz, s'est rendue à Moscou du 9 au 12 juin. La délégation a eu des entrevues avec le Président de la Douma d'Etat, le premier vice-Président du Conseil de la Fédération, le chef adjoint de la fraction « Unité », le chef de la fraction « Iabloko », et le chef adjoint de la fraction du Parti Communiste.

Le retour des archives de la « Grande Loge » de Luxembourg le 15 octobre a constitué l'un des points forts dans les relations Luxembourg-Russie en 2003. Pendant l'occupation nazie, les archives de la « Grande Loge », organisation persécutée par l'Allemagne hitlérienne, avaient été dérobées par le régime nazi. Lors des derniers mois de la guerre, ces objets étaient tombés entre les mains de l'Armée rouge qui les avait emportés en Union soviétique. Après de longs mois de négociations, et grâce aux interventions du Premier Ministre Juncker, du Ministre des Affaires Etrangères Polfer, du ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges,

grâce aussi à l'aide des ambassades russe et luxembourgeoise, ces archives ont fini par être rapatriées au Grand-Duché.

Lors des élections législatives du 7 décembre, un contingent luxembourgeois de 15 personnes a participé à la mission d'observation des élections de l'OSCE.

Pour ce qui est des relations culturelles entre le Luxembourg et la Russie, l'année 2003 a été marquée par la réalisation luxembourgeoise de deux projets, dans le cadre des cadeaux offerts par les pays membres de l'Union européenne pour les 300 ans de la Ville de Saint-Pétersbourg, à savoir la construction d'un toit vitré pour l'atrium de la Maison du Commandant, et la restauration de l'ancienne Banque internationale de Russie, abritant le consulat honoraire du Luxembourg. Mme Hennicot-Schoepges a inauguré l'atrium de la Maison du Commandant lors de sa visite à St Pétersbourg le 15 décembre 2003. Le Luxembourg a également participé au « European walkway » que les quinze Etats membres de l'UE ont réalisé dans la ville: quinze sites particuliers ont été reliés entre eux par des panneaux donnant des indications historiques sur le liens entre la Russie et les pays européens. Le panneau luxembourgeois est consacré à la Grande Princesse Elizaveta Mikhïlovna Romanova, épouse du Grand-Duc Adolphe.

L'Ukraine

Sur la scène politique interne, l'Ukraine s'est caractérisée par une grande stabilité en 2003. Malgré les tentatives du Parlement d'œuvrer en tant que contrepoids à l'administration de Léonid Koutchma, celle-ci a réussi à conserver sa position dominante.

En matière de politique extérieure, nonobstant sa volonté réitérée tout au long de l'année 2003 de se rapprocher de l'Union Européenne, et son désir d'intégrer l'Organisation Mondiale du Commerce, l'Ukraine a signé le 19 septembre un accord avec la Russie, le Kazakhstan et la Biélorussie sur la création d'un « espace économique commun » entre les quatre pays.

Ceci n'a cependant pas empêché la dégradation des relations russo-ukrainiennes, lorsque peu de temps après la signature de l'accord, la Russie entreprenait la construction d'une digue en direction de Tuzla, petite île dans le détroit de Kertch, entre la mer d'Azov et la mer Noire.

Dans ses relations avec l'UE, l'Ukraine a une fois de plus répété son objectif à long terme d'une intégration à l'UE lors de la rencontre annuelle au Sommet à Yalta, le 7 octobre 2003. Les discussions entre l'Ukraine et l'UE y ont porté sur les possibilités de rapprochement à moyen terme qu'offrait la politique de « nouveau voisinage », notamment par l'extension graduelle des mécanismes du marché unique et par la participation renforcée de l'Ukraine aux différents programmes européens.

Pour ce qui est des relations bilatérales entre l'Ukraine et le Luxembourg, Mme Polfer a eu une entrevue avec son homologue ukrainien Kostyantyn Gryshchenko en marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York, le 24 septembre. A cette occasion, les deux ministres ont

évoqué la volonté ukrainienne d'intégrer l'UE, le rapprochement de l'Ukraine avec la Russie et les relations bilatérales entre l'Ukraine et le Luxembourg.

Le Belarus

A l'occasion des élections locales de mars 2003, avec un taux de participation officiel de 73%, l'administration a pu démontrer qu'elle gardait le contrôle du pays. Un remaniement ministériel a eu lieu le 10 juillet, causé par des difficultés d'approvisionnement.

Au cours de l'année 2003, les violations des droits de la société civile, des organisations non-gouvernementales, de l'opposition politique, et le non-respect de la liberté de la presse se sont poursuivis au Belarus. L'UE a régulièrement exprimé sa préoccupation face à cet état des faits.

Les restrictions en matière de délivrance de visas pratiquées par quatorze Etats de l'UE à l'encontre du Président Loukachenko et de sept autres dignitaires bélarusses, adoptées en décembre 2002, ont été abandonnées par le Conseil en avril 2003, en réponse à la réouverture de la mission de l'OSCE à Minsk. Le Conseil a simultanément adopté une déclaration dénonçant les abus pratiqués par l'administration bélarusse en matière de droits de l'homme.

Fin décembre, une ouverture vers l'UE semblait se dessiner du côté de Minsk : le Ministre des Affaires Etrangères du Belarus Martynov a proposé une reprise des négociations UE-Belarus en 2004.

Les relations entre le Belarus et les USA ont accusé un revers sévère à l'occasion de la guerre contre l'Irak, alors que les USA ont accusé le Belarus d'avoir vendu des armes à Bagdad et que le Président Loukachenko a dénoncé l'intervention anglo-américaine comme « guerre contre la civilisation ».

Finalement, pour ce qui est des relations avec le « grand frère » russe, elles ont connu des déconvenues sérieuses en 2003, avec le conflit portant sur le prix du gaz livré par la Russie, ou encore le retard dans l'introduction de la rouble russe comme monnaie parallèle au Belarus.

Conformément aux lignes de conduite adoptées par le Conseil en 1997, aucune rencontre bilatérale au niveau ministériel n'a eu lieu au cours de l'année passée.

La Moldavie

La Moldavie du Président communiste Vladimir Voronine reste le pays le plus pauvre d'Europe, avec un PNB/habitant de 460 \$: le conflit en Transnistrie et la corruption endémique ont continué de grever le budget en 2003.

Les relations de Chisinau avec la république autoproclamée de Transnistrie n'ont pas connu d'évolution notable en 2002, Tiraspol bloquant toujours les négociations sur le statut de la région. La Transnistrie continue de se caractériser par l'absence de tout Etat de droit: il s'agit d'une

véritable plaque tournante pour la migration illégale, le trafic d'armes et d'êtres humains et le blanchiment de fonds. Un plan initié par l'envoyé spécial du Président russe, le « plan Kozak », proposait des conditions inacceptables pour l'administration de Chisinau (en prévoyant notamment la présence de troupes russes en Transnistrie jusqu'en 2020) et a fini par être rejeté par celle-ci. Moscou n'a toujours pas encore honoré ses engagements pris au sommet de l'OSCE à Istanbul en 1999 de retirer les troupes russes de Transnistrie avant la fin de 2002, en partie à cause de résistances de Tiraspol.

Pour ce qui est des relations entre la Moldavie et l'UE, Chisinau escompte mettre à profit l'initiative « Europe Elargie » afin de se rapprocher de l'UE, qu'elle souhaite à terme intégrer : elle a adopté à la fin de l'année un « Concept sur l'Intégration de la République Moldave dans l'UE ». Signalons également que la Moldavie a assuré en 2003 la présidence semestrielle du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Au niveau des relations bilatérales entre la Moldavie et le Luxembourg, le Ministre moldave de la Justice, Vasile Dolghieru, a effectué le 2 décembre une visite à M. le Ministre de la Justice Luc Frieden dans le cadre du programme de réforme du système pénal et pénitentiaire de Moldavie. Lors de cette visite, une rencontre a été organisée entre M. Dolghieru et le M. Ministre Gorerens, où ont été évoquées des questions ayant trait à la coopération entre le Luxembourg et la Moldavie.

Les pays du Caucase

La situation politique dans les pays du Caucase s'est largement axée autour des élections en Arménie (présidentielles le 19 février et législatives le 25 mai), Azerbaïdjan (présidentielles le 15 octobre) et Géorgie (législatives le 2 novembre).

La Géorgie est le pays du Caucase qui a le plus retenu l'attention internationale en 2003. Le pays souffre autant de la crise économique – le revenu moyen ne dépasse pas les 50 dollars – que des mouvements indépendantistes qui constituent des facteurs importants de déstabilisation (Abkhazie, Adjarie et Ossétie du Sud). Les élections parlementaires géorgiennes de fin 2003 se sont déroulées dans une atmosphère délétère donnant lieu à de nombreuses irrégularités. Celles-ci ont conduit à une contestation populaire de trois semaines, qui a fini par entraîner la démission du Président Chevardnadze : la « révolution des roses ».

Lors de deux scrutins contestés en Arménie, le Président Kotcharian a été réélu en février-mars, et son parti emportait 70 des 131 sièges du Parlement en mai. Les tensions avec l'Azerbaïdjan n'ont pas connu de répit en 2003, alors que la question du Haut-Karabakh, territoire sécessionniste, n'a toujours pas trouvé de solution.

Sur la scène politique intérieure azerbaïdjanaise, Gueïdar Aliev avait passé la main à son fils Ilham, élu Président le 15 octobre 2003 avec, officiellement, 80% des suffrages. A noter que l'OSCE a contesté les résultats électoraux dans les trois pays du Caucase tout au long de 2003.

Le Luxembourg a participé aux missions d'observation électorale de l'OSCE avec cinq observateurs, respectivement, aux élections législatives en Arménie (25 mai) et Géorgie (2 novembre) et aux présidentielles en Azerbaïdjan (15 octobre).

Le 10 novembre 2003, le ministre de la Défense Charles Goerens et le DG de la NAMSA Peter Markey ont signé une convention sur le rôle d'agent d'exécution de la NAMSA dans la gestion financière du fonds d'affectation spéciale pour la Géorgie. Le Luxembourg assurera le rôle de chef de file dans un projet concernant la démilitarisation de missiles de défense sol-air situés dans d'anciennes bases militaires à Ponichala et Chaladidi, ainsi que l'enlèvement d'engins non explosés sur un ancien site militaire.

La Conférence Européenne

Lors de la Conférence européenne du 17 avril 2003, à laquelle le Luxembourg était représenté par Mme Polfer, le thème principal abordé par les participants étaient les relations de voisinage de l'Union européenne élargie. Les dirigeants des 40 pays participant à la Conférence (dont la Russie, l'Ukraine et la Moldavie) y ont affirmé leur « détermination à ne pas tolérer de nouvelles lignes de fracture » sur le continent.

L'Europe Elargie

La Commission européenne a adopté, le 11 mars, une Communication inscrivant dans un cadre nouveau les relations avec la Russie, l'Ukraine, la Moldavie, le Bélarus et les pays du Sud de la Méditerranée qui n'ont pas actuellement une perspective d'adhésion, mais partageront bientôt une frontière avec l'Union. Selon la Communication, au cours de la prochaine décennie, l'Union devrait s'employer à créer, en partenariat avec ces pays, un espace de prospérité et de bon voisinage. La Communication suggère qu'en contrepartie de leurs progrès concrets dans le respect des valeurs communes et la mise en œuvre effective des réformes politiques, économiques et institutionnelles, l'Union devrait offrir à ses voisins une perspective de participation au marché intérieur, et promouvoir la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. Le 16 juin 2003, le Conseil a adopté des conclusions se félicitant de cette Communication et proposant des modalités de sa mise en œuvre.

4. LA MEDITERRANEE ET LE MOYEN-ORIENT

A. Le partenariat euro-méditerranéen

Lors de la Conférence ministérielle de mi-parcours tenue en Crète en mai 2003, les ministres ont évalué l'état des progrès dans les différentes activités du partenariat. A cette occasion, ils ont exprimé leur intention d'utiliser le potentiel du « processus de Barcelone » afin de contribuer d'une manière constructive à la stabilisation de la région méditerranéenne, notamment en intensifiant la coopération avec et entre partenaires méditerranéens.

Les 2 et 3 décembre 2003, Madame le Ministre a participé à la VIème Conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires Etrangères qui s'est tenue à Naples.

Lors de cette réunion, la décision a été prise de créer une Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, dotée d'un pouvoir consultatif et intégrée dans le processus de Barcelone. Cette mesure sert à renforcer la visibilité et la transparence du processus et, par conséquent, à rapprocher le partenariat des intérêts et des attentes des opinions publiques de la région.

Dans le domaine social et culturel du partenariat, l'événement majeur a été la mise en place de la Fondation euro-méditerranéenne, destinée à promouvoir le dialogue entre les cultures et les civilisations. La Fondation, dont le siège et les statuts juridiques restent encore à déterminer, devrait devenir un catalyseur pour toutes les initiatives visant à développer le dialogue et la compréhension mutuelle dans l'espace euro-méditerranéen.

Au chapitre économique et financier, la conférence de Naples a souligné avec satisfaction l'évaluation positive de la première année d'activité de la Facilité Euro-Méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat (FEMIP). Dans ce contexte, les ministres ont accueilli favorablement les conclusions du Conseil ECOFIN du 25 novembre 2003, faisant suite à des consultations avec les partenaires méditerranéens bénéficiaires des opérations FEMIP, qui préconisent de développer davantage cet instrument et de renforcer la FEMIP au sein de la Banque européenne d'investissement (BEI).

Par ailleurs, les ministres ont confirmé qu'ils entendaient encourager l'accélération du processus de ratification des accords d'association qui ne sont pas encore entrés en vigueur et assurer, là où cela s'avère nécessaire, la mise en œuvre anticipée des dispositions pertinentes via des accords intérimaires ou d'autres arrangements appropriés. En ce qui concerne les accords entrés en vigueur, les ministres se sont félicités des progrès réalisés dans de nombreux domaines, notamment la tenue régulière de Conseils et de Comités d'association ainsi que la mise en place de sous-comités, comme ceux qui ont été créés en application des accords conclus avec le Maroc, la Jordanie et la Tunisie.

S'agissant du volet politique et de sécurité du partenariat, les ministres ont confirmé que le dialogue engagé avec le Comité politique et de sécurité (COPS) de l'UE pouvait compléter utilement l'éventail des instruments proposés par le processus de Barcelone, tout en soulignant que ce dialogue devrait aider les partenaires méditerranéens à se familiariser avec les objectifs et les instruments de la PESD, en vue éventuellement de les associer ultérieurement à des activités relevant de la PESD au niveau régional, sous-régional et national.

La prochaine réunion formelle des Ministres des Affaires Etrangères du partenariat euro-méditerranéen (Barcelone VII) se tiendra au premier semestre de 2005, à Luxembourg.

B. Chypre, Malte et la Turquie

Chypre

Le plan dit plan Annan, c'est-à-dire le projet d'accord permettant la réunification de l'île de Chypre, présenté en novembre 2002 par le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, demeure le point de référence pour toute tentative visant à résoudre le problème chypriote.

Après avoir rencontré les parties ainsi que les Etats garants du processus initial d'indépendance de Chypre, lors d'une réunion des 10 au 11 mars à La Haye, Kofi Annan a dû constater que les conditions n'étaient pas réunies pour respecter la date-butoir du 16 avril qu'il avait fixé pour la fin des pourparlers sur le plan et y mettre un terme. L'ONU se trouve depuis lors dans une position d'expectative, restant prête à accompagner à nouveau une reprise éventuelle des pourparlers.

Peu avant la rencontre de la Haye, la République de Chypre avait élu son cinquième chef d'Etat. C'est ainsi que Tassos Papadopoulos remporta les élections présidentielles du mois de février dès le premier tour face au président sortant Glafcos Clerides. Dans la foulée, un nouveau gouvernement, disposant d'une assise parlementaire plus large, fut mis sur pied. Celui-ci s'est pour l'essentiel attelé à finaliser la transposition de l'acquis communautaire en vue de l'adhésion à l'UE qui aura lieu le 1^{er} mai 2004.

Il est à noter dans ce contexte que la Chambre des représentants a adopté le traité sur l'adhésion à l'UE au mois de juillet, faisant ainsi de Chypre le seul candidat à ne pas soumettre la question de l'adhésion à un referendum.

Le Président de la République de Chypre a effectué le 15 octobre une visite officielle à Luxembourg. Lors de sa visite, M. Papadopoulos fut accompagné du Ministre des Affaires étrangères, M. George Iacovou.

Malte

L'espace de dix ans, Malte a fluctué au gré des majorités gouvernementales entre le désir de rejoindre l'Union et celui de continuer à voguer en toute liberté. Au mois de mars 2003, les quelque Maltais ont finalement décidé par référendum de rejoindre l'UE au 1^{er} mai 2004.

Il convient de rappeler que la première demande d'adhésion de 1990 avait, dès son arrivée au pouvoir en septembre 1996, été suspendue par le gouvernement travailliste de l'époque. Depuis les élections d'octobre 1998 - dont le résultat a été confirmé au mois d'avril dernier - le droite détient les rênes du gouvernement : la demande a été réactivée et les négociations ont été menées à terme.

Comme il l'avait promis, le Premier Ministre Eddie Fenech Adami, a réglé la question, une fois pour toutes, par référendum, à l'issue des négociations d'adhésion, au mois de mars 2003 (52% de votes en faveur de l'adhésion à l'UE). Alors que les travaillistes avaient au départ indiqué qu'ils ne se considéraient pas liés par l'adhésion à l'UE, la victoire du parti du Premier ministre lors des

élections législatives a changé la donne (alors que 97% des inscrits s'étaient rendus aux urnes). Ils ont en effet décidé de mettre un terme à leur opposition traditionnelle et ont déclaré qu'ils ne quitteraient pas l'UE s'ils retournaient au pouvoir. Un chapitre important de l'histoire récente de Malte se clôt.

La Turquie

Le paysage politique turc a changé à la suite des élections parlementaires du 3 novembre 2002. Pour la première fois après des décennies de gouvernement de coalition, la Turquie a un gouvernement unipartite formé par le parti AKP (Parti pour la Justice et le Développement), qui dispose d'une large majorité au Parlement. Après avoir été élu député à la suite de l'adoption d'un amendement constitutionnel, M. Recep Tayyip Erdogan a été nommé Premier ministre par le Président et a formé un nouveau gouvernement qui a reçu le vote de confiance du Parlement le 23 mars 2003.

L'objectif de l'adhésion à l'UE figure parmi les priorités principales du nouveau gouvernement turc qui a réitéré à plusieurs reprises son engagement de remplir les critères politiques de Copenhague avant la fin de 2004. En juillet, il a adopté un programme national révisé d'adoption de l'acquis et l'a soumis pour discussion aux partis politiques et aux ONG. En tout, sept importants paquets de réformes politiques ont été adoptés, qui introduisent des changements dans différents domaines de la législation. Certaines de ces réformes sont très importantes sur le plan politique dans la mesure où elles touchent à des questions sensibles dans le contexte turc, telles que la liberté d'expression, la liberté de manifester, les droits culturels et le contrôle civil sur l'armée. À cet égard, le septième paquet de réformes adopté en juillet était particulièrement important, apportant notamment un certain nombre de modifications fondamentales des devoirs, du fonctionnement et de la composition du Conseil National de Sécurité en vue d'aligner les relations entre la société civile et les autorités militaires sur les pratiques en vigueur dans les États membres de l'UE.

Le Conseil européen du mois de décembre a pu se féliciter « des efforts considérables et résolus déployés par le gouvernement turc pour accélérer le rythme des réformes, dont bon nombre sont ambitieuses sur les plans politique et juridique » et il a constaté que « la Turquie a également accompli des progrès importants en ce qui concerne le respect des critères économiques de Copenhague. De nouveaux efforts soutenus doivent toutefois être consentis, notamment en ce qui concerne le renforcement de l'indépendance et un meilleur fonctionnement de l'appareil judiciaire, le cadre général d'exercice des libertés fondamentales (liberté d'association, d'expression et de religion), la poursuite de l'alignement des relations entre les sphères civile et militaire sur les pratiques européennes, la situation dans le sud-est du pays et les droits culturels. La Turquie doit également corriger les déséquilibres macro-économiques et remédier aux insuffisances structurelles ». Il souligne finalement « l'importance que revêt l'expression, par la Turquie, de la volonté politique de trouver une solution à la question chypriote ».

Le Ministre des Affaires étrangères Abdullah Gül a effectué une visite de travail à Luxembourg le 15 avril 2003.

Le Premier Ministre Jean-Claude Juncker, accompagné par le Ministre de la Justice Frieden, s'est rendu en visite officielle à Ankara au mois de juin.

C. Le Maghreb

Sur le plan bilatéral, il y a lieu de relever les rencontres bilatérales entre Mme le Ministre et ses homologues algérien, M. Abdelaziz Belkhadem, et tunisien, M. Habib Ben Yahia en marge de la Conférence euro-méditerranéenne de Crète en mai dernier. Ces entrevues ont porté prioritairement sur le renforcement du Processus de Barcelone. Le Ministre algérien a en outre tenu à remercier Madame le Ministre pour l'assistance d'urgence luxembourgeoise relative au tremblement de terre qui a touché son pays au mois de mai. Une deuxième rencontre entre Madame Polfer et son homologue tunisien a eu lieu à Bruxelles en septembre 2003. Au cours de cette entrevue les Ministres ont abordé les relations bilatérales ainsi que l'évolution des relations entre l'Union européenne et la République tunisienne.

Sur le plan international, la levée des sanctions de l'ONU à l'égard de la Libye et la présentation d'un « Plan de paix pour l'autodétermination du peuple du Sahara occidental » par le Secrétaire Général des Nations Unies, méritent d'être signalées.

La résolution 1506 du Conseil de Sécurité, adoptée le 12 septembre dernier, rend caduques les interdictions sur les vols aériens, les achats d'armes, la représentation à l'étranger, les déplacements de certains ressortissants libyens et les avoirs financiers, imposées à la Libye par des résolutions précédentes. Le Conseil fonde sa décision entre autres sur l'acceptation par la Libye de la responsabilité des actes de ses représentants dans la destruction, en 1988, de l'appareil de la compagnie Pan Am au-dessus de Lockerbie en Ecosse, et celle, en 1989, de l'appareil de la compagnie UTA, au-dessus du Niger.

En ce qui concerne le Sahara occidental, les espoirs pour une résolution du conflit ont été ravivés par la présentation du « Plan de paix pour l'autodétermination du peuple du Sahara occidental ». Présenté dans un rapport du Secrétaire général datée du 23 mai, le Plan de paix prévoit l'organisation d'un référendum sur le statut définitif du Sahara occidental, au plus tôt quatre ans et au plus tard cinq ans après son entrée en vigueur.

Le Front Polisario a officiellement accepté le Plan le 6 juillet 2003. Accédant à la demande du Maroc de disposer de plus de temps pour réfléchir et procéder à des consultations avant de donner sa réponse, le Conseil a adopté, le 28 octobre, la résolution 1513 qui proroge le mandat de la MINURSO jusqu'en 2004.

D. Le processus de paix au Proche-Orient

La relance du processus de paix a été paralysée en 2003 jusqu'à la formation du nouveau cabinet israélien fin février. Côté palestinien, les tergiversations constitutionnelles autour de la création d'un poste de Premier Ministre n'ont pas permis une véritable reprise du dialogue. L'année 2003 a pourtant été riche en initiatives importantes comme l'attestent la Feuille de route du Quartet et

l'"Accord de Genève". Les travaux de la Task Force sur les réformes palestiniennes et les efforts du Comité ad hoc de Liaison des Donateurs se sont également poursuivis.

En 2003, la spirale meurtrière d'attentats-suicides palestiniens en Israël et d'opérations militaires israéliennes et "attentats ciblés" dans les Territoires palestiniens a provoqué une dégradation de la situation humanitaire. L'année écoulée était également marquée par une préoccupation croissante de la communauté internationale sur la construction et le tracé d'une « clôture de sécurité » par Israël qui s'est traduit en décembre 2003 par l'adoption d'une résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies demandant à la Cour internationale de Justice un avis consultatif sur les "Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le Territoire palestinien occupé".

Au mois de mars l'investiture d'un Premier Ministre palestinien avait été saluée par la communauté internationale comme une opportunité de relancer le Processus de Paix au Proche-Orient et d'entamer la mise en œuvre de la feuille de route. Mais le gouvernement de Mahmoud Abbas a seulement duré quatre mois et le Premier Ministre a présenté sa démission au Président Arafat le 7 septembre sur l'arrière-fond de divergences sur l'organisation des services de sécurité palestiniens. Au mois de novembre, Ahmed Qoreï, a été investi comme nouveau Premier Ministre palestinien.

La Feuille de Route, un plan de paix axé sur les résultats en vue d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien d'ici 2005, avait été approuvée par les membres du Quartet au cours de la deuxième moitié de l'année 2002 et publié officiellement le 30 avril 2003. En date du 19 novembre 2003, la résolution 1515 du Conseil de Sécurité, adoptée à l'unanimité, a endossé la Feuille de Route pour le processus de paix au Proche-Orient. En adoptant cette résolution, les membres du Conseil de Sécurité ont réaffirmé leur attachement à la vision d'une région, dans laquelle deux Etats, Israël et la Palestine, vivent côte à côte, dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

En dépit d'une volonté déclarée de la Syrie de reprendre les négociations de paix avec Israël, aucun progrès sur le volet syro-libanais n'a pu être enregistré et les tensions autour de la frontière israélo-libanaise se sont poursuivies. Le 5 octobre 2003, le Conseil de Sécurité a dû convoquer une réunion d'urgence pour essayer d'inverser la tendance à l'escalade à la suite de violations des espaces aériens syrien et libanais par l'aviation israélienne et l'attaque par missile lancée, ce même jour, contre un présumé "camp de terroristes" en territoire syrien pour répondre à l'attaque terroriste perpétrée la veille à Haïfa, qui a coûté la vie à 19 civils israéliens.

Lors du Sommet d'Aqaba le 4 juin, qui a réuni les Premiers Ministres israéliens et palestiniens, le Président Bush et le Roi Abdullah de Jordanie, le Premier Ministre Abbas s'était engagé à Aqaba le 4 juin à mettre fin à l'Intifada armée. Avec l'aide de médiateurs égyptiens, le gouvernement palestinien a poursuivi les pourparlers avec les mouvements radicaux palestiniens.

Au mois d'août, face à l'absence de progrès tangibles, les espoirs suscités par le Sommet d'Aqaba du 4 juin ainsi que par la trêve unilatérale de trois mois déclarée fin juin par les mouvements radicaux palestiniens, se sont évaporés avec la reprise des violences.

Sur le plan bilatéral, Madame le Ministre a pu nouer de nombreux contacts bilatéraux avec les principaux acteurs dans la région. En marge de la réunion ministérielle euro-méditerranéenne, Madame Polfer a rencontré son collègue libanais, M. Jean Obeid, pour une entrevue bilatérale. Lydie Polfer a également mené des consultations avec son homologue syrien, Farouk Charaa. Ils ont échangé leurs analyses pour ce qui est de la situation au Moyen-Orient et plus particulièrement en Irak. Madame Polfer a rencontré le Ministre des Affaires étrangères libanais une nouvelle fois à New York en marge de la semaine ministérielle de l'AGNU.

Le 17 juin le Ministre des Affaires étrangères, Madame Lydie Polfer, a reçu son homologue égyptien, Monsieur Ahmed Maher El Sayed pour une entrevue bilatérale. Outre les questions d'intérêt bilatéral, les Ministres ont évoqué l'intensification des relations entre l'Egypte et l'Union européenne et ont eu un échange de vues sur les efforts de reconstruction en Irak ainsi que sur la situation au Moyen-Orient après les sommets de Charm El-Cheikh et Aqaba.

Le 15 juin 2003 Madame Polfer a rencontré le Ministre des Affaires étrangères palestinien Nabeel Shaat à Luxembourg. A cette occasion le Ministre Shaath a insisté auprès de son interlocuteurs luxembourgeois sur l'importance d'un rôle accru de l'Union européenne et d'un engagement continu du Quartet.

Du 10 au 13 novembre 2003 Madame Polfer s'est rendue en Egypte, au Liban et en Syrie. Cette visite s'inscrivait dans les efforts européens de soutien au Processus de Paix. Elle visait également à intensifier les contacts à l'approche de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne.

Dans les trois pays le Ministre a rencontré ses homologues, les Ministres des Affaires étrangères Ahmed Maher, Jean Obeid et Farouk Charaa. En Egypte, Madame Polfer a également été reçue par M. Amr Moussa, Secrétaire Général de la Ligue Arabe. Au Liban, le Ministre a eu des entrevues avec le Président Emile Lahoud, le Premier Ministre Rafik Hariri et le Président du Parlement Nabih Berri. En Syrie, le Ministre a été reçu par le Président Bashar al-Assad.

Outre les relations bilatérales, l'actualité en Irak et le Processus de paix au Proche-Orient étaient au centre des discussions. Les interlocuteurs de Madame Polfer ont dans ce contexte appelé l'UE à jouer un plus grand rôle dans les dossiers irakiens et palestiniens. Tous se sont accordés pour dire que la clé pour résoudre les problèmes dans la région était un changement de la politique sur la question palestinienne.

En Syrie, Mme Polfer a rappelé que l'UE s'attendait à une pleine coopération syrienne dans la lutte contre le terrorisme ainsi qu'à un engagement continu sur la voie des réformes économiques et politiques. L'UE était désireuse de conclure les négociations sur un Accord d'Association le plus tôt possible.

Madame le Ministre a également pu s'entretenir avec son homologue jordanien lors d'une rencontre bilatérale en marge de l'AGNU en septembre à New York ainsi que lors d'une entrevue à Luxembourg le 13 octobre 2003. L'évolution de la situation au Moyen Orient et en Iraq ainsi que les relations bilatérales et les relations avec l'UE étaient les principaux dossiers évoqués lors de ces entrevues.

Lors de l'AGNU à New York, Lydie Polfer a également rencontré son homologue israélien Silvan Shalom avec lequel elle a évoqué les relations entre l'Union européenne et les parties impliquées dans le conflit au Moyen Orient. Au cours de cet entretien, Lydie Polfer a regretté les récents attentats et actes de violence. De même elle a estimé qu'une mise à l'écart ou une élimination d'Arafat ne contribuera pas à faciliter la recherche d'une solution durable au conflit qui devrait passer au contraire par la mise en oeuvre de la feuille de route.

Une initiative de la société civile, non officielle et complémentaire à la feuille de route, a également étayé les efforts de paix internationaux. Le 1^{er} décembre le Luxembourg a été représenté par M. Pierre Schneider à la cérémonie de lancement de "l'Initiative de Genève", initié par l'ancien ministre israélien de la Justice, M. Yossi Beilin, et l'ancien ministre palestinien de l'Information, M. Yasser Abed Rabbo. Par sa présence à Genève, le Luxembourg entendait confirmer son appui aux initiatives de la société civile visant à soutenir le processus de paix au Moyen-Orient. Le 29 juillet 2003 Mme Lydie Polfer, avait reçu M. Yossi Beilin à Luxembourg.

E. Les pays du Moyen-Orient et du Golfe

Iran

Au plan interne, l'année 2003 fut marquée par un mécontentement croissant de la part de la population iranienne. A noter, tout d'abord, le taux d'abstention très élevé de presque 80% aux dernières élections municipales de février 2003, souvent interprété comme un signe d'apathie de la part du peuple iranien face à l'impuissance des réformateurs à faire passer des réformes. Les manifestations des étudiants avaient également repris en juin 2003 mais se sont avérées circonscrites malgré leur ampleur.

Sur invitation de son homologue luxembourgeois, le Ministre des Affaires Etrangères Kharazzi s'est rendu à Luxembourg le 7 mai pour une visite officielle au cours de laquelle il a également été reçu par le Premier Ministre, le Grand Duc, et le Président de la Chambre des Députés. Outre les relations bilatérales, les négociations sur un Accord de Commerce et de Coopération avec l'UE, les Droits de l'Homme, la situation politique interne, la situation régionale et en Irak plus particulièrement, la non-prolifération dans le domaine nucléaire, la lutte contre le terrorisme, le processus de paix au Proche-Orient, la situation en Afghanistan et enfin les relations irano-américaines ont été abordés lors de la réunion de travail avec Madame Lydie Polfer.

En ce qui concerne les relations avec l'UE, les négociations en vue d'un Accord de Commerce et de Coopération, lancées le 12 décembre 2002 à Bruxelles, n'ont pas pu être conclues au cours de l'année passée. Il faut dans ce contexte rappeler les quatre domaines principaux de préoccupation de l'UE à l'égard de l'Iran, notamment les Droits de l'Homme, la coopération en matière de non-prolifération et de lutte contre le terrorisme et le processus de paix au Proche Orient. Ces quatre volets sont considérés interdépendants et indissociables au point qu'un progrès dans le domaine commercial n'est envisageable que s'il y a lieu du progrès parallèle dans ces quatre domaines politiques.

Le dialogue Droits de l'Homme entre l'UE et l'Iran, qui avait été entamé en décembre 2002, s'est poursuivi au courant de l'année 2003. Il y a eu deux « tables-rondes » à Bruxelles sur l'équité des procès et l'Etat de droit, respectivement sur la liberté d'expression et le droit au développement. Lors de la 58^e Assemblée générale des Nations Unies, une résolution sur les Droits de l'Homme en Iran, présentée par le Canada, a été co-parrainée par 13 des 15 Etats-membres de l'UE, dont le Luxembourg. Tous les Etats-membres de l'UE ont voté en faveur de cette résolution. Lors de la 59^e session de la Commission des Droits de l'Homme, aucune résolution n'avait été présentée.

Après la découverte d'installations ou d'équipements nucléaires non déclarés lors d'inspections effectuées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) entre février et mai 2003, le directeur général de l'AIEA, Mohammed El Baradei, a annoncé en juin que l'Iran avait manqué à certaines de ses obligations découlant de l'Accord de Garanties conclu avec l'Agence. Le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA, de son côté a alors formulé un ultimatum, laissant aux responsables iraniens, jusqu'au 31 octobre 2003 pour remédier à tous les manquements constatés par l'Agence.

Le 21 octobre 2003, les MAE français, britannique et allemand ont effectué une visite à Téhéran à la fin de laquelle une déclaration conjointe fut adoptée annonçant la décision iranienne de mettre en œuvre le protocole additionnel au Traité de non-prolifération nucléaire sous lequel l'Iran suspendra toutes ses activités d'enrichissement nucléaire et permettra de plus amples inspections par l'Agence. L'Iran a signé le Protocole additionnel le 18 décembre, mais cet Accord n'a pas encore été ratifié par le Parlement.

Suite au tremblement de terre à Bam, qui a eu lieu le 26 décembre 2003, le gouvernement luxembourgeois a envoyé sur place une équipe d'aide d'urgence luxembourgeoise avec le concours de la *Protection Civile*, de la *Croix-Rouge Luxembourg* et de *Luxembourg Air Rescue*.

Irak

Au cours de l'année 2003, les discussions à l'ONU, à l'OTAN ainsi qu'au sein de l'Union Européenne ont été dominées par la crise en Irak. Dirigé depuis le 1^{er} mai par une Autorité provisoire de la Coalition et depuis le 13 juillet par un Conseil de gouvernement composé de 25 membres, l'Irak effectue un parcours chaotique vers la normalisation. La situation sécuritaire reste très précaire et les attaques contre la Coalition et les organisations internationales dont celle, du 19 août 2003, qui a causé la mort du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, Sergio Vieira de Mello et de 19 de ses collègues, se sont multipliées.

L'espoir d'un règlement politique avait pourtant repris le 27 novembre 2002, date à laquelle, après quatre ans de suspension, les inspections menées par la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (CCVINU) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont recommencé. La résolution 1441 du 8 novembre 2002 avait conféré à ces deux instances un mandat renforcé et a été interprétée par beaucoup comme « une dernière chance » pour l'Irak de s'acquitter de ses obligations en matière de désarmement chimique, biologique, nucléaire et en missiles. L'ensemble du texte 1441 se base d'ailleurs sur le chapitre VII de la Charte des Nations-Unies qui prévoit le recours à l'action militaire. Depuis la reprise des inspections en Irak

des rapports réguliers ont été présentés au CSNU par le Président exécutif de la CCVINU, Hans Blix, et le Directeur général de l'AIEA, Mohammed El Baradei. Ces rapports oraux au CSNU en date du 27 janvier et 14 février ont montré à des degrés croissants dans le temps que l'Irak coopère mais lentement et sans la coopération active qui était exigée par la résolution 1441. Les inspecteurs n'ont au cours de leurs travaux pas rencontré d'obstacles majeurs ni fait de découvertes flagrantes permettant de constater sans ambiguïtés qu'il y a infraction manifeste à la résolution .

Le 24 février 2003 les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Espagne ont voulu soumettre au CSNU une nouvelle résolution plus explicite que la résolution 1441. La France, l'Allemagne et la Russie ont tablé le même jour un mémorandum demandant plus de temps pour les inspections sur base d'une liste d'objectifs prioritaires de désarmement à établir par M. Blix et M. El Baradei, liée à un calendrier, maintenant le recours à la force comme moyen ultime. Malgré des tractations diplomatiques intenses aucun compromis entre les deux camps au Conseil de Sécurité ne s'est avéré possible.

Le 7 mars, Hans Blix et Mohammed El Baradei se sont félicités devant le Conseil des initiatives « actives, voire proactives » de l'Irak. Le 17 mars, le Président des Etats-Unis a lancé un ultimatum de 48 heures à l'Irak. Les opérations militaires ont été déclenchées le 19 mars. Le 1^{er} mai le Président Bush a annoncé la fin des vastes opérations militaires en Irak ("major combat operations"). L'ancien Président américain Saddam Hussein a été capturé par les forces américaines le 13 décembre.

La résolution 1483 du Conseil de Sécurité du 22 mai a reconnu les responsabilités et les obligations spécifiques des Etats-Unis, du Royaume-Uni et des membres de la Coalition en tant que puissances occupantes agissant sous le commandement unifié de l'Autorité provisoire de la Coalition. Le texte met fin aux sanctions imposées à l'Irak depuis 1991, proroge de six mois le mandat du programme humanitaire « Pétrole contre nourriture ».

Devant les défis de la reconstruction en Irak et les attentats terroristes qui rongent désormais ce pays, le Conseil de sécurité a retrouvé son unité pour élaborer le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Irak (MANUI) créée le 14 août 2003 par la résolution 1500.

La résolution 1511 du 16 octobre 2003 a engagé l'Autorité provisoire de la Coalition à remettre dès que possible les responsabilités et pouvoirs gouvernementaux au peuple irakien. Au Conseil de gouvernement, il est demandé de communiquer, au plus tard le 15 décembre 2003, un calendrier et un programme aux fins de la rédaction d'une nouvelle constitution et de la tenue d'élections démocratiques. La résolution prévoit aussi, en matière de sécurité, la création d'une force multinationale sous commandement unifié.

En ce qui concerne l'assistance à l'Irak, le Luxembourg avait annoncé dès la fin des hostilités sur le terrain le montant de 3,5 millions d'euros pour l'aide humanitaire.

A la Conférence des Donateurs qui s'est tenue à Madrid les 23-24 octobre 2003, le Luxembourg a annoncé une contribution de 2 millions d'euros pour les deux années à venir, à consacrer

exclusivement à l'aide humanitaire. Cette contribution devrait être déboursée essentiellement à travers les agences des Nations Unies dont la poursuite des activités est bien entendu fonction de la situation sécuritaire et du retour du personnel international de ces agences. Une demande claire pour une telle aide devrait exister préalablement ainsi que la constatation que l'Irak ne serait pas encore en mesure de subvenir à ses propres besoins.

Le Conseil de Coopération des pays arabes du Golfe

La 13^e réunion ministérielle conjointe entre l'Union européenne et le Conseil de Coopération des pays arabes du Golfe (Bahreïn, Emirats arabes unis, Arabie Saoudite, Oman, Qatar et Koweït) s'est tenue le 3 mars 2003 à Doha, Qatar.

Les discussions ont été largement consacrées à l'accord de coopération et aux négociations de l'accord de libre-échange, le CCG exprimant son intérêt de conclure cet accord rapidement et demandant à l'Union de coopérer dans ce sens. Rappelons dans ce contexte l'entrée en force de l'union douanière CCG le 1 janvier 2003 qui représentait une condition que l'UE avait fixée afin d'entrer en négociations pour cet accord de libre-échange. Les discussions ont également porté sur l'ouverture d'une délégation de la Commission à Riyad, sur l'Irak, sur le conflit israélo-palestinien, sur les réformes en Iran, sur le terrorisme ainsi que sur les droits de l'homme.

A relever sur le plan bilatéral, la rencontre de Mme Polfer avec ses homologues qatari, M. Hamad Bin Jassim Bin Jabr Al Thani, et omanais, M. Yousouf bin Alawi bin Abdallah, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.

5. L'AMERIQUE DU NORD

A. Les Etats-Unis

L'année 2003 a été une année de crise dans les relations transatlantiques. La guerre en Irak, qui a dominé la politique étrangère des Etats-Unis en 2003 a provoqué une division entre ceux-ci et certains de ses principaux alliés et partenaires européens, d'une part, et entre pays européens eux-mêmes, d'autre part. Les débats au le Conseil de sécurité des Nations Unies relatifs à la situation en Irak ont fait apparaître cette division dans toute son acuité et il en est résulté une amertume tenace de part et d'autre de l'Atlantique.

Destinée à renverser le régime de Saddam Hussein soupçonné d'entretenir un programme d'armements nucléaires, bactériologiques ou chimiques, la guerre a débuté par des bombardements de Bagdad le 19 mars ; les autorités américaines ont déclaré la fin des opérations militaires le 1er mai. Depuis la fin de la guerre, une administration civile américaine sous la direction de Paul Bremer a été mise en place. Elle tente de reconstruire les structures institutionnelles du pays. Une série d'attentats contre des positions américaines et d'organisations internationales ont été perpétrées depuis la fin des actions militaires. Le 14 décembre, les autorités américaines ont annoncé la capture de l'ex-dictateur Saddam Hussein. Elles ont été incapables cependant de fournir

des preuves de l'existence d'armes de destruction massive dans le pays à la fin du règne de Hussein.

Au-delà du règlement de la situation en Irak, du processus de paix au Moyen Orient et de la reconstruction de l'Afghanistan, l'Administration Bush a une vaste vision pour la région du « Greater Middle East » où elle souhaite soutenir le développement de régimes démocratiques et de l'économie de marché.

Le Président Bush, qui se veut un Président fort mais qui n'oublie pas les plus défavorisés, a mis en œuvre un programme de « compassionate Republican » en débloquant des fonds pour la lutte contre le SIDA (engagement à hauteur de 15 milliards USD) et en effectuant un voyage en Afrique (Africa Growth and Opportunity Act).

Sur le plan de la politique intérieure, l'année 2003, année pré-électorale, a vu l'émergence d'une dizaine de candidats démocrates aux prochaines élections présidentielles en novembre 2004. Le Parti démocrate, qui ne s'est jamais réellement remis de la défaite aux élections présidentielles de 2000, entre dans une campagne électorale contre l'administration de George Bush. Les candidats se sont notamment divisés sur le sujet de la guerre en Irak. Malgré les difficultés entraînées par celle-ci et la lenteur de la reprise de l'emploi, le Président Bush reste l'homme à battre et une victoire démocrate aux élections paraît notamment devoir se heurter au fait que les Américains font davantage confiance au Parti Républicain pour bien gérer la lutte contre le terrorisme.

Or, le 11 septembre a transformé la société américaine, traditionnellement ouverte et libre, en une société plus timorée et plus restrictive. Depuis les attentats, les Etats-Unis sont dans un état de guerre permanente contre le terrorisme et cet effort est devenu le thème dominant de la politique américaine, à la fois sur le plan international que sur le plan interne.

Les relations entre les Etats-Unis et l'Union européenne

Le dialogue transatlantique a continué, malgré les tensions dues à la crise en Irak, sur tous les sujets de politique internationale qui n'étaient pas directement affectés par la situation en Irak : Moyen Orient, Corée du Nord, Iran. Des efforts particuliers ont été consentis par les négociateurs commerciaux, MM. Lamy et Zoellick, pour que les tensions politiques ne contaminent pas les questions commerciales. Désormais, chacun semble disposé à tourner la page et à retrouver les voies d'une coopération constructive. Au Sommet UE/US, qui s'est déroulé dans une ambiance positive aux mois de mai, deux accords ont été signés (assistance légale mutuelle et extradition) et trois déclarations communes ont été adoptées (prolifération des armes de destruction massive, aviation et technologie de l'hydrogène).

Au mois de décembre, le Pentagone a rendu publique la liste de pays pouvant bénéficier de contrats dans le cadre de la reconstruction en Irak. Plusieurs alliés traditionnels dont des Européens n'ont pas été retenus sur cette liste : la France et l'Allemagne, les voisins canadien et mexicain ainsi que le Luxembourg.

L'état des relations bilatérales

Le Luxembourg a reporté sa candidature au Conseil Exécutif de l'Unesco afin de permettre aux États-Unis, qui avaient également déposé une candidature, de réussir un retour en beauté. Cette attitude a été appréciée par les États-Unis et le Président Bush a écrit une lettre de remerciement au Premier Ministre.

La position du gouvernement luxembourgeois dans le camp des opposants à la guerre en Irak n'a pas été particulièrement appréciée à Washington, mais elle a été traitée avec une certaine indifférence. Cependant, la participation du Luxembourg à l'initiative des Quatre sur la défense européenne, lors du sommet du 29 avril 2003, a momentanément terni les relations bilatérales. Les arguments luxembourgeois pour rejoindre cette initiative ont cependant reçu une certaine compréhension de la part des autorités américaines et les contacts au plus haut niveau ont continué de se dérouler dans une bonne atmosphère. Ainsi Madame le Ministre des Affaires étrangères a pu rencontrer son homologue à Washington le 16 juillet pour un entretien très cordial consacré à un examen des questions bilatérales et d'actualité internationale. Madame Polfer a également rencontré le Speaker du Parlement, Monsieur Dennis Hastert, qui a des origines luxembourgeoises. D'autres rencontres, qui ont eu lieu en marge de réunions internationales, ont confirmé que les relations bilatérales n'avaient pas été trop sérieusement affectées par les divisions sur l'Irak.

M. le Ministre de l'Economie a dirigé une mission de prospection du Comité de développement économique (« BED – Board of Economic Development ») entre le 24 et 29 septembre 2003, lors de laquelle une entrevue a eu lieu avec le Secrétaire adjoint américain au Commerce M. Sam Bodman, ainsi qu'avec d'autres personnalités du monde politique et économique.

B. Le Canada

Le transfert de pouvoir entre le Premier Ministre Chrétien et son successeur, M. Paul Martin, ancien Ministre des Finances, s'est effectué le 12 décembre, au bout de longues spéculations et incertitudes. M. Martin (65 ans), qui avait débuté sa carrière au Luxembourg, devrait s'atteler en priorité à améliorer les relations avec les États-Unis et à consolider la croissance de l'économie canadienne ; des élections fédérales sont attendues pour le printemps de l'année 2004. Les relations avec les États-Unis étaient mauvaises tout au long de l'année. M. Chrétien a refusé toute participation à la coalition de guerre en Irak en dehors d'un mandat exprès des Nations Unies. Les exigences adressées aux autorités canadiennes en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme depuis le 11 septembre 2001 ont laissé des traces, de même que les reproches adressés au Canada suite à la coupure d'électricité dans le Nord-Est des États-Unis (blackout) de la mi-août. Les échanges commerciaux entre les deux pays continuent cependant de progresser.

Des douzaines de décès ont été causés par l'épidémie du SRAS dans la région de Toronto, menant la région à une situation de blocage et de quasi-quarantaine. Un cas de maladie de la vache folle en Alberta a également coûté beaucoup à l'image de marque du Canada qui n'a plus pu exporter de produits bovins aux États-Unis.

Le dernier sommet entre l'UE et le Canada a eu lieu le 28 mai 2003 à Athènes. Le sommet sous Présidence italienne a été annulé au déplaisir des autorités canadiennes. La révision des relations UE – Canada est en phase d'achèvement, et le lancement officiel de relations intensifiées, que ce sommet devait consacrer, a été reportée au prochain sommet en mars 2004. La réunion ministérielle a eu lieu le 6 octobre. Le 16 septembre, UE et Canada ont signé un accord relatif aux vins et spiritueux à Niagara.

Le 23 juin 2003, le Protocole d'entente (Memorandum of Understanding) entre le Luxembourg et le Canada sur les services aériens réguliers qui autorise Cargolux à effectuer deux vols hebdomadaires entre Calgary et Luxembourg a été signé à l'Ambassade du Canada à Washington. Cargolux, dont les activités ont un impact économique considérable dans la Province de l'Alberta, effectue déjà une troisième liaison hebdomadaire entre Calgary et Luxembourg. L'intérêt du Luxembourg à conclure un accord aérien en bonne et due forme avec le Canada subsiste.

Relations bilatérales

Aucune rencontre au niveau ministériel n'a eu lieu au cours de l'année 2003.

Relations UE-Canada

Les relations entre l'UE et le Canada sont caractérisées par la tenue de deux sommets par an. Néanmoins, en 2003 un seul sommet a eu lieu le 28 mai à Athènes sous présidence grecque, le sommet sous présidence italienne ayant dû être annulé. Une rencontre UE-Canada au niveau ministériel s'est tenue le 6 octobre 2003.

L'UE et le Canada ont signé un accord sur les vins et spiritueux le 16 septembre 2003 à Niagara.

6. L'AMERIQUE LATINE

Les contacts avec le continent latino-américain se sont intensifiés au cours de l'année 2003. A part les nombreuses visites en Amérique centrale et du Sud, Madame le Ministre des Affaires étrangères a reçu le 28 mai 2003 pour la première fois une délégation d'Ambassadeurs latino-américains accrédités au Grand-Duché dans le cadre d'une réunion de travail au Château de Senningen. A cette occasion les Ambassadeurs ont pu aborder avec Madame Polfer des sujets d'actualité politique, des relations bilatérales ainsi que des relations générales entre l'Amérique latine et l'Union européenne. Le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères s'est, quant à lui, rendu début septembre à Bruxelles pour participer à la réunion mensuelle des Ambassadeurs latino-américains.

La République du Nicaragua

Lors de sa seconde année au pouvoir, le Président a pu commencer à mettre en place sa politique de lutte contre la corruption et des réformes économiques et administratives susceptibles de rendre le pays attractif aux investisseurs étrangers. La lutte contre la pauvreté a également constitué l'une de

ses priorités. L'événement qui a le plus marqué la situation politique interne au cours de l'année a été l'accusation de blanchiment d'argent et autres malversations diverses contre l'ancien Président Aleman, dont l'immunité parlementaire a été levée, et certains hauts fonctionnaires de son gouvernement.

Les relations bilatérales ont été marquées par la visite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse début février 2003 sur invitation de S.E. Monsieur Enrique Bolaños Geyer, Président de la République du Nicaragua. Cette visite, à laquelle ont participé Madame le Ministre Polfer et Monsieur le Ministre Goerens, s'est inscrite dans le cadre des relations de coopération entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Nicaragua, qui figure parmi les dix pays-cibles de la politique de coopération du gouvernement luxembourgeois.

Le couple grand-ducal a pu inaugurer à San Juan de Limay le Lycée secondaire (Institut Rubén Dario) qui fut reconstruit, suite aux dégâts causés par l'ouragan Mitch, à l'aide des fonds de la coopération luxembourgeoise, a assisté à la pose de la première pierre d'un centre de formation dans les secteurs de l'hôtellerie et du tourisme et a visité les projets d'assainissement de la ville de León. S.A.R. la Grande-Duchesse a eu l'occasion de visiter l'orphelinat Verbo de Veracruz, financé par les fonds d'urgence de la coopération luxembourgeoise. En marge de la visite officielle, le Chef de la diplomatie luxembourgeoise a eu une entrevue avec son homologue nicaraguayen, Norman Caldera.

La République fédérative du Brésil

Dès sa prise de fonction début 2003, le Président Lula da Silva a placé la politique étrangère au cœur de son projet politique pour faire du Brésil une "nation souveraine et digne". Le Gouvernement a engagé une réforme des retraites et une réforme fiscale afin de réduire le déficit public et de dégager des marges de manœuvre budgétaires, réformes indispensables pour mener à bien une politique sociale ambitieuse, au-delà du programme "Faim zéro".

En ce qui concerne les relations avec l'Union européenne, le Président Lula da Silva compte sur l'Europe pour participer à la consolidation du MERCOSUR, qui est, selon lui, "la priorité des priorités".

Au niveau bilatéral, les échanges commerciaux avec le Brésil sont les plus dynamiques parmi ceux des pays du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay). En marge de la 58ème Assemblée générale des Nations Unis, une entrevue entre Madame le Vice-Premier Ministre et le nouveau Ministre des Affaires étrangères Celso Amorim devait avoir lieu mais a dû être annulée en dernière minute.

La République de Cuba

Lors des élections de janvier 2003, les 609 candidats proposés par le pouvoir ont été élus pour occuper les 609 sièges de l'Assemblée nationale. Au cours de l'année, une vague de répression a saisi l'île suite aux arrestations massives de membres de la dissidence et à leur condamnation à

d'importantes peines de prison pour raison d'espionnage et de trahison par le gouvernement cubain. En conséquence, l'Union européenne, dont les relations avec Cuba sont codifiées par une position commune du 2 décembre 1996 qui fait l'objet d'une évaluation semestrielle voire annuelle, a décidé, le 5 juin, d'imposer des sanctions diplomatiques contre le régime actuel et de revoir les conditions de son aide à ce pays.

Avant le refroidissement des relations entre les pays de l'Union européenne et Cuba, Mme le Ministre des Affaires étrangères a effectué une visite officielle à Cuba les 7 et 8 février 2003 sur invitation de son homologue Felipe Perez Roque. Cette visite se situait dans le cadre du développement du dialogue politique et des contacts entre responsables des pays de l'Union européenne et le gouvernement cubain. Parmi les autres interlocuteurs de Madame Polfer figuraient le Président de l'Assemblée nationale et les Ministres en charge du Commerce extérieur, de la Coopération économique et des Investissements étrangers et de la Santé ainsi que le Vice-Président du Conseil d'Etat, M. Carlos Lage Davila. La délégation luxembourgeoise a également pu rencontrer des membres de l'opposition cubaine parmi lesquels l'activiste Oswaldo Paya.

Au moment de l'arrestation d'un certain nombre de dissidents cubains et au vu de la bonne entente qui a régné lors de son séjour à Cuba, Madame le Ministre Polfer a tenu à s'adresser par écrit à son homologue cubain pour lui réitérer la position du gouvernement luxembourgeois quant au respect des droits civils et politiques fondamentaux et a rappelé, dans ce contexte, la position européenne vis-à-vis de ces arrestations.

La République d'Argentine

Le nouveau Président Nestor Kirchner, qui a axé sa campagne électorale sur la lutte contre la corruption, a été élu début 2003 pour un mandat de cinq ans. Dès son investiture, le nouveau Président, un péroniste qui continue à revendiquer son passé de militant de gauche, a multiplié les signaux montrant qu'il entend mettre fin aux années de crise. M. Kirchner, qui bénéficie d'un important soutien populaire, s'est attaqué de prime abord à tous les secteurs jugés intouchables (p.ex. armée, police, justice...). Avec son nouvel homologue brésilien, le Président Kirchner entend renforcer l'alliance entre les deux pays, deux grands partenaires du MERCOSUR. Les négociations avec les Etats-Unis sur la zone de libre échange des Amériques et la reprise des discussions au sein de l'Organisation mondiale du Commerce sont également au centre des intérêts de sa politique.

La République d'El Salvador

L'année a été marquée par les élections législatives et municipales du 16 mars 2003 qui ont renforcé la position du gouvernement Flores, élu en 1999, dont la politique étrangère poursuit trois objectifs principaux, à savoir la poursuite de l'intégration centraméricaine, la promotion des intérêts salvadoriens à l'étranger et la prise en compte de la communauté émigrée.

Madame Maria Brizuela de Avila, Ministre des Affaires étrangères de la République d'El Salvador, a effectué une visite officielle à Luxembourg mi octobre 2003. Elle a été reçue en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc et a eu des entrevues avec son homologue luxembourgeoise et avec

Monsieur le Ministre Goerens. Elle a, par ailleurs, été accueillie par Monsieur Lucien Thiel, Directeur de l'Association des Banques et Banquiers Luxembourgeois. La chef de la diplomatie salvadorienne s'est dite très reconnaissante pour l'aide et le soutien du Grand-Duché dans le domaine de la coopération et elle s'est félicitée du message du Ministre Goerens pour la continuation de cette coopération au-delà de 2007.

Du 4 au 7 novembre 2003, S.A.R. le Grand-Duc et le Ministre de la Coopération Charles Goerens ont effectué une visite au Salvador, pays-cible de la politique de coopération au développement du Luxembourg. Son Altesse Royale et le Président de la République, Francisco Flores Pérez, se sont rendus à San Augustin, petite ville entièrement détruite par le tremblement de terre de janvier 2001, mais reconstruite et réhabilitée grâce à la coopération luxembourgeoise. S.A.R. le Grand-Duc et le Ministre de la Coopération ont eu l'occasion de visiter des projets dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'accès à l'eau potable et d'inaugurer l'Ecole "Nueva Esperanza". A San Salvador, Son Altesse Royale a également eu l'occasion de rencontrer l'abbé Henri Gloden. Ce Père luxembourgeois, qui est à l'origine de la fondation "Luxembourg - El Salvador", œuvre, grâce à son Foyer d'enfants "Amor y Esperanza" de Santa Ana, dans l'intérêt des enfants et adolescents en détresse.

La République du Chili

Le Président Lagos, élu en janvier 2000, a réussi à réinsérer le Chili dans la communauté internationale après les années d'isolation qu'il a vécu durant le régime militaire; ses relations avec ses voisins se sont nettement améliorées. Au cours de l'année, l'opposition et le Gouvernement se sont mis d'accord sur un plan national pour moderniser les institutions, garantir une plus grande transparence, freiner la corruption et stimuler la croissance. A l'occasion du trentième anniversaire du coup d'État du général Pinochet, le 11 septembre 2003, le pays a cependant été frappé par des manifestations de masse, qui ont montré les séquelles qui subsistent encore de la période de dictature militaire.

Lors d'un voyage en Amérique du Sud, Madame le Ministre des Affaires étrangères et du commerce extérieur a effectué une visite officielle et conduit une mission économique en République du Chili, les 4 et 5 novembre 2003. Le Ministre a eu des consultations politiques avec le Président de la République, M. Ricardo Lagos Escobar, le Président du Sénat, M. Andrés Zaldívar, le Président de la Chambre des Députés, Mme Isabel Allende et le Ministre Affaires étrangères, Mme Maria Soledad Alvear.

Lors de ces entretiens, Madame le Ministre a rappelé l'engagement du Grand-Duché dans sa politique de coopération de développement avec le Chili au travers de projets cofinancés avec les ONG luxembourgeoises. Elle a également indiqué qu'une petite communauté chilienne d'environ 200 personnes vit au Grand-Duché et s'est particulièrement bien intégrée dans notre pays. Avant son départ pour l'Amérique du Sud, Mme Polfer a eu l'occasion de rencontrer quelques Chiliens qui vivent et travaillent au Luxembourg.

Lors de sa visite au Chili, Madame le Ministre a pu visiter l'école professionnelle "Clotario Blest", qui assure chaque année la formation de 600 jeunes issus des milieux défavorisés de Santiago et qui fut érigée en partie grâce à des fonds de la coopération luxembourgeoise avec l'appui de "Chiles Kinder" et de "Bridderlech deelen". Accompagnée par une importante délégation d'hommes d'affaires, Madame Polfer a inauguré un séminaire avec une présentation générale sur l'économie luxembourgeoise intitulée « Luxembourg : Gateway to Euroland » en présence d'une audience d'environ 70 personnes.

La République du Pérou

Durant la deuxième année de son mandat, le Président Alejandro Toledo a continué son programme de lutte contre la pauvreté et la corruption et de réformes constitutionnelles et politico-administratives. Sa politique est marquée par l'attente sociale très forte à laquelle le nouveau pouvoir péruvien s'attache à répondre, non sans difficultés car le Pérou ne digère que difficilement l'épisode Fujimori. C'est pour cette raison que le Gouvernement péruvien a officiellement demandé au Japon l'extradition de l'ex-Président qui s'y est réfugié en novembre 2000.

Le 6 novembre 2003, Madame Lydie Polfer s'est rendue au Pérou pour une visite officielle sur invitation de son homologue péruvien. Cette visite s'est inscrite dans le cadre de l'intensification des relations économiques et politiques entre l'Union européenne et le Pérou. Dans ce contexte les Ministres se sont félicités de la signature récente d'un accord de coopération tripartite entre le Pérou, l'Equateur et le Luxembourg qui vise au développement économique et social et à la stabilisation de la région frontalière.

Au cours de sa visite, Madame Polfer a mené des consultations portant sur une intensification de la coopération politique et économique, tant au niveau bilatéral qu'au niveau de l'Union européenne avec le ministre des Affaires étrangères, le ministre du Tourisme, le Vice-Président de la Chambre des députés ainsi qu'avec le Président de la République, Alejandro Toledo, accompagné pour l'occasion de son épouse, Eliane Toledo-Karp, qui garde de fortes attaches avec le pays de sa première enfance.

Les Etats-Unis Mexicains

Eu égard à la situation intérieure difficile, l'assise du Président Fox n'a pas été considérablement renforcée et les projets de réforme annoncés lors du début de son mandat restent prioritaires. L'économie a connu une période de stagnation et les milieux d'affaires ont vivement critiqué l'inaction officielle et le déclin de la compétitivité globale du pays. En décembre, le Congrès a rejeté pour la deuxième fois en trois ans les propositions du Président pour une réforme fiscale.

Son Altesse Royale le Grand-Duc s'est déplacé dans le courant de l'année au Mexique dans le cadre de ses fonctions au Comité International Olympique. Du 10 au 12 septembre 2003, Madame le Ministre Polfer et Monsieur le Ministre Boden ont participé à la 5^{ème} Conférence Ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à Cancun. Soulignons que Madame Polfer à

préconisé avec insistance l'amélioration de la transparence et de l'efficacité de l'OMC Lors de son intervention.

7. L'AFRIQUE

Relations UE-Afrique

La tenue du deuxième sommet UE-Afrique prévue à Lisbonne pour avril 2003 a été repoussée *sine die* faute de garantie par la partie africaine sur une absence à cette rencontre du président du Zimbabwe Robert Mugabe.

La réunion UE-Afrique qui s'est tenue le 10 novembre à Rome au niveau des troïkas ministérielles a été l'occasion de réaffirmer la nature stratégique du partenariat existant entre l'UE et l'Afrique et de souligner la ferme volonté des deux parties d'approfondir et de rationaliser le dialogue.

La République démocratique du Congo

La reprise des violences à l'est du pays, dans la région de l'Ituri, montre que la paix reste fragile malgré le déploiement d'une force internationale renforcée.

Le lancement par l'UE de l'opération Artémis dans la ville de Bunia, capitale de l'Ituri, a fait suite à la demande du Secrétaire Général des Nations Unies de constituer une force multinationale intérimaire d'urgence, afin de stabiliser la situation sécuritaire et humanitaire et permettre le renforcement de la MONUC (Mission de l'Organisation des Nations Unies en RDC) dans cette région. Cette mission est une manifestation concrète du développement de la politique européenne de sécurité et de défense, et témoigne des efforts de soutien de l'UE à la communauté internationale en vue de la promotion de la sécurité en Afrique. Le Luxembourg a contribué à cette première opération autonome de l'UE en assumant une partie du pré-financement des coûts communs (50.000 €) et en soutenant les efforts de la « nation-cadre » - la France - par une contribution volontaire de 200.000 €

Le Conseil des Affaires générales et Relations Extérieures du 21 juillet 2003 a adopté une décision prévoyant un soutien financier afin d'assurer la transition démocratique de la RDC vers des élections libres et transparentes, renforcer les structures de l'Etat, reconstruire le pays et mettre en place un programme de démobilisation.

Le Libéria

Après la reprise des hostilités à Monrovia fin 2002, la situation reste instable dans ce pays dévasté par une guerre civile qui s'est poursuivie pendant quatorze ans. Malgré ces tensions, la signature d'un accord de cessez-le-feu en été 2003, suivi par la démission de l'ancien président Charles Taylor qui s'est exilé au Nigeria, a débouché sur la conclusion d'un accord de paix et sur l'ouverture du processus de transition.

Le nouveau gouvernement présidé par Gyude Bryant est confronté aux problèmes de la reconstruction du pays et aux sanctions imposées par les Nations Unies au gouvernement de Taylor (embargo sur les armes, le bois et le commerce des diamants). Le désarmement et la démobilisation des anciens combattants (dont les « enfants soldats »), leur réinsertion sociale ainsi que le rapatriement des personnes déplacées seront parmi les tâches principales du gouvernement de Bryant.

La Côte d'Ivoire

La signature des accords de Marcoussis en janvier et la conclusion d'un accord de cessation des hostilités en mai ont mis fin à la guerre en Côte d'Ivoire et entraîné une normalisation relative des relations avec les pays voisins. Pourtant l'équilibre politique et économique du pays reste fragile, notamment à cause de la présence des forces rebelles dans le Nord du pays, et la dimension régionale dans laquelle s'inscrit la crise ivoirienne demande des actions en faveur du maintien de la paix. Ainsi le Luxembourg a annoncé en juillet sa contribution de 100.000 EUR destinée au renforcement des forces de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de leur Mission en Côte-d'Ivoire. (MICECI).

Décisions communes des Quinze/Vingt-Cinq

- Le 27 janvier, un règlement abrogeant le règlement (CE) n° 1705/98 concernant l'interruption de certaines relations économiques avec l'Angola en rapport avec les activités de l'UNITA (Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola) a été adopté.
- Le Conseil du 27 janvier a adopté un règlement qui interdit la fourniture de financements pour la vente d'armes ainsi que des conseils, une aide ou une formation en rapport avec des activités militaires, directement ou indirectement à toute personne, entité ou organisme en Somalie.
- Le Conseil des Affaires Economiques et Financières du 18 février a entériné le renouvellement des sanctions à l'égard du Zimbabwe, sanctions qui interdisent de séjour dans l'UE et gèlent les avoirs de Robert Mugabe ainsi que de 71 dignitaires de son régime.
- Suite à la demande formulée par l'Union Africaine lors du sommet de Maputo en juillet 2003, le Conseil des Affaires Générales et Relations Extérieures du 17 novembre a approuvé un projet de décision concernant l'utilisation des ressources non utilisées du FED (Fonds Européen de Développement) pour créer une facilité de maintien de la paix, visant à financer des opérations de maintien de la paix en Afrique, gérées par des forces africaines.
- Le Conseil a entériné le 17 novembre l'accord relatif aux modalités devant permettre de renforcer l'efficacité du dialogue UE-Afrique en restructurant et en rationalisant les modalités du dialogue.

- Le 8 décembre, le Conseil a adopté des conclusions sur les objectifs et les priorités de l'UE dans ses relations avec le Rwanda. Il s'agit notamment de soutenir le processus de consolidation de la démocratie et de réconciliation nationale.

Un nombre important de visites a permis au Luxembourg de rencontrer les pays-cible africains de sa coopération au développement (Burkina Faso, Niger, Sénégal, Cap-Vert, Mali) tout au long de l'année 2003.

Le Burkina Faso

Le Burkina Faso reste l'un des pays les plus pauvres de la planète, avec près de 45% des Burkinabés vivant en-dessous du seuil absolu national de pauvreté. La détérioration de la situation en Côte-d'Ivoire a eu des conséquences néfastes sur l'économie du pays, étant donné que la fermeture de la frontière et l'interruption du trafic ferroviaire et routier ont touché tous les secteurs d'activité de l'économie burkinabé.

Le 16 janvier 2003, Youssouf Ouedraogo, Ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso, accompagné par Mahamoudou Ouedraogo, Ministre des Arts, de la Culture et du Tourisme, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Les entrevues avec les Ministres Polfer, Goerens et Boden ont porté essentiellement sur les relations de coopération entre le Luxembourg et le Burkina Faso, pays cible de la coopération au développement luxembourgeoise depuis 1998, ainsi que sur des thèmes d'actualité internationale, tels la crise ivoirienne ou la lutte contre le terrorisme.

M. le Ministre Charles Goerens a, pour sa part, effectué du 27 au 29 janvier 2003 une visite de travail au Burkina Faso. Les délégations ont passé en revue l'ensemble des relations en matière de coopération au développement et ont adopté le Programme Indicatif de Coopération (PIC) Luxembourg-Burkina Faso 2003-2007. A la même occasion, M. le Ministre Goerens a visité des projets réalisés avec l'appui technique et financier de la coopération luxembourgeoise.

Le Niger

Après les mutineries de l'année 2002 dans la région de Diaffa, la situation politique s'est stabilisée au Niger. Les jugements des militaires impliqués dans les mutineries laissent apercevoir un certain malaise dans les rangs de l'armée, mais la tenue des élections présidentielles en 2004 ne devrait pas être troublée par ces événements.

A l'issue de la première réunion de la commission de partenariat Luxembourg - Niger le 25 mars 2003 à Luxembourg, le Ministre Goerens a déclaré que la lutte contre la pauvreté constituait le principal objectif de la coopération au développement du Luxembourg au Niger. La réunion a été présidée conjointement avec le secrétaire d'Etat auprès du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération du Niger, Sani Gonimi. Par la même occasion, les deux interlocuteurs ont signé un programme indicatif de coopération (PIC) portant sur cinq ans (2003 à 2007).

Le Sénégal

La politique extérieure du Sénégal a été marquée par la poursuite de la campagne du président Wade pour la mise en place du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), notamment par sa participation au sommet G-8 à Evian.

Le Ministre Goerens s'est rendu au Sénégal du 25 au 27 juin pour une visite placée sous le signe de la deuxième Commission de Partenariat entre le Luxembourg et le Sénégal. Comme le Cap-Vert, le Sénégal a signé avec le Luxembourg, en avril 2002, un Programme Indicatif de Coopération couvrant les années 2003 à 2006. La rencontre a été l'occasion pour les partenaires sénégalais et luxembourgeois de discuter de l'avancement des projets en cours et des perspectives pour les années à venir. Le Ministre Goerens a eu des entretiens politiques à Dakar avec le Premier Ministre sénégalais Idrissa Seck, le Ministre de la Pêche Pape Diouf, le Ministre de la Coopération décentralisée et de la Planification régionale, Soukeyna Ndiaye Ba et le Ministre délégué au Budget Cheikh Hadjibou Soumare. Il a également rencontré des représentants des différents groupes politiques du Parlement sénégalais.

Le Cap Vert

La situation politique du Cap-Vert est marquée par une relative stabilité. L'insécurité des ressources alimentaires reste pourtant l'un des problèmes majeurs de l'archipel et demande un soutien international continu. En raison de cette vulnérabilité, le Cap-Vert souhaite continuer à bénéficier des facilités liées à son statut de PMA (Pays les Moins Avancés).

Lors de sa visite officielle au Cap-Vert du 24 au 25 juin 2003, le Ministre Goerens a pu s'entretenir avec le Premier Ministre José Maria Pereira Neves, le Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés, Fatima Lima Veiga et le Ministre de la Justice et de la Réforme interne, Maria Cristina Lima, sur les questions ayant trait aux différents dossiers de la coopération luxembourgeoise dans l'archipel atlantique et assurer ses interlocuteurs du soutien du Luxembourg dans la question du statut de PMA.

La cinquième Commission de partenariat du Luxembourg avec le Cap-Vert s'est tenue les 12 et 13 novembre 2003 à Luxembourg. Elle a été présidée par les Ministres Charles Goerens et Maria de Fátima Lima Veiga. Les deux parties ont examiné les relations entre le Luxembourg et le Cap-Vert, et plus particulièrement celles en matière de coopération au développement, dans le cadre du Programme indicatif de coopération (PIC) qui a été signé en janvier 2002. La Commission de partenariat a été prolongée le 14 novembre par une visite de travail du Premier Ministre, José Maria Pereira Neves, et du Ministre des affaires étrangères Veiga, qui ont eu des entretiens avec leurs homologues luxembourgeois.

Le Mali

Au Mali, l'équilibre politique a été maintenu depuis l'élection à la présidence de Amadou Toumani Touré en juin 2002.

En été 2003, le Mali a attiré l'attention internationale grâce aux efforts de médiation de Bamako qui ont conduit à la libération d'un groupe de touristes européens, détenus en otage par des extrémistes islamistes dans le nord du pays.

M. Lassana Traoré, Ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali, a effectué deux visites au Luxembourg en 2003, du 20 au 21 janvier et le 18 décembre. Au programme des deux rencontres figuraient notamment une entrevue avec Mme le Ministre Polfer, ainsi qu'une réunion de travail avec Charles Goerens. En janvier, les parties ont signé un accord portant création d'une "commission de partenariat" entre le Mali et le Luxembourg, tout en passant en revue l'ensemble des relations en matière de coopération au développement. Ils ont également adopté le PIC (Programme Indicatif de Coopération) Luxembourg-Mali 2003-2006 en janvier. Lors de la réunion de la Commission de Partenariat en décembre, les deux parties ont à nouveau examiné les différentes actions de la coopération au développement luxembourgeoise au Mali.

L'Assemblée Générale des Nations Unies

En marge de l'AGNU qui s'est tenue du 22 au 25 septembre à New York, Mme le Ministre Polfer a conduit des consultations bilatérales avec ses homologues du Mali, du Mozambique et du Burundi. La contribution spécifiquement luxembourgeoise à l'effort de développement et une intensification du dialogue politique étaient au centre des discussions avec les ministres du Mozambique et du Mali alors que ces deux pays se dégagent comme acteurs importants dans la région en raison de leur engagement tout particulier en faveur d'une meilleure coopération interafricaine, de la défense des droits de l'homme et de la stabilité politique régionale. Avec le Président burundais Ndayizeye, Mme le Ministre Polfer s'est entretenue sur la situation politique actuelle et l'évolution de la sécurité dans son pays.

Le Bénin

Le Bénin, dont l'économie dépend en grande partie de la production de coton, a été considérablement pénalisé par les subventions de l'Union Européenne et des Etats-Unis à leurs industries du coton, provoquant une baisse du prix du coton au Bénin.

Lors de sa première visite à Luxembourg, le 11 septembre 2003, le Président de la République du Bénin, Mathieu Kérékou, accompagné par le Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale, Pierre Osho, par le Ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration africaine, Rogatien Biaou, par le Ministre des Relations avec les institutions, la société civile et les Béninois de l'extérieur, Alain Adihou, et par le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche Lazare Sehoueto, a été reçu par S.A.R. le Grand-Duc et a eu des pourparlers avec le Premier Ministre Jean-Claude Juncker et le Ministre Goerens au sujet du soutien luxembourgeois à l'initiative sectorielle béninoise du coton, appuyée lors du sommet de l'Organisation Mondiale du Commerce à Cancun.

L'Afrique du Sud

A l'occasion de leur rencontre du 20 novembre 2003 au Luxembourg, Mme le Ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer et son homologue sud-africain, Mme Nkosazana Dlamini-Zuma, ont échangé leurs idées sur les sujets d'actualité en matière de politique africaine et la coopération au développement entre le Luxembourg et l'Afrique du Sud. Le Luxembourg est engagé dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'agriculture dans des projets d'aide au développement en Afrique du Sud.

8. L'ASIE

SARS

L'évolution politique et économique et la vie publique en Asie ont été fortement marquées par l'épidémie du Syndrome respiratoire aigu sévère (SARS) au printemps 2003. La maladie était apparue dans la province chinoise du Guangdong en novembre 2002, et s'est répandue dans plusieurs pays asiatiques ; l'épidémie a pu être considérée terminée au mois de juin.

L'Afghanistan

Depuis la chute des Taliban en novembre 2001, la communauté internationale œuvre à la reconstruction politique et économique et à la réconciliation nationale en Afghanistan. Le 2 décembre 2002, la conférence de Bonn avait rassemblé les autorités afghanes transitoires et la communauté internationale pour évaluer les progrès réalisés dans la reconstruction du pays depuis l'adoption des accords de Petersberg en décembre 2001 et tracer la voie vers l'avenir. Les accords de Bonn ont consacré la mise en place de l'autorité intérimaire et décidé la réunion d'une Loya Jirga (Grand Conseil traditionnel réunissant toutes les composantes politiques et communautaires du pays) constitutionnelle pour rédiger une nouvelle constitution pour le pays. La nouvelle Constitution, finalement adoptée le 4 janvier 2004, établit un régime présidentiel qui garantit les droits de l'homme et l'égalité de tous les Afghans devant la loi, et prévoit un minimum de sièges pour femmes dans les deux chambres de l'Assemblée nationale. Des élections présidentielles et parlementaires devraient avoir lieu en 2004.

Le 11 août 2003, l'OTAN a repris le commandement de la force de maintien de la paix, la Force Internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan (ISAF), déployée sous mandat des Nations unies. Le mandat actuel des Nations Unies limite la force à 5500 hommes, qui assurent la sécurité à Kaboul et dans les alentours. Le 14 octobre, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté une résolution autorisant l'extension des opérations de l'ISAF en dehors de Kaboul. Le Conseil de l'Atlantique Nord considère à présent les modalités pour une telle extension. En juillet 2003, le Luxembourg a envoyé un premier détachement de 9 militaires, composé d'un officier, d'un sous-officier ainsi que de sept caporaux et soldats en Afghanistan; ce contingent luxembourgeois est intégré dans le contingent belge. En novembre 2003, ce détachement ISAF LU I a été remplacé par un deuxième détachement qui restera quatre mois sur place. La mission des militaires

luxembourgeois participant à l'ISAF consiste à assurer la garde et le cas échéant la défense de l'aéroport international de Kaboul.

Le 26 août 2003, les Ministres de la Défense de la Belgique et du Luxembourg, André Flahaut et Charles Goerens, se sont rendus à Kaboul pour rencontrer les membres du contingent belgo-luxembourgeois faisant partie de l'ISAF. Ils ont été reçus en audience par le président afghan Hamid Karzaï et ont rencontré plusieurs membres de l'autorité transitoire et notamment le Ministre de la Défense; ils ont pu se rendre compte sur place que le principal problème auquel le pays est confronté est celui de la sécurité. M. Goerens a encore eu une réunion avec les Ministres de la Santé et de la Condition féminine.

Le 16 juin, le Ministre Goerens, dans sa capacité de Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, a rencontré M. Francesc Vendrell, Représentant spécial de l'Union européenne pour l'Afghanistan, pour un échange de vues qui a porté sur la situation en Afghanistan et les efforts de coopération du Luxembourg en faveur de ce pays : lors de la conférence des donateurs sur l'Afghanistan à Tokyo en janvier 2002, le Luxembourg avait pris des engagements et les a honorés depuis, en cofinçant plusieurs projets d'aide humanitaire et de développement dans différents domaines, en particulier un projet du Fonds des Nations Unies pour les populations au bénéfice des femmes afghanes.

La Chine

La transition politique vers la « quatrième génération » de dirigeants depuis la création de la République populaire de Chine, entamée lors du 16ème Congrès du Parti, a été achevée en mars 2003 lors de la session de l'Assemblée nationale populaire qui a nommé les membres du nouveau cadre gouvernemental. Le nouveau Président est Hu Jintao, qui a remplacé Jiang Zemin à la tête du pays comme il l'avait déjà remplacé à la tête du Parti communiste en novembre 2002. Ensemble avec le nouveau Premier ministre Wen Jiabao, Hu Jintao entend poursuivre la politique de réformes économiques et sociales dans la ligne politique de Jiang Zemin, tout en consacrant plus d'attention aux couches défavorisées de la population.

La Chine s'oriente de plus en plus vers une politique étrangère et une participation aux affaires internationales à sa taille géographique, et mène une politique d'ouverture multilatérale. Les relations avec l'UE notamment se développent rapidement et le Sommet entre l'UE et la Chine d'octobre 2003 a été qualifié de grand succès. Trois accords – relatifs au système Galileo, à la coopération industrielle et à la coopération en matière de propriété intellectuelle - ont été signés. La coopération entre la Chine et l'UE devrait se renforcer davantage à l'avenir, la Chine ayant rédigé son premier "policy paper" sur les relations avec l'UE, ceci en réaction à un papier de la Commission européenne sur un partenariat renforcé avec la Chine.

La Chine a également été très active dans le cadre ASEM qui réunit dix pays asiatiques et les Etats membres de l'UE et a été l'hôte de plusieurs réunions ministérielles dans des domaines très variés.

Le programme nucléaire nord-coréen préoccupe la Chine, qui œuvre pour une péninsule coréenne dépourvue d'armes nucléaires et l'avancement du processus de rapprochement entre les deux Corée. En août 2003, ses efforts diplomatiques ont permis d'organiser une réunion trilatérale entre les deux entités coréennes et les États-Unis, et ont préparé le terrain pour des consultations multilatérales entre les États-Unis, le Japon, la Russie, les deux Corée et la Chine qui devraient se poursuivre en 2004.

L'Orchestre philharmonique du Luxembourg, sous la direction de Bramwell Tovey, a effectué une tournée en Asie, qui l'a conduit à Macao, Guangzhou, Beijing, Shanghai et Séoul. Les différents concerts ont rencontré un franc succès auprès du public et des critiques. Dans le cadre de cette tournée, la Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Ministre des Travaux publics, Madame Hennicot-Schoepges, a été en visite officielle en Chine du 31 octobre au 4 novembre 2003. A cette occasion, la Ministre a rencontré ses homologues, Messieurs Sun Jiazheng et Zhao Weisui, respectivement ministre et vice-ministre de la Culture, pour aborder notamment le projet d'une exposition d'œuvres d'art chinois de la Cité interdite de Beijing au Musée national d'histoire et d'art en 2005. Avec son homologue à l'Éducation, Monsieur Zhou Ji, elle s'est entretenue des moyens de coopération entre l'Université de Luxembourg et l'Université de Beijing.

La Péninsule coréenne

La Corée du Nord

Les relations de la Corée du Nord avec le monde extérieur se sont brutalement refroidies après que celle-ci avait avoué au mois d'octobre 2002 poursuivre un programme d'armements nucléaires basé sur de l'uranium enrichi, en violation de l'accord de 1994 sur le contrôle des armements atomiques et le traité de non-prolifération atomique. La Corée du Nord, que le Président américain Bush avait rangé parmi « l'axe du mal », disait craindre être la prochaine cible d'une attaque militaire américaine, et affirmait vouloir se doter d'une dissuasion nucléaire crédible.

La communauté internationale a été unanime à condamner le régime nord-coréen et à suspendre les livraisons de fuel lourd prévues dans le cadre du KEDO, consortium qui avait été mis en place en 1995 pour construire des réacteurs à usage civil et vérifier l'application de l'accord de 1994. Le 10 janvier, la Corée du Nord a déclaré se retirer du traité de non-prolifération nucléaire (TNP). Le Conseil de Sécurité des Nations unies s'est penché sur le dossier le 9 avril, mais n'a pas pris de mesures concrètes.

C'est à l'initiative de la Chine qu'une première réunion trilatérale (États-Unis, Corée du Nord et Chine) s'est tenue le 24 avril à Beijing, et a permis aux parties d'exprimer leurs points de vue. Sous l'effet de son isolement croissant, et grâce aux efforts diplomatiques de la Chine, Pyongyang a finalement accepté des pourparlers multilatéraux, à six, destinés à obtenir l'abandon du programme nucléaire nord-coréen. Le premier cycle de pourparlers s'est déroulé à Beijing du 27 au 29 août 2003, entre la Corée du Nord, la Chine, les États-Unis, le Japon, la Corée du Sud et la Russie, mais n'a pas permis de dénouer la crise. Jusqu'à la fin de l'année, les six interlocuteurs n'ont pas réussi à

s'accorder sur une date pour une autre réunion de ce « processus de Pékin » ; la communauté internationale soutient cependant le processus qui doit permettre de trouver une solution pacifique et négociée à la crise.

La Corée du Sud

Lors des cérémonies à l'occasion du 50ème anniversaire de l'Armistice de la guerre de Corée (juillet 2003), il est apparu que le Luxembourg était reconnu et distingué comme l'une des seize « fighting nations » et continuait à jouir d'un statut particulier en Corée du Sud. L'engagement luxembourgeois est d'ailleurs honoré à travers le monument aux morts belges et luxembourgeois de Dongduchan ; ce monument est relayé depuis les célébrations du 50ème anniversaire par la stèle représentant la « Gëlle Fra » (au monument aux morts national à Séoul) et a été inauguré à la même occasion par le Président sud-coréen. L'effort luxembourgeois est également documenté dans les musées de la guerre à Séoul et à Dongduchan.

L'Inde

Les suites de la crise internationale née de l'attentat du 13 décembre 2001 à Delhi se sont progressivement estompées en 2003. Après des moments de crise intense au sujet de la région du Cachemire, au printemps 2002, avec le Pakistan, l'Inde a démobilisé ses troupes au courant de l'année, suivie par le Pakistan. En avril 2003, le Premier Ministre Vajpayee a proposé une reprise du dialogue, et les relations se sont progressivement améliorées. Les liaisons par la route, par le rail et par l'air ont été rétablies, et un cessez-le-feu fut proposé par Islamabad le long de la ligne de contrôle au Cachemire.

L'Inde n'a pas contribué de troupes à l'effort de guerre américain en Irak, mais y avait réfléchi, et elle n'a pas condamné l'intervention armée des États-Unis. L'Inde a par ailleurs tenté de trouver une solution au conflit sino-indien de délimitation des frontières ; le Premier ministre Vajpayee a effectué une visite à Beijing en juin qui a relancé le processus de résolution du conflit.

Le Ministre de l'Économie, Henri Grethen, a dirigé une mission économique en Inde au mois de février, pour faciliter et promouvoir les contacts entre hommes d'affaires indiens et luxembourgeois et présenter l'économie luxembourgeoise à des investisseurs potentiels. En outre, le ministre a eu des entretiens bilatéraux avec plusieurs ministres indiens.

Le Japon

Le Premier ministre japonais Koizumi, en poste depuis avril 2001, a été réélu chef de son parti libéral-démocrate en septembre 2003, et a été reconduit dans sa fonction de Premier ministre lors des élections législatives en novembre 2003.

Le Japon s'est engagé dans la coalition dirigée par les États-Unis en Irak malgré l'opposition de l'opinion publique. Le premier contingent japonais n'est cependant parti pour l'Irak que le 10 janvier 2004.

Les relations du Japon avec la Corée du Nord restent très mouvementées. La crise nucléaire nord-coréenne, mais aussi les affaires non-résolues d'enlèvements de ressortissants japonais par la Corée du Nord dans les années 1980 continuent d'affecter gravement les relations entre les deux pays. Le Japon s'engage très activement dans sa région, notamment dans le cadre de l'ASEAN.

Son Altesse Royale le Grand-Duc a effectué une visite au Japon du 1er au 5 septembre 2003 dans le cadre de l'inauguration de la Luxembourg House of Tokyo, où sont désormais hébergés les services de l'Ambassade du Luxembourg. Il était accompagné du Ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer et du Ministre de l'Économie et Ministre des Transports Henri Grethen. Au cours d'une série de réunions bilatérales qu'ils ont eues, les ministres Polfer et Grethen ont constaté que les relations économiques et commerciales entre le Japon et le Luxembourg sont excellentes. Pendant les dix dernières années, ces relations ont en effet connu un essor énorme et les ministres ont exprimé leur souhait de les renforcer davantage.

La Thaïlande, le Laos, le Bangladesh

Du 24 au 26 novembre 2003, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse et le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens, ont effectué des visites en Thaïlande et au Laos.

Le séjour en Thaïlande était dominé par la visite de l'école primaire Ban Pha Due, dans la ville de Chiang Mai, rénovée et meublée par des financements luxembourgeois (projet de l'ONG « Foyer de la femme »). Au Laos, le Ministre et la Grande-Duchesse ont visité trois projets d'aide au développement dans le secteur de la santé, à savoir l'« Hôpital Grande-Duchesse Maria Teresa de Luxembourg », construit et équipé grâce à l'aide luxembourgeoise, un projet de réhabilitation des personnes handicapées de l'ONG Handicap International et le projet du centre cardiologique de l'hôpital de Mahosot dans la capitale Vientiane (projet de l'ONG Aide au développement de la santé). D'autre part, la délégation luxembourgeoise a visité un projet de développement rural intégré dans la province de Bolikhamxay.

Le Ministre Goerens et le Ministre des Affaires étrangères du Laos, Somsavath Lengsavad, ont présidé ensemble la première Commission de partenariat entre le Laos et le Luxembourg, et signé des accords bilatéraux et notamment le Programme indicatif de coopération (PIC), qui fixe le cadre de la coopération entre le Laos et le Luxembourg.

En sa qualité d'ambassadrice de bonne volonté de l'Unesco, S.A.R. la Grande-Duchesse s'est rendue, préalablement aux visites en Thaïlande et au Laos, du 20 au 23 novembre 2003, en République populaire du Bangladesh. Elle a visité deux projets d'aide au développement, un projet de micro-crédits et un projet d'éducation des femmes, et rencontré le Ministre des Affaires étrangères, Morshed Khan.

Le Vietnam

Le 17 novembre 2003 s'est tenue la première Commission de partenariat entre le Luxembourg et la République socialiste du Vietnam. Cette réunion a fourni l'occasion de célébrer le 30ème anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays qui avait eu lieu le 15 novembre 1973.

En 2003, le Luxembourg a ouvert un Bureau de la Coopération à Hanoi, qui traduit l'importance que la coopération au développement prend dans les relations bilatérales avec le Vietnam.

La Mongolie

Du 10 au 12 septembre 2003, le secrétaire d'État à l'Environnement Eugène Berger a assisté à la 5ème Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou restaurées, qui a eu lieu à Oulan-Bator.

Cette conférence intergouvernementale, organisée sous l'égide de l'ONU, a eu comme objectif de construire un consensus autour des valeurs universelles démocratiques et des droits de l'homme et de promouvoir la promotion de ces normes dans les actions et législations des nouvelles démocraties. Lors des différentes sessions, il a notamment été question des possibilités de partenariats en vue de l'éradication de la pauvreté dans le contexte du développement durable et leurs implications sur la situation des droits de l'homme.

III. LE LUXEMBOURG ET LES GRANDS DOSSIERS HORIZONTALS

1. LES DROITS DE L'HOMME

A. L'Union européenne

La protection et la promotion des droits de l'homme sont non seulement des principes fondateurs de l'Union européenne, mais ils font également partie de la législation communautaire. C'est sur cette base que le Conseil des Ministres définit les principes et les priorités de la politique de l'UE en matière de droits de l'homme.

C'est ainsi que l'Union européenne a poursuivi, tout au long de l'année 2003, ses actions en faveur des droits de l'homme et de la démocratisation. Suite aux lignes directrices en matière de dialogues sur les droits de l'homme, adoptées le 13 décembre 2001, l'Union a poursuivi en 2003 le dialogue avec des pays comme la Chine et l'Iran.

Dans le cas de la Chine, les Quinze ont tenu en 2003 deux réunions au niveau des hauts fonctionnaires ainsi qu'un séminaire réunissant des représentants gouvernementaux et des experts en matière de droits de l'homme des deux parties. Des réunions dans le cadre du dialogue au niveau des hauts fonctionnaires ont eu lieu les 5 et 6 mars 2003 à Athènes et à Beijing les 27 et 28 novembre 2003. Ont été au centre des discussions lors du séminaire tenu à Venise, les 15 et 16 décembre 2003, le *capacity building* des Organisations Non Gouvernementales et les garanties judiciaires des droits de l'homme.

Pour ce qui est du dialogue sur les droits de l'homme avec l'Iran, la deuxième session du dialogue s'est tenue en mars 2003 à Bruxelles, où la table ronde a axé ses travaux sur l'équité des procès et l'Etat de droit. La troisième session du dialogue a eu lieu à Bruxelles les 8 et 9 octobre 2003. Les thèmes proposés au débat portaient sur le droit à la liberté d'expression et sur le droit au développement.

Durant l'année 2003, l'Union européenne s'est consacrée à la mise en œuvre de ses lignes directrices sur la torture, qui visent à fournir à l'UE un instrument opérationnel à utiliser dans les contacts avec les pays tiers à tous les niveaux ainsi que dans le cadre des enceintes multilatérales s'occupant des droits de l'homme, afin d'appuyer et de renforcer les efforts déployés actuellement pour empêcher et éliminer la torture et les mauvais traitements dans toutes les régions du monde.

Il convient également de souligner qu'ont été adoptées en décembre 2003 par le Conseil des Ministres de l'Union européenne les lignes directrices de l'Union européenne sur les enfants dans les conflits armés.

B. Les Nations Unies

La 59^{ème} Commission des Droits de l'Homme

- L'élection du Président de la 59^{ème} Commission des droits de l'homme

La 59^{ème} session de la CDH fut marquée dès son ouverture en janvier par l'élection très contestée à la Présidence du Représentant permanent de la Libye, Mme Najat Al-Hajjaji.

- Déroulement de la 59^{ème} CDH et perspectives d'avenir

La 59^{ème} CDH était largement marquée par la crise irakienne qui commença au début de la session. Nombre de pays demandaient une session spéciale sur l'Irak avec comme objectif évident d'obtenir une condamnation de l'intervention militaire. La requête d'une session spéciale a finalement été rejetée par la majorité (dont l'UE), ce qui a contribué à calmer les esprits durant les semaines suivantes. Les discussions sur l'Irak ont eu comme effet de reléguer le sujet du Proche-Orient un peu au second rang.

Des réflexions ont déjà été engagées pour réorienter le principal forum des Nations Unies en matière de Droits de l'homme qu'est la Commission des Droits de l'Homme. Des voix se sont faites entendre y compris de la part de certaines ONG très influentes pour instaurer des « critères » d'admission pour les pays souhaitant devenir membres de la CDH (respect des engagements en matière de DH, porte ouverte sans restriction aux rapporteurs spéciaux de l'ONU etc.). Or cette proposition ne fait pas l'unanimité y compris au sein de l'UE.

- L'Union européenne à la 59^{ème} CDH

En ce qui concerne la cohésion et l'unité communautaires, la 59^{ème} CDH a dépassé les attentes, avec des positions communes sur la plupart des sujets. La Présidence grecque de l'UE a introduit 11 résolutions (dont deux résolutions thématiques sur la peine de mort et les droits de l'enfant), sur lesquelles 8 ont été adoptées et 3 ont été rejetées (Soudan, Zimbabwe, Tchétchénie). Des Etats membres de l'UE ont aussi introduit nombre de résolutions nationales dont la plupart ont été activement appuyées par l'UE dans son ensemble.

- Le Luxembourg à la 59^{ème} CDH

Rappelons que le Grand-Duché a uniquement participé en tant qu'observateur aux travaux de la Commission (i.e. sans droit de vote). Le Ministre des Affaires étrangères, Mme Lydie Polfer, a participé au débat général qui s'est déroulé lors de la première semaine de la Commission. Dans son discours prononcé au Palais des Nations, Mme Polfer a insisté sur le respect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme, l'abolition de la torture et de la peine de mort, la protection des enfants et le soutien à la Cour pénale internationale. Elle a en outre souligné l'importance d'un « dialogue critique et discret » pour faire respecter les Droits de l'homme, sans

que pour autant la communauté internationale doit se priver de l'option d'une dénonciation ouverte des violations les plus graves.

A l'instar des années précédentes, le Luxembourg a présenté une résolution sur l'amélioration des travaux de la Sous-Commission pour la promotion et la protection des droits de l'homme, organe composé d'experts indépendants. Après d'âpres négociations un consensus a finalement pu être arraché.

C. Le Conseil de l'Europe

La Cour européenne des Droits de l'Homme

Le Comité Directeur pour les Droits de l'Homme a soumis au Comité des Ministres, lors de sa 112^{ème} session ministérielle (14-15 mai 2003), un rapport final qui contient une série de propositions concrètes concernant le processus de réforme de la Cour européenne des Droits de l'Homme, visant à garantir son efficacité à long terme. A cette occasion, les Ministres ont décidé de faire préparer, pour la 114^{ème} Session en mai 2004, un projet de protocole d'amendement à la Convention européenne des Droits de l'Homme, en vue de son adoption.

En parallèle, l'Assemblée parlementaire prépare également un rapport sur « l'efficacité à long terme de la Cour européenne des Droits de l'Homme ». Malgré les divergences de vue au sein de l'Assemblée sur les mesures à prendre dans le cadre de la réforme, ce rapport devrait être terminé en vue de son adoption à la session parlementaire de janvier 2004.

A noter en outre que le Protocole 13 à la Convention européenne des Droits de l'Homme relatif à l'abolition de la peine de mort dans toutes les circonstances (signé par le Luxembourg) est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2003. Les Etats membres du Conseil de l'Europe ont par ce biais réaffirmé leur ferme position en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort.

Le Commissaire aux Droits de l'Homme

Le Bureau du Commissaire aux Droits de l'Homme, créé en 1999 en tant qu'institution indépendante au sein du Conseil de l'Europe et qui a pour but de promouvoir la conscience et le respect des droits de l'homme dans les Etats membres, a entrepris en 2003 des visites en Fédération de Russie (Tchéchénie et Ingouchie), en République tchèque, en Slovaquie, au Portugal, et en Turquie.

A côté de ses visites on peut citer, parmi les autres moyens d'action du Commissaire, les avis et les recommandations. En 2003, le Commissaire a émis une recommandation relative à la situation des femmes en Slovaquie et un avis portant sur une proposition de loi finlandaise sur l'immigration.

Le Commissaire aux Droits de l'Homme a aussi organisé deux séminaires sur la protection et la promotion des droits de l'homme des personnes ayant des problèmes de santé mentale et deux séminaires sur les droits de l'homme et les forces armées.

La Commission européenne contre le Racisme et l'Intolérance

Mécanisme ayant été établi par le premier Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe, la Commission européenne contre le Racisme et l'Intolérance (ECRI) a pour tâche de combattre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance au niveau de la grande Europe et sous l'angle de la protection des droits de l'homme. L'action de l'ECRI couvre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la violence, les discriminations et les préjugés auxquels sont confrontés des personnes ou groupes de personnes, notamment au motif de la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique.

Un des volets du programme d'activités de l'ECRI est constitué par son approche pays-par-pays par laquelle elle analyse la situation dans chacun des États membres du Conseil de l'Europe pour ce qui est du racisme et de l'intolérance et formule des suggestions et propositions pour le traitement des problèmes identifiés.

Le premier rapport de l'ECRI sur le Luxembourg datait du 7 juin 1996 (publié en septembre 1997). Une deuxième visite de contact au Luxembourg a eu lieu les 23-26 septembre 2002. Cette visite a permis aux rapporteurs de rencontrer des représentants des différents ministères et administrations publiques nationales concernés par les questions relevant du mandat de l'ECRI. Le second rapport sur le Luxembourg a été adopté dans sa forme définitive le 13 décembre 2002 et rendu public le 8 juillet 2003.

Les pays couverts en 2003 dans le cadre des travaux pays-par-pays sont les suivants : la Belgique, la Bulgarie, la République Tchèque, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, la Norvège, la Slovaquie et la Suisse. Il est prévu de publier les troisièmes rapports de l'ECRI sur ces pays dans le courant de l'année 2004.

Le Comité pour la Prévention de la Torture

La Convention européenne des Droits de l'Homme prévoit un mécanisme non judiciaire, à caractère préventif, pour protéger les détenus. Ses membres sont des experts indépendants et impartiaux, qui visitent des lieux de détention (par exemple prisons et centres de détention pour mineurs, postes de police, centres de rétention pour étrangers, hôpitaux psychiatriques) afin d'évaluer la manière dont les personnes privées de liberté sont traitées et, le cas échéant, de recommander aux Etats des améliorations.

Le Luxembourg a fait partie des pays visités en 2003. Au cours de cette visite, la délégation s'est entretenue avec les Ministres de la Justice, de l'Intérieur, de la Santé et de la Sécurité sociale, et de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, ainsi qu'avec de hauts fonctionnaires des ministères concernés.

2. LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET L'ACTION HUMANITAIRE

A. Audit de la Cour des Comptes

Pour la troisième année consécutive, la Cour des comptes a fait usage en 2003 de la faculté qui lui est réservée par la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et qui consiste à pouvoir formuler ses observations sur la gestion du Fonds de la Coopération au Développement. L'audit de la Cour des comptes a cette fois-ci porté sur les dépenses effectuées en 2002 à charge du Fonds de la Coopération au Développement sur le volet « Assistance technique ».

B. Examen du CAD

Début décembre 2002, une délégation du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) a séjourné pendant une semaine au Luxembourg afin d'examiner la politique luxembourgeoise de coopération au développement. Dans ce contexte, tous les acteurs de la coopération luxembourgeoise ont été entendus. Des rencontres étaient ainsi prévues avec les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes et de la Défense, avec les ONG luxembourgeoises, avec l'Agence pour la Coopération au Développement Lux-Development et avec les représentants compétents du Gouvernement luxembourgeois.

Cet examen par les pairs (« *peer review* ») a été préparé par des représentants des coopérations autrichienne et grecque, sous la coordination du Secrétariat du CAD. Prévu à intervalles réguliers de cinq ans, cet examen a finalement eu lieu le 18 mars 2003 à l'OCDE à Paris. En conclusion de l'examen, le CAD constate que le Luxembourg a sensiblement augmenté à la fois le volume et la qualité de son aide publique au développement, qui est passé de 0,65% du RNB en 1998 à 0,82% en 2001. Il se classe aujourd'hui au 4^{ème} rang, parmi les 22 pays membres du CAD, par son rapport APD/RNB et au 21^{ème} par le volume de son aide. Le CAD applaudit cet effort d'aide du Luxembourg.

A l'occasion de cet examen des politiques et programmes du Luxembourg en matière de coopération pour le développement, le CAD a salué l'orientation de lutte contre la pauvreté qui les caractérise, à l'appui des Objectifs du millénaire pour le développement. Plus de la moitié de ses 10 pays-cible sont des pays parmi les moins avancés et 82% de ses apports d'APD sont consacrés au financement d'infrastructures et de services sociaux : éducation, santé de base, approvisionnement en eau et assainissement. Des mesures ont été prises qui ont contribué à améliorer la qualité de cette aide : instauration de programmes de coopération à long terme avec les pays-cible, détachement de responsables luxembourgeois sur le terrain, renforcement de la collaboration avec les organisations non gouvernementales, et mise en place d'un système de suivi et d'évaluation.

D'un autre côté, le CAD a adressé les recommandations suivantes au Luxembourg :

- Continuer à privilégier la concentration de l'aide sur un nombre limité de pays-cible et poursuivre l'effort d'intégration des projets dans des approches-programmes. Le CAD a noté

la réduction du nombre de pays-cible et encourage le Luxembourg à poursuivre ses efforts dans cette voie. Par ailleurs, le Luxembourg s'applique à recentrer son aide sur la lutte contre la pauvreté et a entrepris de reconfigurer sa coopération avec quelques pays à revenu intermédiaire en concentrant son action sur les régions les plus pauvres et en demandant aux gouvernements partenaires une participation financière croissante.

- **Veiller à la cohérence des politiques suivies dans les autres domaines avec la politique d'aide.** La volonté affichée par le Luxembourg d'assurer la cohérence des politiques au service du développement mériterait d'être appuyée par une approche plus systématique pour une meilleure mobilisation des efforts du gouvernement à différents niveaux. Le Luxembourg est sensible aux intérêts des pays en développement sur de nombreux fronts : négociations commerciales de Doha, efforts d'ouverture du marché de l'UE aux exportations des pays en développement et accès de ces pays à des médicaments d'un prix abordable. Il est aussi sensible aux distorsions commerciales induites par les politiques de subventions agricoles des pays industrialisés et leurs effets négatifs sur l'agriculture, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des pays en développement. Il attire également l'attention sur les problèmes de productivité et de développement du secteur agricole dans les pays en développement, ainsi que sur les problèmes d'accès au crédit des populations rurales. La fuite des capitaux des pays en développement et leur blanchiment constitue un problème de cohérence des politiques qui fait partie des préoccupations du Luxembourg. Les efforts pour lutter contre les risques d'abus de sa place financière sont bienvenus et le CAD encourage les autorités luxembourgeoises à poursuivre la lutte contre le blanchiment d'argent.

- **Coordonner les efforts des diverses instances gouvernementales à l'appui du développement.** La coopération pour le développement relève de la compétence du ministère des Affaires étrangères. La coordination entre les ministères et organismes luxembourgeois intervenant dans la coopération pour le développement pourrait être renforcée dans le cadre du Comité interministériel pour la coopération au développement, tout en tenant compte des stratégies définies par les pays en développement de manière à promouvoir le partenariat et l'appropriation locale. Le Luxembourg a entrepris d'ouvrir des bureaux locaux. Ce rapprochement vers les partenaires offre des possibilités de mieux gérer et coordonner les activités sur le terrain.

C. Agenda et déplacements de Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

20 janvier Commission de partenariat avec le Mali à Luxembourg en présence du Ministre Malien des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur, M. Lassine Traoré. Dans le cadre de sa visite officielle, M. le Ministre Lassine Traoré a été reçu en audience auprès du Grand-Duc. Il a en outre visité la société Dometic qui, à travers la coopération Mali-Luxembourg, est active dans ce pays dans le cadre du projet « Renforcement de la chaîne du Froid au Mali 2001-2003 ». Des entretiens ont eu lieu avec la société civile luxembourgeoise qui est active au Mali via des projets de coopération au développement cofinancés par le Ministère.

27-29 janvier	Monsieur le Ministre Charles Goerens s'est rendu en visite officielle au Burkina Faso. Au cours de son séjour, il a co-présidé, avec son homologue burkinabè, la réunion constitutive de la Commission de Partenariat Burkina-Faso-Luxembourg. Il s'est entre autres rendu dans la région des Hauts-Bassins afin de visiter plusieurs programmes mis en œuvre par la Coopération luxembourgeoise. En marge de la visite, Monsieur le Ministre Goerens a participé à plusieurs sessions de travail du séminaire que SOS Faim Luxembourg avait organisé à Ouagadougou sur le sujet « Financement de l'exploitation familiale rurale au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal ».
3-6 février	M. le Ministre ainsi que Mme la Ministre des Affaires étrangères ont accompagné L.A.R. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse pour une visite officielle au Nicaragua.
12 février	Déclaration sur la politique de coopération et d'action humanitaire à la Chambre des Députés
18 mars	CAD peer review à Paris
26-27 mars	OCDE – table ronde sur le développement durable à Paris
8 avril	Réunion avec le Président du CICR M. Kellenberger et des membres du Parlement européen à Strasbourg
22 avril	Réunion ministérielle CAD à Paris
28 avril	Visite de Mme Bellamy, Directeur de l'UNICEF
2-3 juin	Conseil informel Développement à Alexandroupoli (Grèce)
24 - 27 juin	Visite au Cap Vert et Commission de partenariat avec le Sénégal en présence de M. Abdoulaye DIOP, Ministre de l'Economie et des Finances. M. Goerens a également posé la première pierre du Lycée technique de Thiès, il a rendu visite au CIFOP (Centre International de la Formation Professionnelle) à M'boro (projet réalisé en partenariat avec l'ONG « Guiden a Scouten mat der Drëtte Welt »), et il s'est rendu à l'île de Gorée.
16 juillet	Réunion du Fonds Mondial contre le SIDA à Paris
25 septembre	Visite à Luxembourg de Mme Obaid, Directrice du FNUAP

14 octobre	Visite du Ministre des Affaires étrangères du Salvador au Luxembourg. Mme le Ministre des Affaires étrangères et M. le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire ont reçu de ses mains les distinctions de l'ordre national "José Matias Delgado".
29 octobre	Réunion avec M. Verwilghen, Ministre de la Coopération belge, à Bruxelles
4-7 novembre	M. le Ministre a accompagné S.A.R. le Grand-Duc au Salvador. En marge de cette mission de coopération a eu lieu la 2 ^{ème} Commission de Partenariat entre le Luxembourg et le Salvador.
12-13 novembre	Commission de partenariat avec le Cap Vert
13 novembre	M. le Ministre a accueilli M. Klaus Töpfer, Directeur exécutif du PNUE. Au cours de la même journée, il a également accueilli M. Peter Hansen, Commissaire Général de l'UNRWA.
17 novembre	Commission de partenariat avec le Vietnam
17-18 novembre	M. le Ministre a participé activement à la session consacrée aux questions « développement » du CAGRE
23-27 novembre	M. le Ministre a accompagné S.A.R. la Grande-Duchesse au Laos et en Thaïlande. En Thaïlande, SAR la Grande-Duchesse et M. le Ministre ont visité un projet mis en œuvre par une ONG luxembourgeoise. Au Laos, ils ont visité des projets bilatéraux de la coopération luxembourgeoise et des projets d'ONG réalisés grâce à des cofinancements luxembourgeois. A cette occasion, l'Hôpital Maria Teresa en province de Vientiane fut inauguré par S.A.R. Maria Teresa. M. le Ministre a présidé, ensemble avec son homologue laotien, la Première Commission de Partenariat, et il a procédé à la signature du Programme Indicatif de Coopération (PIC) entre les deux pays.
18 décembre	Commission de partenariat avec le Mali à Luxembourg; exceptionnellement cette deuxième Commission de Partenariat a eu lieu à Luxembourg en présence du Ministre Lassine Traoré. Les deux délégations ont pu faire le point sur l'état des projets de coopération en cours, en cours de formulation ainsi que sur les différentes requêtes présentées par la délégation malienne.

D. La coopération luxembourgeoise en 2003

1) L'Aide Publique au Développement (APD) en chiffres

D'après les premières estimations, l'Aide Publique au Développement (APD) luxembourgeoise pour 2003 devrait se situer autour de 0,8% du Revenu National Brut (RNB). Des chiffres plus

précis et détaillés seront publiés dans le rapport annuel 2003 de la coopération luxembourgeoise qui paraîtra vers le milieu de 2004. L'estimation du taux de l'APD est sujette aux fluctuations du RNB qui est révisé annuellement par le STATEC. Des révisions à la hausse du Revenu National Brut pour les dernières années ont entraîné une légère baisse du pourcentage de l'APD qui, pour 2002, s'élève à 0,77 %.

On peut constater que le montant de l'APD luxembourgeoise, à la fois en valeur absolue qu'en % du RNB, ne cesse de progresser. Suite au ralentissement de la conjoncture économique au Luxembourg, cette progression est toutefois moins rapide que par le passé. Le Luxembourg continue de figurer, avec le Danemark, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède dans le cercle restreint des pays qui ont atteint l'objectif fixé par les Nations Unies d'une APD équivalant à 0,7 % du RNB.

L'augmentation de l'APD en termes quantitatifs ne se fait pas aux dépens de la qualité : l'effort continu visant une amélioration qualitative de la politique de coopération en général et de la gestion des fonds qui y sont consacrés en particulier a été poursuivi en 2003.

2) La coopération bilatérale

a) L'évaluation

La mise en place d'une politique d'évaluation a ainsi été renforcée tout au long de l'année 2003. Avec des crédits budgétaires en augmentation par rapport à 2001, le Ministère a pu poursuivre ses actions d'évaluation. De nouveau, un certain nombre de projets de la coopération bilatérale ont été évalués : Alphabétisation fonctionnelle et développement rural intégré au Burkina Faso, Tourisme et écoles hôtelières au Vietnam, tout le programme luxembourgeois en Namibie, le secteur de l'eau au Nicaragua, et Développement durable de la région de Kidal au Mali.

b) Les relations avec Lux-Development

Un outil intégré pour l'identification, le suivi et l'évaluation de programmes et projets de coopération est en cours d'élaboration depuis 2002. Dans ce contexte, de nouvelles procédures ont été développées pour les relations entre le MAE et Lux-Development, notamment en ce qui concerne la standardisation et la structure des mandats (de formulation et d'exécution) délivrés par le Ministère à son agence d'exécution. Un Protocole d'Accord sur ces nouvelles procédures a été signé entre le MAE et Lux-Development le 18 décembre 2003, parallèlement à la signature de la modification de la Convention liant le Ministère à l'agence.

c) Les projets bilatéraux

Le Luxembourg a maintenu sa politique en matière de coopération bilatérale, en faisant bénéficier les dix pays partenaires privilégiés¹ de la majeure partie de son Aide Publique au Développement. D'autres pays ont cependant entretenu des relations de coopération au développement étroites avec

¹ Il s'agit des pays suivants : Burkina Faso, Cap Vert, Laos, Mali, Namibie, Nicaragua, Niger, Salvador, Sénégal et Vietnam. Les Territoires palestiniens sont également à considérer comme pays partenaire privilégié.

le Luxembourg. Ce sont le Rwanda, la Tunisie, le Maroc, l'Ile Maurice, la Guinée, l'Equateur, le Chili, l'Afghanistan, la Chine, l'Inde, la Mongolie, l'Albanie, et l'Union Serbie-Monténégro.

Dans le cadre des projets bilatéraux de gouvernement à gouvernement, Lux-Development a géré en 2002, pour le compte du Ministère, des programmes pour lesquels elle a fait des appels de fonds à hauteur de EUR 50.080.000. Ces projets ont été réalisés dans les secteurs prioritaires de la coopération au développement : la santé de base, l'éducation primaire et secondaire, l'eau et l'assainissement, le développement rural intégré. Cette concentration sur les secteurs sociaux renforce la qualité de l'aide et s'inscrit ainsi dans la visée des Objectifs de développement du Millénaire qui ont été fixés en septembre 2000 par les Nations Unies.

d) Les Programmes Indicatifs de Coopération (PIC)

La nouvelle qualité de la coopération se traduit dans les Programmes Indicatifs de Coopération (PIC) que le Luxembourg a mis en place depuis janvier 2002 avec ses pays partenaires privilégiés. Ceux avec le Mali et le Burkina Faso ont été signés en janvier 2003, celui avec le Nicaragua février 2003, celui avec le Niger en mars 2003, celui avec le Laos en novembre 2003. Le PIC permet de passer d'une approche-projet vers une « approche-programme ». Instrument pluriannuel et stratégique, il permet des interventions plus structurantes et est de nature à faciliter une démarche multi-sectorielle, intégrée et cohérente. La plupart des PIC portent sur une durée de cinq ans. Avec une bonne partie des PIC ayant déjà presque deux ans, le MAE a en 2003 développé des procédures pour la revue à mi-parcours prévue dans tous les PIC.

e) Présence sur le terrain

Sur base de l'évaluation des activités réalisées par la Mission de la Coopération à Dakar en 2001, il a été décidé de poursuivre le mouvement de rapprochement de la coopération vers le terrain en établissant en août 2003 à Hanoi au Vietnam un Bureau de la coopération au développement du Luxembourg faisant partie intégrante de notre Ambassade au Vietnam dont le Chef de Poste réside à Beijing.

Le travail d'identification du Ministère s'est traduit par de nombreuses missions techniques organisées dans les différents pays partenaires. Ces déplacements ont également permis de suivre de manière étroite les projets en cours. L'ensemble des projets ont finalement fait l'objet d'un examen détaillé lors de réunions conjointes trimestrielles organisées avec Lux-Development.

3) Coopération multilatérale

a) Union Européenne

Des contributions à des programmes de l'Union européenne ont été effectuées à hauteur de EUR 7.312.841 dont EUR 6.618.001 de contribution volontaire au Fonds Européen de Développement (FED) et EUR 232.000 de contribution à la Facilité d'Investissement Cotonou de la Banque Européenne d'Investissement. Une enveloppe supplémentaire de EUR 100.000 a été versé au

profit d'un projet de développement social en Afghanistan. Le Centre de Développement de l'Entreprise CDE a reçu, en vertu de l'accord de coopération passé avec le Luxembourg en 1994, une contribution de EUR 371.841.

Budgétisation du Fonds Européen de Développement FED

La proposition d'intégrer pleinement le FED dans le budget de l'UE de la Commission a été présentée et discutée à la réunion des Directeurs généraux et lors de la réunion informelle des Ministres de la Coopération à Trieste le 23 octobre 2003. Le Luxembourg s'est prononcé en faveur d'une telle proposition. Rien ne justifie aujourd'hui que cette activité soit négociée en dehors du processus décisionnel de l'Union. Une budgétisation du FED aura comme avantage l'harmonisation et la simplification des procédures et pratiques, elle permettra une meilleure lisibilité et un renforcement de la légitimité grâce à l'aval du Parlement Européen et constituera un gain de cohérence des décisions prises dans un processus politique unifié.

Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique

La Commission propose la création d'une facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, financée par des ressources de l'enveloppe du 9ème FED consacrée au développement à long terme. Le Luxembourg s'est prononcé en faveur de cette facilité. Il a cependant insisté sur le fait que le financement de cette initiative à raison de 250 millions d'euros provenant du FED ne pourrait être qu'une mesure intermédiaire. Par conséquent, une ligne budgétaire spécifique devrait à terme être créée.

b) Nations-Unies

Divers institutions et organismes du système des Nations Unies ont bénéficié de contributions versées soit à leur programmes (EUR 2.875.275), soit à leur budgets de fonctionnement (EUR 7.380.023). Le Ministère a aussi soutenu des projets dits « multi-bi » dans les pays partenaires privilégiés, ceci afin de compléter et de renforcer la coopération bilatérale.

4) Aide humanitaire et alimentaire

Dans le cadre de son activité dans le domaine de l'action humanitaire, le Ministère a mené diverses activités d'aide humanitaire et d'aide alimentaire en collaboration avec les organisations internationales et des ONG spécialisées. Avec un montant total de EUR 16 millions, le budget réservé à cet effet en 2003 équivaut à quelque 9,38 % de l'APD. En ont notamment bénéficié les victimes des crises humanitaires en Iraq, en Afrique de l'Ouest, dans la Région des Grands Lacs, dans la Corne d'Afrique, en Afghanistan, en Iran, en Algérie, au Caucase, en Corée du Nord et dans les Territoires Occupés, mais aussi dans la République tchèque et au Portugal. Cette année encore, des accords ont été signés avec le Comité International de la Croix-Rouge (CICR), avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM), en application de la politique dite des « conflits oubliés » que le département mène de façon constante depuis le début des années 90. En vertu de cette politique, le Luxembourg soutient

les efforts de la communauté internationale dans des zones de conflit qui ne font plus la « une » des médias.

En 2003, les travaux préparatoires visant à doter le Luxembourg d'une meilleure capacité en matière de gestion civile de crise ont été poursuivis.

5) Coopération avec les ONG

La coopération avec les ONG agréées continue à figurer parmi les priorités du Ministère. Ceci qui se traduit par une augmentation constante de la part du budget réservée au cofinancement des activités menées par les ONG. Ainsi, dans un contexte budgétaire plus difficile que les années précédentes, l'aide publique au développement gérée par le Ministère des Affaires étrangères et affectée à la coopération avec les 77 ONG agréées était de 21.800.000,00 EUR en 2003, ce qui représente 14,5 % de l'Aide publique au développement.

15 accords-cadres « projets de développement » ont été conclus entre le Ministère et des ONG, permettant d'inscrire cette coopération dans une dimension stratégique et pluriannuelle. Les projets d'un certain nombre d'autres ONG agréées ont continué à bénéficier d'un appui du Ministère par le biais du cofinancement. Conscient de l'importance du travail accompli par les ONG dans leur travail de gestion à Luxembourg, le Ministère participe également aux frais administratifs générés par leurs activités.

Les représentants du Ministère et des ONG se sont réunis à quatre reprises en 2003 dans le cadre du Groupe de travail Ministère-ONG pour discuter des questions techniques et stratégiques se posant dans le cadre de leur coopération. Le 31 mars 2003 a également eu lieu une assemblée générale entre les ONG et le Ministère, sous la présidence de Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire. Cette réunion a permis un échange entre l'ensemble des ONG agréées par le Ministère et les responsables de ce dernier.

Le financement du Cercle des ONG par le Ministère a permis de faire fonctionner cette structure en 2003, qui contient, outre le Secrétariat du Cercle, un Service d'Education Nord-Sud (SENS) et un Bureau d'Assistance technique (BAT), qui sont au service des ONG. Une évaluation des activités du BAT avait été organisée en 2003 pour faire correspondre celles-ci au plus près avec les exigences et les besoins des ONG.

Conscient de l'importance de l'éducation au développement, le Ministère a poursuivi à hauteur de EUR 850.000 son appui aux activités de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise aux problèmes des pays en développement menées par les ONG.

3. LA DEFENSE

Les orientations de notre politique de sécurité et de défense ont été arrêtées par le Gouvernement en juillet 2000. Se basant sur ces orientations, les experts civils et militaires ont identifié divers projets d'investissements répondant au triple critère de l'utilité, de la crédibilité et de la visibilité de l'effort de défense luxembourgeois.

Quant à la réforme de l'armée, l'accord de principe a été donné pour augmenter à moyen terme les effectifs afin de doter le Corps en question de ressources humaines suffisantes pour remplir les missions de l'armée telles que définies dans la loi du 2 août 1997.

Une unité de gardiennage civile qui représente en priorité des débouchés pour des soldats-volontaires a été créée. A l'heure actuelle 14 personnes sont employées sous ce statut. Ce nombre ne pourra être augmenté que sous réserve d'une adaptation du nombre légal du personnel civil de l'Armée.

Une campagne publicitaire d'envergure a été lancée pour sensibiliser les jeunes à poser leur candidature pour le service volontaire. Le nombre de candidats s'intéressant de rejoindre l'armée a augmenté sensiblement.

Des non-luxembourgeois issus de l'Union européenne peuvent être admis sous certaines conditions au service volontaire. A l'heure actuelle 14 ressortissants portugais, 4 italiens et 1 français ont terminé leur formation militaire de base et ils ont été assermentés comme volontaires de l'Armée.

Un concept de soldat professionnel à contrat d'engagement à long terme est sur le point d'être finalisé.

L'Ecole de l'armée a été insérée dans le système de l'éducation nationale. Les études y faites sont reconnues officiellement.

Concernant les acquisitions d'équipements majeurs, les contingents mis à la disposition de l'OTAN et du Corps européen seront dotés progressivement d'un nouveau véhicule de reconnaissance blindé.

L'acquisition de stations de radars de surveillance terrestre pour former un ou deux pelotons sera prévue au futur programme d'acquisition militaire. De même il est prévu d'acquérir des systèmes antichars pour former un deuxième peloton antichar.

Les infrastructures militaires seront modernisées progressivement. En particulier une priorité sera accordée à la rénovation des pavillons de logement à la caserne de Diekirch. Par ailleurs, la construction d'un hall logistique est sous examen. Ce programme de modernisation fera l'objet d'un projet de loi qui sera élaboré par le Ministère des Travaux Publics.

L'étude concernant le programme des besoins de l'armée sur le site du Herrenberg établie par des experts externes est à l'heure actuelle sous examen.

Comme déjà annoncé publiquement, le Gouvernement a marqué son accord de principe pour l'acquisition d'un avion de transport militaire A400M. La date de la livraison est prévue pour 2017. L'avion sera exploité en commun avec la Belgique. Le projet d'acquisition d'un navire de transport stratégique avec la Belgique a été abandonné par les deux pays en raison du coût.

Les investissements précités seront financés par l'intermédiaire du fonds d'équipement militaire. Ce fonds a été réactivé par la loi du 19 décembre 2003.

Les investissements ci-dessus augmenteront sensiblement l'effort de défense et de maintien de la paix pour atteindre à moyen terme un pour cent du PIB.

A. Volet international

La politique de défense reste ancrée tout comme par le passé dans le cadre de l'Alliance Atlantique. Le Luxembourg considère l'Alliance Atlantique comme l'élément essentiel de défense et de sécurité en Europe. Les liens transatlantiques sont la garantie fondamentale pour l'élaboration d'une Identité européenne de Sécurité et de Défense au sein de l'OTAN.

L'effort de défense sera augmenté afin de réaliser la modernisation des forces quant aux équipements majeurs et d'assumer ainsi sa part de la charge financière découlant de l'initiative des capacités de Défense de l'OTAN.

Cet effort s'inscrit dans une démarche de rééquipement des forces luxembourgeoises pour permettre au Luxembourg d'assumer pleinement le rôle qui lui revient au sein de l'Alliance Atlantique, de l'Union européenne et du Corps européen. L'armée a participé au dispositif de sécurité mis en place à la suite des attentats du 11 septembre 2001 à New-York et à Washington. Afin de prévenir le renouvellement de semblables attaques, le Luxembourg utilise les outils financiers, policiers et judiciaires et participe financièrement à la reconstruction de l'Afghanistan. Un contingent militaire d'une dizaine d'unités participe depuis mai 2003 à la sécurisation autour de l'aéroport de Kaboul.

Le Luxembourg n'a pas participé militairement à la guerre de l'Irak et n'est pas présent en Irak militairement pour l'après-guerre. Le Grand-Duché a fourni une aide humanitaire urgente et participe financièrement à la reconstruction de ce pays.

L'Union européenne a pris des décisions importantes quant à l'élaboration d'une politique européenne commune en matière de sécurité et de défense. A l'occasion du sommet de Helsinki, les Etats-membres se sont fixés comme objectif d'être en mesure, d'ici 2003, de déployer rapidement et de soutenir durablement des forces militaires pour mener à bien l'ensemble des missions de type Petersberg.

A l'occasion de la conférence d'amélioration des capacités militaires à Bruxelles en novembre 2001, le Luxembourg a confirmé son engagement à contribuer à la mise en œuvre de l'objectif de Helsinki avec la mise à disposition d'une compagnie de reconnaissance équipée de véhicules blindés légers. Une contribution pourra également être fournie dans le domaine de la coopération civile et militaire. Le Luxembourg va collaborer au plan d'action européen pour combler d'ici quelques années les lacunes résiduelles.

Il est rappelé que l'investissement luxembourgeois projeté dans les capacités de transport militaire devrait permettre une utilisation de ce moyen tant dans des opérations de maintien de la paix que dans des missions humanitaires conduites aussi bien par l'Alliance que par l'Union européenne.

Le Luxembourg continue à participer aux travaux menés pour la transformation du Corps européen en corps de réaction rapide, celui-ci étant appelé à devenir le noyau d'une future force de réaction rapide européenne.

La coopération militaire entre le Luxembourg et la Belgique reste la pièce maîtresse pour l'exécution des missions internationales de l'armée luxembourgeoise. Sans ces liens tissés au cours des dernières années, la participation luxembourgeoise sur le terrain à l'étranger serait impossible faute d'une logistique suffisante. Les impulsions et options de cette coopération résultent par ailleurs d'une consultation intensive au niveau politique entre les Ministres belge et luxembourgeois de la Défense.

Cette collaboration se retrouve également au niveau des Ministres de la Défense et des Etats-majors du Benelux où différents organes ont été institués pour approfondir les efforts déjà entrepris et pour identifier de nouvelles matières où une collaboration pourrait s'avérer fructueuse.

B. Volet national

En dehors des tâches administratives journalières en relation notamment avec les missions de gestion et de contrôle de l'armée, la Direction de la Défense, en étroite collaboration avec les instances militaires, a été active tant sur le plan législatif que réglementaire.

a) Initiatives législatives

Investissements dans les capacités militaires

Comme déjà mentionné dans les remarques introductives, le Gouvernement en se basant sur le constat de carences constatées dans le domaine du transport stratégique aérien tant au niveau de l'Alliance que de l'Union européenne, a pris la décision d'acquérir un avion de transport A400M. Par ailleurs, un deuxième programme d'acquisition d'équipements majeurs pour compte de l'armée s'étalant sur la période 2003 à 2014 est en train de finalisation.

Compte tenu de l'envergure financière des investissements à réaliser et vu que la période de réalisation des acquisitions s'étend sur une très longue période, le Gouvernement a jugé indispensable de réactiver le fonds d'équipement militaire créé par la loi du 16 décembre 1997.

La loi du 19 décembre 2003 portant réactivation du fonds d'équipement militaire permet dès lors de recourir à un fonds spécial pour payer les dépenses occasionnées par les investissements dans les capacités et moyens militaires à définir par une ou plusieurs lois spéciales.

b) Initiatives réglementaires

1. Statut du personnel du cadre technique de l'armée luxembourgeoise

Début 2003, un projet de règlement grand-ducal déterminant les conditions et les modalités d'admission au stage, de nomination et d'avancement du personnel du cadre technique de l'armée luxembourgeoise a été élaboré.

Dans le passé, l'élaboration d'une telle réglementation ne s'imposait pas alors que la composition du personnel civil de l'armée se limitait à des personnes engagées en qualité d'artisan-fonctionnaire, d'employé ou d'ouvrier.

Or suite à l'évolution des missions et de l'équipement militaire, la nécessité d'engager du personnel civil spécialisé s'est fait ressentir de plus en plus. Le département de la défense a donc procédé au recrutement de fonctionnaires stagiaires dans la carrière supérieure de l'ingénieur diplômé respectivement dans la carrière moyenne de l'ingénieur technicien.

Les dispositions réglementant leur carrière figurent au règlement grand-ducal du 19 novembre 2003.

2. Statut du sous-officier de la musique militaire

La révision de ce statut est devenue nécessaire afin d'aligner les conditions d'admission et les matières des examens aux dispositions fixées par le règlement grand-ducal du 4 mai 2001 concernant les conditions de recrutement, de formation et d'avancement des sous-officiers de carrière de l'armée proprement dite. Parallèlement, la formation musicale a été adaptée à l'évolution de l'enseignement musical en prenant en compte les dispositions de la loi de 1998 sur l'harmonisation de l'enseignement musical.

Le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 29 décembre 1972 concernant les conditions de recrutement, de formation et d'avancement des sous-officiers de carrière de la musique militaire a été finalisé et a été soumis à l'avis préalable du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

3. Statut du caporal de carrière

En application de l'article 10 de la loi du 2 août 1997 portant réorganisation de l'armée, les conditions de recrutement, de formation et d'avancement des caporaux de carrière sont fixées par règlement grand-ducal.

En 2003, un projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 27 août 1997 a été élaboré et soumis à l'avis obligatoire du Conseil d'Etat. Ce projet de règlement grand-ducal a pour objet de compléter la réglementation concernant les caporaux de l'armée par les dispositions nécessaires en matière de conditions d'avancement et de changement de carrière alors que le texte réglementaire de base ne portait que sur les conditions de recrutement et de formation de ces mêmes caporaux.

4. Statut du soldat volontaire

La loi du 20 décembre 2002 modifiant la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire permet aux jeunes citoyens européens d'accéder sous certaines conditions à l'armée luxembourgeoise en qualité de soldat volontaire.

De ce fait, diverses modifications ont dû être apportées au règlement grand-ducal modifié du 22 septembre 1967 déterminant le statut des volontaires de l'armée. Le règlement grand-ducal du 20 mars 2003 règle les conditions d'admission pratique à l'armée luxembourgeoise.

c) Recrutement et formation des volontaires

La Direction de la Défense est chargée du recrutement des jeunes qui désirent s'engager comme soldats volontaires à l'armée luxembourgeoise.

Les candidats sont convoqués pour 2 jours au Centre militaire Grand-Duc Jean du Herrenberg pour permettre l'évaluation de leur niveau de connaissances et d'aptitude physique. Ils doivent également passer divers examens médicaux et se soumettre à des tests psychotechniques.

La loi du 20 décembre 2002 modifiant la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire, permet à des jeunes de nationalité d'un des Etats membres de l'Union européenne, résidant depuis trente-six mois au Luxembourg de présenter leur demande en tant que candidat soldat volontaire.

Grâce à cette ouverture et à la poursuite de la campagne publicitaire, le nombre de jeunes ayant présenté une demande auprès du service de recrutement des volontaires de la Direction de la Défense a augmenté par rapport à l'année précédente.

En 2003, 548 candidats volontaires ont été convoqués aux épreuves de sélection, soit 132 candidats en plus par rapport à 2002.

468 candidats (416 en 2002) ont effectivement participé aux épreuves précitées. En tout 230 candidats ont été admis, soit 12 admissions en moins par rapport à 2002.

Les causes principales des refus ont été de graves déficiences en connaissances générales souvent associées à une mauvaise condition physique. Aussi, est-il à relever que le nombre des candidats-volontaires déclarés inapte au service militaire par le service médical de l'armée suite aux examens médicaux et aux tests psychotechniques est en nette augmentation.

Depuis le mois de juin 2003, le Service de la Formation Professionnelle du Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports organise des cours de rattrapage dans le cadre des Centres Nationaux de Formation Professionnelle Continue d'Esch-sur-Alzette et d'Ettelbruck, ayant pour but d'aider les candidats volontaires ayant connu un échec, à mieux se préparer à une nouvelle épreuve de sélection. Les résultats constatés sont plus qu'encourageants. En 2003 une soixantaine de jeunes ont profité de l'offre en question.

Une grande partie des candidats ayant participé aux cours en question a été admise lors d'une deuxième participation, alors que les autres ont fait de nets progrès. C'est dans le même ordre d'idées qu'à partir de 2004 l'armée organisera au Centre Militaire Grand-Duc Jean des journées « stage test sportif » préparant aux tests sportifs de la sélection. Une vingtaine de jeunes se sont inscrits au stage en question.

Du 15 au 17 juillet 2003 a eu lieu un examen-concours pour candidats-officiers de carrière. 14 candidats étaient présents lors de l'examen, 12 candidats ont été éliminés au vu de leurs performances et 2 candidats ont été admis à la formation d'officier de l'armée luxembourgeoise.

d) Dépôts militaires américains implantés au Grand-Duché

Une attention soutenue est accordée au dossier des dépôts militaires américains pour tout ce qui concerne la consolidation de l'implantation au Luxembourg et la stabilité de l'emploi.

Le volume des prestations à fournir par la WSA (Warehouse Service Agency) ne connaîtra prévisiblement aucune diminution à court terme.

Après avoir œuvré des années durant exclusivement pour l'armée américaine, la WSA a élargi en 1995 son champ d'activités vers l'armée luxembourgeoise et les autorités judiciaires nationales (fourrière judiciaire). Ce changement de cap, qui avait requis l'accord préalable de l'OTAN, avait pour but d'être en mesure de maintenir une partie du personnel menacé de licenciement à la suite de la décision des autorités américaines de comprimer fortement la main-d'œuvre comme conséquence de leur nouvelle politique visant à réduire massivement leur présence en Europe au profit d'autres positions stratégiques de par le monde.

Dans ce contexte il est rappelé que, sous la coordination de l'ancien département de la Force publique, le personnel devenu excédentaire en 1994 à la WSA a été chargé de travaux extraordinaires.

Des 243 personnes concernées à l'époque par la réduction des effectifs de la WSA, 47 sont encore affectées à de telles prestations de service comme le montre le tableau ci-après ; les autres ayant pris la retraite ou changé d'emploi.

REPARTITION DU PERSONNEL EXCEDENTAIRE DE LA WSA

	DETACHE AU 31.12.2003
Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur	2
Ministère de la Coopération, de l'Action Humanitaire et de la Défense (Armée) (WSA)	3 (2) (1)
Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse	6
Ministère des Travaux Publics	7
Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	6
Ministère de la Justice	2
Ministère de l'Intérieur (Police Grand-Ducale)	21 (21)
	47

N.B. 1) 47 personnes travaillant plein temps.

2) Depuis le 1^{er} mai 1996 le budget de l'Etat assume directement le financement du programme de maintenance du charroi de l'armée luxembourgeoise et du stockage de la fourrière judiciaire.

La WSA gère actuellement deux dépôts militaires.

Le premier, et le plus grand de ces dépôts, se trouve à Bettembourg/Dudelange tandis que le second à Sanem.

En 2003, la WSA avait un effectif de quelque 444 unités dont 79 pour cent sont de nationalité luxembourgeoise.

En plus du personnel régulièrement occupé dans les deux entrepôts, l'armée américaine y entretient un détachement chargé de superviser l'exécution des travaux. Aujourd'hui ces employés sont au nombre de onze. Ces personnes ont été embauchées par la Direction de la Défense pour compte de l'armée américaine, qui assure également leur rémunération.

e) **Travaux menés au sein de la Commission de gestion du personnel**

La Commission de gestion du personnel se compose de fonctionnaires de la Direction de la défense, de l'Etat-major de l'armée et des représentations syndicales des officiers, sous-officiers, caporaux et volontaires. Cette Commission se réunit régulièrement pour discuter les suggestions de

modifications à apporter le cas échéant aux différents statuts en vigueur auprès de l'armée luxembourgeoise.

Outre les discussions portant sur l'application pratique de diverses dispositions statutaires, la Commission de gestion a analysé les différents avant-projets de loi respectivement les différents avant-projets de règlements grand-ducaux élaborés en 2003.

f) Questions parlementaires

Au cours de l'année 2003, le Ministre de la Défense a répondu aux questions parlementaires suivantes :

1. Question parlementaire de Monsieur le député Aly Jaerling au sujet de l'acquisition d'un Airbus A400M.
2. Question parlementaire de Monsieur le député Alex Bodry au sujet de la mission AWACS en Turquie.
3. Question parlementaire de Monsieur le député Serge Urbany au sujet de la possibilité d'une implication du Luxembourg dans la guerre en Irak.
4. Question parlementaire de Monsieur le député Camille Gira au sujet de la taille minimum de 168 cm du sous-officier.
5. Question parlementaire de Monsieur le député Mars di Bartolomeo au sujet des vols à basse altitude au-dessus de notre pays.
6. Question parlementaire de Monsieur le député Alex Bodry au sujet de l'ouverture de l'armée aux citoyens européens.
7. Question parlementaire de Monsieur le député Marc Zanussi au sujet des difficultés à recruter des jeunes pour une carrière militaire.
8. Question parlementaire de Monsieur Jean-Pierre Koep au sujet de la création d'un corps européen de gendarmerie.
9. Question parlementaire de Monsieur le député Ben Fayot au sujet des perspectives de la politique européenne de sécurité et de défense

4. LES RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES

A. Relations culturelles bilatérales

En exécution d'*accords-cadre culturels* en vigueur, des Commissions mixtes d'experts se sont réunies en 2003 pour renouveler les programmes pluriannuels avec la Bulgarie, Chypre, la Russie et l'Ukraine; le programme signé en 2002 avec la Roumanie n'est entré en vigueur que le 25 avril 2003 suite à l'accomplissement de la procédure législative roumaine.

En 2003 ont pu également être conclus des Accords-cadre culturels avec le Vietnam à l'occasion de la visite à Luxembourg du Ministre vietnamien de la Culture, le 21 juin 2003, le plus important des pays cible de notre coopération au développement, et avec la Turquie, à l'occasion de la visite

officielle à Ankara de M. le Premier Ministre Jean-Claude Junker, le 9 juin, qui, à partir de 1988 déjà, en avait fait la demande.

En matière de *promotion culturelle à l'étranger*, le MAE a géré de nouveau, en 2003, un budget spécial doté de 50.000 euros et destiné à des activités culturelles co-organisées respectivement co-financées par nos postes diplomatiques à l'étranger. Il importe de souligner dans ce contexte l'excellente collaboration entre le MAE, le Ministère de la Culture et les acteurs culturels privés de même que l'esprit d'initiative et l'enthousiasme dont ont fait preuve nos agents en poste, qui ont eu leur part dans le succès de ces manifestations.

Dans un ordre de grandeur plus large et des objectifs plus ciblés se présentent les activités des *Maisons du Grand-Duché de Luxembourg MGDL* à Bruxelles (instituée en 1998) et à Berlin (opérationnelle à partir de 2001) qui sont gérées par l'Ambassade bilatérale et qui partageaient un budget annuel commun de 120.000 euros en 2003 distinct du budget général pour la promotion culturelle mentionné plus haut. Un comité de pilotage interministériel, présidé par le MAE, examine et discute les programmes d'activité et de gestion financière respectifs proposés par les chefs de poste concernés.

Aussi, dans le souci de centraliser les données, la présence culturelle luxembourgeoise à l'étranger en collaboration avec nos postes diplomatiques, et en premier lieu avec les MGDL, fait l'objet d'une rubrique à part dans le rapport annuel du Ministère de la Culture.

En 2003 également, le MAE a assuré une participation financière de l'ordre de 41.000 euros, au profit de 14 ressortissants de pays d'Europe centrale et orientale, dans le cadre du programme *d'accueil d'étudiants-boursiers* (longue durée) géré par le Ministère de la Culture.

B. Relations culturelles multilatérales

Comme chaque année, au niveau de l'UE, une *réunion informelle des Directeurs Généraux des relations culturelles* des Quinze s'est tenue en 2003 sous Présidence grecque (Crète, 28 - 31 juin), enfin sous Présidence italienne (Rome, 17 et 18 novembre). Le Luxembourg y est traditionnellement représenté conjointement par le MAE et le Ministère de la Culture.

Les discussions ont porté entre autres sur l'identité culturelle européenne dans une UE élargie aux nouveaux Etats membres, sur le dialogue avec les pays arabes et islamiques ou encore sur la circulation et la protection des biens et du patrimoine culturels et archéologiques.

Enfin, à l'instar des années précédentes, le MAE, conjointement avec le Ministère de la Culture, a organisé à Luxembourg, du 29 mars au 4 avril 2003, un *stage multilatéral francophone*, dont bénéficiaient 22 cadres et diplomates des pays candidats à l'adhésion à l'UE (y compris la Turquie). Ce stage de formation est le fruit d'une idée de l'OIF, du Ministère français des Affaires Etrangères, du Commissariat Général aux Relations internationales de la Communauté Française de Belgique ainsi que des partenaires luxembourgeois susvisés. A côté du volet national - politique, économique et culturel - le programme de séjour prévoit entre autre de s'initier au fonctionnement

de certaines institutions européennes ayant leur siège à Luxembourg (Commission, BEI , Cour de Justice).

5. LA PROMOTION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE

A. La situation économique internationale

L'année 2003 s'est distinguée par la lente reprise de la conjoncture mondiale. En effet, les pressions exercées sur l'économie par la guerre en Irak ainsi que par la crise du SRAS en Asie n'ont pas réussi à retenir les marchés dans la morosité de la fin de l'année 2002.

Aux Etats-Unis, la croissance est nominalement de retour. Les mesures fiscales et monétaires des autorités américaines ont réussi à stimuler une économie qui affiche à nouveau une croissance tangible aussi bien sur ses marchés financiers que dans sa production industrielle. Les déficits de la balance des paiements et ceux du budget fédéral ainsi qu'un marché du travail qui ne concorde pas avec le mouvement de croissance, hypothèquent de manière sensible une évolution qui semble à première vue positive. L'abandon discret de la politique du "dollar fort" par l'administration américaine a contribué à une amélioration momentanée de la situation domestique mais pèse sur les perspectives économiques internationales.

L'Amérique latine a réussi à se stabiliser en 2003. La situation au Brésil est sous contrôle et l'Argentine, victime d'une crise sans pareil en son histoire en 2002, a réussi à retrouver une croissance certes prudente mais qui laisse espérer à une reprise sur des fondements assainis.

Les marchés asiatiques ont fait montre d'une évolution encourageante. L'Inde poursuit une politique de libéralisation qui est confirmée par une croissance soutenue et une hausse des investissements directs étrangers. En Chine, les investisseurs étrangers témoignent d'une année particulièrement positive sur un marché qui, surtout pour l'industrie, a compensé par sa demande une partie des difficultés rencontrées aux Etats-Unis. Le deuxième semestre 2003 a également vu la renaissance de la croissance économique au Japon. Les indicateurs macro-économiques permettent d'espérer que le Japon a réussi de se libérer des problèmes qui ont handicapé son expansion économique au cours de la dernière décennie.

En ce qui concerne la Russie, l'année 2003 a vu la consolidation d'une croissance ferme. La modernisation de l'industrie russe et le développement d'un tissu économique sur des bases solides contribuent à convaincre les investisseurs étrangers du potentiel de cette économie.

En termes d'évolution de l'économie mondiale, il est permis d'être plutôt optimiste en ce qui concerne l'année 2004. Le prix du pétrole affiche une stabilité toute contraire aux estimations qui prévalaient avant la guerre en Irak et la confiance semble retourner aux marchés financiers. Toutefois, on doute que la relance connaîtra les mêmes termes de croissance que ceux qui ont prévalu au cours des années 90. Les incertitudes, notamment sur la faiblesse persistante du dollar, les doutes quant aux problèmes sous-jacents de l'économie américaine (surendettement, chômage

croissant ...) et la peur conséquente d'un nouveau ralentissement de la plus importante économie du monde, pourraient bien inhiber la reprise modeste qui est observée dans une Europe qui, elle, hésite toujours à lancer les réformes structurelles lui permettant une reprise endogène de sa croissance économique.

B. La promotion du commerce extérieur luxembourgeois

Evolution des échanges

Comme les chiffres pour le dernier trimestre 2003 n'étaient pas encore disponibles au moment de la clôture du présent rapport, l'analyse ci-dessous ne porte que sur les trois premiers trimestres de cette année.

Des variations notables se sont produites sur certains marchés américains et asiatiques. Sur les neuf premiers mois de 2003, les exportations vers l'Asie ont ainsi progressé de 38 % et dépassent en valeur les ventes aux Amériques qui ont fléchi de 17 %. Cette évolution est surtout la conséquence de la chute (-21 %) des expéditions aux États-Unis et de la poussée des livraisons en Chine (+ 128 %). Le secteur sidérurgique est majoritairement à l'origine de cette évolution qui découle pour l'une partie des mesures de sauvegarde instaurées par le gouvernement américain sur les produits sidérurgiques et de l'autre partie de la hausse de la demande chinoise pour ces mêmes produits.

Par produit, l'évolution des ventes à l'étranger est très contrastée et elle est affectée par une série de facteurs dont une partie ont un caractère exceptionnel.

Le Luxembourg semble en général moins affecté par la forte chute du dollar vis à vis de l'Euro et ceci à raison de la structure de son commerce extérieur qui est en vaste majorité orienté vers les pays européens. Sur le marché de l'acier, la baisse du dollar a été compensée en majeure partie par une hausse des prix du produit fini. Il convient néanmoins de signaler que les entreprises actives sur des marchés internationaux dominés par le dollar se verront pénalisées dans leur compétitivité en termes de prix par cette évolution.

Activités de promotion

Le Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur a lancé toute une série d'initiatives visant à accompagner les entreprises exportatrices luxembourgeoises dans leurs efforts pour explorer de nouveaux débouchés à l'étranger ou pour consolider leur position sur les marchés existants.

Ainsi, une délégation d'entreprises a accompagné M. le Ministre de l'Economie Henri Grethen - remplaçant Mme le Ministre des Affaires Etrangères qui se trouvait retenue en Europe en raison d'un Conseil européen extraordinaire sur la crise en Irak - lors d'une mission de promotion économique en Inde du 16 au 21 février 2003. M. le Ministre Grethen a, à cette occasion, signé un échange de lettre avec M. TRIPATHY, le Ministre indien pour l'Acier, améliorant la coopération entre les deux pays le domaine de la sidérurgie.

Dans la semaine du 3 au 7 mars 2003, deux hauts-fonctionnaires malais ont visité le Luxembourg sur ordre du Premier Ministre de Malaisie afin de se renseigner sur les raisons sous-jacentes du succès économique du Grand-Duché. A côté de différentes réunions avec des instances officielles, organisées par les soins du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, les deux hauts fonctionnaires ont eu l'occasion de visiter plusieurs entreprises luxembourgeoises.

En marge de la Visite d'Etat de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Italie, une journée de promotion économique a été organisée à Milan le 27 mars 2003. Quelques 350 acteurs du monde économique italien ont assisté à cette manifestation comportant quatre volets spécialisés (industrie, fonds d'investissements, banque privée, tourisme). 45 entreprises luxembourgeoises ont participé à cette manifestation afin de consolider leurs relations avec leurs homologues italiens et pour prospecter de nouveaux partenaires.

A l'occasion de la Visite d'Etat du Président de la République d'Estonie, S.E.M. Arnold RÜÜTTEL, du 5 au 7 mai 2003, une délégation économique représentant 25 entreprises estoniennes s'est rendue à Luxembourg pour des contacts commerciaux individualisés ainsi que pour participer à un séminaire en présence de S.E.M. le Président d'Estonie.

Du 11 au 13 juin 2003 a eu lieu une troisième journée consulaire à Luxembourg, rassemblant cette fois-ci les Consuls Honoraires du Luxembourg en Amérique du Nord et Centrale. Le but de cet événement était de mieux familiariser ces représentants du Luxembourg avec les réalités du pays et de son tissu économique pour les mettre encore mieux en mesure de promouvoir les intérêts des entreprises luxembourgeoises à l'étranger. Afin de garantir un flux régulier d'informations économiques envers notre réseau de Consuls Honoraires, il a été décidé de le tenir informé à travers la publication luxembourgeoise anglophone "Business Review" publiée mensuellement et dans laquelle le Ministère des Affaires Etrangères et la Chambre de Commerce disposent de deux pages spéciales leur permettant de rapporter des faits en relation avec le commerce extérieur luxembourgeois.

La journée de promotion économique qui a été organisée le 27 juin 2003 à la Chambre de Commerce de Hambourg constituait une approche plus flexible de l'instrument classique de la mission économique. Permettant d'abord à la délégation commerciale luxembourgeoise de prendre contact avec des entreprises allemandes de la région, il leur était par la suite possible d'inviter leurs contacts existants à un dîner de gala rehaussé par un discours de M. le Premier Ministre. Il a été décidé que ce format de journée de promotion, plus ciblé et mieux adapté à promouvoir les intérêts des entreprises des pays de l'Union européenne, devra voir une application plus fréquente.

Dans le cadre de la réforme des instruments financiers de promotion du commerce extérieur, une deuxième réunion d'information a été organisée le 30 juin 2003 en coopération avec l'Office du Ducroire. L'objectif était d'attirer l'attention des entreprises exportatrices sur la panoplie d'aides publiques disponibles pour les accompagner dans leurs démarches.

Le 10 juillet 2003 a eu lieu à Luxembourg une réunion sur les possibilités offertes aux entreprises luxembourgeoises dans le cadre des droits de compensation liés à l'acquisition par le gouvernement d'un avion militaire de type A400M. Dans ce contexte, des représentants d'Airbus ainsi que des différents consortiums de construction ont présenté le programme ainsi que les procédures à suivre aux entreprises intéressées.

A l'occasion de la Visite de S.A.R. le Grand-Duc au Japon, 30 entreprises luxembourgeoises accompagnaient la délégation officielle. Le 3 septembre 2003, a eu lieu une journée de promotion économique dans la capitale nipponne, manifestation organisée selon le concept "milanais" qui était jugé un plein succès. A nouveau, quatre séminaires distincts ont eu lieu : place financière, industrie et investissement, vins de la Moselle luxembourgeoise et tourisme. Quelques 500 participants japonais ont assistés à ces séminaires et la réception en présence de S.A.R. le Grand-Duc et de Madame le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur a permis d'accueillir un total de 700 convives.

Les entreprises luxembourgeoises avaient également l'honneur de pouvoir inviter leurs partenaires japonais à un dîner offert par S.A.R. le Grand-Duc. Cet événement, déjà extraordinaire en tant lui-même, a été couronné par la présence de LL.AA.II. le Prince héritier et la Princesse héritière. Le prestige associé à une rencontre avec un membre de la famille impériale a sans doute permis aux entreprises luxembourgeoises de consolider de façon considérable leurs relations commerciales avec leurs invités japonais.

La mission de promotion économique au Japon a pris fin avec un déplacement à Nagoya le 5 septembre 2003, un des centres de l'industrie automobile japonaise. Les entreprises luxembourgeoises y ont assisté à un séminaire, ont eu des rencontres commerciales et pouvaient visiter le quartier général et les lignes de fabrication de Toyota.

Sur invitation du Chef de l'exécutif de Hong Kong, M. le Ministre de l'Economie s'est rendu du 6 au 9 septembre à Hong Kong, accompagné de représentants des différents secteurs de l'économie luxembourgeoise. A côté des rendez-vous officiels avec des membres de l'administration gouvernementale, un dîner-débat a eu lieu présentant le commerce extérieur ainsi que la place financière du Luxembourg devant un cercle restreint d'éminents acteurs économiques de la ville. La délégation a également visité les installations d'AsiaSAT, entreprise dans laquelle SES Global est un des principaux actionnaires, ainsi que le bureau de Cargolux, qui gère son marché asiatique à partir de Hong Kong.

La visite officielle le 8 octobre 2003 du Premier Ministre de Roumanie, S.E.M. Adrian NASTASE à Luxembourg était le cadre pour un séminaire économique rassemblant des entreprises roumaines et luxembourgeoises.

Le 15 octobre 2003, Mme de Ministre des Affaires étrangères a présidé une journée de promotion de l'économie luxembourgeoise à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Cette première manifestation de ce type organisée par le Grand-Duché dans la capitale française a permis de rassembler quelques 200 invités dans le cadre d'un séminaire présentant différents volets de

l'économie luxembourgeoise. L'événement a été suivi par une réception rehaussée par la présence du Ministre français de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, M. Francis MER.

A l'occasion de la Visite d'Etat de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Danemark, le 22 octobre 2003, a eu lieu une visite de la délégation officielle auprès de *Dansk Industri*, la fédération des industriels danois. A l'occasion de cette rencontre avec des représentants du monde industriel danois, Madame le Ministre des Affaires Etrangères a prononcé un discours au sujet du commerce extérieur luxembourgeois.

Du 3 au 5 novembre 2003, Mme le Ministre des Affaires Etrangères a conduit une délégation commerciale de six entreprises lors d'une mission de promotion économique au Chili. A côté des entrevues officielles de Mme le Ministre et des contacts commerciaux individualisés organisés pour les hommes d'affaires, un séminaire économique a eu lieu à Santiago du Chili, mettant un accent particulier sur la place financière du Luxembourg vu l'importance des fonds de pension chiliens et de la récente réglementation chilienne autorisant un plus grand pourcentage des avoirs gérés à être investis à l'étranger.

En date du 13 novembre 2003, les services du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur ont organisé la visite du Ministre indien de l'Energie auprès de son homologue luxembourgeois, M. le Ministre de l'Economie. Cette visite avait pour objectif d'améliorer les chances d'entreprises luxembourgeoises sur le marché indien.

Le 2 décembre 2003, a eu lieu à Luxembourg un séminaire sur les opportunités économiques au Japon. A cette occasion, M. Haruo SHIMADA, Conseiller économique du Premier Ministre japonais, M. Richard COLASSE, Président du European Business Council à Tokyo ainsi que le représentant du JETRO à Bruxelles, ont pu renseigner quelques 30 entreprises intéressées sur les possibilités d'exportation ainsi que d'investissement dans une économie japonaise qui a réussi à surmonter les difficultés qu'elle éprouvait dans les années 90 et qui connaît à nouveau une croissance économique considérable.

Dans le contexte de la visite du Premier Ministre de Hongrie à Luxembourg le 4 décembre 2003, un échange de vues avait été organisé entre M. le Premier Ministre et un public d'entreprises luxembourgeoises intéressées par ce marché.

C. L'image de marque

Depuis 2002, le Ministère des Affaires Etrangères, en collaboration avec le Service Information et Presse du Gouvernement (SIP), a mis en place un comité chargé de la promotion de l'image de marque du Grand-Duché à l'étranger intitulé « Luximage ».

Par l'élaboration d'un logo « Luxembourg » et d'une identité visuelle, l'objectif est de donner plus de cohérence au matériel de travail et d'information utilisé pour promouvoir les atouts du Luxembourg. En d'autres termes, l'idée est que des acteurs tels qu'administrations, services ou organismes professionnels, jouant un rôle important dans la promotion du Luxembourg, se servent,

à l'avenir, de ce concept graphique unique dans le cadre de leurs campagnes et missions économiques.

Luximage a fait imprimer deux chartes graphiques reprenant l'identité visuelle du Grand-Duché de Luxembourg. La charte graphique est essentielle aux professionnels de la communication et a pour but de les guider de manière simple et constante dans l'utilisation du logotype « Grand-Duché de Luxembourg » et de l'identité visuelle.

La mise en place d'une telle identité ne s'arrête cependant pas uniquement au logotype. Elle se décline au travers d'éléments divers, tels la typographie, les couleurs et le positionnement du logotype au niveau de la mise en page. Il s'agit de canaliser les efforts de promotion ainsi que de rendre l'ensemble plus cohérent et, donc, directement identifiable comme provenant du Luxembourg.

Luximage n'envisage pas de grandes campagnes publicitaires, mais plutôt une série d'actions ponctuelles réalisées au Luxembourg ou à l'étranger, en collaboration avec les Ambassades et Consulats.

Dans le cadre de la promotion du commerce extérieur, le Ministère des Affaires Etrangères a procédé à l'élaboration d'une brochure consacrée au Luxembourg en tant que partenaire dans les relations économiques internationales. L'économie luxembourgeoise y globalement présentée et ses performances sont illustrées à l'aide de chiffres et de tableaux comparatifs reprenant la moyenne des pays limitrophes ainsi que des Etats-Unis et du Japon. Vu le succès de la première édition, la brochure a été réimprimée au cours de l'année 2003 et sera actualisée en 2004 afin que les professionnels puissent disposer des chiffres les plus récents relatifs à l'économie luxembourgeoise, européenne et mondiale.

En collaboration avec le STATEC, Luximage a participé au financement de la réédition du « Portrait économique et social du Luxembourg » publié en juillet 2003. Cet ouvrage répond à la nécessité de fournir au grand public un document de synthèse résumant les développements structurels survenus au Luxembourg au cours des dernières années.

Lors de la Journée de promotion de l'économie luxembourgeoise à la Chambre de Commerce de Paris le 15 octobre 2003, Luximage a collaboré aux publi-reportages sur le Luxembourg parus dans le « Moniteur du Commerce International (MOCI) » et dans le magazine « L'Express » en vue de promouvoir notre pays auprès des investisseurs français.

Parmi les autres activités organisées sous Luximage, on peut citer la réalisation d'un livre de cuisine consacré à l'Europe élargie et intitulé : « European Cookery – Tradition and Innovation » en collaboration avec l'Ambassade luxembourgeoise à La Haye. Cet ouvrage a pour but de refléter la diversité culturelle et culinaire de l'Europe. A côté de l'art gastronomique, le Luxembourg pourra également promouvoir des produits et spécialités typiques du pays. La publication de ce livre est prévue pour la fin de l'année 2004.

En République tchèque, Luximage a contribué à l'organisation de deux événements de l'Ambassade luxembourgeoise à Prague, à savoir un séminaire économique, organisé en octobre 2003 avec la Chambre de Commerce tchéco-belgo-luxembourgeoise ainsi qu'une conférence sur la place financière luxembourgeoise.

D'autres projets de promotion de l'image de marque sont en cours d'élaboration. La réalisation d'un DVD interactif sur le Grand-Duché de Luxembourg est prévue pour 2004. L'objectif sera de présenter le pays ainsi que de promouvoir l'identité visuelle et le site Internet du Luxembourg. Le DVD sera une sorte de «carte de visite» multimédia et multilingue du pays.

6. L'OFFICE DES LICENCES

A. Activités de l'Office en 2003

Licences

• Licences d'importation et documents de surveillance	5 433
• Licences d'exportation	224
• Licences de transit	545

Autres documents

• Certificats internationaux d'importation (CII)	15
• Certificats d'usage final (EUC)	9
• Certificats de vérification des livraisons (CVL)	-

Restitutions (Exportations de produits agro-alimentaires)

• Dossiers traités	21
• Montant total des restitutions	24.037,80 €

Le volume total des licences délivrées a augmenté de 40 % par rapport à 2002.

Comme les années précédentes, la plus grande partie des licences d'importation concerne des produits textiles soumis à des contingents quantitatifs communautaires (79%). Le nombre de documents délivrés pour l'importation de produits sidérurgiques a augmenté de 58%. Le restant est réparti entre les produits soumis à une licence nationale (armes et munitions, pierres précieuses) et les produits contingentés ou sous surveillance originaires de Chine (chaussures, porcelaine, céramique).

Les licences délivrées pour l'exportation concernent surtout des produits sensibles. Il y a eu une augmentation de plus de 17% de documents délivrés.

B. Textile et acier : aspects communautaires

Produits textiles

L'avenir du commerce du textile a donné lieu à des échanges de vues entre la Commission et les États membres, ceci dans la perspective du démantèlement des quotas d'importation à partir de 2005.

Le règlement de base 3030/94 relatif au régime commun applicable aux importations de certains produits textiles originaires des pays tiers a été modifié en vue de l'adhésion des nouveaux membres à l'Union européenne. Une clause de sauvegarde spéciale à l'égard de la Chine, applicable jusqu'en 2008, a été introduite.

À noter encore la suspension de l'application du double-contrôle pour certains produits textiles originaires de l'Ukraine, l'application provisoire de l'accord textiles avec le Laos, la suppression des contingents pour l'Ouzbékistan et la conclusion d'un accord bilatéral sur le textile avec le Vietnam.

Produits sidérurgiques

L'année 2003 a été marquée par les conséquences de l'instauration, en 2002, par les États-Unis d'Amérique de mesures de défense commerciale comportant la fermeture *de facto* du marché américain à un grand nombre de produits sidérurgiques exportés traditionnellement par les pays européens. Ces mesures ont amené la Communauté à introduire de son côté des restrictions à l'importation pour sept groupes de produits. Malgré l'annulation des mesures américaines en automne, par suite de leur condamnation par l'OMC, le marché mondial de l'acier s'est trouvé gravement perturbé. Si les exportations européennes vers les USA ont pu reprendre, les entreprises concernées n'ont pas récupéré les quantités perdues.

En 2003 (9 premiers mois), les importations dans l'UE ont connu une hausse de 4% pour les produits plats et de 22% pour les produits longs. Durant la même période, les exportations de produits plats ont augmenté de 20%, mais ont diminué de 1% pour les produits longs.

Une augmentation des exportations vers les pays candidats (surtout République Tchèque et Pologne) est à relever, de même que vers les marchés de la Turquie, de l'Iran, des Émirats Arabes, de Thaïlande et du Mexique.

Le commerce de la ferraille reste un sujet préoccupant. Les prix continuent à augmenter, certains pays fournisseurs traditionnels (Russie, Ukraine) continuent à appliquer des taxes à l'exportation ou des quotas, d'autres marchés s'ouvrent (Chine).

Les négociations avec la Russie pour conclure un accord sur le commerce de l'acier ont été difficiles et n'ont abouti (partiellement, vu que la situation du marché de la ferraille reste inchangée) qu'en octobre. Les négociations avec l'Ukraine sont toujours en cours.

Des accords portant sur le système de double-contrôle avec le Kazakhstan et la Moldavie ont été négociés, mais n'ont pas encore été signés.

Les accords de double-contrôle (sans limites quantitatives) avec la République Tchèque, la Slovaquie, la Macédoine, la Roumanie et la Pologne ont été renouvelés.

C. Embargos et mesures de sanctions

Angola : Un règlement grand-ducal du 24 février 2003 a abrogé le règlement du 25 septembre 1998 soumettant à licence l'exportation et le transit de certaines marchandises à destination de l'Angola.

Somalie : L'exportation et le transit de matériel paramilitaire à destination de la Somalie ont été soumis à licence par règlement du 27 juillet 2003.

Iraq : Un règlement grand-ducal du 11 août 2003 soumet à licence l'importation de produits pétroliers originaires ou en provenance de l'Iraq, ainsi que l'importation, l'exportation et le transit des biens culturels originaires, en provenance ou à destination de l'Iraq.

Au niveau de l'Union européenne, différents règlements, décisions ou positions communes ont été adoptés.

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et des mesures restrictives à l'encontre de ben Laden, d'Al-Qaïda et des Taliban, plusieurs modifications de la liste des personnes et entités visées ont été adoptées.

Angola : Abrogation d'un règlement concernant l'interruption de certaines relations économiques (27.01.2003).

Iraq : Abrogation de l'embargo général avec maintien des restrictions sur les transferts d'armements ; gel des fonds (personnes associées à l'ancien régime) (07.07.2003).

Liberia : Mesures restrictives concernant l'importation de diamants et de produits en bois (16.06.2003).

Moldova : Mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de la Transnistrie (27.02.2003).

Myanmar (Birmanie) : Prorogation de l'embargo sur les armes, extension de l'interdiction de visa et du gel des fonds (28.04.2003).

Zimbabwe : Prorogation de l'embargo sur les armes et le matériel de répression et du gel des fonds (18.02.2003).

D. Régimes de contrôles à l'exportation et de non prolifération

Exportations d'armes

Le 5^e rapport annuel sur le fonctionnement du *Code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportations d'armements*, fait état d'environ 36.000 licences délivrées dans l'Union, et de 412 notifications de refus. Les États membres ont eu 68 consultations bilatérales au sujet de ces

notifications de refus. Pour le Luxembourg, il y a eu 16 autorisations (dont la plupart pour des pays européens).

Le groupe de travail sur les exportations d'armes conventionnelles a élaboré un « mode d'emploi » qui donne des orientations pour l'interprétation du dispositif du Code de conduite.

En juin, le Conseil a adopté une position commune sur le contrôle du courtage en armements. Cet engagement contient des critères et des définitions que les États membres devront reprendre dans leurs législations nationales.

Une nouvelle liste commune des équipements militaires a été publiée au Journal officiel des CE.

Biens à double usage

Le contrôle des exportations de biens à double usage se fait sur base du règlement (CE) n° 1334/2000. Ce règlement devra également être appliqué par les pays candidats lorsqu'ils seront membres de l'UE à part entière. Le problème est que certains des pays candidats ne sont pas membres de tous les régimes de non-prolifération et d'autres d'aucun de ces régimes, alors que le règlement communautaire est basé sur les décisions qui sont prises au sein de ces régimes. Par ailleurs, le règlement CE a instauré un espace 'marché intérieur' où les transferts des biens à double usage (sauf quelques exceptions) ne sont pas soumis à des contrôles. Tout en appuyant les candidatures des futurs membres lors des plénières des régimes de non-prolifération (voir ci-après), les États membres ont commencé, avec les pays candidats, une évaluation de leurs systèmes de contrôles à l'exportation, afin de les aider à y apporter éventuellement des améliorations.

Régime de contrôle de la technologie des missiles (MTCR)

La plénière du MTCR qui a eu lieu en automne sous présidence argentine, a pu trouver un accord sur plusieurs sujets soutenus par l'Union européenne : inclusion d'une clause « attrape-tout » dans les directives, renforcement de l'échange d'information au sein du régime et accord de principe sur l'acceptation des candidatures des pays qui deviendront membres de l'UE. La République de Corée s'est proposée pour assumer la prochaine présidence du groupe.

Les nouvelles directives ont été formellement approuvées par les États participants.

Le *Code de conduite de La Haye (contre la prolifération de missiles balistiques)*, lancé en 2002, a tenu sa 2^e réunion ordinaire en octobre à New York. 109 pays sont membres du HCOC, mais certains pays-clefs (Chine, Inde, Pakistan, Israël, Brésil, ...) restent en dehors. 5 « notifications de pré-lancement » ont été transmises au Point de contact, conformément aux dispositions du Code.

Australia Group (AG)

La session plénière du Groupe Australie (régime de non-prolifération dans le domaine des armes chimiques et biologiques) a eu lieu début juin 2003 à Paris.

Des travaux préparatifs avaient conclu à la nécessité d'ajouter neuf autres produits chimiques sur la liste des produits contrôlés. La plénière n'a cependant pas pu se mettre d'accord à ce sujet. D'autres ajouts proposés devront encore faire l'objet de discussions techniques.

En raison de l'opposition des États-Unis, il n'a pas été possible de faire admettre comme nouveaux membres la Lettonie et la Slovaquie, dont les candidatures étaient pourtant soutenues par les membres de l'Union européenne. L'introduction de la candidature de l'Estonie est attendue.

Wassenaar Arrangement (WA)

Le WA est un régime de contrôles à l'exportation de biens à double usage et d'armes conventionnelles dont le but est d'empêcher les accumulations déstabilisantes d'armes et de technologies sensibles en établissant un processus de transparence et de consultations et en promouvant une plus grande responsabilité des pays exportateurs.

La plénière du WA a eu lieu à Vienne en décembre 2003, sous présidence américaine. Les travaux de l'année en cours ont surtout porté sur l'évaluation du régime (établi depuis 1996). Des contacts ont été pris avec la Chine, le Brésil et l'Afrique du Sud, afin d'évaluer les candidatures éventuelles de ces pays. Les candidatures à l'adhésion de la Lettonie, de l'Estonie, de la Croatie, de la Slovaquie, de Chypre, de la Lituanie et de Malte n'ont pas été acceptées. Cependant, il a été convenu qu'un groupe de travail analyse ces demandes au cas par cas, en vue de la possible admission de ces pays au cours de l'année 2004.

La prochaine présidence sera assurée par l'Argentine.

Groupe des fournisseurs nucléaires (NSG)

Le NSG est un régime de contrôle à l'exportation des matières nucléaires et des équipements à double usage connexes, pouvant servir à la fabrication d'armes nucléaires.

À l'occasion de la plénière du régime, les États membres de l'UE ont soutenu les candidatures des pays adhérents. Une décision à ce sujet n'a cependant pas pu être prise.

Des exemples récents de trafics illicites (Iran, Libye, Corée du Nord) démontrent que les règles d'exportation du régime doivent être renforcées. La plupart des membres du NSG, dont le Luxembourg, plaident en faveur de l'introduction de la condition de fourniture suivante : uniquement les pays qui ont ratifié et mis en œuvre le Protocole additionnel aux Accords de vérification de l'AIEA pourront recevoir des produits nucléaires sensibles. Malheureusement, il n'y a pas eu de consensus, et le groupe cherche une solution de compromis.

7. PROTOCOLE ET CHANCELLERIE

Sur invitation de Madame le Ministre, le Ministère a organisé l'accueil de quelque 225 invités, dont 113 Ambassadeurs et Chargés d'Affaires a.i., au traditionnel déjeuner à l'occasion de la Fête Nationale, le 23 juin 2003.

Au courant de l'année 2003, 34 Ambassadeurs bilatéraux ont remis leurs lettres de créances à Son Altesse Royale le Grand-Duc, dont 6 Ambassadeurs résidents : Turquie, Suède, Hongrie, Autriche, Grèce et Portugal.

En décembre 2003, 148 Etats avaient accrédité un Ambassadeur bilatéral, dont 24 Ambassadeurs résidant au Grand-Duché de Luxembourg. 22 demandes d'agrément ont été introduites au courant de l'année 2003 et se trouvent à différents stades de la procédure d'accréditation.

13 Ambassadeurs ont fait part de leur fin de mission et 16 ont été reçus en audience de congé par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Le 04 décembre 2003 Péter Medgyessy, Premier Ministre de la République de Hongrie, a inauguré officiellement l'Ambassade installée à Luxembourg depuis novembre 2002.

La Direction du Protocole est intervenue à plusieurs niveaux dans la gestion des personnes bénéficiant du statut diplomatique :

- établissement et prolongation de cartes diplomatiques et titres de légitimation : 376
- immatriculation des plaques CD : 98
- traitement des innombrables demandes en exonération de la TVA
- distinctions honorifiques

8. AU SERVICE DES LUXEMBOURGEOIS A L'ETRANGER

L'article 20 du Traité d'Amsterdam modifiant le Traité sur l'Union Européenne, les Traités instituant les Communautés Européennes et certains actes connexes, dispose que :

« Tout citoyen de l'Union bénéficie, sur le territoire d'un pays tiers où l'Etat membre dont il est ressortissant n'est pas représenté, de la protection de la part des autorités diplomatiques et consulaires de tout Etat membre, dans les mêmes conditions que les nationaux de cet Etat.»

Les gouvernements des Etats membres de l'Union européenne ont arrêté des mesures, le 19 décembre 1995, afin d'assurer l'exercice de ce droit à la protection consulaire qui comprend :

- (a) l'assistance en cas de décès ;
- (b) l'assistance en cas d'accident ;
- (c) l'assistance en cas d'arrestation ou de détention ;
- (d) l'assistance aux victimes de violences ;
- (e) l'aide et le rapatriement des citoyens de l'Union européenne en difficulté.

Les représentations diplomatiques et consulaires donnent suite à la demande de protection de l'intéressé pour autant qu'il soit établi que celui-ci possède la nationalité d'un Etat membre de l'Union par la production d'un passeport ou d'un titre d'identité.

Les représentations diplomatiques et consulaires qui accordent la protection traitent le demandeur comme un ressortissant de l'Etat membre qu'elles représentent.

Par règlement grand-ducal du 27 mai 1997, publié au Mémorial A no 49 du 10 juillet 1997, cette décision communautaire a été transposée dans le droit national luxembourgeois.

Il convient cependant de noter que les dispositions de la Convention bilatérale entre le Luxembourg et la Belgique en matière consulaire signée à Bruxelles le 30 septembre 1965 sont maintenues.

Le Ministère a veillé sur la sécurité des ressortissants luxembourgeois résidents ou de passage à l'étranger. Il a entretenu des relations suivies avec des entreprises, des ONG, des ressortissants luxembourgeois à l'étranger qui demandent conseil et assistance. Il a prêté assistance à 4 familles de ressortissants luxembourgeois décédés à l'étranger pour assurer le rapatriement à Luxembourg des dépouilles mortelles.

Durant la période touristique qui couvre à présent presque toute l'année, de nombreux Luxembourgeois sont régulièrement victimes de vols voire d'agressions à l'étranger. A 14 reprises le Ministère est intervenu pour assurer le rapatriement de ressortissants luxembourgeois qui se sont retrouvés à l'étranger sans argent par suite de perte ou de vol. Il a contacté leurs proches au Luxembourg pour faire avancer de l'argent afin d'aider ces personnes à poursuivre leur séjour ou à rentrer. Le Ministère a été contacté à des nombreuses occasions pour donner conseils aux voyageurs concernant les pays à risque.

Le Département a répondu à quelques centaines de demandes de renseignements au sujet de la nationalité luxembourgeoise, d'état civil, de succession, d'affaires judiciaires et autres et a joué l'intermédiaire pour la transmission de 89 actes judiciaires, 21 demandes d'extradition, 37 commissions rogatoires, 271 objets trouvés, 243 actes d'état civil.

A signaler particulièrement qu'avant et après le déclenchement de la guerre en Irak, le Ministère des Affaires Etrangères avait mis en place une cellule de crise destinée à lui permettre de prendre connaissance de la présence de tout ressortissant luxembourgeois qui s'est trouvé en Irak ou dans des pays limitrophes. La Direction de la Chancellerie a fait un inventaire des ressortissants luxembourgeois dans la région du Moyen-Orient et du Golf. Les statistiques dont le Ministère des Affaires Etrangères a disposé ont été réalisées avec le concours du Ministère belge des Affaires Etrangères.

Des plans d'évacuation ont été mis en place, en concertation avec les autorités allemandes, françaises et belges.

IV. ANNEXES

1. Visites et manifestations à Luxembourg en 2003

Janvier

- 16 janvier Visite de travail de SEM Youssouf OUEDRAOGO, Ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso
- 19 janvier Visite de travail de SEM Lassaana TRAORE, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République du Mali
- 29 janvier Visite de travail de SEM Tonino PICULA, Ministre des Affaires étrangères de la République de Croatie

Février

- 19-20 février Visite officielle de M. Dr Erwin PRÖLL, Landeshauptmann von Niederösterreich

Mars

- 5 mars Visite de travail de M. Iztok MIROSIC, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires étrangères de la Rép. de Slovénie
- 9-10 mars Visite officielle de SEM José Manuel Durao BARROSO, Premier Ministre de Portugal
- 21 mars Visite privée de SEM Karl Auguste OFFMANN, Président de la République de Maurice
- 21 mars Visite de travail de M. Jugderdemid GURRAGCHAA, Ministre de la Défense de Mongolie
- 24 mars Visite de travail de M. Neil KINNOCK, Vice-Président de la Commission européenne

Avril

- 14 avril Visite de Mme Noëlle LENOIR, Ministre délégué aux Affaires européennes de la République française
- 15 avril Visite de SEM Igor IVANOV, Ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie
- 15 avril Visite de SEM Abdullah GÜL, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères de Turquie
- 27 avril Visite officielle de Mme Carol BELLAMY, Directeur exécutif de l'UNICEF

Mai

- 5-7 mai Visite d'Etat du Président de la République d'Estonie et de Mme Armond Rüütel
- 7 mai Visite officielle de SEM Goran SVILANOVIC, Ministre des Affaires étrangères de Serbie et Monténégro
- 7-9 mai Visite officielle de SE Docteur Kamal KHARRAZI, Ministre des Affaires étrangères de la République Islamique d'Iran
- 16 mai Visite de SEM Grzegorz KOLODKO, Vice-Premier Ministre, Ministre des Finances de la République de Pologne
- 17 mai Visite privée de SEM Gerhard SCHRÖDER, Chancelier de la République fédérale d'Allemagne
- 24 mai Visite de travail de SEM Silvio BERLUSCONI, Président du Conseil des Ministres de la République italienne
- 26 mai Visite de travail de M. Erwin TEUFEL, Ministerpräsident des Landes Baden-Württemberg
- 28 mai Rencontre avec le Groupe des Ambassadeurs d'Amérique latine

Juin

- 11 juin Visite de M. Michael STEINER, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo
- 11-13 juin Réunion des Consuls honoraires du Luxembourg aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Mexique et en Amérique Centrale
- 17 juin Visite de travail de SEM Solomon Passy, Ministre des Affaires étrangères de la République de Bulgarie
- 18 juin Visite officielle de SEM Joschka FISCHER, Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne

Juillet

- 2 juillet Visite d'un groupe de diplomates stagiaires belges
- 7-8 juillet Visite officielle de SEM Pat COX, Président du Parlement européen
- 11 juillet Visite officielle de SEM Jean-Pierre Raffarin, Premier Ministre de la République française

Août

28 août
Visite privée de Dr Helmut Kohl, Chancelier honoraire de la République fédérale d'Allemagne

Septembre

11 septembre
Visite de SEM Mathieu KEREKOU, Président de la République du Bénin, et de Mme KEREKOU

15 septembre
Visite de M. Marcel GLESENER, Président de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale

24 septembre
Visite officielle de Mme Thoraya Ahmet OBAID, Directrice exécutive du FNUAP

26-27 septembre
Visite officielle de SEM Mikulas DZURINDA, Premier Ministre de la République slovaque

29 septembre
Visite officielle du Très Honorable Lord ROBERTSON, Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

29-30 septembre
24^e rencontre de la Commission parlementaire mixte UE – Chypre

Octobre

6 octobre
Visite de travail de SEM Leszek MILLER, Premier Ministre de la République de Pologne

7-8 octobre
Visite officielle de SEM Adrian Nastase, Premier Ministre de Roumanie

8-10 octobre
Visite officielle de M. XU Jialu, Vice-Président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de Chine

13 octobre
Visite de SEDr Marwan MUASHER, Ministre des Affaires étrangères du Royaume Hachémite de Jordanie

13 octobre
Inauguration de l'Institut culturel franco-germano-luxembourgeois Pierre Werner

14 octobre
Visite officielle de SEMme Maria Eugenia BRIZUELA DE AVILA, Ministre des Affaires étrangères de la République d'El Salvador

15 octobre
Visite officielle de SEM Tassor PAPADOUPOULOS, Président de la République de Chypre

Novembre

3 novembre
Réunion du Bureau du Groupe ELDR du Parlement européen

14 novembre
Visite de travail de SEM José Maria PEREIRA NEVES, Premier Ministre de la République du Cap Vert

20 novembre Visite de travail de SEDr Nkosazana DLAMINI ZUMA,
Ministre des Affaires étrangères de la République d'Afrique du Sud

26-27 novembre Visite officielle de SEM Guy VERHOFSTADT, Premier Ministre
du Royaume de Belgique

Décembre

3-4 décembre Visite officielle de SEM Péter Medgyessy, Premier Ministre de la
République de Hongrie

18 décembre Visite de travail de SEM Lassana TRAORE, Ministre des Affaires
étrangères de la République du Mali

22 décembre Visite de travail de SEM Bernard R. BOT, Ministre des Affaires
étrangères du Royaume des Pays-Bas

2. Relevé des visites, rencontres et réunions de Madame le Ministre Lydie Polfer

Janvier

27 janvier CAGRE et Réunion ministérielle EU/ASEAN à Bruxelles

Février

2-5 février Visite officielle de LLAARR le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Nicaragua

6-8 février Visite officielle à Cuba

17 février Réunion informelle des Ministres des Affaires Etrangères de l'UE et Conseil Européen extraordinaire à Bruxelles

24 février CAGRE à Bruxelles

Mars

11 mars Session inaugurale de la Cour Pénale Internationale à La Haye

13 mars Visite de travail en Slovénie

18 mars CAGRE à Bruxelles

19 mars 59^e session de la Commission des Droits de l'Homme à Genève

20-21 mars Conseil Européen à Bruxelles

25-27 mars Visite d'Etat de LLAARR le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Italie

28 mars Journée de promotion économique à Milan

Avril

3 avril Conseil OTAN en présence du US Secretary of State Colin Powell à Bruxelles

8 avril Visite de travail à Paris

16-17 avril Signature du Traité d'Adhésion et Conférence Européenne à Athènes

Mai

2-4 mai Réunion "Gymnich" à Rhodes

14 mai "Deutscher Städtetag" à Mannheim

19 mai CAGRE à Bruxelles

22 mai Conférence ministérielle sur les routes de la drogue : de l'Asie centrale à l'Europe à Paris

26-27 mai Réunion ministérielle de la coopération euro-méditerranéenne à Heraklion

Juin

2-3 juin Réunion ministérielle OTAN à Madrid

19-21 juin Conseil Européen et Sommet UE-Pays des Balkans occidentaux à Thessalonique

30 juin Visite de travail à Riga

Juillet

4 juillet Colloque international organisé par le Centre Universitaire de Recherche Européenne et Internationale à Grenoble

16-17 juillet Visite de travail à Washington

21 juillet CAGRE à Bruxelles

26-27 juillet Visite de LLAARR le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Salzburg

Septembre

1-4 septembre Visite de SAR le Grand-Duc au Japon
Inauguration officielle de l'Ambassade et Mission économique

5-6 septembre Réunion "Gymnich " à Riva del Garda

9-14 septembre Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun

19 septembre Memorial Service pour Anna Lindh à Stockholm

21-26 septembre Assemblée Générale des Nations Unies à New York

29 septembre CAGRE à Bruxelles

Octobre

2 octobre Sommet Benelux à La Haye

4-5 octobre Ouverture de la CIG à Rome

7 octobre Visite de travail à Londres

15 octobre Journée de promotion économique à Paris

16-17 octobre Conseil Européen à Bruxelles

20-22 octobre Visite d'Etat au Danemark

27 octobre CIG à Bruxelles

Novembre

3-8 novembre Mission économique au Chili et
Visite officielle au Pérou

10-13 novembre Visite en Egypte, au Liban et en Syrie

17-18 novembre CAGRE et CIG à Bruxelles
Déjeuner avec le US Secretary of State Colin Powell

28-29 novembre Conclave CIG à Naples

Décembre

2-3 décembre Conférence euro-med à Naples

4-5 décembre Réunion des Ministres des Affaires Etrangères OTAN à Bruxelles

8-9 décembre CAGRE et CIG à Bruxelles

12-13 décembre Conseil Européen à Bruxelles

3. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger de Monsieur le Ministre Charles Goerens

Janvier

16 janvier	Visite du Ministre de la Culture et du Tourisme du Burkina Faso
20 janvier	Commission de partenariat avec le Mali
27-29 janvier	Séminaire de SOS Faim et visite de projets de coopération au Burkina Faso

Février

3-6 février	Visite d'Etat au Nicaragua
12 février	Déclaration sur la politique de coopération et d'action humanitaire à la Chambre

Mars

14-15 mars	Réunion informelle Ministres Défense UE à Athènes
18 mars	CAD peer review à Paris
21 mars	Visite du Ministre de la Défense de Mongolie
26-27 mars	OCDE – table ronde sur le développement durable à Paris

Avril

1 ^{er} avril	Déclaration de politique étrangère
8 avril	Réunion avec le Président du CICR M. Kellenberger et des membres du Parlement européen à Strasbourg
13-15 avril	Visite en Roumanie et Bulgarie avec le PM Juncker
22 avril	Réunion ministérielle CAD à Paris
23 avril	Visite du SACEUR
28 avril	Visite de Mme Bellamy, Directeur de l'UNICEF

Mai

19-20 mai	CAGRE avec Ministres de la Défense
-----------	------------------------------------

Juin

2-3 juin	Conseil informel Développement à Alexandroupoli
----------	---

12 juin	Réunion ministérielle OTAN
24 - 27 juin	Visite au Cap Vert et Commission de partenariat avec le Sénégal
<u>Juillet</u>	
8 juillet	Visite au Ministre de la Défense en Slovaquie
16 juillet	Réunion du Fonds Mondial contre le SIDA à Paris
<u>Août</u>	
25-27 août	Visite en Afghanistan
<u>Septembre</u>	
4 septembre	10 ^e anniversaire Eurocorps à Strasbourg
25 septembre	Visite à Luxembourg de Mme Obaid, Directrice du FNUAP
<u>Octobre</u>	
3-4 octobre	Réunion informelle Défense à Rome
7-9 octobre	Réunion informelle OTAN à Colorado Springs
14 octobre	Visite du MAE d'El Salvador
15 octobre	Séminaire sur la PESD au P.E. – groupe ELDR
21 octobre	Visite de l'Ecole militaire à St. Cyr
29 octobre	Réunion avec le Ministre de la Coopération belge à Bruxelles
<u>Novembre</u>	
4-7 novembre	Visite de S.A.R. le Grand-Duc au El Salvador
12-13 novembre	Commission de partenariat avec le Cap Vert
17 novembre	Commission de partenariat avec le Vietnam
17-18 novembre	CAGRE avec Ministres de la Défense et de la Coopération
23-27 novembre	Visite de S.A.R. la Grande-Duchesse au Laos et en Thaïlande
<u>Décembre</u>	
1 ^{er} décembre	Réunion Ministres de la Défense OTAN
1 ^{er} décembre	Réunion OSCE à Maastricht

2 décembre	Déjeuner des anciens Présidents de l'Assemblée de l'UEO à Paris
12 décembre	Réunion Benelux des Ministres de la Défense à Valkenburg
17 décembre	Discours à la coopérative agricole à Chartres
18 décembre	Commission de partenariat avec le Mali à Luxembourg

4. Représentation consulaire luxembourgeoise à l'étranger

1) Le réseau consulaire luxembourgeois comprend à l'heure actuelle :

5 consulats de carrière
 18 sections consulaires
 16 Consulats Généraux honoraires
 100 Consulats honoraires

2) Corps consulaire honoraire

(a) en vertu du principe selon lequel les Consuls Généraux honoraires et les Consuls honoraires sont nommés pour une période renouvelable de cinq ans, les mandats suivants ont été prorogés en 2003 :

- Monsieur Sjouke Magthiel Tjeerd Schipper, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Rotterdam (28 février 2003)
- Madame Marie-Christine Heuwert-Meyers, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Rio de Janeiro (28 février 2003)
- Monsieur Noël Kierans, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Dublin (28 février 2003)
- Monsieur Roger Flammang, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Gand (7 mars 2003)
- Monsieur Mohammad Ali Ismail Kurdi, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Amman (25 avril 2003)
- Monsieur Jean-Claude Wenger, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Zurich (25 avril 2003)
- Monsieur Edmond Lecourt, Consul Général honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Monaco (23 mai 2003)
- Monsieur Fausto Fontana, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Chiasso (23 mai 2003)
- Monsieur Shree Ram Lamichhane, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg au Népal (27 juillet 2003)

- Monsieur Nikolai Mikhailovich Novikov, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Kiev (27 juillet 2003)
- Monsieur Hanns Maier, Consul Général honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Munich (27 juillet 2003)
- Monsieur Christos Papatheodorou, Consul Général honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Athènes (27 juillet 2003)
- Monsieur Heribert Heckchen, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Dresde (24 octobre 2003)
- Monsieur Ettore Morone, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Turin (1^{er} novembre 2003)
- le Comte Antonio Cosenz, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Palerme (1^{er} novembre 2003)
- le Comte Vincenzo Ansidei di Catrano, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Pérouse (1^{er} novembre 2003)
- Monsieur Ottomar Braun, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Aix-la-Chapelle (24 novembre 2003)

(b) Les nominations suivantes de Consuls (Généraux) honoraires sont intervenues en 2003 :

- Madame Joyce Pate Capper, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Forth Worth (7 mars 2003)
- Monsieur Bill Failing, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Portland (7 mars 2003)
- Monsieur Christophe Shamukiga, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Kigali (22 juillet 2003)
- Monsieur Luis Borges Gagliardini Graça, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Porto (22 juillet 2003)
- Monsieur Magalhaes Saraiva de Aguiar, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Vila Real (22 juillet 2003)
- Monsieur Jean-Claude l'Arnaud, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Marseille (3 octobre 2003)

(c) Démission honorable de leurs fonctions a été accordée à :

- Monsieur Volker Neumann-Schriedewind, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Hambourg (20 janvier 2003)
- Monsieur Jan Prusak, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Prague (20 janvier 2003)
- Monsieur Istvan Horvath, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Budapest (22 août 2003)

(d) adaptation de circonscription consulaire

- la circonscription consulaire du Consulat Général du Grand-Duché de Luxembourg à Genève a été étendue au Canton du Valais (10 janvier 2003)

(e) Conseillers de Commerce Extérieur

- Monsieur Rodolfo Debické van der Noot, Conseiller du Commerce Extérieur en Italie (10 janvier 2003)

- Monsieur Jürg L. Steinacher, Conseiller du Commerce Extérieur en Suisse (20 janvier 2003)

- Monsieur Alain F. Dupont, Conseiller du Commerce Extérieur à Montréal (3 juin 2003)

- Monsieur Romain Agostini, Conseiller du Commerce Extérieur à San José (21 juillet 2003)

5. Relevé des Traités

Traités signés au nom du Grand-Duché de Luxembourg au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003 74

(y sont inclus 27 Accords, Protocoles et Programmes de coopération au développement)

Traités soumis à l'avis du Conseil d'Etat au cours de la même période 29

Traités au sujet desquels le Conseil d'Etat a pris position au cours de la même période 24

Traités déposés à la Chambre des Députés au cours de la même période 29

Traités votés par la Chambre des Députés au cours de la même période 44

Traités entrés en vigueur à l'égard du Grand-Duché de Luxembourg au cours de la même période 29

(non inclus les Accords, Protocoles et Programmes de coopération au développement entrés en vigueur au cours de cette période)

.....

Les avis concernant les ratifications, adhésions, entrées en vigueur etc. des traités internationaux publiés au Mémorial A de 2003 par le Service des Traités se sont élevés à trois cent quatre-vingt (380). Y sont inclus les lois d'approbation et les textes des Accords et Conventions publiés à la suite des lois d'approbation.

6. ACTIVITÉS DU SERVICE DES PASSEPORTS, VISAS ET LÉGALISATIONS
du 01. 01. 2002 - 31. 12. 2003

Délivrance de passeports et de titres de voyage	2002	2003
passports ordinaires délivrés à Luxembourg	12771	14164
pp.ord. délivrés à Luxembourg pour le compte de nos missions *		497
pp.délivrés par nos missions après autorisation du service à Lux.		540
passports diplomatiques	98	133
passports de service	85	91
passports collectifs	20	17
titres de voyage pour réfugiés	55	74
titres de voyage pour apatrides	85	87
total	13114	15603

* à partir du 1er juillet 03, l'émission de pp au profit des luxembourgeois résidant à l'étranger est centralisée au Luxembourg

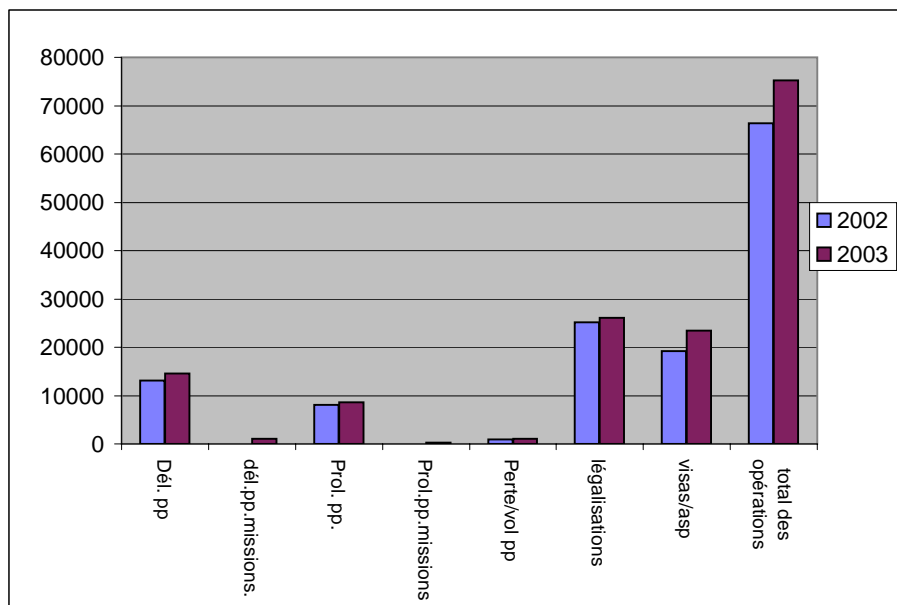
Prolongations de passeports et de titres de voyage		
passports ordinaires	7649	8115
pp. prolongés par nos missions après autorisation du service à Lux.		312
passports diplomatiques	81	77
passports de service	110	123
titres de voyage pour réfugiés	123	142
titres de voyage pour apatrides	84	93
total	8047	8862

Déclarations de perte / vol	879	1102
------------------------------------	------------	-------------

Légalisations	25116	26152
----------------------	--------------	--------------

Demandes de visas et autorisations de séjour		
introduites à Luxembourg	11582	14101
soumises par les postes pour consultation du service à Lux.	7660	9370
total	19242	23471

Total des opérations	68887	75197
-----------------------------	--------------	--------------

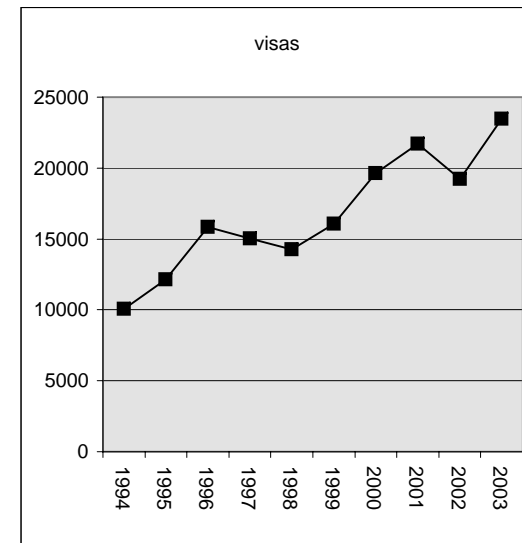
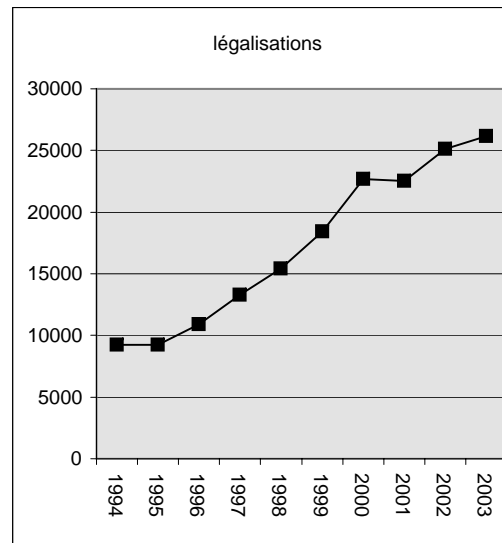
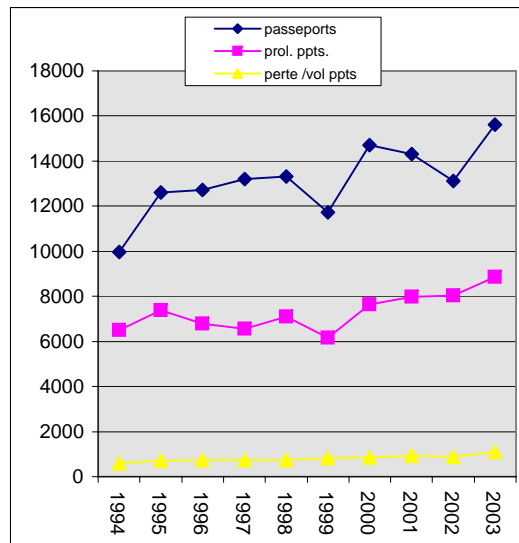


Recettes	2002	2003
Établissements de passeports et de titres de voyage	49386	53688
Prolongations de passeports et de titres de voyage	30186	32054
Légalisations	25116	26152
Visas et autorisations de séjour	307194	288462
Total	411882	400356

BUREAU DES PASSEPORTS, VISAS ET LÉGALISATIONS

Statistiques sur les dix dernières années

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
passports	9953	12612	12714	13190	13303	11723	14717	14307	13114	15603
prol. ppts.	6506	7389	6777	6572	7108	6149	7637	7978	8047	8862
perte /vol ppts	607	707	751	746	724	821	839	924	879	1102
légalisations	9238	9253	10918	13310	15437	18439	22673	22546	25116	26152
visas	10077	12136	15826	15011	14248	16072	19648	21692	19242	23478
Total des opérations	36381	42097	46986	48829	50820	53204	65514	67447	66398	75197
Pourcentage	100%	116%	129%	134%	140%	146%	180%	185%	183%	207%



RECETTES*

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Total des opérations	36381	42097	46986	48829	50820	53204	65514	67447	66398	75197
Recettes	186004	236645	271128	234619	229851	233901	297055	315663	411883	400356

*La diminution des recettes par rapport à l'augmentation des opérations s'explique par la délivrance à titre gratuit de 2453 visas Schengen à des enfants de moins de 15 ans résidant au Luxembourg qui ne n'ont pas le droit à l'obtention d'une carte d'identité pour étranger.

